



ÉDITION 2012



LA RÉUNION

• La Réunion

La forêt semi-sèche de La Réunion a perdu aujourd'hui près de 99 % de sa surface originelle. Cette disparition est liée à la colonisation de l'île par l'homme. Les reliques les mieux conservées se situent sur le site de La Grande Chaloupe (au nord de l'île). Face à ce constat, le Parc national de La Réunion en association avec de nombreux acteurs, a mis en place un programme de conservation autour de cet habitat : le projet LIFE+ COREXERUN. Il a pour objectif de restaurer et reconstituer une partie de cette forêt unique quasi disparue, notamment via des actions de replantation.

INSTITUT D'**E**MISSION
DES **D**EPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
164, rue de Rivoli - 75001 PARIS

La Réunion

Rapport annuel
2011

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant propos	5
Synthèse	6
La Réunion en bref	8
CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	11
Section 1 – La géographie et le climat	12
Section 2 – Les repères historiques	13
Section 3 – Le cadre institutionnel	15
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA RÉUNION	19
Section 1 – La population	20
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	23
1. Les comptes économiques	23
1.1 Le PIB	23
1.2 L'équilibre emplois ressources	25
1.3 La valeur ajoutée par branche	25
2. L'emploi et le chômage	28
2.1 La population active	28
2.2 L'emploi	29
2.3 Le chômage	31
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	33
3. Les revenus et salaires	34
3.1 Les revenus	34
3.2 Les salaires	38
4. Les prix	41
5. Le commerce extérieur	44
5.1 Les importations de biens	44
5.2 Les exportations de biens	46
5.3 La balance commerciale (hors services)	49

Section 3 – Les politiques et finances publiques	50
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	50
1.1 Le contrat de projet État - Région	50
1.2 Les aides européennes	51
2. Le système fiscal	53
2.1 Des mesures structurelles d'allègements fiscaux	53
2.2 Une fiscalité locale spécifique	56
2.3 Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques	57
3. Les finances publiques locales	60
3.1 Les comptes de l'État dans la collectivité	60
3.2 Les transferts en provenance de la France métropolitaine	61
3.3 Les finances des collectivités locales	62
CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	67
Section 1 – Aperçu général	69
Section 2 – L'agriculture, l'élevage et la pêche	71
1. Le secteur primaire dans l'économie réunionnaise	71
2. L'agriculture	71
3. L'élevage	76
4. La pêche	79
Section 3 – L'industrie et l'artisanat	81
1. L'industrie	81
2. L'artisanat	85
Section 4 – L'énergie, l'eau et l'environnement	87
1. L'énergie, l'eau et l'environnement dans l'économie réunionnaise	87
2. L'énergie électrique	87
3. L'eau	91
4. L'environnement	92
Section 5 – La construction	95
1. La construction dans l'économie réunionnaise	95
2. Le BTP	96
3. Le logement	97
4. Le logement social	98
5. La construction et les travaux publics	100
Section 6 – Le commerce	101
1. Le commerce dans l'économie réunionnaise	101
2. L'équipement commercial	102
Section 7 – Le tourisme	104
1. Le tourisme dans l'économie réunionnaise	104
2. La fréquentation touristique	105
3. Les types d'hébergement	106
4. La fréquentation hôtelière	107

Section 8 – Le transport	109
1. Le transport dans l'économie réunionnaise	109
2. Les activités portuaires	110
3. Les activités aéroportuaires	114
4. Le transport routier	117
Section 9 – Les services non marchands	119
1. Les services non marchands dans l'économie réunionnaise	119
2. La santé	120
3. L'éducation	122
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	125
Section 0 – Remarques méthodologiques	126
Section 1 – La structure du système bancaire	127
1. Les faits marquants de l'exercice	127
2. L'organisation du système bancaire	133
3. La densité du système bancaire	137
4. Les moyens de paiement	141
5. L'activité des fonds de garantie	143
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	146
1. Les taux d'intérêt	146
2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	152
3. Les performances financières des banques locales	158
4. Eléments sur l'activité et la rentabilité des sociétés financières	168
5. L'observatoire des tarifs bancaires	172
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	173
1. Les avoirs financiers des agents économiques	173
2. Les crédits à la clientèle	178
3. La circulation fiduciaire	182
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	184
5. Le surendettement	187
Perspectives	189
Annexes	191
1. Statistiques économiques	192
2. Statistiques monétaires et financières	202
3. Chronologie des principaux événements de l'année 2010	210
4. Lexique des principaux sigles utilisés	212
5. Liste des publications de l'IEDOM	213

Avant-propos

L'économie de La Réunion reste fragilisée par la crise majeure qui l'a durement touchée en 2009, dont les effets continuent à se faire sentir. Les principaux indicateurs économiques se redressent progressivement, faisant état d'une reprise encore ténue. Tous les secteurs d'activité ne bénéficient pas de ce regain de dynamisme et les tensions restent vives sur le marché de l'emploi, en dépit d'une faible progression du nombre d'actifs occupés et d'un net ralentissement de la demande d'emploi. Surtout, les incertitudes liées à la crise de la dette en Europe et le ralentissement global de l'économie mondiale pèsent sur le moral des acteurs économiques de l'île et limitent leurs intentions d'investir.

Conscients des enjeux en matière d'activité et d'emploi, l'ensemble des acteurs économiques travaille toujours à la redynamisation du territoire, dans la continuité du plan de relance mis en place en novembre 2009. L'année 2011 a notamment vu se concrétiser les effets attendus des travaux du Haut Conseil de la Commande Publique avec la reprise de l'investissement public et l'accélération de la construction de logements sociaux. L'IEDOM a bien sûr continué à être associé à ces réflexions.

De manière plus générale, la crise récente a permis une meilleure prise de conscience collective des fragilités structurelles du territoire, après des années de rattrapage économique. La Réunion a cependant du mal à identifier les nouveaux leviers d'une croissance durable, riche en emploi tout en restant compétitive et basée sur une utilisation raisonnée des ressources. La mise en œuvre des pistes déjà connues doit impérativement se poursuivre :

- engager les premiers travaux financés par le protocole de Matignon ;
- consolider la progression observée dans le secteur du tourisme en s'appuyant sur l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des « Cirques, Pitons et Remparts » de La Réunion ;
- continuer à rechercher une meilleure insertion du territoire dans son environnement économique régional, en valorisant notre richesse en capital humain et en potentiel d'innovation.

Puisse l'IEDOM, par cet ouvrage et ses diverses publications, apporter aux décideurs économiques des éléments de diagnostic utiles et facilement mobilisables.



Arnaud BELLAMY-BROWN

Synthèse

La reprise de l'**économie mondiale** marque le pas en 2011. Ce ralentissement global s'explique notamment par la hausse du prix des matières premières, le renforcement des incertitudes liées à la dette publique des pays industrialisés et des ruptures d'approvisionnement liées à la catastrophe naturelle du Japon. Si la croissance est toujours soutenue dans les pays émergents, elle ralentit en raison des perspectives de croissance mondiale atones. La hausse des prix reste contenue dans les pays développés et les tensions inflationnistes tendent à s'atténuer dans les économies émergentes.

Dans ce contexte, l'**économie réunionnaise** peine à retrouver des relais de croissance efficaces. Après une orientation favorable au premier trimestre 2011, la situation conjoncturelle locale s'est contractée sur le reste de l'année. L'indicateur du climat des affaires (ICA), qui s'était progressivement redressé à partir du second semestre 2009, se dégrade à nouveau depuis le deuxième trimestre 2011, et se situe en fin d'année bien en deçà de sa moyenne de longue période.

Les tensions restent vives sur le **marché de l'emploi**. Plus de 120 000 demandeurs d'emploi (DEFM de catégorie A) sont désormais inscrits à Pôle emploi, un chiffre qui augmente pour la quatrième année consécutive, à un rythme cependant nettement ralenti par rapport aux années précédentes. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée progresse fortement, et bon nombre d'entre eux ont épuisé leur droit à indemnisation. Ainsi, le nombre d'allocataires de Pôle Emploi reste stable depuis 2009 malgré l'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente et plus du tiers des demandeurs d'emploi en bénéficient désormais. L'offre d'emploi reste stable, à un niveau insuffisant cependant pour satisfaire les nombreux arrivants sur le marché du travail, dans un contexte de pression démographique toujours vive, et la part des offres d'emplois durables diminue. Le taux de chômage à La Réunion a donc continué à progresser, pour atteindre 29,5 % de la population active au deuxième trimestre 2011.

Après une accélération en début d'année, la progression de l'indice des prix à la consommation ralentit au second semestre 2011. Sur l'année, la **hausse des prix** reste sensible (2,1 % sur un an à fin décembre), tirée par l'augmentation des prix de l'alimentation, des services, et surtout de l'énergie, suite aux tensions enregistrées sur les marchés pétroliers.

La **consommation des ménages** continue à progresser. La demande en produits agroalimentaires est restée bien orientée, soutenant à la fois la production locale et les importations de produits agroalimentaires, qui progressent de 10 % sur l'année. Les importations de produits de consommation courante et de biens d'équipement du foyer augmentent elles aussi de manière sensible (respectivement de + 3,4 % et + 6,0 %). Enfin, les ventes de véhicules de tourisme repartent à la hausse (+ 4,2 %), après trois années de baisses consécutives.

Après deux années de contraction, l'**investissement** retrouve un certain dynamisme en 2011. Malgré le manque de lisibilité sur les perspectives économiques, qui pèse sur le moral des entrepreneurs et freine leurs intentions d'investir, les ventes de véhicules utilitaires et les importations en biens d'équipement progressent, témoignant d'un renouvellement progressif des outils de production. La hausse des encours de crédits à l'investissement des entreprises corrobore cette tendance, après deux années de baisse. L'investissement immobilier privé en

logements neufs reste plus faible que par le passé, ce qui se traduit par un ralentissement des encours de crédits à l'habitat. À l'inverse, l'investissement public est à nouveau bien orienté. La construction progresse fortement dans le secteur du logement social et la commande publique reste dynamique, soutenue par les chantiers du pôle sanitaire Est et la rénovation ou la construction de nouvelles stations d'épuration.

Les **échanges avec l'extérieur** se sont encore intensifiés en 2011. Les importations progressent de 12,0 % sur un an, en partie soutenues par la poursuite du renouvellement de la flotte d'Air Austral. Les importations de produits pétroliers contribuent elles aussi fortement à cette hausse, sous l'effet de l'augmentation des prix mondiaux du pétrole. Les exportations enregistrent pour leur part une hausse de 3,5 %, en net ralentissement par rapport à 2010. La stabilité des exportations de produits des industries agroalimentaires recouvre de fortes disparités selon les produits : les exportations de produits sucriers se contractent, mais les exportations de rhum et de poissons progressent nettement. La forte hausse des exportations de déchets et de produits métallurgiques et métalliques est quant à elle compensée par la baisse des ré-exportations de matériels de transports et de produits pétroliers.

À l'échelle sectorielle, les évolutions sont contrastées. Les secteurs des industries agroalimentaires, de l'agriculture et du tourisme ont bénéficié d'un certain regain d'activité. Le constat est plus mitigé dans les industries manufacturières, tandis que le courant d'affaires est mal orienté dans le commerce et les services marchands. Le secteur du BTP reste fragile même si la relance de la construction de logements sociaux a permis de maintenir l'activité.

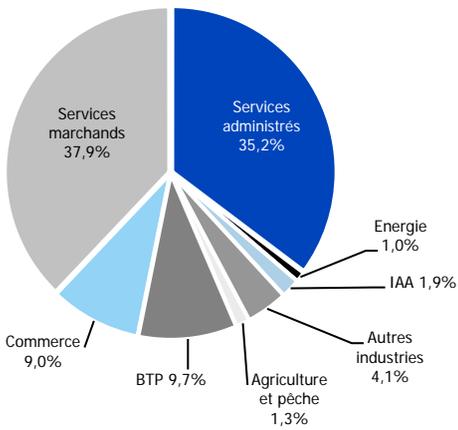
Dans ce contexte, l'activité de **financement de l'économie** par le système bancaire local est restée relativement peu dynamique encore en 2011, de même que la collecte d'épargne. Les dégradations de notations successives de certains États européens et le renchérissement des taux d'emprunt qui en a résulté n'ont pas directement impacté le système financier local. Ces événements ont néanmoins pesé sur les marchés financiers et de ce fait sur le coût de refinancement des banques. Dans ce contexte, les Réunionnais ont privilégié les placements les plus liquides. La collecte nette d'épargne demeure relativement stable, aux alentours de 300 millions d'euros par an, soit un rythme très inférieur à celui enregistré avant la crise financière de 2007.

Parallèlement, l'encours total des crédits consentis progresse légèrement (+ 2,3 % sur l'année), pour atteindre en fin d'année 17 milliards d'euros. Les financements consentis aux ménages bénéficient d'une hausse des crédits immobiliers, mais pâtissent toujours du repli des crédits à la consommation. Les financements aux entreprises s'inscrivent pour leur part en faible progression sur un an, et ce quel que soit le type de crédit. Enfin, les difficultés rencontrées par Dexia ont perturbé le financement des collectivités locales.

La hausse du risque de crédit supporté par le système bancaire local a sensiblement ralenti en 2011, après avoir très fortement progressé en 2009 et dans une moindre mesure en 2010. À près d'un milliard d'euros, les créances douteuses brutes portées par les établissements de crédit représentent 5,8 % des crédits consentis à fin décembre 2011, une proportion stable par rapport à l'année précédente.

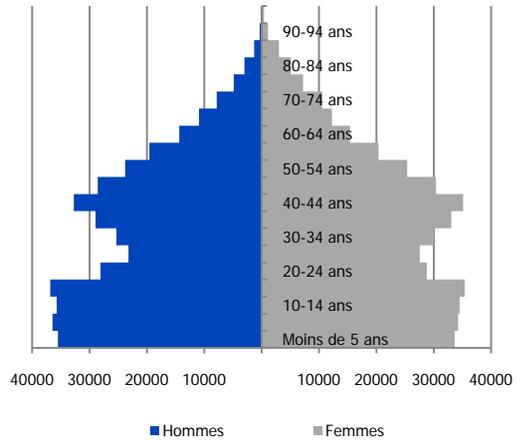
La Réunion en bref

Répartition du PIB de la Réunion en 2007



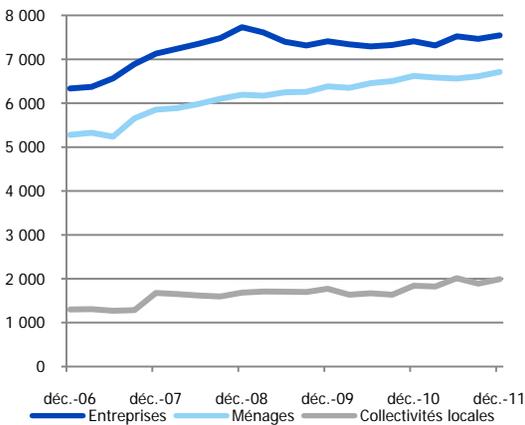
Source : Insee

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2009



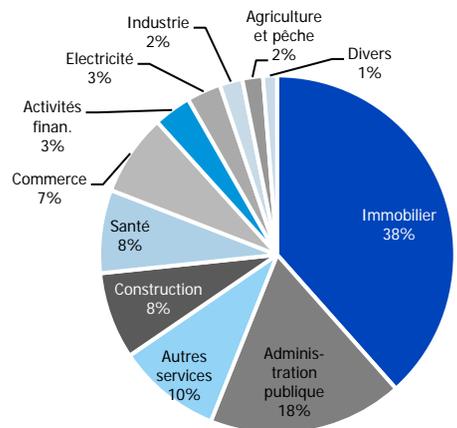
Source : Insee

Évolution des encours de crédits à la clientèle (en millions d'euros)



Source : Iedom - Surf

Encours de crédits sectoriels au 31 décembre 2011



Source : Banque de France - SCR

Les chiffres clés de La Réunion

	2001	2011	Métropole 2011
Population			
Population totale (en milliers)	729	840	63 100
Taux de croissance de la population	1,8%	1,5%	0,5%
Taux de natalité	19,8‰	17,0‰ (2010)	12,5‰
Taux de réussite au baccalauréat	77,2%	82,3%	85,7%
Nbre de médecins généralistes pour 100 000 habitants	125	152	161
Environnement			
Superficie totale	2 520 km ²	2 520 km ²	549 087 km ²
Superficie agricole utilisée (% surface totale)	19,5%	17% (2010)	49,7% (2010)
Énergies renouvelables (% de l'énergie utilisée)	31%	30,3%	12,3%
Économie			
PIB (en milliards d'euros)	9,3	14,9 (2010)	1 932,8 (2010)
Taux de croissance du PIB en volume (% annuel)	5,4%	-0,2% (2010)	1,5% (2010)
PIB / habitant (en euros)	12 780	17 520 (2010)	29 730 (2010)
Consommation électrique (kW/hab/an)	2 454 (2000)	2 977	6 847
Taux d'inflation	2,7%	2,5%	2,1%
Taux de chômage	28,3%	29,5%	9,4%
Indicateurs sectoriels			
Importations de ciment (tonnes)	319 060	342 385	n.s.
Créations d'entreprises	4 444	7 654	549 805
Nombre de touristes (en milliers)	424	471	77 148 (2010)
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	8 521	3 455	1 612 (2010)
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 787	1 532	1 122 (2010)
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,20	2,6	3,8 (2008)
Actifs financiers des agents éco. auprès des EC locaux	6,3 mds €	11,1 mds €	1 456 mds €*
Encours sains des agents éco. auprès des EC locaux	8,3 mds €	16,0 mds €	2 179 mds €
Taux de créances douteuses	5,4%	5,8%	3,0%
Nombre de dossiers de surendettement	393	1 239	232 493

* à fin septembre 2011

n.d. : non disponible

Sources : DAAF, Insee, Douanes, IRT, EDF, IEDOM, Banque de France



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

Une île jeune, située loin de la France métropolitaine ...

La Réunion est une île géologiquement jeune, au relief tourmenté et montagneux, qui s'étend sur 2 520 km², soit une surface plus de trois fois inférieure à celle des plus petites des régions de France métropolitaine, l'Alsace (8 280 km²) et la Corse (8 680 km²).

L'île de la Réunion fait partie de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre La Réunion, les îles Maurice et Rodrigues. Elle se trouve à 9 180 km de Paris, 210 km de Port-Louis (Ile Maurice), 880 Km d'Antananarivo (Madagascar) et 2 825 km de Johannesburg (République d'Afrique du Sud).

... au relief montagneux et au climat tropical

D'origine volcanique, l'île culmine à 3 069 mètres au Piton des Neiges, le plus haut sommet de l'Océan Indien. Elle est constituée de coulées basaltiques qui descendent en pentes étalées jusqu'à la mer, où elles s'enfoncent jusqu'à une profondeur de - 4 000 mètres. Le relief est très accidenté, les effondrements et l'érosion de la roche volcanique ayant notamment creusé trois cirques naturels : Cilaos, Salazie et Mafate, ce dernier cirque n'étant pas accessible par la route mais uniquement à pied ou par hélicoptère. La spécificité du relief de l'île a justifié son inscription en 2010 sur la liste des biens naturels inscrits au patrimoine mondial de l'humanité, sous l'appellation « pitons, cirques et remparts ». Un volcan actif - le Piton de la Fournaise (2 631 m) - complète ce paysage montagneux. La présence de ce volcan, qui connaît régulièrement des périodes d'éruption, freine considérablement le développement du Sud - Est de l'île, qui demeure relativement sauvage.

Le littoral présente un tracé relativement régulier, délimité par de petites falaises et des bandes de galets le long du rivage, à l'exception de la zone côtière Ouest caractérisée par la présence de lagons et de récifs coralliens. Il n'existe aucun port naturel et les baies ouvertes n'offrent qu'une protection limitée contre la houle souvent importante, notamment en période cyclonique.

La Réunion se caractérise par un climat tropical humide, sous l'influence de vents d'Est appelés « alizés ». Deux saisons climatiques se distinguent : l'hiver austral ou « saison sèche » s'étend de mai à octobre, avec des températures douces, des précipitations peu abondantes et des alizés ; l'été austral, ou « saison des pluies », couvre la période de novembre à avril, avec des températures plus élevées, une très forte humidité, et une pluviométrie nettement plus importante. Cette saison correspond à la période de formation des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques. Le dernier épisode significatif fut le cyclone Gamède, en février 2007, qui provoqua l'effondrement d'un pont routier dans le Sud de l'île et détruisa de nombreuses exploitations agricoles.

La présence d'un massif montagneux élevé induit deux régions climatiques très distinctes : à la côte « au vent », orientée Nord/Est et soumise aux alizés ainsi qu'à une pluviométrie élevée quelle que soit la saison, est opposée la côte dite « sous le vent », orientée Sud/Ouest, à l'abri des alizés et moins humide. L'altitude accentue les différentiels thermiques et pluviométriques avec des températures chaudes dans les zones littorales qui contrastent avec la fraîcheur des zones plus élevées (on parle des "hauts" de l'île).

Section 2

Les repères historiques

Arrivée tardive et progressive des premiers habitants

Escale appréciée sur les routes commerciales de l'Océan Indien bien avant le XV^e siècle, en raison de l'abondance d'eau douce qu'elle offre à proximité immédiate des rivages, l'île, qui figure sur de nombreuses cartes sous différents noms, reçoit durant plusieurs siècles la visite de navigateurs arabes, portugais, hollandais et anglais, mais demeure inhabitée jusqu'au milieu du XVII^e siècle.

Les Français y débarquent et en prennent possession pour la première fois en 1638, mais ce n'est qu'en 1663 qu'elle devient colonie à part entière avec l'installation de deux français accompagnés de serviteurs malgaches.

Le siècle de la Compagnie des Indes

Durant un siècle et quasiment jusqu'à sa faillite, la Compagnie des Indes Orientales gère directement l'île Bourbon, qui lui est concédée par le Roi de France. Elle a pour mission sa mise en valeur et son développement, grâce notamment aux plantations de café. En 1665 elle y place le premier gouverneur de l'île, qui compte alors une trentaine d'habitants. Tandis que la culture du café se développe au début du XVIII^e siècle, le système de l'esclavage se met en place à partir de l'Afrique de l'Est, de l'Inde et de Madagascar. La population blanche des origines, qui avait commencé à se métisser avec ses premiers serviteurs de couleur, femmes malgaches ou indo-portugaises, devient minoritaire.

En 1764, avec la faillite de la Compagnie des Indes, le roi rachète l'île Bourbon. Celle-ci compte alors 22 000 habitants, dont 18 000 esclaves. Jusqu'à la révolution française, elle connaît une période économique faste grâce notamment à l'exportation des épices (girofle, muscade, poivre, cannelle,... introduits par Pierre Poivre) ainsi que du café.

En dépit de la distance qui la sépare de la France, l'île subit les contrecoups des périodes révolutionnaire et impériale et change à cette période plusieurs fois de statut et de nom. Elle passe brièvement sous domination anglaise de 1810 à 1815 avant d'être rendue à la France.

L'essor de la canne à sucre

Au début du XIX^e siècle, les plantations de café - dont l'intérêt économique déclinait - sont détruites par des catastrophes naturelles, et le développement de l'île s'appuie alors sur la culture de la canne à sucre. La France achète à prix d'or les pains de sucre moulés dans des dizaines d'"usines" attenantes aux propriétés coloniales. Les grands domaines s'étendent, les cirques se peuplent. Cependant, l'île ne peut déjà plus subvenir à ses besoins alimentaires.

L'ère post-esclavagisme

L'abolition de l'esclavage à La Réunion est proclamée le 20 décembre 1848. L'île reprend son nom actuel la même année. Elle compte alors 103 000 habitants, dont 60 000 esclaves. Rendus libres, ceux-ci choisissent soit de se chercher une terre à défricher dans les « hauts » de l'île, soit de rester auprès de leurs anciens maîtres. Durant le siècle qui suit, La Réunion demeure une colonie française et le système économique et social se réorganise autour de « l'engagisme », basé sur le volontariat et un contrat de 5 ans maximum, mais dans les faits relativement proche du système esclavagiste qui prévalait auparavant. Près de 100 000 « engagés » d'origine Indienne (Malabars), chinoise, africaine (Cafres) et malgache seront introduits à La Réunion. La société de plantation perdure jusqu'à la seconde Guerre Mondiale, au rythme des crises de l'économie sucrière.

Au cours de cette période, la prospérité économique reste bien relative, notamment à partir de 1870, date de la création du canal de Suez en Égypte, qui conduit à écarter l'île de La Réunion (ainsi que l'île Maurice) de la route des Indes. La Réunion sombre alors lentement dans l'oubli et, à partir de 1880, le gouvernement français concentre son intérêt sur Madagascar. En 1926 la population réunionnaise atteint les 182 000 habitants.

La départementalisation et l'entrée dans l'ère moderne

Le 19 mars 1946, La Réunion obtient le statut de Département d'Outre-mer. Mais l'immédiat après-guerre n'apporte pas les progrès espérés par le jeune département, tant au niveau économique que sanitaire et social. Ce n'est qu'à partir de la fin des années cinquante que s'amorce puis s'accélère un mouvement d'essor exceptionnel. L'élection et l'ancrage de Michel Debré dans la 1^{ère} circonscription de Saint-Denis en 1963 constituent un tournant et font entrer La Réunion dans la phase concrète de la départementalisation. C'est le temps du décollage économique, des transformations profondes des infrastructures et des paysages avec l'amélioration des équipements (routiers, aériens, portuaires), la construction du barrage hydroélectrique de Takamaka (1968), d'hôpitaux, d'établissements scolaires... Les premières émissions de télévision débutent en 1964. Le Centre universitaire est créé en 1970. Autant de réalisations qui tentent de combler un retard considérable.

Jusqu'au début des années quatre-vingt, la question du statut de l'île suscite de nombreux débats entre départementalistes et autonomistes. En 1982, la loi de décentralisation crée le Conseil Régional aux côtés du Conseil Général. Puis La Réunion devient région européenne en 1992 et, en 1997, le traité d'Amsterdam donne à l'île sa place dans l'ensemble des régions ultrapériphériques de l'Europe.

La Réunion est aujourd'hui une région moderne, qui possède un niveau d'infrastructures étoffé et un tissu économique dynamique et varié. Il n'en demeure pas moins de nombreux écarts par rapport à la France métropolitaine, mesurés surtout dans les domaines sociaux et éducatifs.

Section 3

Le cadre institutionnel

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable à La Réunion, qui relève des Départements et Régions d'Outre-mer.

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (Départements et Régions d'Outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM (Territoires d'Outre-mer) ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (Collectivités d'Outre-mer) régies par l'article 74 de la Constitution².

Les lois organique et ordinaire organisant Mayotte en 101^e département français ont été adoptées le 7 décembre 2010. La loi organique pose le principe d'une collectivité régie par l'article 73 de la Constitution, et exerçant les compétences d'un département et d'une région d'Outre-mer. La loi ordinaire fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de cette collectivité unique. La transformation de Mayotte en département est effective depuis le renouvellement partiel de son assemblée délibérante intervenue en mars 2011.

Concernant la Martinique et la Guyane, le projet de loi relatif à leur évolution institutionnelle entérinée par les référendums de 2010 a été adopté en juillet 2011. L'organisation des élections aura lieu en mars 2014, afin que le calendrier de la réforme institutionnelle coïncide avec celui des élections des conseillers territoriaux.

3.1 DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

3.1.1 Un département et une région

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des départements français. Avec la loi du 31 décembre 1982, ces quatre départements deviennent également des Régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitains, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales. La Région détermine ainsi l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient, en outre, des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'Outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « *pays d'Outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « Départements et Régions d'Outre-Mer » (DROM). Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'État, depuis le 1^{er} janvier 2005¹. Les collectivités interviennent depuis cette loi dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. La coordination de certains domaines est dévolue à une collectivité particulière : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, alors que la Région est coordinatrice du développement économique. La formation professionnelle est quant à elle entièrement transférée aux Régions.

3.1.2 La possibilité de disposer d'une organisation institutionnelle propre

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités.

L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique, qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) lors du référendum du 7 décembre 2003².

Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les DFA (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibérerait des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

Dans le cadre des États généraux de l'Outre-mer tenus en 2009, et suite au souhait des élus locaux, le Président de la République a décidé de consulter les populations de Martinique et de Guyane sur leur évolution institutionnelle. Les choix arrêtés lors des référendums des 10 et 24 janvier 2010, c'est-à-dire le rejet de l'autonomie institutionnelle de ces départements mais l'approbation de la rationalisation des structures administratives locales, ont été entérinés par la loi du 27 juillet 2011. À compter des élections de mars 2014, une assemblée unique gèrera les compétences dévolues au Conseil Général et au Conseil Régional de la Martinique et de la Guyane.

3.1.3 Le droit applicable et ses adaptations

Les départements et régions d'Outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en France métropolitaine sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « des cinquante pas géométriques » ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine

¹ Suite à la loi du 13 août 2004.

² C'est à l'occasion de ce référendum que les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création de deux collectivités se substituant à ces deux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe.

public fluvial ; en Guyane, l'État est propriétaire de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière...

- la fiscalité¹ : les taux de TVA sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, et la TVA n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe par contre un impôt supplémentaire, l'octroi de mer, dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis une trentaine d'année par les gouvernements successifs afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. Les mesures les plus récentes ont pour objectif de favoriser la construction de logements sociaux et la poursuite des investissements productifs. Enfin, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales, qui s'insèrent au cœur des différents dispositifs d'aides en faveur de l'emploi.
- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de La Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

3.1.4 Des compétences accrues en matière de coopération régionale

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'Outre-mer² dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les États ou les organismes régionaux voisins. En outre les DROM peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

3.2 DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires Outre-mer de ses États membres.

Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques³ (RUP) qui concerne les départements et régions d'Outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM), qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

¹ Cf. Section 2 - § 2. Le système fiscal.

² Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

³ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. Cf. « L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? » - Étude CEROM, mars 2008.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « *caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques* ». Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, ou des aides d'État avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'Outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif « convergence » qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées¹ de l'Union. Les DOM bénéficient au titre de cet objectif d'une enveloppe de 2 696 millions d'euros à laquelle s'ajoutent 482 millions de fonds RUP² (35 euros par an et par habitant), soit un total de 3 178 millions d'euros sur la période 2007 - 2013 (contre 2 885 millions d'euros pour la période 2000 - 2006).

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique.

Évolutions statutaires des Départements d'Outre-mer

19 mars 1946 : passage du statut d'anciennes colonies des Antilles, de la Guyane française et de La Réunion au statut de **départements** d'Outre-mer.

2 mars 1982 : les 4 départements d'Outre-mer deviennent également des **Régions**, intégrées au cadre administratif français de droit commun. Cette loi dite de décentralisation consacre le transfert de l'exécutif du préfet aux présidents du conseil général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'État.

13 décembre 2000 : Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM). Possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant de toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences.

21 juillet 2003 : Loi programme pour l'Outre-mer, dite loi GIRARDIN. Principe d'une révision des conditions d'attributions du financement des transferts de compétences.

28 mars 2003 : Révision de la loi constitutionnelle, qui dans ses articles 72, 73 et 74, régit les statuts très divers des territoires d'Outre-mer.

7 décembre 2010 : Les lois organique et ordinaire organisant Mayotte en 101^e département français sont adoptées.

27 juillet 2011 : La loi crée une collectivité unique en Martinique et en Guyane. Celle-ci exerce les compétences dévolues initialement au Département et à la Région.

¹ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

² En complément des fonds structurels, la CE alloue une dotation de compensation des handicaps spécifiques aux RUP.



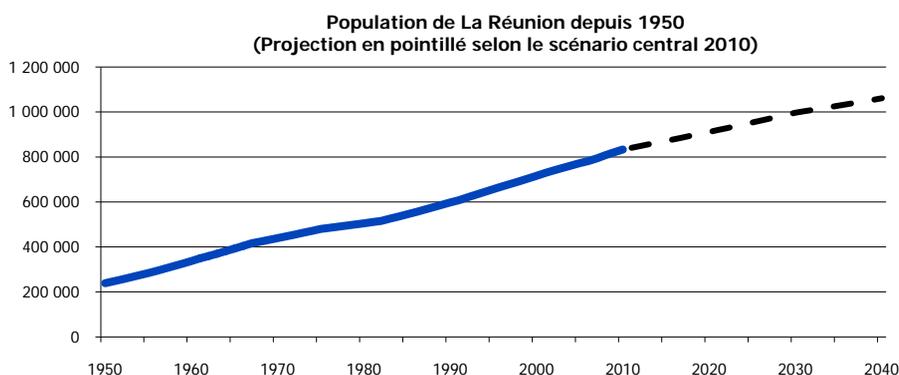
CHAPITRE II

Panorama de l'économie de La Réunion

Section 1

La population

La population réunionnaise atteint 839 500 habitants au 1^{er} janvier 2011 (estimation provisoire). L'accroissement naturel explique structurellement l'essentiel de l'augmentation de la population (le solde des naissances sur les décès génère en moyenne un peu plus de 10 000 habitants sur les 12 000 habitants supplémentaires enregistrés chaque année depuis 1990). Le rythme de progression du nombre d'habitants de l'île s'affiche à + 1,5 % ; il ralentit très progressivement (+ 1,6 % en 2009 et + 1,8 % en 2008), mais reste toujours environ deux fois plus rapide que celui de la France métropolitaine. La population de La Réunion pourrait franchir la barre symbolique du million d'habitants vers 2030, selon l'hypothèse centrale des projections démographiques réalisées par l'Insee.



Source : Insee (Recensements ; estimations de populations au 1^{er} janvier ; projections démographiques)

Avec 333 habitants au km² en 2009 (contre 282 dix ans auparavant), La Réunion est la troisième région la plus densément peuplée de France, juste devant le Nord Pas-de-Calais, mais derrière l'Île de France (972 habitants au km²) et la Martinique (358 habitants au km²). En raison de son relief montagneux, qui amplifie les contraintes de peuplement et de circulation, la population se concentre principalement sur les zones littorales.

Un accroissement naturel toujours important

Même s'il continue à baisser en 2010, l'accroissement naturel reste le principal contributeur à la croissance de la population réunionnaise. Il explique à lui seul près de 95 % de l'augmentation de la population depuis 1999. La variation de population due au solde migratoire, importante durant la décennie 1990, a fortement diminué depuis.

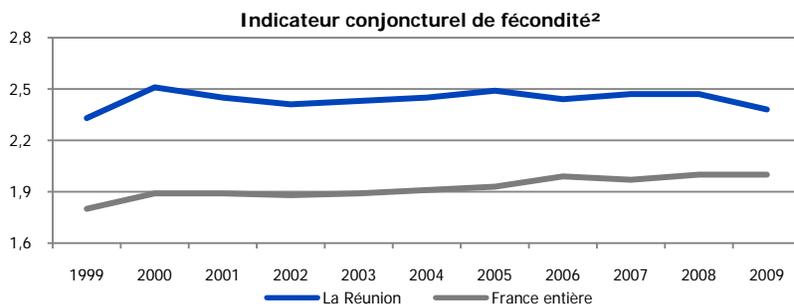
Principaux indicateurs démographiques

	1990	2008	2009	2010	Variation
Nombre de naissances (a)	13 877	14 927	14 299	14 146	-1,1%
Nombre de décès (b)	3 153	4 115	4 109	4 221	2,7%
Accroissement naturel (c = a – b)	10 724	10 812	10 190	9 925	-2,6%
Solde migratoire (d)	-200	668	n.d.		-
Variation totale de la population (c + d)	10 524	11 480	n.d.		-
Indicateur Conjoncturel de Fécondité	2,56	2,48	2,38	n.d.	-
Espérance de vie à la naissance selon le sexe	F : 78,2 H : 68,2	F : 82,1 H : 74,6	F : 82,7 H : 74,9	n.d.	-

Source : Insee ; État-Civil

Poursuite de la transition démographique

Le nombre de naissances vivantes de mères domiciliées à La Réunion continue à baisser en 2010, mais de manière moins sensible qu'en 2010. Il s'établit à 14 146 naissances enregistrées, soit nettement moins que le niveau record de 2008 (14 927 naissances). Le nombre de naissances est ainsi à son plus bas niveau depuis 2003, année où il avait recommencé à croître de manière régulière (+ 0,5 % en moyenne chaque année sur la période 2003 - 2008). Le taux de natalité¹, qui diminue tendanciellement, perd 0,3 point en 2010, après avoir chuté ainsi de 1,2 point en 2009. A 17,0 ‰, il demeure cependant bien supérieur à celui de la métropole (12,8 ‰), qui progresse lui légèrement (+0,2 point). Les Réunionnaises ont donc toujours plus d'enfants que les Métropolitaines, et les ont plus jeunes (à 27,8 ans en moyenne, contre 30,1 ans en France métropolitaine), même si leur âge moyen à la maternité augmente progressivement. Par ailleurs, le nombre de mères encore mineures au moment de l'accouchement est conséquent, même s'il diminue progressivement (529 naissances de mères mineures en 2010, chiffre stable par rapport à 2009).



En 2009, l'indicateur conjoncturel de fécondité² s'établit à 2,38 enfants par femme, soit un niveau toujours très supérieur à celui de la France métropolitaine (2,0 enfants par femme) et au seuil théorique de remplacement des générations (2,1 enfants par femme). Il continue cependant à baisser, perdant 0,1 point par rapport à 2008. Parmi les régions françaises, seules Mayotte et la Guyane présentent des indicateurs conjoncturels de fécondité supérieurs.

¹ Le taux de natalité indique le nombre moyen de naissances vivantes pour 1 000 habitants.

² L'indicateur conjoncturel de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si le taux de fécondité devait se maintenir durablement.

Le nombre de décès de personnes domiciliées à La Réunion progresse en 2010 (4 221 après 4 109 en 2009). Cette hausse s'inscrit dans la tendance observée depuis le milieu des années 90, après une année de pause en 2009, et qui devrait perdurer, en raison à la fois de l'accroissement de la population et de son vieillissement.

En 2009, le taux de mortalité s'établit à 5,0 ‰, un niveau relativement faible par rapport à celui observé en France métropolitaine (8,3 ‰). Cette situation s'explique uniquement par la structure par âge de la population de La Réunion qui, nettement plus jeune en moyenne que la population nationale, est par nature moins exposée au risque de mortalité. Néanmoins, à tous les âges, la mortalité observée à La Réunion reste supérieure à celle enregistrée au plan national.

L'espérance de vie de la population réunionnaise a considérablement augmenté depuis les années 50, grâce à la diminution de la mortalité infantile et à l'amélioration des conditions de vie. En 2009 l'espérance de vie à la naissance à La Réunion est de 74,9 ans pour les hommes et de 82,7 ans pour les femmes. Elle progresse de trois mois pour les hommes et de six mois pour les femmes par rapport à 2008, mais demeure sensiblement inférieure à celle mesurée en France métropolitaine (78,0 ans pour les hommes et 84,7 ans pour les femmes en 2010, l'écart se réduisant progressivement pour ces dernières). L'écart de la durée de vie à la naissance entre les deux sexes (7,8 ans) reste l'un des plus importants parmi les régions françaises.

Vieillessement de la population

	1999	%	2009	%	Projection 2040	%	France métro- politaine 2040
0 à 19 ans	255 499	36,2%	282 400	34,4%	289 700	27,3%	22,4%
20 à 59 ans	379 990	53,8%	441 100	53,7%	497 400	46,9%	46,6%
60 ans et plus	70 691	10,0%	97 800	11,9%	273 700	25,8%	31,0%
Total	706 180	100,0%	821 300	100,0%	1 060 800	100,0%	100,0%

Source : Insee (Recensements ; estimations de populations au 1er janvier ; projections démographiques)

Le vieillissement de la population réunionnaise se poursuit. La part des habitants âgés de moins de 20 ans baisse légèrement par rapport à l'année précédente (34,4 % contre 35,0 % en 2008), tandis que celle de la population de 20 à 59 ans reste stable à 53,7 %. La part des plus de 60 ans augmente donc de 0,5 point, pour s'établir à 11,9 %. Les projections démographiques réalisées par l'Insee à l'horizon 2040 indiquent que La Réunion va poursuivre sa transition démographique et qu'un rééquilibrage entre la population jeune (moins de 20 ans) et les seniors (60 ans et plus) va progressivement s'opérer. Le nombre de centenaires a d'ailleurs doublé en 10 ans, et plus de 75 centenaires ont été recensés en 2009. La Réunion va toutefois rester durablement l'un des départements les plus jeunes de France, avec la Guyane et Mayotte.

Section 2

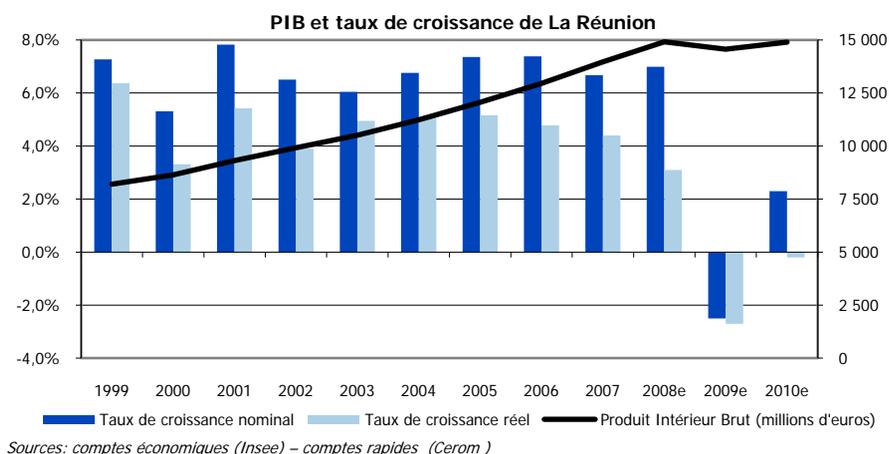
Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

L'économie réunionnaise stagne en 2010

En 2010, le Produit Intérieur Brut de La Réunion a progressé de 2,3 % en euros courants, après une année 2009 marquée par une contraction de 2,5 %. En volume, c'est-à-dire corrigé de la hausse des prix, le PIB réunionnais se stabilise (- 0,2 %), alors que la reprise est effective au niveau national, même si elle reste mesurée (+ 1,5 % de croissance en volume). Dans les autres départements d'Outre-mer, la reprise est plus marquée, faisant suite à une récession en 2009 plus profonde encore qu'à La Réunion ou sur le territoire national. En Guadeloupe, le PIB progresse de 2,7 % en volume, et en Martinique de 4,6 %. Enfin, l'économie guyanaise continue sa progression (+ 2,5 % après + 3,6 % en 2009).

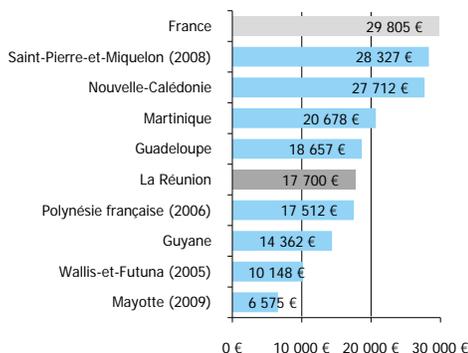


Après avoir connu une récession en 2009, l'activité économique s'est progressivement redressée tout au long de l'année 2010. Elle peine néanmoins à retrouver des relais de croissance efficaces. Le manque de lisibilité sur les perspectives économiques locales et les tensions entourant la crise de la dette en Europe pèsent sur la confiance des acteurs économiques. Après une orientation encore favorable au premier trimestre 2011, la situation conjoncturelle locale se contracte sur le reste de l'année, à l'image de la situation nationale.

Légère hausse du PIB par habitant

Dans ce contexte économique toujours morose, le PIB par habitant progresse légèrement, de 1,0 % en 2010 à La Réunion, soit un rythme proche de celui observé au niveau national (+ 0,8 %).

PIB par habitant en France métropolitaine et dans les régions ultramarines en 2010

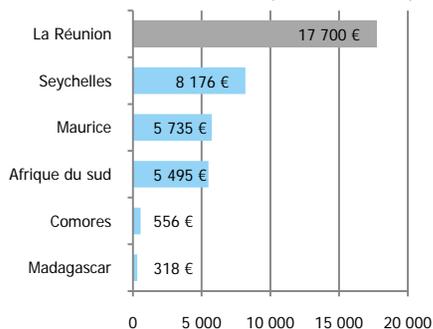


Sources : Insee, ISPF, Isee, Cerom

La Réunion génère un PIB par habitant nettement plus élevé que les principaux pays de la zone (Sud - Ouest de l'Océan Indien). Ainsi, en retenant les différents taux de change utilisés dans l'Atlas de la Banque Mondiale, la richesse par habitant dans l'île est 2,1 fois plus élevée que celle observée aux Seychelles. Cet écart s'accroît de façon significative avec les autres pays de la zone, et plus particulièrement avec les Comores et Madagascar. A l'exception de ces deux pays, où il baisse respectivement de 1,6 % et 0,2 %, le PIB par habitant des pays de la zone s'inscrit en hausse en 2010, notamment aux Seychelles et en Afrique du sud (+ 19,9 % et + 26,8 % respectivement).

La richesse par habitant à La Réunion se situe dans la moyenne des départements et collectivités d'Outre-mer. Les PIB par habitant de Saint-Pierre et Miquelon (chiffre 2008) et de la Nouvelle-Calédonie sont les plus proches du niveau observé pour la France entière, et sont respectivement supérieurs de 60 % et 56 % à celui de La Réunion. Le PIB par habitant réunionnais se situe entre celui de la Guadeloupe et celui de la Polynésie française (chiffre 2006). La richesse par habitant à Mayotte est en revanche nettement plus faible ; elle représente de l'ordre de 37 % de celle de La Réunion en 2009.

Comparaison du PIB par habitant dans les pays de la zone Océan Indien en 2010 (en euros courant)



Sources : Cerom, Banque Mondiale

L'indice de développement humain¹ de La Réunion atteint 0,914 en 2007, soit le niveau le plus élevé de la zone. La Réunion appartient ainsi à la catégorie des régions à « développement humain très élevé » (régions présentant un IDH supérieur à 0,9). Cependant, La Réunion se place à la 32^e place au niveau mondial, alors que la France est classée 8^e.

¹ L'indicateur de développement humain (IDH) est préféré au PIB pour les comparaisons internationales, car il intègre, outre le PIB par habitant, des éléments qualitatifs qui contribuent aussi fortement à la qualité de vie : la santé (appréhendée par l'espérance de vie à la naissance) et l'éducation (taux d'alphabétisation et taux brut de scolarisation). Il est calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et permet de tenir compte dans les comparaisons internationales, au-delà de la richesse créée, de certains déterminants du « bien-être » des populations concernées.

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

Malgré le ralentissement de l'activité économique qui affecte La Réunion depuis 2009, son PIB a progressé de plus de 70 % en dix ans. L'économie de l'île a ainsi connu entre 2000 et 2010 un taux de croissance annuel moyen de 5,6 %. Principal moteur de la croissance, la consommation finale s'est accrue de 5,5 % en moyenne par an sur cette période. Tout d'abord soutenue par la consommation des administrations (+ 15,5 % par an entre 2000 et 2004), la consommation finale tire ensuite son dynamisme principalement de la dépense de consommation des ménages. Autre moteur de la croissance, l'investissement a plus que doublé en une décennie, et en particulier depuis 2003, favorisé par les différentes mesures fiscales de soutien à l'économie. La loi de Programme pour l'Outre-mer (LOPOM) et la mise en œuvre de grands chantiers ont par ailleurs particulièrement stimulé l'activité du BTP jusqu'en 2008. Mais, depuis, l'investissement a fortement baissé : - 7,8 % en 2009 et - 12,3 % en 2010.

L'équilibre emplois ressources

en millions d'euros	2000	2009*	2010*	Evol 10/09	évol 10/00 en moy.
Ressources					
PIB	8 641	14 565	14 898	2,3%	5,6%
Importations	2 873	4 181	4 265	2,0%	4,0%
Emplois					
Consommation des ménages	5 628	9 283	9 587	3,3%	5,5%
Consommation des administrations	3 079	5 635	5 720	1,5%	6,4%
Formation brute de capital fixe	1 665	3 593	3 152	-12,3%	6,6%
Exportations (biens et services)	582	553	581	5,0%	-0,03%

Sources : Insee, Cerom

* Comptes rapides

La consommation, moteur de la croissance

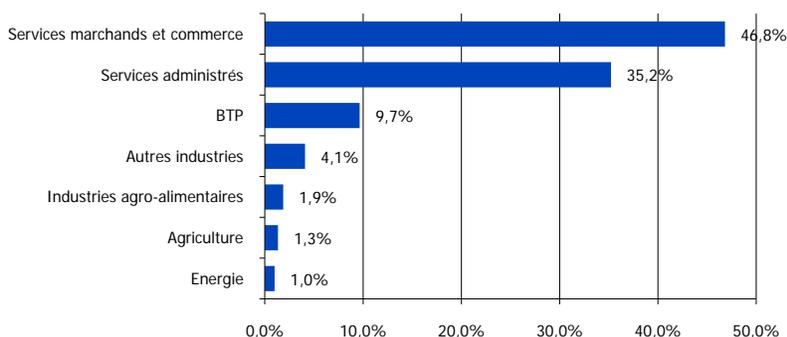
Bien qu'elle ralentisse ces dernières années, la consommation finale des ménages continue de contribuer positivement à l'évolution du PIB à hauteur de 2,1 points en 2010. La consommation des administrations et les exportations participent également à la croissance de l'île (respectivement + 0,6 point et + 0,2 point). A l'inverse, la contraction de l'investissement joue défavorablement pour 3,0 points, et les importations pour 0,6 point.

1.3 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE¹

La Réunion présente désormais les caractéristiques d'une économie moderne, dont les services constituent la principale source de création de richesse. La tertiarisation de l'économie réunionnaise se poursuit et l'ensemble des services représente plus de 80 % de la valeur ajoutée (VA) de La Réunion en 2007 (dernière année pour laquelle les comptes économiques définitifs sont disponibles). Ce secteur se distingue particulièrement par l'hypertrophie des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale). Les services non marchands contribuent ainsi pour 35,2 % à la richesse de l'île, alors qu'en France métropolitaine ils ne représentent que 21,4 % du PIB pour cette même année.

¹ Sur la base des comptes économiques définitifs de l'Insee, pour l'année 2007.

Part des secteurs dans la valeur ajoutée de La Réunion en 2007



Source : Insee - Comptes définitifs

Pour autant, les services administrés ne sont plus la branche d'activité la plus importante à La Réunion. Avec 46,8 % de l'ensemble de la valeur ajoutée du département en 2007, les services marchands¹, y compris le commerce, sont les secteurs prédominants de l'économie réunionnaise. Leur part dans la valeur ajoutée totale reste toutefois toujours inférieure à celle observée en France entière, où ils en représentent 55,8 %. Les activités immobilières sont les principales activités de services, avec près du tiers de la VA des services marchands. Cette prédominance de l'activité de promotion immobilière et d'agences (location et intermédiation immobilière) est le signe d'un marché immobilier toujours dynamique en 2007, en raison des incitations fiscales encourageant la production de logements à cette période. Le commerce constitue la deuxième branche de cet ensemble, avec 19,1 % de la VA des services marchands et 9,0 % du PIB réunionnais. Il se situe ainsi à un niveau comparable au niveau national.

La construction bénéficie de la vitalité du marché de l'immobilier et voit son poids dans la VA totale progresser, pour représenter près de 10 % de la VA totale en 2007. Ce poids est supérieur de 3,4 points à celui du BTP au niveau national. Le poids du secteur industriel de l'île reste a contrario très éloigné de ce qu'il est au niveau national, ne pesant que 6 % de la VA totale contre plus de 14 % pour la France entière.

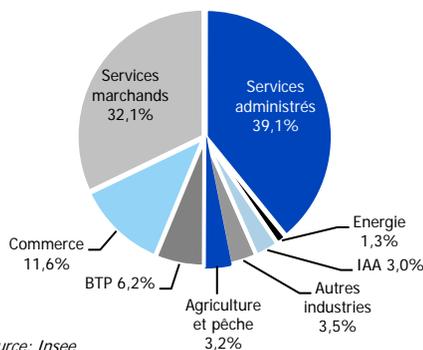
Les transformations dans l'économie de l'île entre 1997 et 2007

En dix ans, la structure de l'économie réunionnaise a été profondément modifiée. L'analyse des évolutions de la valeur ajoutée par branche sur cette période fait clairement ressortir les transformations économiques ayant cours dans l'île. En prix courants, la valeur ajoutée brute totale a crû en moyenne de 6,8 % par an entre 1997 et 2007.

¹ Les services marchands regroupent les branches « transports et télécommunication », « activités financières et immobilières », « autres services aux entreprises », « hôtels et restaurants » et « services aux particuliers ».

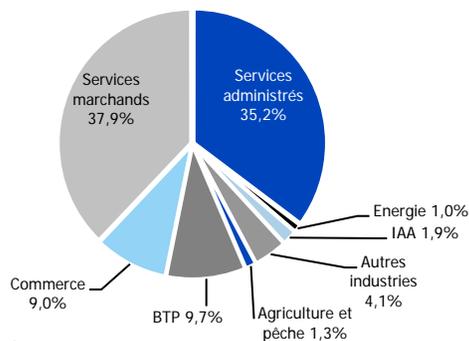
Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale

1997



Source: Insee

2007



Source: Insee

Si, en 1997, l'économie de l'île est déjà fortement tournée vers les services, les services administrés avaient alors un poids bien plus important. La VA de l'administration, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale atteignait 39,1 % du PIB en 1997 contre 35,2 % en 2007. Depuis, les services principalement marchands sont devenus prédominants dans l'économie de l'île. En effet, tirés vers le haut par les autres services aux entreprises¹ et les services aux particuliers, les services marchands ont connu une forte croissance sur la dernière décennie (+ 8,8 % en moyenne par an).

Le BTP se développe fortement au cours de cette période 1997 - 2007², avec un taux de croissance annuel moyen de 11,8 %. Les industries des biens d'équipement et des biens intermédiaires bénéficient pleinement de ce boom. De ce fait, la part de l'industrie (hors agro-alimentaire) passe de 3,5 % en 1997 à 4,1 % en 2007. A l'inverse, les parts de l'agriculture et des industries agro-alimentaires diminuent (respectivement de - 1,9 point et de - 1,1 point).

¹ C'est-à-dire en excluant les services de transports et télécommunication et les activités financières et immobilières.

² Depuis, le secteur a connu une forte contraction, liée conjointement au coup de frein observé dans la construction privée et à la baisse de l'activité dans les travaux publics (fin de grands projets d'investissements).

2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La population active masculine en recul

La croissance de la population active¹ réunionnaise, au sens du Bureau International du Travail (BIT), a décéléré en 2011 par rapport à 2010 (+ 1,5 %, contre + 4,4 % l'année précédente). Cette évolution est la conséquence d'un moindre dynamisme du côté de la population active féminine (+ 3,4 % en 2011 contre + 5,0 % en 2010) et d'un léger recul du nombre d'hommes actifs (- 0,2 % en 2011 contre + 3,9 % en 2010), certains parmi les plus jeunes renonçant à se positionner sur le marché du travail, découragés par le chômage élevé. La Réunion compte 345 700 actifs, avec un poids des femmes qui progresse d'année en année : 47,2 % en 2011 contre 46,4 % l'année précédente, soit un niveau maintenant très proche de celui de la France métropolitaine.

Répartition de la population active selon le sexe (situation au 2^e trimestre)

	2007	2008	2009	2010	2011	Var 11/10
Population active	308 380	321 954	326 282	340 600	345 700	1,5%
Hommes	171 129	172 436	175 884	182 700	182 400	-0,2%
Femmes	137 251	149 518	150 398	157 900	163 300	3,4%
Population active occupée	233 242	243 505	237 327	242 100	243 600	0,6%
Hommes	131 257	132 778	130 047	131 500	132 300	0,6%
Femmes	101 985	110 727	107 280	110 600	111 300	0,6%
Taux d'activité (15 - 64 ans)	58,2%	59,9%	59,9%	61,3%	61,0%	-0,3 pt
Hommes	67,0%	66,5%	67,2%	68,4%	67,1%	-1,3 pt
Femmes	50,0%	53,7%	53,2%	54,7%	55,4%	0,7 pt

Source : Insee - Enquête Emploi

Le ralentissement de la progression de la population active des 15 - 64 ans (+ 1,3 %), combiné à la hausse de 2,0 % de la population totale correspondante, affecte négativement le taux d'activité², qui baisse de 0,3 point entre 2010 et 2011. Dans le détail, le taux d'activité féminin progresse pour la deuxième année consécutive (+ 0,7 point) alors que chez les hommes, il est en retrait de 1,3 point.

¹ = Population active occupée (ayant travaillé ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence) + chômeurs (personnes sans emploi, disponibles dans les 15 jours, et recherchant activement un emploi).

Les séries présentées ont été réactualisées, depuis 2007 dans un premier temps, les pondérations de l'enquête Emploi 2010 étant calées sur la structure par âge au recensement de 2007. Une série débutant en 2000 devrait être prochainement disponible.

² Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) d'une tranche d'âge et la population totale correspondante. Sans précision de tranche d'âge, il s'agit de la population « en âge de travailler », soit par convention la tranche 15 - 64 ans.

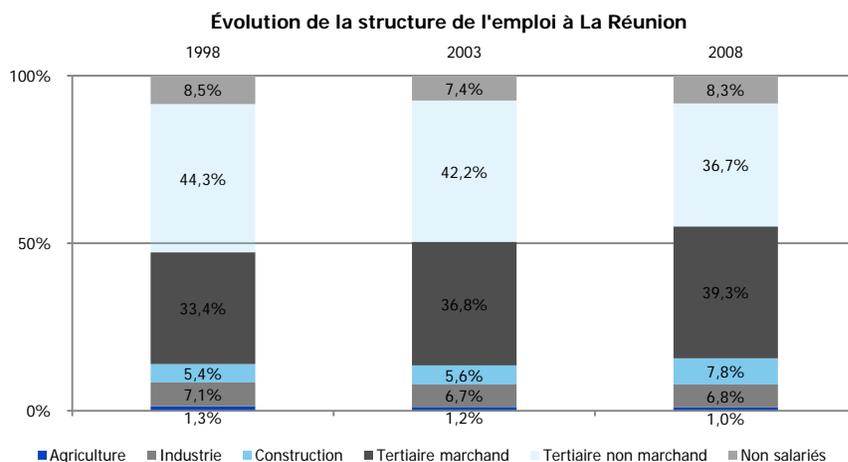
Le taux d'activité reste très inférieur à celui de la France métropolitaine (70,5 % en 2010), d'une part en raison de la faiblesse du taux d'activité des femmes, et d'autre part en lien avec la jeunesse de la population réunionnaise. La tranche des 15 - 24 ans représente en effet 20,6 % de la population en âge de travailler à La Réunion, contre 15,3 % pour la France métropolitaine. Or, à ces âges, le taux d'activité devient d'autant plus faible que les études longues se généralisent.

L'économie réunionnaise, toujours en manque de dynamisme, n'a créé que 1 500 emplois en 2011. Cette évolution (+ 0,6 %) est trop contenue pour permettre une hausse du taux d'emploi¹ (15 - 64 ans), dans la mesure où la population totale des 15 - 64 ans a progressé deux fois plus rapidement. Le taux d'emploi s'est ainsi contracté de 43,5 % à 42,8 % entre 2010 et 2011. A titre de comparaison, le taux d'emploi en métropole est de 63,8 % en 2010.

2.2 L'EMPLOI

Le poids du secteur marchand en nette progression

Le nombre d'emplois total² à La Réunion est de 245 900 au 31 décembre 2010, selon les estimations localisées d'emploi réalisées par l'Insee. Ces estimations, dont le détail par secteur n'est disponible que sur la période 1998 - 2008, font état d'une modification de la structure de l'emploi au profit du secteur tertiaire marchand, dont le poids est passé de 33,4 % en 1998 à 39,3 % en 2008. Dans le même temps, le poids du tertiaire non marchand s'est contracté, passant de 44,3 % à 36,7 %.



Source : Insee - Estimations localisées d'emploi en France métropolitaine et dans les Dom

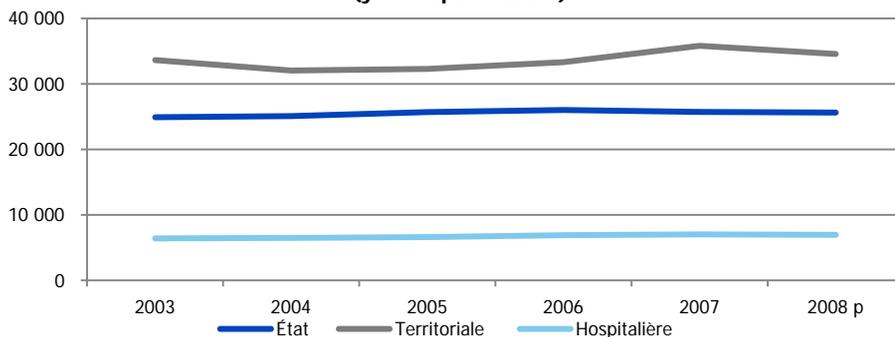
¹ Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Comme pour le taux d'activité, on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

² Cette estimation de l'emploi diffère de celle issue de l'enquête emploi car elle provient d'une source différente : Insee - Estimations localisées d'emploi en France métropolitaine et dans les Dom.

Les trois fonctions publiques (toutes catégories confondues) emploient 67 100 personnes en 2008, un chiffre en contraction de 2,1 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est essentiellement imputable à celle des effectifs de la fonction publique territoriale (- 3,5 %, faisant suite à une hausse de 7,5 % en 2007). Les effectifs des fonctions publiques d'Etat et hospitalière sont quasi-stables (- 0,1 %).

Depuis 2003, les effectifs ont progressé en moyenne de 0,7 % chaque année. La progression des effectifs a été plus dynamique dans la fonction publique hospitalière : + 1,7 % en moyenne annuelle, contre respectivement + 0,6 % et + 0,5 % pour les fonctions publiques d'Etat et territoriale.

Évolution des effectifs de la fonction publique à La Réunion (y.c. emplois aidés)



Sources : Insee, fichier des agents de l'état ; enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (Colter) ; Insee - Dress, SAE

L'emploi aidé représente une part importante des effectifs de la fonction publique territoriale (environ 30 %), alors que son poids est marginal au sein des fonctions publiques hospitalières et d'Etat (respectivement 2 % et 1 %).

L'emploi salarié marchand se redresse en 2010

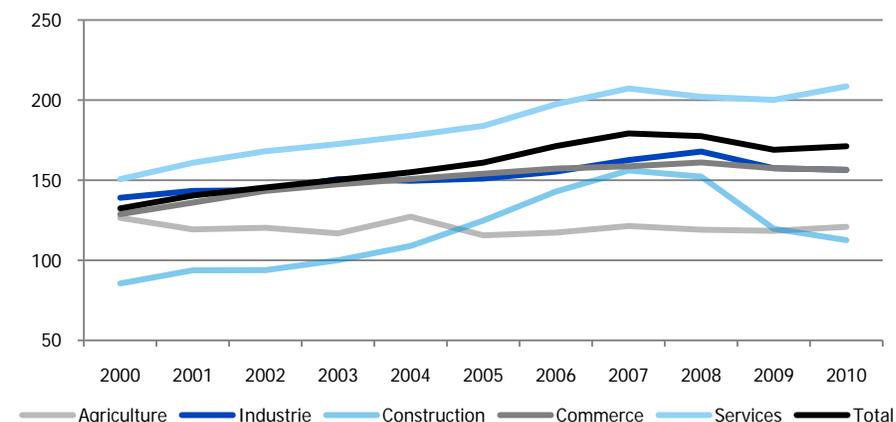
L'emploi salarié marchand réunionnais a renoué avec la croissance en 2010 (+ 1,3 % par rapport à 2009, soit environ 1 700 emplois supplémentaires), après avoir été durement impacté par la crise économique en 2009 (- 4,8 %).

Il est essentiellement soutenu par l'évolution de l'emploi dans les services marchands, qui progresse de 4,2 % sur l'année. Plus précisément, l'emploi est dynamique dans les activités d'hébergement médico-social et social et d'accompagnement social sans hébergement (+ 18,1 % en 2010 après + 11,8 % en 2009) et dans les « autres activités de services »¹ (+ 20,6 % en 2010 après une contraction de 9,6 % en 2009). Dans une moindre mesure, les effectifs progressent également dans les activités informatiques et de services d'information (+ 5,3 %) et dans le secteur « hébergement et restauration » (+ 4,0 %). Néanmoins, les effectifs des services administratifs et de soutien se contractent pour la deuxième année consécutive : - 1,4 % en 2010 contre - 4,4 % en 2009.

L'emploi marchand dans le secteur de l'agriculture est également en hausse (+ 2,1 %), mais sa contribution à l'évolution globale reste faible compte tenu de son poids limité.

¹ Cette section comprend les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ainsi que diverses activités de services personnels non classées ailleurs dans cette nomenclature.

Évolution de l'emploi salarié marchand par secteur d'activité



Source : Unistatis - Pôle emploi, indice base 100 en 1993

Dans les autres secteurs, l'emploi continue à se contracter en 2010. C'est le cas notamment dans le secteur de la construction, dont les effectifs s'inscrivent en retrait de 5,9 % en 2010 après une chute de plus de 20 % l'année précédente. Les effectifs du commerce et de l'industrie sont en légère baisse de 0,6 % en 2010.

Plus récemment, les estimations réalisées par l'Insee (source : Bordereaux URSSAF - Traitement Insee Epure), font état d'une progression de l'emploi salarié marchand à fin 2011 : + 3,8 % en glissement sur un an. Les effectifs de tous les secteurs s'inscrivent en hausse, notamment ceux des services marchands (+ 5,7 %), de l'industrie (+ 3,2 %) et de la construction (+ 2,3 %).

2.3 LE CHOMAGE

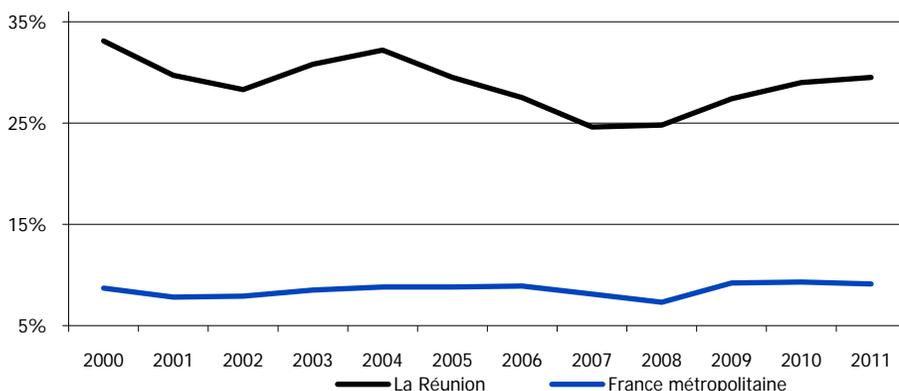
Le chômage progresse, mais à un rythme moins soutenu

Selon l'enquête emploi réalisée chaque année par l'Insee, le taux de chômage à La Réunion atteint 29,5 % de la population active au deuxième trimestre 2011. Il progresse de 0,5 point et atteint son plus haut niveau depuis 2005.

En un an, l'économie réunionnaise n'a pu générer que 40 % des emplois nécessaires à une baisse du taux de chômage. L'écart entre La Réunion et la France métropolitaine se creuse pour la quatrième année consécutive : il atteint 20,4 points, le taux de chômage métropolitain étant de 9,1 % au deuxième trimestre 2011.

Le taux de chômage des femmes progresse de 1,8 point à 31,8 %, alors que celui des hommes se replie d'un demi-point à 27,5 %. Le chômage ne touche pas les différentes générations avec la même intensité. C'est chez les jeunes (15 - 24 ans) que le taux de chômage est le plus élevé en 2011 (59,8 %), et qu'il a le plus augmenté par rapport à 2010 (+ 4,5 points). Les taux de chômage des 25 - 49 ans et des 50 - 64 ans sont moins marqués ; ils s'établissent respectivement à 28,4 % et 17,3 %.

Taux de chômage au sens du BIT (au 2e trimestre de l'année)



Source: INSEE - Enquête Emploi

La croissance du nombre de demandeurs d'emploi ralentit

Fin décembre 2011, 6 000 demandeurs d'emplois supplémentaires étaient inscrits à Pôle emploi en catégorie A¹, soit une augmentation de 5,3 % sur un an. La progression de la demande d'emploi ralentit toutefois pour la deuxième année consécutive.

Parmi les DOM (hors Mayotte), c'est en Guadeloupe que la demande d'emploi croît le plus (+ 6,2 %), devant La Réunion, la Guyane (+ 4,3 %) et enfin la Martinique (+ 3,5 %). En France métropolitaine, elle augmente de 5,5 %.

Les DEFM des catégories B¹ et C¹ progressent au même rythme que celui des DEFM de catégorie A. Parmi eux, les DEFM de longue durée augmentent là aussi de manière soutenue.

Demandeurs d'emplois de fin de mois de catégorie A (en fin d'année)

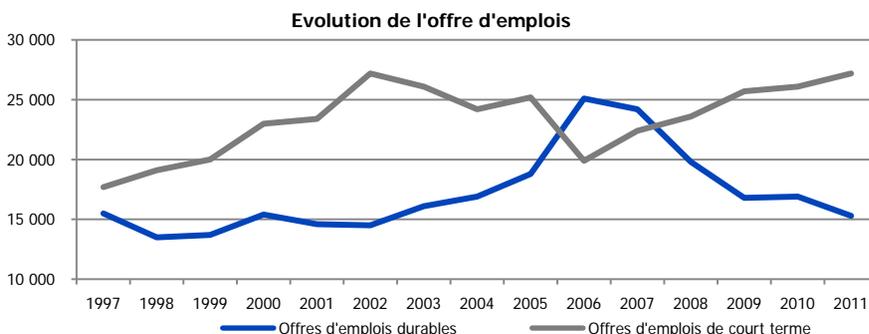
	2007	2008	2009	2010	2011	Var 11/10
DEFM catégorie A	72 100	81 600	101 200	113 200	119 200	5,3%
Hommes	34 300	39 700	51 600	56 400	58 600	3,9%
Femmes	37 800	41 900	49 600	56 800	60 600	6,7%
15-24 ans	14 000	15 400	18 800	19 900	20 500	3,0%
25-49 ans	50 500	57 000	69 900	77 400	80 000	3,4%
50 ans et plus	7 700	9 300	12 500	16 000	18 800	17,5%
Catégories A, B et C	84 200	93 300	114 800	129 200	136 000	5,3%
<i>dont longue durée</i>	36 500	36 600	47 100	61 800	71 300	15,4%

Source : Pôle emploi (données brutes)

¹ La catégorie A des demandeurs d'emploi correspond aux personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi et qui sont sans emploi. La catégorie B est celle des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois). La catégorie C recense quant à elle les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

L'offre d'emploi toujours majoritairement orientée vers les emplois précaires

Pôle Emploi a collecté 42 500 offres en cumul sur l'année 2011, soit une diminution de 1,2 % par rapport à l'année précédente. Plus précisément, les offres d'emplois durables (plus de 6 mois) se sont contractées de 9,5 %, alors que les emplois temporaires, plus nombreux, ont augmenté de 4,2 %. Ces évolutions s'inscrivent dans la continuité de la tendance observée depuis cinq ans : les offres d'emplois temporaires ne cessent de progresser depuis 2006 alors qu'à l'opposé, l'offre d'emplois durables s'inscrit sur une tendance baissière.



Source : Pôle emploi, données brutes

Le nombre d'allocataires reste stable

Fin 2011, le nombre d'allocataires de Pôle Emploi reste stable : - 0,3 % en glissement sur un an. Le flux de nouveaux demandeurs d'emplois semble être compensé par l'arrivée à terme de nombreux droits à l'indemnisation chômage. L'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA corrobore ce constat.

2.4 LES DIVERSES FORMES DE CONTRATS AIDES

Les politiques d'emploi et de formation à La Réunion

	2009	2010	Var 10/09
Contrats de formation en alternance			
Contrats d'apprentissage	2 542	2 203	-13,3%
Contrats de professionnalisation	3 663	3 153	-13,9%
<i>dont jeunes de moins de 26 ans</i>	2 405	2 365	-1,7%
Contrats aidés secteur marchand			
Contrats d'accès à l'emploi (CAE-DOM)	997	1 112	11,5%
Contrats unique d'insertion (CUI)	2 106	2 093	-0,6%
<i>dont allocataires du RMI</i>	1 758	1 696	-3,5%
<i>dont allocataires de l'ASS, de l'API ou de l'AAH</i>	348	397	14,1%
Contrats aidés secteur non marchand			
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	13 632	16 432	20,5%
Contrats unique d'insertion (CUI)	6 684	7 596	13,6%
<i>dont allocataires du RMI</i>	5 867	6 825	16,3%
<i>dont allocataires de l'ASS, de l'API ou de l'AAH</i>	817	771	-5,6%
Insertion et formation des jeunes			
CIVIS	2 886	5 648	95,7%
Projet Initiative-Jeune création (nb de créateurs)	273	324	18,7%
Projet Initiative-Jeune mobilité	1 015	-	

Source : DTEFP - ASP

3. Les revenus et salaires

3.1 LES REVENUS

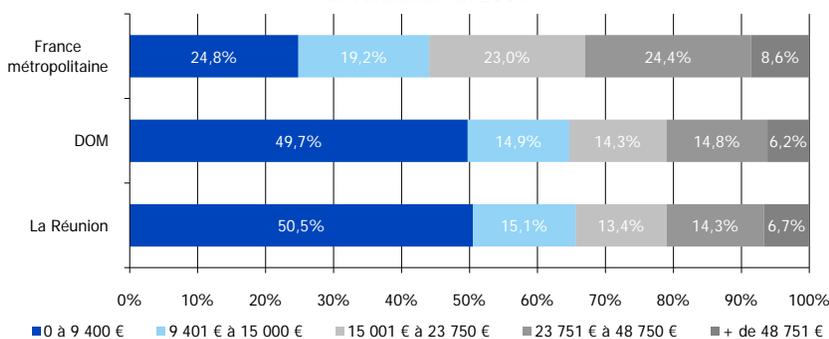
3.1.1. Les différentes catégories de revenus

Prépondérance de foyers fiscaux à très faibles revenus à La Réunion

Les données de la direction des finances publiques montrent un poids élevé des foyers fiscaux¹ à revenu très faible à La Réunion. La moitié des foyers fiscaux de l'île déclare en effet un revenu annuel inférieur à 9 400 euros, contre le quart des foyers fiscaux pour la France métropolitaine en 2009. Même si elle est restée stable ces deux dernières années, la proportion de ménages réunionnais à très faibles revenus tend cependant à décroître. Ainsi, en 2003, 57 % des foyers réunionnais déclaraient un revenu annuel net inférieur à 7 500 euros.

Ces foyers fiscaux à faibles ressources ne représentent que 8,5 % du total des revenus fiscaux de référence. Parallèlement, les foyers fiscaux déclarant des revenus supérieurs à 48 751 euros concentrent 35,2 % des revenus fiscaux, alors qu'ils ne représentent que 6,7 % du nombre de foyers. Cette disparité de revenus, proche de celle observée sur l'ensemble des DOM, est nettement plus élevée qu'au niveau national où les foyers fiscaux déclarant les plus hauts revenus sont plus nombreux (8,6 %) et concentrent moins de richesses (31,7 %). On constate également une plus forte représentativité de foyers fiscaux non imposables dans le département et dans l'ensemble des DOM qu'en France métropolitaine. En 2009, les trois quart des foyers fiscaux réunionnais n'ont pas été soumis à l'impôt à La Réunion, contre un peu moins de la moitié en France métropolitaine.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence en 2009



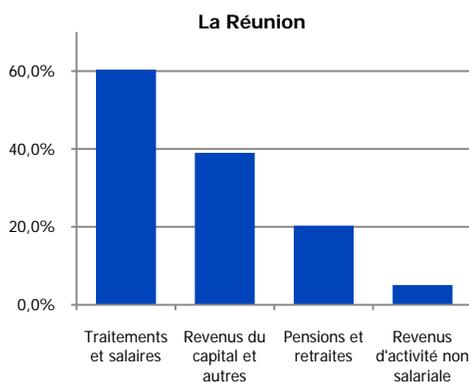
Forte proportion des revenus salariaux

Les revenus d'activité salariaux sont les principaux types de revenus des foyers fiscaux réunionnais. En 2008, six foyers sur dix déclarent percevoir un traitement ou un salaire. Cette proportion est légèrement plus élevée en France métropolitaine. Par ailleurs, près de quatre

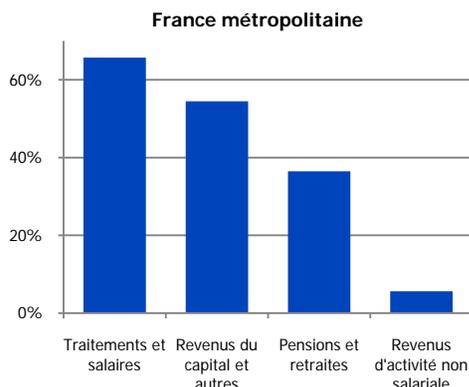
¹ Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

ménages sur dix déclarent des revenus du capital¹. Cette proportion a fortement crû entre 2007 et 2008 suite à des modifications d'enregistrement de ce type de revenus par la DGFiP. En effet, le prélèvement à la source par l'établissement payeur de certains produits de placement à taux fixe (assurance-vie, etc.), conjugué à la pré-déclaration des revenus de capitaux mobiliers, a permis une meilleure mesure du nombre de foyers concernés, même si les montants peuvent être très faibles. Cette part est inférieure à celle de la France métropolitaine, où plus de la moitié des ménages sont concernés. Un foyer sur cinq fait mention de pensions ou de retraites parmi ses revenus. En métropole, cette part s'élève à un foyer sur trois en raison d'une part plus importante de la population âgée (les plus de 60 ans à La Réunion représentent 11,4 % de la population réunionnaise, contre 21,7 % en France entière en 2008).

Répartition de foyers fiscaux selon les différentes catégories de revenus en 2008



Source : DFIP



Source : DFIP

Léger ralentissement de la hausse des revenus

En 2008, l'ensemble des revenus de référence représente 7,8 milliards d'euros, un montant global en hausse de 4,5 % par rapport à 2007.

Cette hausse globale des revenus fiscaux est supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 2,5 %), mais ralentit cependant par rapport aux évolutions récentes. En effet, entre 2003 et 2007, les revenus des ménages réunionnais ont progressé en moyenne de 6,4 % par an (contre + 4,5 % en France métropolitaine).

La hausse des revenus fiscaux provient essentiellement des revenus salariaux, qui représentent 70,2 % de l'ensemble des revenus, et progressent de 4,1 % (sous l'effet conjoint de l'amélioration alors constatée sur le marché du travail et des revalorisations des salaires). Hormis les revenus d'activité non salariale, qui diminuent de 1,3 %, tous les autres revenus sont en hausse, notamment les revenus des capitaux mobiliers, qui rebondissent de 31,7 % après avoir très fortement baissé en 2007.

En 2009, les revenus salariaux ralentissent, la crise économique pesant sur le volume d'emploi et limitant les marges de négociation salariale.

¹ Les revenus du capital comprennent essentiellement les revenus du capital mobilier et les revenus fonciers. Ils s'opposent aux revenus du travail (revenu d'activité et pensions de retraites).

Revenus fiscaux par catégorie (en millions d'euros)

	2007	2008	Evo. 08/07	Part en 2008
Traitement et salaires	5 242	5 456	4,1%	70,2%
Revenus d'activité non salariaux	703	694	-1,3%	8,9%
Bénéfices agricoles	47	48	3,5%	0,6%
Bénéfices industriels et commerciaux	331	315	-4,9%	4,0%
Bénéfices non commerciaux	326	331	1,6%	4,3%
Pensions et retraites	1 021	1 098	7,5%	14,1%
Revenus de capitaux mobiliers	108	142	31,7%	1,8%
Revenus fonciers	342	360	5,1%	4,6%
Autres	15	18	21,6%	0,2%
Total	7 432	7 768	4,5%	100,0%

Source : DFIP

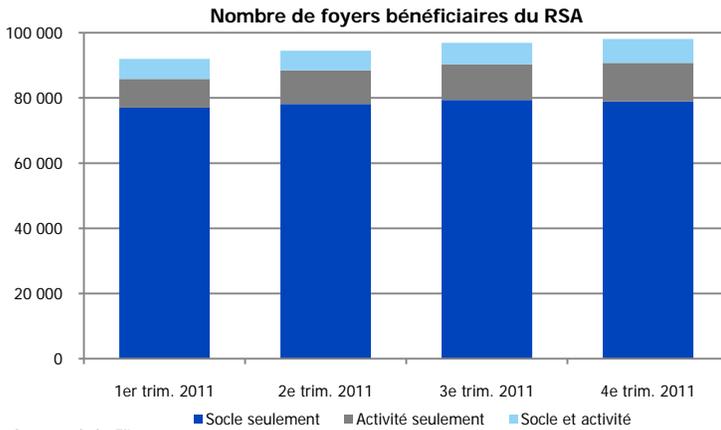
3.1.2. Le Revenu de Solidarité Active se substitue au RMI

Institué par la loi n° 2008-1249 du 22 août 2007, dite « Loi TEPA » (pour loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat) dans un souci de simplification des modalités d'attribution et de gestion des minimas sociaux, le Revenu de Solidarité Active (RSA) a pour objectif d'assurer un revenu minimum et de lutter contre l'exclusion. Après une expérimentation dans 34 départements, la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 a généralisé le RSA à l'ensemble de la France métropolitaine. Le décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010 a porté son extension et son adaptation dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le RSA « socle » est une nouvelle prestation gérée par la Caisse d'allocations familiales qui remplace le Revenu minimum d'insertion et l'Allocation parent isolé (API) depuis le 1^{er} janvier 2011. A la différence du RMI, le RSA peut être perçu par un jeune de moins de 25 ans à condition que l'allocataire justifie de deux ans de travail au cours des trois années précédentes la demande. Le RSA comprend également un complément de revenu (RSA « chapeau » ou RSA « activité »). Cette nouvelle prestation s'adresse aux personnes démarrant ou reprenant une activité professionnelle et dont les revenus sont limités. Ce complément financier encourage le retour à l'emploi des titulaires de minima sociaux, en compensant la perte de droits connexes (exonération de la redevance télé, tarifs réduits dans les transports, ...). La particularité du RSA dans les DOM est qu'il va coexister durant deux ans avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (voir encadré en fin de rubrique : « le revenu supplémentaire temporaire d'activité, ou RSTA »). A compter du 1^{er} janvier 2013, seul subsistera le RSA.

Près d'un foyer réunionnais sur trois bénéficie du RSA

La Caisse d'allocations familiales enregistre 98 086 foyers bénéficiaires du RSA à fin décembre 2011, dont 80,5 % de ménages au sein desquels aucun membre de la famille n'exerce d'activité (RSA socle seulement). Parmi les foyers restant, un peu moins des deux tiers bénéficient uniquement du RSA activité, et le tiers restant est concerné par les deux types de prestations (l'un des membres de la famille exerce une activité mais les ressources du foyer restent inférieures au montant forfaitaire). Au niveau national, le RSA est versé à deux millions de foyers, soit 6,7 % des ménages, alors qu'à La Réunion le tiers des ménages est concerné, pour un montant total alloué au titre de ces prestations de 449,5 millions d'euros sur l'ensemble de l'année.

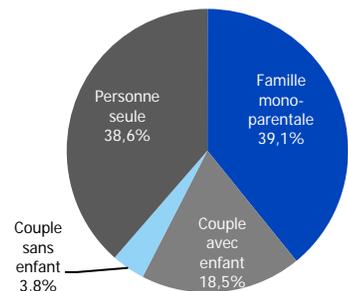


Comparé au nombre d'allocataires du RMI fin décembre 2010, le nombre de bénéficiaires du RSA "socle" (complété ou non d'un RSA "activité") augmente de 7,7 %. La situation sur le marché du travail rend difficile le retour à l'emploi de chômeurs. Bon nombre d'entre eux ont épuisé leurs droits à indemnisation et se tournent vers le RSA pour subvenir à leurs besoins.

Forte progression des familles monoparentales parmi les allocataires

La situation économique et sociale difficile de nombreuses familles monoparentales les conduit souvent à solliciter le RSA. Ainsi, elles représentent 39,1 % des allocataires du RSA en 2011, alors que la proportion de familles monoparentales parmi les ménages réunionnais est un peu supérieure à 20 % selon les résultats des recensements. Parmi les autres types de foyers bénéficiaires du RSA, les personnes seules constituent la deuxième grande catégorie concernée (38,9 % du total), et les couples (avec ou sans enfants) représentent les 22,3 % restant.

Répartition des foyers bénéficiaires du RSA à La Réunion



Source : Caf - Elisa

Les allocataires âgés de 40 à 49 ans représentent la tranche d'âge la plus concernée, regroupant 29 % des bénéficiaires.

Le dispositif d'insertion

Géré par l'Agence départementale d'insertion (ADI) jusqu'en 2010, le dispositif d'insertion à La Réunion a été transféré au conseil général qui désormais élabore et met en œuvre le plan départemental d'insertion (PDI).

En 2011, le Département a mis en place 10 145 mesures d'insertion en faveur de l'emploi et de la formation. Les contrats aidés concentrent plus de 80 % de l'ensemble de ces mesures.

Nombre de mesures d'insertion mises en place en 2011 par type d'action

Type d'action	Nombre
Emploi Formation	10 145
Contrats aidés	8 500
Formations collectives	501
Chèques compétence (hors lutte contre l'illettrisme)	874
Aides Financières à l'insertion professionnelle (AFIP)	91
Mobilité*	270
Social	n.s.
Aides Financières à l'Insertion (AFI)	33
Accompagnement social	3 538 (2010)
Chèques compétences lutte contre l'illettrisme	n.d.
Actions collectives de proximité	60

(*) Nombre de départs d'allocataires du RMI par le CNARM et l'ANT ;

n.d. : non disponible ; n.s. : non significatif

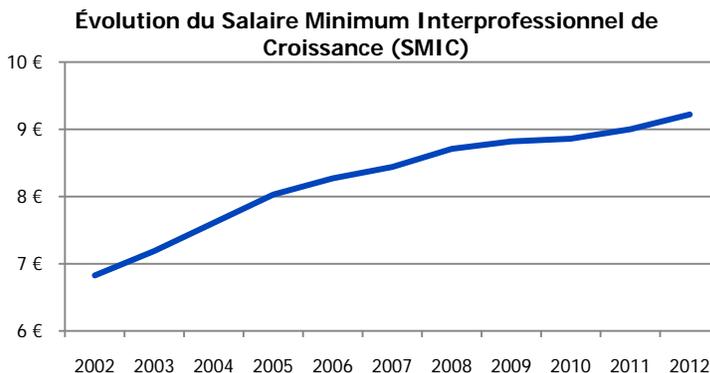
Source : Conseil général

3.2 LES SALAIRES

3.2.1. L'évolution du SMIC

Le Smic était revalorisé jusqu'en 2009 au 1^{er} juillet de chaque année. Depuis 2010, il est revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de la croissance du salaire ouvrier. Il est également revalorisé à chaque hausse de l'indice des prix (hors tabac) supérieure de 2 %. Le gouvernement peut éventuellement ajouter "un coup de pouce" à ces augmentations.

Ainsi, le Smic horaire brut est fixé à 9,22 € au 1^{er} janvier 2012 sur le territoire métropolitain et dans les départements d'Outre-mer, en progression de 2,4 % sur un an. Cette hausse se traduit par une stabilité du pouvoir d'achat pour les salariés rémunérés au Smic, compte tenu du renchérissement de 2,5 % de l'indice moyen des prix à la consommation des ménages. Entre 2008 et 2011, la croissance du salaire horaire minimum légal est restée modérée (+ 1,1 % en moyenne par an). Le Smic mensuel brut pour 151,67 heures de travail atteint 1 398,37 €.



Source : Journal Officiel

3.2.2. L'évolution des principaux salaires

Hausse du revenu salarial en 2009

Les revenus salariaux¹ annuels nets du secteur privé et semi-public à La Réunion ont progressé de 8,8 % entre 2008 et 2009. Cette augmentation est supérieure de 6,3 points à celle observée au niveau national où ils s'accroissent de 2,3 % sur la même période. Cet écart s'explique d'une part par la mise en place du revenu supplémentaire temporaire d'activité (voir encadré ci-dessous) et d'autre part par l'accord régional interprofessionnel entre le Medef et le Collectif des organisations syndicales et politiques de La Réunion (COSPAR), baptisé « accord COSPAR ».

Le revenu salarial moyen progresse à un rythme différent selon la catégorie socioprofessionnelle des salariés. En effet, les professions intermédiaires et les ouvriers non qualifiés enregistrent les augmentations les plus élevées (respectivement + 13,0 % et + 9,0 %), tandis que le revenu des cadres et des employés diminue (respectivement - 0,2 % et - 2,8 %).

Le revenu salarial moyen (19 814 euros) reste néanmoins inférieur de 2,1 % à celui mesuré pour la France entière. La Réunion possède également un revenu salarial moyen inférieur aux autres DOM (voir tableau ci-dessous). Il occupe le 5^e rang régional (sur 26 régions, par ordre décroissant). Toutefois, cette position masque des situations très diverses en fonction des différentes catégories socioprofessionnelles. La Réunion représente l'une des régions affichant les revenus salariaux moyens les plus élevés pour les cadres et les professions intermédiaires (respectivement 3^e et 4^e position) et les employés (au 7^e rang) ; à l'inverse, ceux des ouvriers qualifiés ou non qualifiés font partie des plus faibles (respectivement 21^e et 17^e position).

les revenus salariaux annuels moyens nets du privé et du semi-public en 2009

	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
France	20 249	38 549	23 030	14 122	17 781	13 034
La Réunion	19 814	43 613	26 649	13 979	16 698	12 326
Guadeloupe	21 199	42 395	26 604	16 326	15 863	11 699
Guyane	22 978	44 069	28 408	17 427	16 501	11 197
Martinique	20 790	42 852	26 442	15 703	17 017	12 207
Mayotte	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Source : DADS (exploitation au 1/12 en 2009), Insee

¹ Le revenu salarial correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées dont un salarié peut éventuellement bénéficier, ni les revenus de transfert, même ceux déterminés par l'activité (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage).

Le revenu supplémentaire temporaire d'activité, ou RSTA

Pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'Outre-mer et à la demande d'augmentation de pouvoir d'achat, l'État a créé en 2009 une mesure spécifique de soutien des travailleurs aux revenus les moins élevés : le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA). Le RSTA est une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à 1 mois, de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane, de La Réunion, de Saint Martin, de Saint Barthélemy et de Saint-Pierre et Miquelon, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel.

Il est versé tous les trois mois. Son montant est calculé pour chacun des mois travaillés. Il peut aller jusqu'à 100 euros bruts par mois pour une durée de travail de 35 heures par semaine. En 2009, 35,8 millions d'euros ont été versés au titre du RSTA, puis 98 millions en 2010.

Suite à l'entrée en vigueur du RSA au 1^{er} janvier 2011, dans les DOM et COM, le RSTA continue d'être dû de manière transitoire au titre des périodes d'emploi effectuées jusque fin décembre 2012. A partir du mois de janvier 2013, seul le RSA continuera à s'appliquer.

En complément de cette mesure, le Medef et le Collectif des organisations syndicales et politiques de La Réunion (Cospar) ont signé le 25 mai 2009 un accord régional interprofessionnel relatif à la revalorisation salariale à La Réunion. Cet accord temporaire, prévu au départ pour une durée de deux ans, mais reconduit pour une année supplémentaire, définit l'application d'un bonus exceptionnel mensuel, appelé également bonus « Cospar ». Ce bonus est de 50 euros pour les employés dont le salaire est inférieur ou égal à 1,4 SMIC, 60 euros pour ceux dont le salaire est compris entre 1,4 et 2 SMIC (inclus) et 55 euros pour ceux au dessus (jusqu'au plafond de la Sécurité Social inclus). Il est exonéré de charges sociales (sauf CSG et RDS).

4. Les prix

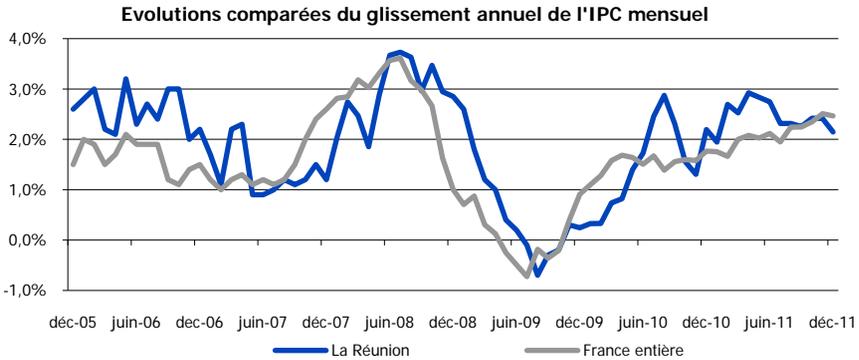
Réglementation des prix

Spécificité des Départements et Régions d'Outre-mer, les prix de certains biens et services sont fixés par autorisation préfectorale, en vertu du décret n°88-1045 du 17 novembre 1988. Il s'agit des biens et services suivants : produits pétroliers et gaz domestique, ciment, farine, riz, livres, médicaments, maisons de retraite non conventionnées, taxis, communications téléphoniques, cantines scolaires publiques, pension et demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, transports publics urbains de voyageurs, remorquage dans les ports maritimes, outillages dans les ports maritimes et fluviaux, manutention portuaire et consignataires de navire.

Concernant les produits pétroliers¹, les prix plafonds sont fixés par le préfet de La Réunion sur recommandation de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Les taxes intérieures qui s'y appliquent sont décidées par le Conseil Régional.

Nouvelle accélération de la hausse des prix en 2011

Après une année 2009 où elle était très modérée (+ 0,5 % en moyenne annuelle), la hausse des prix redevient plus marquée en 2010 (+ 1,5 % par rapport à la moyenne de l'indice de 2009), et accélère encore en 2011, pour atteindre + 2,5 % en moyenne. Elle est légèrement supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire national : + 2,1 % en moyenne. Cette progression s'est intensifiée au cours du 1^{er} semestre, et ralentit ensuite. Le glissement annuel des prix atteint ainsi + 2,1 % en décembre 2010 (contre + 2,5 % sur le plan national). Les fluctuations annuelles sont dues pour l'essentiel à l'évolution des prix des produits pétroliers.



La hausse des prix dans les autres Départements d'Outre-mer s'établit, en glissement annuel, au même niveau que celui observé pour La Réunion, soit + 2,1 % en décembre 2011.

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2011, les prix des produits pétroliers et gaziers sont encadrés par le décret 2010-1333 du 8 novembre 2010, qui abroge les articles concernés du décret de 1988.

Indice des prix à la consommation

	Pondération 2011	Fin 2010	Fin 2011	Glissement 11/10
Indice général	10 000	125,7	128,4	2,1%
Indice général hors tabac	9 878	123,3	125,7	2,0%
Indice général hors énergie	9 215	124,4	126,4	1,6%
Alimentation hors tabac	1 756	124,0	128,8	3,9%
<i>produits frais</i>	189	95,5	103,7	8,5%
Produits manufacturés	3 233	109,8	109,9	0,1%
Services	4 104	131,4	133,4	1,5%
<i>loyers et services rattachés</i>	1 004	138,9	142,4	2,5%
<i>services de santé</i>	172	124,7	126,6	1,5%
<i>transports et communications</i>	993	148,9	147,4	-1,1%
Energie	785	142,0	153,6	8,2%
<i>produits pétroliers</i>	525	156,4	171,2	9,5%
Tabac	122	342,9	383,0	11,7%
Indice France entière	-	122,1	125,1	2,4%
Indice Guadeloupe	-	124,4	126,7	1,8%
Indice Martinique	-	124,1	126,5	1,9%
Indice Guyane	-	121,8	124,6	2,3%
Indice Mayotte	-	112,4	113,8	1,2%

Source : Insee - IPC, base 100 année 1998

Une progression toujours sensible des prix de l'énergie

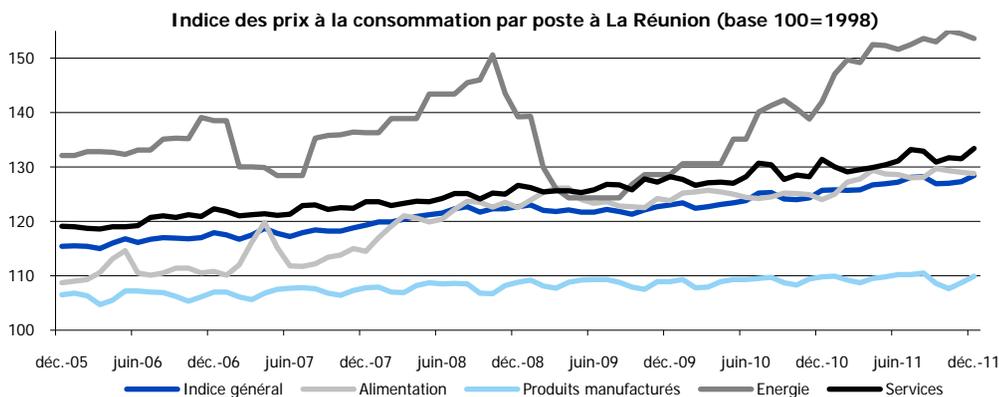
L'indice des prix du poste « énergie » a enregistré une hausse 8,2 % en glissement sur l'année 2011, après + 10,4 % l'année précédente. Cette hausse est principalement due au relèvement progressif des tarifs des produits pétroliers, qui ont augmenté de 9,5 % sur l'année et atteignent des niveaux historiques.

Le poste « tabac » a également connu une forte hausse des prix cette année encore (+ 11,7 %, après + 4,9 % en 2009 et 2010).

Les prix du poste « alimentation » progressent de 3,9 %, sous l'effet de la forte augmentation des prix des produits frais (+ 8,5 %). Ils étaient restés stables en 2010.

Les prix des services ont progressé sur l'année de 1,5 % (après + 2,5 % en 2010), tirés à la hausse par les loyers et services rattachés (+ 2,5 %), alors que les prix du poste « transport et communications » diminuaient de 1,1 %.

Enfin, les autres prix des produits manufacturés sont restés stables (+ 0,1 %), après avoir légèrement augmenté en 2010 (+ 0,8 %). Les évolutions sont contrastées selon les produits, mais restent mesurées (- 1,3 % pour le poste « habillement et chaussures » ; + 1,2 % pour les « produits de santé »...)



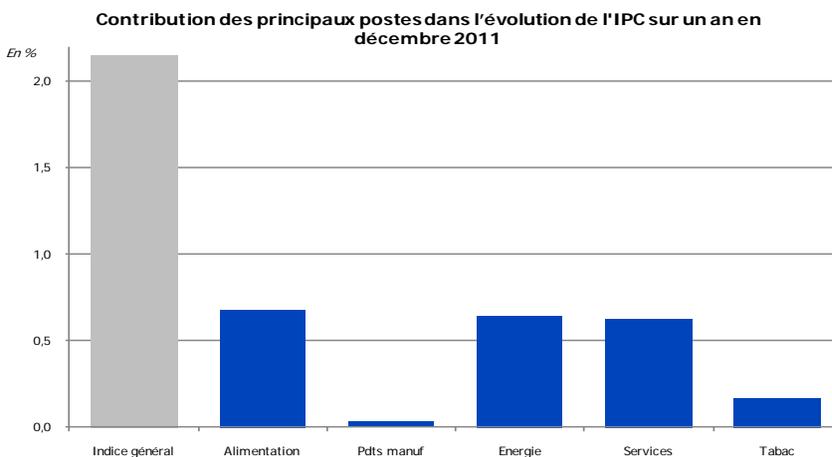
Source: Insee – Indice des Prix à la Consommation

La hausse des prix tirée par les postes « énergie » et « services »

Le poste « alimentation » est le principal contributeur à l'augmentation de l'indice des prix à fin décembre 2011, en raison de son poids toujours relativement important dans la structure de consommation des ménages réunionnais (17 % de l'ensemble de la pondération de l'indice) et de sa progression soutenue. Il contribue ainsi à hauteur de 0,7 point à l'évolution de l'indice sur l'année (+ 2,1 % pour rappel en glissement annuel).

Les contributions des postes « énergie » et « services » sont très proches (0,6 point pour chaque poste). La contribution des prix de l'énergie, malgré son poids réduit (8 % de la consommation globale), s'explique par la très forte progression des prix enregistrée au cours de l'année. A l'inverse, le poste « services » participe tout aussi fortement à la hausse des prix en raison de son poids (41 %) dans la structure de la consommation.

Enfin, l'augmentation des prix du « tabac » explique 0,2 point de la hausse des prix.



Source: Insee – Indice des Prix à la Consommation

5. Le commerce extérieur

A l'instar des autres DOM et de la majorité des économies insulaires, l'économie de La Réunion a largement recours aux importations pour ses approvisionnements en biens et en matières premières. Sa balance commerciale est donc structurellement déficitaire.

En 2011, la balance commerciale se dégrade largement, perdant 500 millions d'euros pour s'établir à - 4 500 millions d'euros. Les importations ont fortement progressé alors que les exportations ont stagné. Le taux de couverture des échanges de biens avec l'extérieur s'établit à 6,0 %, en baisse de 0,7 point par rapport à 2010.

La Réunion est membre de la Commission de l'Océan indien (COI) depuis 1986 aux côtés de Maurice, de Madagascar, des Seychelles et de l'Union des Comores. Si la vocation d'origine de la COI est plutôt d'ordre politique, les orientations stratégiques définies en 1989 à l'occasion du colloque de Mahé, puis la mise en place du Programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE), ont permis une réorientation de la Commission vers l'intégration économique.

D'autres ensembles régionaux ayant vocation à développer les échanges entre leurs membres, tels la SADC (South African Development Community) composée de 14 pays, la COMESA (Commission Market for Eastern and Southern Africa) composée de 20 pays, ou encore l'IOR (Indian Ocean Rim), qui regroupe les États riverains de l'Océan Indien (19 États), font partie de l'environnement économique immédiat de l'île et en deviendront des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la coopération régionale.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Le taux d'importation, qui correspond au rapport entre la valeur des importations et le PIB, est relativement faible à La Réunion (28,6 % en 2010¹) en comparaison d'autres économies insulaires de moins de 2 millions d'habitants (par exemple 47 % à Chypre et 64 % aux îles Fidji).

5.1.1 La structure des importations

En 2011, la valeur totale des produits importés progresse de 12,0 %, après une augmentation mesurée en 2010 (+ 2,0 % par rapport à 2009). Les évolutions des importations sont fortement impactées par les livraisons d'avions commerciaux. Même corrigée des évolutions du poste concerné, la croissance globale des importations reste forte en valeur (+ 8,1 %), sous l'effet principalement de la hausse de la facture pétrolière (+ 39,2 %). Hors acquisition d'avions, les importations de matériels de transport évoluent favorablement (+ 8,1 %). Avec des progressions respectives de 7,3 % et de 7,1 %, les biens d'équipement électriques et ménagers et les produits des industries agroalimentaires participent également à cette reprise. Les importations de produits industriels, qui représentent 33,7 % du total des importations, augmentent de manière modérée (+ 2,4 %), du fait notamment du poste « textiles, habillement, cuir et chaussures » (+ 6,2 %), des produits chimiques, parfums et cosmétiques (+ 4,6 %) et des produits manufacturés divers (+ 2,4 %). Seul le poste « produits

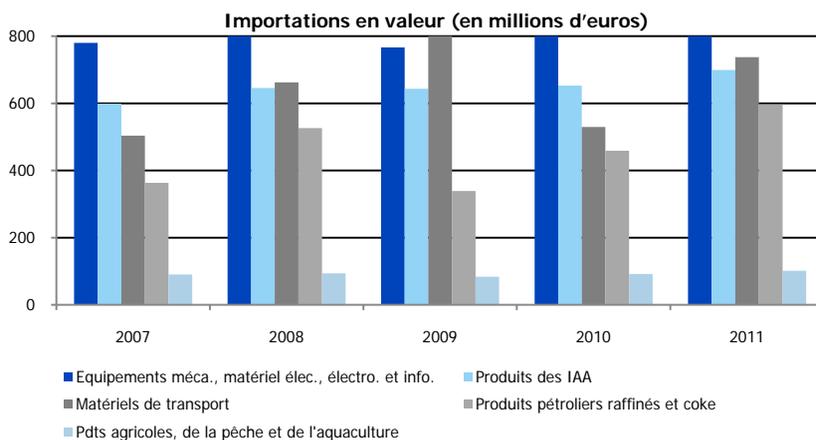
¹ Estimation du PIB : travaux CEROM

de l'édition et autres produits » est en baisse (- 7,5 %). Au total, la répartition des importations par type de produits évolue relativement peu dans le temps, même si la part des produits industriels dans le total baisse progressivement en valeur, les prix moyens de ce poste évoluant moins rapidement en moyenne que ceux des autres grands postes.

Importations en valeur (millions d'euros)

	2010	2011	evol. 11/10
Pdts agricoles, de la pêche et de l'aquaculture	91,6	101,2	10,5%
Hydrocarbures naturels	63,5	77,1	21,3%
Produits des industries agroalimentaires	652,8	699,3	7,1%
Produits pétroliers raffinés et coke	458,8	597,1	30,2%
Equip. méca., matériel élec., électro. et info.	834,3	895,6	7,3%
Matériels de transport	529,6	737,4	39,2%
Autres produits industriels	1 570,6	1 608,5	2,4%
dont textiles, habillement, cuir et chaussures	235,6	250,2	6,2%
dont produits pharmaceutiques	265,5	267,5	0,8%
dont produits manufacturés divers	235,6	241,2	2,4%
Produits de l'édition et autres produits	63,7	59,0	-7,5%
Total	4 265,2	4 775,2	12,0%

Source : Douanes



Source : Douanes

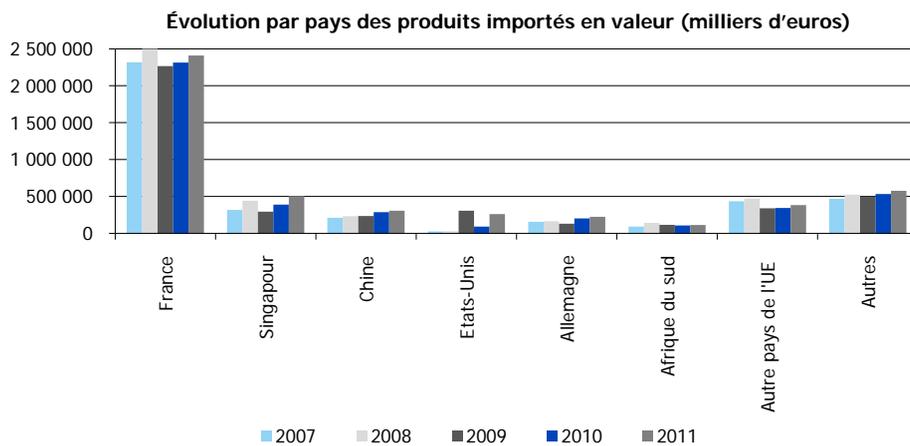
5.1.2 Les principaux fournisseurs

La France métropolitaine reste de très loin le principal fournisseur de l'île, avec 2,4 milliards d'euros de produits acheminés jusqu'à La Réunion, soit la moitié du total importé. La part de marché de la métropole perd cependant 4 points, les importations en provenance d'autres territoires ayant progressé en valeur plus rapidement que celles venant de métropole.

Les importations de biens en provenance d'autres pays européens représentent 12,7 % du total importé et progressent de 11,5 % par rapport à 2010. Elles proviennent principalement

d'Allemagne (36,8 % du total Europe), d'Italie (15,1 %) et d'Espagne (12,0 %), avec pour ce dernier pays une forte progression en 2011 (+ 17,4 %). La Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni participent également aux échanges, mais dans une moindre mesure (respectivement 9,0 %, 7,5 % et 7,2 % du total UE).

Hors Union Européenne, Singapour conforte sa place de premier pays exportateur vers La Réunion, avec une progression de 29,2 % de ses exportations (hydrocarbures et produits pétroliers). La Chine se positionne toujours au 2^e rang, et les États-Unis au 3^e rang, grâce à la fourniture de deux avions à Air Austral. Tous les fournisseurs significatifs de La Réunion ont vu progresser la valeur de leurs exportations à destination de l'île.



Source : Douanes

En 2011, La Réunion a importé pour 178,6 millions d'euros de biens provenant des pays de la zone (contre 174,3 millions d'euros en 2010), soit 3,7 % de ses importations (contre 4,1 % en 2010). L'Afrique du Sud occupe toujours la position de principal fournisseur régional, avec 63,1 % des achats de La Réunion dans la région. Elle fournit notamment l'essentiel du charbon destiné aux usines thermiques du Gol et de Bois Rouge. L'île Maurice est le second fournisseur régional de l'île, mais ses exportations vers La Réunion baissent de 5,2 % en 2011, contrairement à Madagascar, dont les ventes à La Réunion augmentent de 5,4 %.

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Les exportations de biens représentent moins de la moitié des exportations totales de La Réunion telles qu'elles sont retracées par les comptes économiques régionaux réalisés par l'Insee. En effet, la « correction territoriale » apportée par les comptables nationaux dans l'évaluation des grands agrégats économiques conduit à considérer comme des exportations les consommations faites sur le territoire par les touristes. Les exportations liées à cette correction s'élèvent à 344,3 millions d'euros en 2010, contre 286,9 millions d'euros pour les exportations de biens.

Exportations de produits en valeur (millions d'euros)

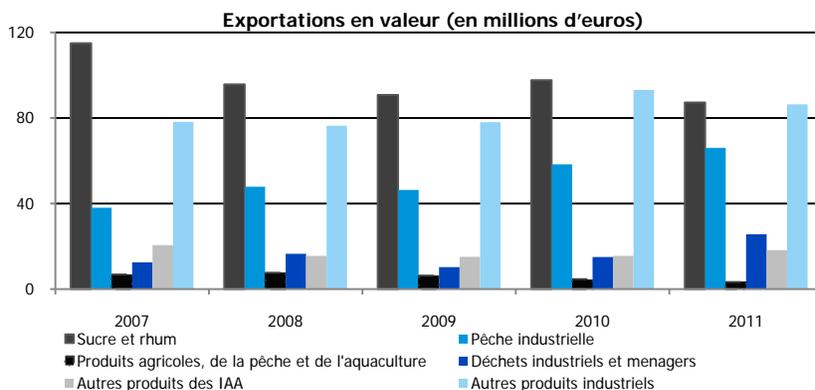
	2010	2011	Evol. 11/10
Produits agricoles, de la pêche et de l'aquaculture	4,6	3,3	-29,0%
Hydrocarbures	15,0	25,7	71,4%
Produits des industries agroalimentaires*	171,5	171,5	0,0%
Produits pétroliers raffinés et coke	8,1	2,0	n.s.
Equip. mécaniques, matériels électro. et info.	29,8	30,4	-5,5%
Matériels de transport	30,1	25,7	-14,4%
Autres produits industriels	24,1	24,1	10,9%
Autres produits	1,0	1,5	42,5%
Total	284,3	286,9	0,9%

* y compris poissons transformés ou congelés

Source : Douanes

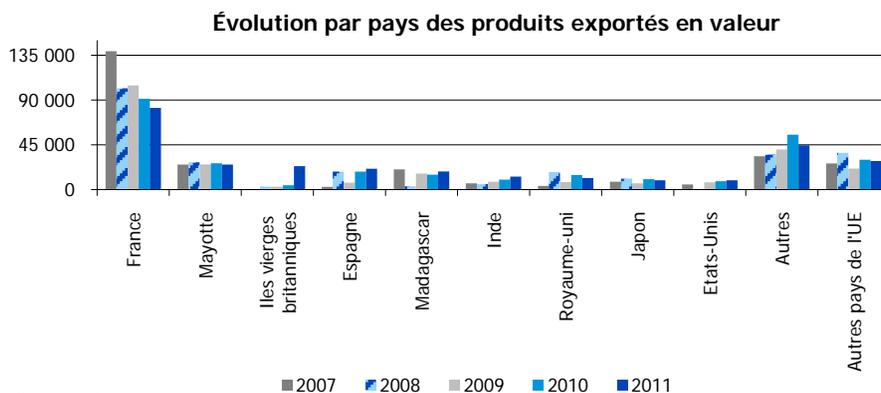
Les exportations de biens se sont élevées à 286,9 millions d'euros en 2011, en hausse très modérée de 0,9 % par rapport à 2010. 60 % de ces exportations, soit 171,5 millions d'euros (montant identique à celui de 2010), concernent les produits alimentaires, dont 51 % proviennent de l'industrie sucrière. En 2011, les exportations de sucre ont atteint 70 millions d'euros, en repli de 15,5 % par rapport à 2010. Les produits de la pêche industrielle constituent la deuxième source de revenus à l'export, avec 66 millions d'euros de produits exportés (+ 13,3 %). La part des produits de la pêche dans le total des exportations est ainsi passée de 20,5 % en 2010 à 23,0 % en 2011. Le rhum affiche un revenu à l'export en hausse sensible en 2011 (+ 17,3 %, pour 16,9 millions d'euros), après avoir connu une baisse ponctuelle en 2010.

Les réexportations (de produits métallurgiques et métalliques et de déchets industriels et ménagers) contribuent positivement à l'évolution des exportations. Les matériels de transport, qui correspondent à la vente hors territoire de véhicules d'occasion, enregistrent en 2011 une baisse de 14,4 %. Il en est de même, dans une moindre mesure, pour les biens d'équipement informatiques et électroniques, qui diminuent de 5,5 %.



Source : Douanes

5.2.2 Les principaux clients



Les exportations à destination de la France métropolitaine, toujours largement majoritaires, poursuivent la tendance à la baisse entamée en 2005. En perdant encore 9,9 % par rapport à 2010, elles atteignent un point bas à 82,1 millions d'euros en 2011 (174 millions d'euros en 2005). Le circuit de commercialisation du sucre réunionnais, qui était traditionnellement écoulé principalement en France métropolitaine, a connu d'importants changements. Le report se fait principalement sur l'Espagne (28,4 % du total), le Royaume Uni (15,4 %) et la Roumanie (11,6 %), qui s'explique par la fermeture de la raffinerie de Tereos à Nantes et le transfert de l'activité de raffinage vers d'autres usines, notamment à Olmedo en Espagne (plus grande usine sucrière d'Europe) et en Roumanie. De plus, l'évolution de la production de sucre brut vers des sucres spécialisés (sucre raffiné, cassonade, etc.) crée de nouveaux débouchés et entraîne une hausse des exportations dans d'autres pays européens, comme l'Angleterre, l'Allemagne et l'Irlande. Le rhum de son côté est acheté pour 72,7 % par la France métropolitaine et pour 16,8 % par l'Allemagne.

Hors métropole, les exportations progressent de 6,1 %, et Mayotte maintient sa position de premier partenaire commercial de l'île. Ses achats, qui s'élevaient à 25,7 millions d'euros, diminuent de 5,1 % en 2011. Les ventes d'appareils électriques pour la téléphonie représentent 18,1 % du total (4,5 millions d'euros) et celles de véhicules, avec 2,1 millions d'euros de voitures réexportées (neuves ou d'occasion), représentent le second poste d'exportation, avec 7,9 % du total.

L'Espagne, malgré une forte augmentation de ses achats de sucre à La Réunion (+ 18,3 % ; 20 millions d'euros), se fait devancer par les Iles Vierges britanniques, qui ont acheté pour 23,5 millions d'euros de légine et deviennent ainsi le second débouché hors France métropolitaine. En 2011, les ventes à destination de Madagascar progressent de 20,5 % par rapport à 2010, avec 18,2 millions d'euros de transactions. Plus de la moitié des exportations entrent dans la catégorie « aliments pour animaux », essentiellement destinés aux élevages de crevettes. Les véhicules représentent le second débouché, avec 13 % des ventes (2,3 millions d'euros) en 2011. En revanche, les exportations sont en net repli à destination du Royaume-Uni (- 21 %, principalement du sucre) et du Japon (- 10,9 %, principalement du poisson). L'Inde (fonte, fer, acier et déchets de papier) et les États-Unis (poisson) enregistrent en revanche des taux de croissance respectifs de + 29,3 % et + 10,9 %.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

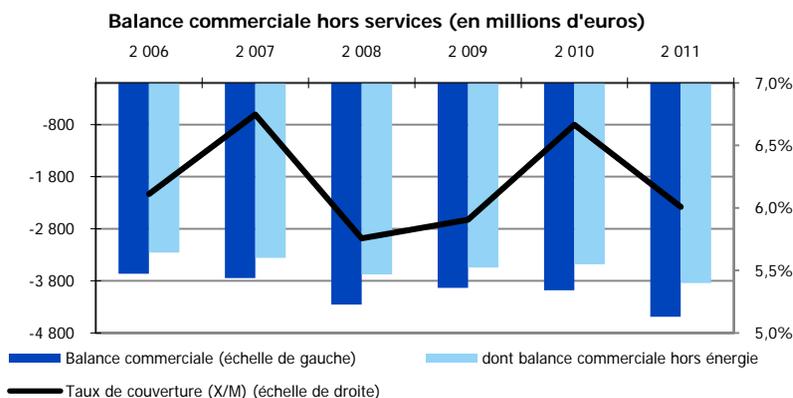
Le déficit de la balance commerciale des échanges de biens s'est encore nettement dégradé en 2011 (+ 12,7 %). Cette évolution provient d'une augmentation sensible des importations (+ 12,0 %), renforcée par l'extrême faiblesse du rythme de progression des exportations (+ 0,9 %). Hors importations d'avions commerciaux, le déficit progresse de + 9,5 % entre 2010 et 2011. Parallèlement, le taux de couverture des échanges de biens de La Réunion avec l'extérieur se dégrade de 0,7 point et s'établit désormais à 6,0 %.

Balance commerciale hors services (millions d'euros)

	2010	2011	Variation 11/10
Importations	4 265	4 775	12,0%
Importations hors énergie	3 743	4 101	9,6%
Exportations	284,3	286,9	0,9%
Exportations hors énergie	262,2	259,2	-1,1%
Balance commerciale	- 3 981	- 4 488	12,7%
Balance commerciale hors énergie	- 3 482	- 3 842	10,3%
Taux de couverture (exportations/importations)	6,7%	6,0%	- 0,7 pt

Source : Douanes

Le déficit commercial touche toutes les familles de produits, à l'exception du sucre, du poisson, du rhum, des déchets de papier et carton et dans une moindre mesure des peaux et cuirs. Concernant le poisson, les exportations ont été supérieures aux importations pour la quatrième année consécutive. La balance commerciale sur ce poste a été multipliée par 14 entre 2009 et 2011.



Source : Douanes

Section 3

Les politiques et finances publiques

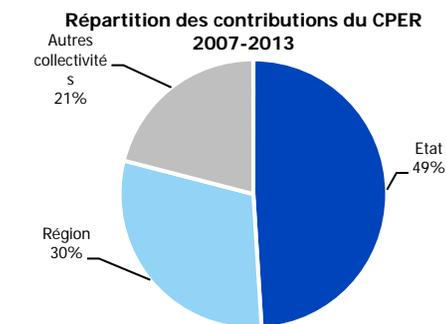
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

Afin de poursuivre l'effort entrepris pour combler son retard de développement¹, La Réunion bénéficie d'importants concours financiers provenant de l'État. Elle dispose aussi, au titre de son statut de région ultrapériphérique², de fonds structurels européens, mis à disposition au titre de la politique régionale de cohésion économique et sociale.

La période 2007-2013 est régie par une nouvelle génération de partenariats financiers liant l'État, l'Union Européenne, la Région et le Département, et portant sur un montant global de 4,33 milliards d'euros répartis comme suit :

- État :	1 087 millions d'euros
- Union Européenne :	1 998 millions d'euros
- Région :	1 133 millions d'euros
- Département :	112 millions d'euros

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ETAT - REGION



Source: Préfecture

Le Contrat de Projet État Région (CPER) est un contrat de partenariat entre l'État et la Région, élaboré dans le cadre d'un diagnostic territorial. Il concerne un nombre limité de projets dans un souci de sélectivité et de concentration de l'effort financier, selon un calendrier identique à celui régissant la programmation des fonds européens (période 2007 - 2013). La contribution de l'État représente 49 % du contrat (soit 257,6 millions d'euros), celle de la Région 30 % (162,1 millions d'euros), et les autres collectivités, dont le Département, financent les 21 % restants (112,2 millions d'euros).

Le montant total des crédits ouverts atteint ainsi 532 millions d'euros (contre 748 millions d'euros pour le précédent Plan État - Région qui couvrait la période 2000 - 2006). L'agriculture et la pêche captent 157 millions d'euros, soit 29,5 % du total, essentiellement

¹ Le PIB par habitant de La Réunion ne représente toujours que 58 % du PIB par habitant de la France métropolitaine et 64 % de la moyenne européenne des 27 pays membres

² La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre d'handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifient une intervention publique spécifique et renforcée.

fléchés vers la gestion durable et le développement rural. A fin décembre 2010, 213,2 millions d'euros ont été engagés, soit 40,1 % des crédits programmés.

Contrat de Plan État-Région 2007-2013 (en millions d'euros)

Projets	Crédits ouverts	Projets	Crédits ouverts
Axe 1: Agriculture et pêche	156,8	Axe 9: Équipement, transports*	15,3
Axe 2: Forêt	1,4	Axe 10: Aménagement, urbanisme	18,7
Axe 3: Écologie et dévelop. durable	40,0	Axe 11: Aménagement du territoire	58,6
Axe 4: ADEME	82,8	Axe 12: Culture	47,8
Axe 5: Économie et industrie	4,7	Axe 13: Santé et solidarités	6,0
Axe 6: Emploi	14,1	Axe 14: Tourisme	1,0
Axe 7: Enseignement supérieur	37,8	Axe 15: Outre-mer	18,0
Axe 8: Recherche	28,4	Total	531,8

* Les infrastructures de transport font l'objet d'un protocole spécifique

Source : AGILE

Un protocole spécifique, dénommé "protocole de Matignon", avait été conclu en 2007 entre l'État et la Région pour le financement de deux infrastructures majeures : la première tranche du « Tram-Train » et le projet de nouvelle route du littoral. Le changement de majorité au conseil régional intervenu en mars 2010 a conduit à l'abandon du projet de Tram-Train. Le nouvel exécutif régional a renégocié de nouveaux accords avec l'État pour le financement de trois projets :

- une nouvelle route du littoral permettant de sécuriser la liaison entre St-Denis et la Possession. Construite sur la mer, elle sera partagée entre digues et viaducs sur une longueur totale de 12 kilomètres.
- la réalisation d'un TCSP¹ Trans-Eco-Express. Il consistera en un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre.
- La création d'un groupement d'intérêt économique aéroportuaire permettant de développer en complémentarité les aéroports de Pierrefonds et de Roland-Garros.

Le montant total de ces investissements s'élève à 2,2 milliards d'euros, dont 1,6 milliard consacrés au projet de la nouvelle route du littoral. L'État contribuera à ces grands chantiers à hauteur de près de 870 millions d'euros, soit 40 millions supplémentaires par rapport au protocole de 2007. La Région participera à hauteur de 780 millions d'euros, soit 35,4 % de l'investissement total. L'Europe et la société aéroportuaire compléteront le financement de ces chantiers.

1.2 LES AIDES EUROPEENNES

La programmation 2007-2013 des interventions de l'Union Européenne comporte cinq Programmes Opérationnels. Elle succède au Document unique de programmation (DOCUP) qui couvrait la période précédente. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE) sont reconduits sous les mêmes appellations, mais le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) et l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) sont remplacés respectivement par le Fonds européen agricole de

¹ Un transport en commun en site propre (TCSP) est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé. Un transport en commun n'est pas nécessairement en site propre sur toute la longueur de la ligne, mais peut l'être seulement sur les portions les plus encombrées.

développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour la pêche (FEP). De nouvelles règles sont appliquées : 60 % des crédits doivent être orientés vers les priorités stratégiques identifiées par les traités de Lisbonne (croissance et emploi) et de Göteborg (développement durable). Les nouveaux programmes feront l'objet d'une consultation publique préalable sur leur impact environnemental.

Programme Opérationnel 2007-2013

Projets	Crédits ouverts	Crédits engagés au 31/12/2011	Crédits versés au 31/12/2011
	millions d'euros	millions d'euros	millions d'euros
FEDER	1 015	528	252
Axe 1: Promotion et valorisation du potentiel humain	158	94	44
Axe 2: Développement économique et emploi	134	74	29
Axe 3: Aménagement du territoire et environnement	517	314	167
Axe 4: Ultrapériphéricité: compensation des handicaps	206	45	13
FEDER Coopération	35	19	10
Axe 1: Développement durable et environnement	15	10	5
Axe 2: Intégration économique régionale	10	1,7	0,8
Axe 3: Formation et solidarité	10	8	4,3
FSE	517	365	57
Axe 1: Formation et mobilité éducative et professionnelle	180	142	21
Axe 2: Cohésion sociale, qualification et professionnalisation	337	224	35
FEADER	319	149	78
Axe 1: Compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	227	106	45
Axe 2: Environnement et espace rural	52	35	30
Axe 3: Qualité de vie en milieu rural et diversification des activités	22	6	2
Axe 4: Stratégies locales de développement	17	1	1
Axe 5: Assistance technique	1	0	0
FEP	13	5	1,7
Total	1 899	1 066	399

Source : AGILE

Au 31 décembre 2011, 56 % la moitié des crédits ouverts a été engagée, soit 1,1 milliard d'euros sur 1,9 milliard d'euros programmés (contre 45 % d'engagements fin 2010). Les crédits engagés concernent majoritairement le FEDER (49,5 % de l'ensemble des montants engagés), notamment les projets d'aménagement du territoire et de l'environnement, même si tous les programmes ont vu leur engagement croître.

Plus du tiers des crédits engagés ont été effectivement versés à fin 2011. Avec 252 millions d'euros, le FEDER concentre les deux tiers des montants versés, ce qui représente près de la moitié des engagements de ce fonds.

L'élaboration des programmes européens 2014 - 2020 a commencé depuis décembre 2011, avec la publication d'un cadre de budget pluriannuel par la Commission européenne. Le plan de dépenses 2014 - 2020 vise à renforcer la croissance et l'emploi en Europe, à encourager une agriculture plus écologique et à construire une Europe davantage respectueuse de l'environnement et plus présente sur la scène internationale. Les propositions prévoient ainsi un financement accru pour la recherche et l'innovation, l'éducation et la formation, les actions favorisant le développement des relations extérieures. Des fonds spécifiques seront par ailleurs utilisés pour la lutte contre la criminalité et le terrorisme et pour les politiques migratoires.

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les départements d'Outre-mer se distingue de celle de la France métropolitaine sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements¹ ; la fiscalité locale conserve certaines spécificités héritées de l'histoire particulière de ces régions ; des dispositifs communs de développement économique font l'objet de mesures incitatives.

En termes de mesures fiscales, la Loi pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM) votée en mai 2009² a poursuivi un double objectif : créer dans les DOM des zones franches qui permettent une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité et leurs capacités à l'exportation ; réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

Depuis 2009, les lois de finances ont introduit des mesures fiscales spécifiques aux départements d'Outre-mer, notamment la taxe générale sur les activités polluantes et les zones franches d'activités, puis le RSTA en 2010.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

- **Un abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane³, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM.

Concernant le plafonnement des avantages fiscaux, l'article 81 de la loi de finances⁴ pour 2010 diminue les montants du plafonnement global des avantages fiscaux : « Le total des avantages fiscaux ne peut pas procurer une réduction du montant de l'impôt dû supérieure à la somme d'un montant de 20 000 € (au lieu des 25 000 € initiaux) et d'un montant égal à 8 % (au lieu de 10 %) du revenu imposable servant de base au calcul de l'impôt sur le revenu dans les conditions prévues au I de l'article 197. »

On retrouve notamment, parmi les avantages fiscaux éligibles au plafonnement, les dispositifs d'aide fiscale à l'investissement des articles 199 undecies A, B et C.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2010 exonère d'impôt sur le revenu les contribuables domiciliés dans les DOM pour la partie relative au RSTA. Les primes versées en complément du RSTA par les collectivités de Guadeloupe et Martinique sont également exonérées.

¹ Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques.

² Loi n° 2009-594 du 27 mai 2009.

³ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

⁴ Article n°2009-1673.

- **Un abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés¹** : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM ne sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, que pour les 2/3 de leur montant.

L'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM² est venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les abattements sur les bénéfiques imposables et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur les terres agricoles. Ces avantages sont majorés pour certains secteurs identifiés et certaines zones géographiques prioritaires (cf. tableau ci-dessous). Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ pour l'ensemble des DOM lors de l'élaboration de la loi.

Les entreprises qui bénéficient d'un abattement sur leur bénéfice imposable sont dans l'obligation d'effectuer des dépenses de formation professionnelle pour leurs salariés et de contribuer au Fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes, mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés.

S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'État de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les EPCI locales est prévue dans la loi.

Enfin, l'article 51 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010³ permet désormais aux sociétés qui bénéficient des abattements prévus à l'article 44 quaterdecies du CGI (abattement sur les bénéfiques prévu par l'article 4 de la loi 2009-594 pour le développement économiques des outre-mer) d'être fiscalement intégrées⁴.

Les abattements réalisés sur les sociétés d'un même groupe sont toutefois plafonnés :

- la somme des abattements ne peut pas être supérieure au résultat d'ensemble du groupe ;
- cette somme ne peut excéder 150 000 ou 300 000 €, selon que l'entreprise bénéficie ou non de l'abattement majoré.

Lorsque les sociétés intégrées bénéficient du plafond majoré, les abattements sont retenus à hauteur de 50 % de leur montant.

¹ Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'État et son renouvellement a été autorisé jusqu'en fin 2013.

² Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14

³ n°2010-1658

⁴ Au sens de l'article 223 A du CGI.

Tableau : Le dispositif des zones franches globales d'activité dans les DOM

(Art. 4 à 7)	Sur l'ensemble du territoire	Les ZFGA bonifiées
Taux d'abattement	50 % pour l'IS et la TFPB 80 % pour la TP et la TFPNB	80 % pour l'IS et la TFPB 100 % pour l'IS pour les îles du sud de la Guadeloupe 100 % pour la TP
Plafonds de réduction d'impôt	200 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS 150 k€ pour la TP	300 k€ pour l'IS et la TP.
Impôts concernés	Impôt sur les sociétés, Taxe professionnelle, Taxe foncière sur les propriétés bâties, Taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles.	
Entreprises éligibles	Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable : <ul style="list-style-type: none"> - Toutes celles éligibles à la défiscalisation¹ (199 undecies B) + comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie ou études techniques aux entreprises - Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaire annuel inférieur à 50 millions d'euros <ul style="list-style-type: none"> • 6 secteurs prioritaires communs : R&D ; TIC ; Tourisme ; Agro-nutrition ; Environnement ; Énergies Renouvelables • des Zones particulières. Concernant La Réunion, il s'agit des communes rurales ² ; <ul style="list-style-type: none"> • Pour les Antilles et La Réunion : <ul style="list-style-type: none"> - Régime de transformation sous douane à partir de produits importés - Signature d'une convention portant sur un programme de recherche 	
Durée d'application	2009-2015, puis exonération dégressive pour devenir nulle en 2019	

¹ La loi programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont toutefois prévues.

² Communes définies par l'article 2 du décret 78-690 du 23 juin 1978 portant création d'une zone spéciale d'action rurale dans le département de La Réunion.

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun¹, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'Outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La Taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en France métropolitaine (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le Fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur entrée sur le territoire tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, collectée uniquement dans les DOM (sauf à Mayotte) et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne) compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement encore insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'Outre-mer, en particulier pour les communes pour lesquelles l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale (entre 40 % et 53 % des recettes fiscales en 2008).

Part de l'octroi de mer dans les recettes fiscales

	des communes		du Département		de la Région	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
La Réunion	40 %	40 %	-	-	27 %	28 %
Guyane	44 %	47 %*	19 %	12 %	45 %	45 %
Martinique	52 %	53 %	-	-	42 %	40 %
Guadeloupe	40 %	41 %	-	-	39 %	42 %

*Après prélèvement de 35 % au profit du Département

Sources : DGFIP, DGCL, comptes administratifs

¹ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

- Encourager l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Au-delà, si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de sorte à supprimer le traitement discriminant en matière fiscale des produits selon leur origine. L'octroi de mer ainsi que la taxe sur les carburants compensent ainsi la faiblesse de la fiscalité locale directe.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 Défisicalisation des investissements (investissement productif et logement)

Pour favoriser les investissements en Outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou d'investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP (à hauteur de 50 %, voire plus¹) ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultat imposable d'une partie du coût de revient total de l'investissement réalisé).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la Loi pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM). Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter certains avantages qui ne semblaient plus pleinement justifiés (pour la navigation de plaisance notamment). En outre, s'agissant des incitations fiscales pour le financement de logements dans l'Outre-mer, l'objectif visé était de corriger certains effets pervers des dispositifs précédents, en rendant éligibles aux dispositifs de défiscalisation les logements locatifs sociaux (LLS).

S'agissant des investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus aux seuls propriétaires, afin d'aider ce secteur ;
- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- Plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

¹ Ce taux est majoré pour certains territoires ou certains secteurs sensibles.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs. Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans les secteurs libre et intermédiaire, qui prendront fin respectivement en 2012 et 2013. Le deuxième concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de Logements locatifs sociaux classiques (LLS) et en Prêt locatif social (PLS), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées. Le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en France métropolitaine aux géographies d'Outre-mer, en l'assortissant de taux de réduction plus favorables¹.

L'article 78 de la loi de finances rectificative pour 2010 introduit la possibilité, pour les sociétés HLM, de détenir les parts de société de portage soumises à l'impôt sur les sociétés, dans le cadre des dispositifs d'aide fiscale à l'investissement Outre-mer dans le secteur du logement.

A noter que la mise en œuvre du volet « défiscalisation productive » de la LODEOM a été ralentie par la notification de l'ensemble du dispositif à la Commission européenne, qui a approuvé le dispositif le 1^{er} mars 2010. Si l'application du nouveau régime est prévue jusqu'au 31 décembre 2017, les autorités françaises se sont engagées à le modifier avant le 31 décembre 2013, afin d'être en conformité avec la future réglementation relative aux aides d'État (lignes directrices concernant les aides à finalité régionale notamment). Par ailleurs, le crédit d'impôt sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïques a été ramené à 25 % contre 50 % auparavant dans la loi de finances 2011.

En 2012, la loi de finance a amoindri les avantages fiscaux du dispositif Girardin, en réduisant de 15 % le taux de défiscalisation et le plafond de réduction d'impôt Outre-mer. Ce dernier passe à 30 600 € ou 11 % du revenu global net, mais reste à 40 000 € ou 15 % si le contribuable a également profité de la réduction d'impôt dans le logement social. Les investissements dans le logement social sont toutefois exclus de la réduction du taux. Par ailleurs, le dispositif Scellier Outre-mer s'éteindra par anticipation dès la fin 2012, au lieu de 2017.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour favoriser l'emploi en diminuant le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de la taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales. Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différent de celui applicable en France métropolitaine (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduit par la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003² pour les DOM et St Martin (Saint-Pierre-et-Miquelon continuant à bénéficier du précédent dispositif). Désormais, les entreprises éligibles au précédent dispositif ne seront plus différenciées selon les secteurs et bénéficieront d'une exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant jusqu'à un plafond unique à 1,4 SMIC. Au-delà, une exonération linéairement dégressive

¹ Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009 - 2011, puis de 35 % pour la période 2012 - 2017 pour le financement de logements à usage locatif pour une durée minimale de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisées par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

² Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à 1,3 SMIC (entreprises de 10 salariés au plus quelque soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC (secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), ou 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie). Au-delà, le montant d'allègement est constant, égal au montant des charges patronales au seuil correspondant.

sera appliquée et s'annulera lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA Outre-mer

Dans trois départements d'Outre-mer (en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne comme en métropole, mais à des taux inférieurs. Le taux normal est de 8,5 % (contre 19,6 % en France métropolitaine) et le taux réduit est essentiellement de 2,1 % (contre 5,5 % en métropole). En Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises dominiennes et représente un coût moyen de 1,16 milliards d'euros sur la période 2008 - 2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'État². En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a modifié les règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services³. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé TVA non perçue récupérable (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal. La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction... Sa disparition, concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises, est compensée par une aide au fret.

¹ L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour : (i) les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ; (ii) les ventes et importations de riz dans le département de La Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ; (iii) les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodécies-1 (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ; (iv) les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ; et (v) les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

² Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'Outre-mer.

³ Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ÉTAT A LA RÉUNION

Le solde des comptes de l'État reste fortement négatif à La Réunion (- 3,2 milliards d'euros), mais le déficit diminue de 2,6 % en 2011 par rapport à celui de 2010. Cette contraction est liée à une hausse de 3,3 % des recettes de l'État dans le département, associée à une stabilité des dépenses (- 0,3 %).

Hausse des recettes

Les recettes totales de l'État dans le département s'élèvent à 2,146 milliards d'euros en 2011, en hausse de 3,3 % par rapport à 2010. Cette augmentation provient d'une hausse des recettes fiscales, notamment des impôts indirects qui progressent de 6,9 %, alors que les impôts directs baissent de 8,4 %. Les recettes perçues de la TVA sont en hausse de 11,1 % en raison des mesures du plan d'économies du gouvernement d'août 2011, visant à accroître la TVA sur le tabac, l'alcool et les sodas, ainsi que du relèvement du taux prévu par la Loi de Finance 2011 pour tous les forfaits mobiles ou internet incluant un service de télévision. La progression des recettes de l'État s'explique également par une hausse de 5,5 % des comptes spéciaux du Trésor, en particulier des recettes de concours financiers (+ 9,6 %).

A l'inverse, les recettes non fiscales baissent de 17,3 %, après - 44,1 % en 2010. Ce nouveau recul s'explique par le transfert depuis 2010 en recettes fiscales des frais de recouvrement des impôts et taxes établis ou perçus au profit des collectivités locales. Ce transfert fait suite à la décision du Conseil constitutionnel, destinée à clarifier la présentation des résultats budgétaires. En 2011, ce transfert a concerné des reliquats de taxe spéciale sur les conventions d'assurance et de droits de mutation à titre onéreux.

Stabilité des dépenses

Les dépenses de l'État dans la collectivité, y compris les dépenses hors budget, sont restées stables en 2011 (- 0,3 %). La hausse des prix de l'essence et du gasoil a engendré un accroissement des montants reversés au Département d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (dans le cadre du transfert de compétence en matière de RMI). Cette hausse a ainsi participé à la progression de 32,6 % de la ligne de dépenses « avances impôts et TIPP ». De plus, les dépenses en investissement suivent la même tendance (+ 8,6 %).

Parallèlement, les dépenses de personnel, qui représentent 42,0 % des dépenses de l'État à La Réunion, ont diminué de 2,7 %. Les dépenses liées aux contreparties de l'État dans les fonds européens et les dotations reversées aux collectivités locales ont également fortement baissé (respectivement - 45,8 % et - 15,3 %).

Solde net du budget de l'Etat dans le département* (millions d'euros)

	2009	2010	2011	Evol. 11/10
Budget de l'Etat				
Recettes	2 114	2 078	2 146	3,3%
Dépenses	4 452	4 217	4 377	3,8%
Dépenses hors budget**	1 038	1 160	982	-15,3%
Solde net de l'Etat (recettes totales - dépenses totales)	-3 376	-3 298	-3 212	-2,6%

*Le tableau détaillé est disponible en annexe; ** Reversement aux collectivités territoriales

Sources : DGFIP

3.2 LES TRANSFERTS EN PROVENANCE DE LA MÉTROPOLE

Les derniers comptes disponibles concernant les organismes sociaux à La Réunion (la Caisse d'allocations familiales, Pôle Emploi et la Caisse Générale de Sécurité Sociale) montrent une croissance du solde net de l'ensemble de ces organismes (différence entre leurs dépenses locales et leurs recettes locales) de 5,6 % en 2010 par rapport à 2009. Cette hausse provient d'une augmentation plus soutenue de leurs dépenses techniques (+ 5,2 % pour ce poste qui comprend notamment les indemnités chômage, le RMI et l'assurance maladie) que de leurs recettes (+ 4,4 %). Le rôle d'amortisseur social de ces organismes a été mis à contribution lors de la crise économique qui a continué à toucher l'île en 2010. En 2009, le solde pour l'ensemble de ces organismes se détériorait déjà de 4,0 %, lié à la progression de 7,1 % des indemnités et allocations versées. Ainsi, le montant des indemnités de chômage versées a progressé de 12,0 %, après un bond de 38,9 % en 2009. Par ailleurs, les dépenses d'assurance maladie et vieillesse continuent de croître (respectivement + 3,5 % et + 5,7 %). En 10 ans, les dépenses de santé ont presque doublé dans l'île et celles de l'assurance vieillesse et veuvage ont augmenté de deux tiers.

La consolidation du budget de l'État et de ceux des organismes sociaux permet d'observer l'évolution des transferts publics à La Réunion. En 2010, le solde net des transferts publics s'établit à - 6,448 milliards d'euros, en hausse de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est liée à l'accroissement du solde net des organismes sociaux (qui progresse pour sa part de + 5,6 %), tandis que le déficit du compte de l'État dans le département s'est réduit de 2,3 % en 2010.

Solde net des transferts en provenance de la métropole (millions d'euros)

	2000	2009	2010	Evol. 10/09
Budget de l'Etat				
Recettes	1 246	2 114	2 078	-1,7%
Dépenses	2 614	4 452	4 217	-5,3%
Dépenses hors budget*	743	1 038	1 160	11,7%
Solde net de l'Etat (recettes totales - dépenses totales = (a))	-1 716	-3 376	-3 298	-2,3%
Organismes sociaux				
Recettes	1 219	1 784	2 082	16,7%
Dépenses budgétaires*	-	166	170	2,4%
Prestations	2 766	4 811	5 062	5,2%
dont RMI + RMA	224	366	373	1,9%
<i>assurance maladie</i>	1 180	2 108	2 181	3,5%
<i>assurance vieillesse - veuvage</i>	329	522	551	5,7%
Solde net des transferts sociaux (recettes - dépenses = (b))	-1 708	-3 193	-3 150	-1,4%
Solde net des transferts (a + b)	-3 424	-6 569	-6 448	-1,8%

* Reversement aux collectivités territoriales

Sources : DGFIP, AFD, Région, Département

3.3 LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES

3.3.1 Aperçu général

L'analyse des budgets des vingt-six collectivités locales territoriales du département montre un niveau élevé de dépenses par habitant en raison de niveaux d'investissement et de dépenses sociales, notamment au titre du RMI, plus importantes qu'en France métropolitaine.

En 2010, les dépenses réelles de fonctionnement (y compris la gestion de la dette) de la **Région** s'élevaient à 307 euros par habitant, soit 14,5 % de plus qu'en moyenne sur l'ensemble des régions françaises. Ce niveau élevé de dépenses provient de dépenses d'interventions importantes en matière de formation professionnelle et d'enseignement (la moitié de l'ensemble des dépenses de fonctionnement). Par ailleurs, la Région enregistre un poids des charges de personnel dans ses dépenses plus importantes : 25,2 % contre 16,6 % en moyenne. Les investissements réalisés par la Région en matière d'infrastructures routières et de lycées nécessitent par ailleurs des dépenses d'équipements bruts 4,4 fois supérieures à celles observées au niveau national. La Région Réunion finance ces investissements, d'une part grâce à un niveau de recettes réelles de fonctionnement par habitant très supérieur à la moyenne nationale (530 euros par habitant à La Réunion contre 339 euros au niveau national), permis par des recettes fiscales indirectes importantes (taxes sur les carburants et octroi de mer), et d'autre part en s'appuyant sur un niveau d'endettement par habitant plus élevé.

Dépenses par habitant (en euro)

	La Réunion		France
	2000	2010	2010
Région			
Fonctionnement	215	307	255
Investissement*	297	216	49
Département			
Fonctionnement	556	1 454	823
Investissement*	311	220	113
Communes			
Fonctionnement	n.d.	1 231	980
Investissement*	n.d.	407	324

* dépenses d'équipements bruts; n.d. : non disponible

Sources : DGFIP, AFD, Région, Département

A l'instar de la Région, les comptes du **Département** se caractérisent par un niveau plus élevé des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la moyenne nationale des départements (76,7 % de plus). Ce niveau important de dépenses provient de fortes dépenses d'intervention au titre du RMI. En effet, La Réunion compte une proportion d'allocataires du RMI (et RSO) dans la population active de 15 ans et plus, nettement supérieure au ratio observé au niveau national (22,1 % à La Réunion contre 4,6 % en France entière en 2010). Le budget du département repose sur des recettes supérieures à la moyenne nationale (deux tiers de plus) provenant d'impôts indirects, en particulier de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, et de dotations de l'État. Le Département enregistre un endettement par habitant un tiers supérieur à la moyenne nationale. De plus, sa dette représente 3,2 années d'épargne brute.

Au regard de leurs comptes administratifs pour l'année 2010, les 24 **communes** de l'île ont, elles aussi, des niveaux de dépenses de fonctionnement supérieurs en moyenne d'un quart à ceux observés pour la France entière. Avec des dépenses réelles de 1 231 euros par habitant,

elles ont un ratio de dépenses de fonctionnement par habitant proche de celui des communes dont le nombre d'habitants est compris entre 20 000 et 50 000 habitants (1 221 euros en 2010). Parallèlement, elles enregistrent des recettes réelles de fonctionnement supérieures de 9,0 % à la moyenne nationale. Ces niveaux de recettes s'expliquent par des recettes fiscales indirectes conséquentes (dont l'octroi de mer qui représente un quart des recettes de fonctionnement). Elles utilisent cette ressource supplémentaire pour combler progressivement leur déficit d'équipement. En effet, en moyenne, les communes de l'île ont une dépense d'investissement en équipement public de 407 euros par habitant, contre 324 euros par habitant au niveau national. Bien qu'elles investissent plus, leur endettement est inférieur au niveau national, avec un endettement par habitant de 819 euros dans l'île contre 912 euros pour la France entière. Elles disposent cependant d'une capacité de désendettement moins bonne, puisque leur dette correspond en moyenne à 6,2 années d'épargne brute, contre 4,9 pour l'ensemble des communes au niveau national.

3.3.2 Analyse des finances des collectivités locales

Comptes administratifs simplifiés des collectivités locales (millions d'euros)

	Région		Département		Communes	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Recettes réelles totales	663,8	792,4	1 777,8	1 718,7	1 519,6	1 502,2
Recettes de fonctionnement	419,7	441,9	1 251,2	1 287,3	1 012,3	1 093,9
Recettes fiscales	258,8	288,3	712,0	736,0	649,6	691,6
Dotations et subventions reçues	153,8	148,1	507,7	511,8	244,8	251,7
Autres	7,1	5,5	31,5	39,5	117,9	150,6
Recettes d'investissement	244,1	350,5	526,6	431,4	507,3	408,3
Dotations et subventions reçues	194,5	225,4	112,1	105,9	108,2	57,9
Emprunts	46,0	123,5	182,1	213,5	303,1	224,5
Autres	3,6	1,5	232,4	111,9	96,0	125,9
Dépenses réelles totales	751,4	581,4	1 705,3	1 636,0	1 503,8	1 503,2
Dépenses de fonctionnement	255,9	255,6	1 223,2	1 211,7	991,3	1 026,2
Frais communs / Frais de personnel	41,9*	94,0*	211,1	225,5	615,5	614,7
Intérêts de la dette	13,0	12,0	14,5	13,1	21,3	22,5
Dépenses d'intervention	201,0	149,7	851,6	831,2	354,5**	388,9**
Autres	-	-	146,0	142,0	-	-
Dépenses d'investissement	495,5	325,7	482,1	424,3	512,5	477,0
Remboursement de dette	143,1	145,5	182,9	234,1	162,4	134,4
Dépenses d'équipement brut	349,6	180,3	224,2	183,7	346,9	338,9
Autres	2,7	-	75,0	6,5	3,1	3,7
Résultat de l'exercice	-87,6	211,0	72,5	82,7	15,8	-1,0
Résultat après report	24,1	235,1	44,6	127,3	92,9	90,2
Dette en capital	390,5	368,5	528,5	507,9	663,8	682,4

*y compris les frais de personnel liés aux transferts des personnels TOS des lycées (2009) puis de la direction des routes (2010)

** y compris les autres dépenses

Sources : Région, Département, AFD

Réduction de l'endettement de la Région

En 2010, la Région Réunion affiche un résultat d'exercice après report de 235 millions d'euros, dix fois plus important que celui de 2009. Cette évolution s'explique, d'une part, par la réduction des dépenses d'investissement, liée notamment à la fin du chantier de la route des Tamarins, et d'autre part par la capitalisation progressive d'excédents de fonctionnement. La Région souhaite ainsi accroître ses ressources propres, dans la perspective du financement du chantier de la future route du littoral.

Parallèlement, la collectivité continue de réduire le niveau de sa dette, qui s'établit à 368 millions d'euros en 2010, contre 531 millions d'euros deux ans auparavant, et représente désormais 2 ans d'épargne brute.

La Région enregistre un excédent de fonctionnement de 186,3 millions d'euros, en forte hausse par rapport à 2009. Cette progression provient d'une hausse des recettes de fonctionnement (+ 5,3 %), associée à la stabilité des dépenses de fonctionnement (- 0,1 %). La baisse sensible des dépenses d'interventions a permis de compenser la hausse des frais de personnel, liée au transfert des personnels de la direction des routes, après celui des personnels techniciens et ouvriers de service (TOS) des lycées en 2009.

Amélioration de la situation financière du Département

La situation financière du Département continue de s'améliorer en 2010 avec un résultat d'exercice après report de 127,3 millions d'euros, soit un triplement en un an. La collectivité poursuit le redressement observé en 2009 (excédent de 44,6 millions d'euros), alors que la collectivité affichait un déficit de 27,9 millions d'euros en 2008. Cette hausse s'explique par une réduction des dépenses plus importante que celle des recettes. L'augmentation des recettes de fonctionnement de 2,9 %, permise par l'augmentation des recettes fiscales (augmentation des bases d'impositions et des produits d'imposition indirecte, notamment des taxes sur les tabacs liées à de l'augmentation de la fiscalité décidée par l'État), est plus que compensée par la baisse importante des recettes d'investissement. Dans le même temps, les dépenses réelles totales baissent de 4,1 %, sous l'effet conjugué du recentrage des interventions départementales entraînant un recul des dépenses d'investissement et d'une stabilisation des dépenses d'investissement.

La baisse des dépenses en équipement du Département, en raison notamment de la fin de plusieurs opérations sur le chantier de l'Irrigation du Littoral Ouest (ILO), lui permet d'augmenter la charge de remboursement de sa dette et donc de réduire le poids de l'emprunt dans ses comptes. L'encours de la dette s'établit à 507,9 millions d'euros, en baisse de 3,9 % sur un an. La dette du Département correspond ainsi à 3,2 années d'épargne brute, soit une diminution de 1,3 an par rapport à 2010.

L'année 2010 est aussi marquée par la suppression de la taxe professionnelle et par son remplacement à titre transitoire par une compensation relais, pour un montant équivalent au produit fiscal perçu en 2009.

Stabilité de la situation pour les communes

Le résultat de l'exercice budgétaire 2010 de l'ensemble des communes s'établit à 90,2 millions d'euros après report, en baisse de 3,0 % par rapport à 2009. Cette situation globalement stable masque néanmoins des disparités puisque, sur les vingt-quatre communes du département, quatorze d'entre elles présentent un résultat en hausse et dix un résultat en baisse.

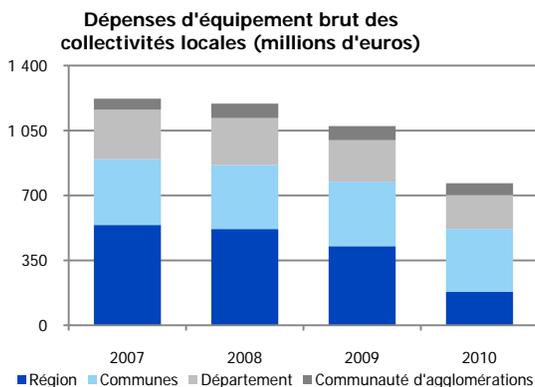
Cette diminution du résultat global reflète la nécessité pour de nombreuses communes de réduire leur emprunt, ce qui implique de limiter leurs dépenses d'investissement. Globalement, le montant de l'emprunt et le remboursement de la dette ont baissé respectivement de 25,9 % et de 17,3 % en 2010. Par ailleurs, les recettes d'investissement liées au Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) ont chuté en 2010 en raison du versement anticipé d'une partie de cette dotation en 2009 dans le cadre du plan de relance mis en place par le gouvernement.

La progression plus forte des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement dans les comptes des communes a permis un doublement de leur épargne brute. Elles ont ainsi amélioré leur capacité de désendettement et l'ensemble de leur dette correspond, en moyenne, à 6,2 années d'épargne brute, contre 12,7 en 2009. La dette en capital des 24 communes continue de croître, mais à un rythme moins soutenu (+ 2,8 % en 2010, contre + 6,6 % en 2009 et 12,2 % en 2008). Elle s'établit à 682,4 millions d'euros en 2010.

Hausse de l'excédent budgétaire pour les communautés de communes

En 2010, les cinq communautés de communes de La Réunion affichent un excédent budgétaire de 27,8 millions d'euros après report, contre 20,7 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 34,6 %. Cette progression provient, d'une part, d'une hausse des recettes réelles de fonctionnement (+ 8,1 %) supérieure à celle des dépenses réelles totales (+ 5,3 %) et d'autre part, d'une réduction des dépenses d'investissements, notamment des dépenses d'équipement brut qui baissent de 16,6 %. La dette des communautés de communes représente globalement 2,2 années de leur épargne brute, contre 2,9 années en 2009. L'encours de dette progresse pourtant de 8,4 %.

3.3.3 Le financement des investissements publics locaux



En 2010, les dépenses d'équipement brut de l'ensemble des collectivités locales de l'île (Région, Département, les 24 communes et les 5 communautés d'agglomérations) s'élèvent à 766 millions d'euros, soit une baisse de 28,6 % par rapport à 2009. Cette contraction des investissements directs touche la totalité des collectivités, et notamment la Région où ils chutent de moitié. Les dépenses en équipement du Département baissent de 18,1 %, celles des communautés de communes de 16,6 % et celles de l'ensemble des communes de 2,3 %.

Suite au recul des investissements de la Région et du Département, les communes sont désormais les principaux investisseurs parmi les collectivités locales, finançant 44,2 % des équipements bruts. La Région et le Département concentrent chacun près du quart des dépenses totales.

L'effort d'équipement rapporté aux recettes réelles de fonctionnement diffère fortement selon la collectivité. Ainsi, la Région enregistre le ratio le plus élevé, avec 43,3 % de taux d'équipement. On observe un taux de 31,0 % pour l'ensemble des communes tandis que ce rapport est plus faible pour les communautés de communes et le Département (respectivement 16,0 % et 14,3 %).



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

Une nette prépondérance des services dans la valeur ajoutée et l'emploi

Comme présenté au Chapitre II, la structure de l'économie réunionnaise se caractérise par la prépondérance des services – marchands et non marchands – qui totalisent avec le commerce plus de 80 % de la valeur ajoutée et des emplois salariés du département en 2007.

Les services marchands constituent le premier secteur avec 37,9 % de la valeur ajoutée totale en 2007. Les services non marchands apparaissent au deuxième rang avec 35,2 % de la valeur ajoutée totale, alors qu'ils constituaient la première source de création de richesse jusqu'en 2000. Le commerce (9,0 % de la valeur ajoutée totale) et le BTP (9,7 %) constituent les deux autres secteurs significatifs devant l'industrie (6,0 %), l'agriculture et la pêche (1,3 %) et l'énergie (1,0 %).

Les services non marchands représentent la majorité de l'effectif salarié de l'île fin 2008, avec 40,3 % de l'effectif total. Les services marchands captent 29,3 % des emplois salariés et constituent le second secteur du département en termes d'emploi.

Une majorité d'entreprises dans les services et le commerce

49 262 entreprises étaient recensées à La Réunion au 1^{er} janvier 2010 (source Insee). Deux secteurs drainent plus de la moitié des entreprises : les services, qui représentent 35,7 % des entreprises et renforcent leur prépondérance, et le commerce avec 21,6 % du total. La transition économique de La Réunion vers une société de service, en cours depuis les années 80, s'est donc poursuivie et amplifiée sur la période récente. Outre le secteur des services, le tissu d'entreprises s'est renforcé aussi jusqu'en 2008 dans la construction et les activités industrielles liées, secteurs qui ont bénéficié à la fois d'une commande publique soutenue et d'une demande privée dynamisée par un contexte fiscal favorable.

L'évolution par secteur en 2011

Le courant d'affaires du secteur « **Agriculture, élevage et pêche** » est favorablement orienté, selon l'opinion des chefs d'entreprises interrogés par l'IEDOM dans le cadre de ses enquêtes de conjoncture. Selon les coopératives concernées, l'activité d'abattage progresse de 2,9 %, notamment les abattages de volailles (+ 4,4 %). La collecte de lait se stabilise, après cinq années consécutives de baisse liée à la diminution du nombre d'exploitations laitières. La campagne sucrière 2011 reste stable par rapport à celle de 2010, en dépit de la sécheresse enregistrée en début d'année ; les volumes de cannes traitées par les deux usines de l'île augmentent de 0,5 %.

L'activité du secteur des **industries agroalimentaires** est globalement bien orientée, en dépit d'une forte contraction de l'opinion des chefs d'entreprise du secteur au deuxième trimestre. La production sucrière s'inscrit en légère hausse (+ 0,6 %) et reste supérieure à la moyenne décennale. Parallèlement, la production de rhum progresse de 15,9 %, après avoir nettement baissé en 2010. Enfin, les exportations de produits de la pêche progressent de 13,3 %, malgré une baisse de 10,3 % des volumes.

Selon l'enquête de conjoncture, l'activité du **BTP** se dégrade sur la seconde partie de l'année 2011, après un premier semestre mieux orienté, dans la continuité de l'amélioration progressive constatée en 2010. Sur l'ensemble de l'année, les estimations du chiffre d'affaires de la Cellule économique du BTP montrent une légère progression de l'activité sur un an, corroborée par la hausse de 1,7 % des effectifs.

La filière **construction** bénéficie maintenant pleinement du dispositif de défiscalisation du logement social introduit par la LODEOM, qui vient s'ajouter au socle de financement existant. Le nombre de logements aidés financés progresse ainsi de 10,3 % en 2011 et le nombre de logements livrés augmente de 24,0 %, poursuivant les bons résultats observés en 2010 (+ 16,0 %). Conséquence de cette hausse, les attestations de conformité électrique délivrées par le comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (Consuel) s'accroissent de 3,5 %, après trois années de baisses consécutives. En revanche, les importations de ciment et de clinker baissent de 9,0 %, après une année 2010 de reconstitution des stocks.

Après une orientation favorable au premier trimestre, l'activité du secteur des **services marchands** ralentit dans un deuxième temps, puis se contracte en fin d'année, selon les résultats de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM. Toutefois, l'emploi marchand du secteur augmente de 6,0 % au troisième trimestre 2011 en glissement annuel, grâce notamment à la progression de 10,7 % dans le secteur « hôtellerie-restauration ».

L'activité dans le secteur du **tourisme** reste bien orientée. Les chefs d'entreprise font état d'une activité en hausse depuis le deuxième trimestre 2010. La fréquentation des hôtels corrobore ce dynamisme, avec une progression continue depuis septembre 2010. Le nombre de nuitées augmente de 9,9 % en 2011 par rapport à 2010. Parallèlement, la fréquentation touristique progresse de 12,1 %. L'emploi marchand du secteur augmente de 10,7 % au troisième trimestre sur un an.

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. Le secteur primaire dans l'économie réunionnaise

Le secteur primaire (agriculture, sylviculture, exploitation forestière et pêche) contribue pour 1,3 % à la création de richesse en 2007 et emploie 2 372 salariés, soit 1,8 % des effectifs salariés à La Réunion en 2010¹. L'agriculture concentre la quasi-totalité de la valeur ajoutée du secteur (95,7 % de la VA) et les trois quarts des emplois salariés.

2. L'agriculture

Le ministère de l'agriculture a réalisé fin 2010 un nouveau recensement agricole sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer. Ce recensement permet à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de La Réunion d'effectuer des opérations dites de « rebasement », c'est-à-dire de révision des concepts et des évaluations des comptes de l'agriculture. Ces travaux, en cours de réalisation, ont retardé la publication de données pour 2011, et modifient de manière parfois sensible les données précédemment publiées pour 2010.

2.1 STRUCTURES DE PRODUCTION

Une baisse sensible de la surface agricole utilisée

Les statistiques annuelles définitives de la DAAF montrent une baisse de 3,9 % de la surface agricole utilisée (SAU) en 2010, nettement plus prononcée que celle observée en 2009 (- 0,6 %). Cette diminution s'explique par la perte de 11,0 % des surfaces toujours en herbe et dans une moindre mesure, des terres arables². La SAU s'établit désormais à 45 313 hectares (dont 93,9 % sont effectivement en exploitation), ce qui représente 17,9 % de la surface totale de La Réunion.

Répartition du territoire départemental en hectares

	2009	2010	Evol 10/09
Surface agricole utilisée	47 173	45 313	-3,9%
Terres arables	30 096	29 808	-1,0%
<i>dont cannes</i>	<i>24 244</i>	<i>24 336</i>	<i>0,4%</i>
Cultures fruitières permanentes	2 807	2 781	-0,9%
Surfaces toujours couvertes d'herbe	11 400	10 146	-11,0%

Source : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

¹ En incluant les exploitants agricoles, le secteur emploie plus de 10 000 personnes.

² Une terre arable est une terre qui peut être labourée ou cultivée. Les terres arables comprennent les terrains en jachère, les cultures maraichères et céréalières et les prairies artificielles.

Un léger recul des terres arables

La surface des terres arables, soit un peu plus des deux tiers des surfaces agricoles utilisées, a diminué de 1,0 % en 2010. Cette contraction provient d'une forte baisse des surfaces dédiées aux cultures fourragères (- 10,1 %), aux céréales (- 51,0 %) et aux autres cultures dont les semences et plants divers. A l'inverse, les surfaces utilisées pour la culture de la canne et les surfaces en jachère progressent légèrement (+ 0,4 % et + 0,7 % respectivement). Depuis 2000, La Réunion a perdu au total 22 % de ses terres arables, principalement en raison du mitage urbain des surfaces agricoles, c'est-à-dire la construction dispersée de bâtiments dans le paysage rural.

Répartition des terres arables en hectares

	2009	2010	Evol 10/09
Terres arables	30 096	29 808	-1,0%
Canne à sucre	24 244	24 336	0,4%
Cultures légumières	2 008	1 986	-1,1%
Cultures fourragères	2 110	1 896	-10,1%
Jachères	729	734	0,7%
Céréales	200	98	-51,0%
Autres	805	757	-6,0%

Source : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Baisse de la production agricole en 2010

Après deux années consécutives de progression (+ 11,6 % en 2008, puis + 2,0 % en 2009, en incluant les subventions sur les produits), la production agricole diminue de 1,3 % en 2010. Cette contraction touche principalement la filière des produits végétaux. En effet, la production de végétaux bruts ou transformés (fruits, légumes, fourrages, cannes à sucre, etc.) baisse de 2,2 % en raison de la diminution des volumes de cannes manipulées et du fléchissement de la production fruitière (- 7,7 %). La production de produits d'élevage se stabilise, malgré les difficultés rencontrées par la filière porcine cette année.

Répartition de la production de la branche agriculture en millions d'euros (1)

	2008	2009	2010 (sd)	en %	Evol 10/09
Produits végétaux bruts et transformés	262,4	280,7	274,5	70,9%	-2,2%
Cultures industrielles	108,4	134,3	130,3	33,6%	-3,0%
Production maraichers et horticoles	66,3	74,5	77,4	20,0%	3,9%
Produits animaux bruts et transformés	111,0	107,7	108,9	28,1%	1,1%
Bétaux	42,2	39,8	40,3	10,4%	1,3%
Produits avicoles	53,5	54,4	55,8	14,4%	2,5%
Production de services (2)	4,6	4,1	4,0	1,0%	-2,0%
Total	378,0	392,5	387,4	100,0%	-1,3%

sd : semi-définitif ; (1) y compris les subventions sur les produits agricoles ;

(2) services liés à une activité touristique ou artisanale exercée en lien direct avec l'exploitation agricole.

Source : Direction de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Comptes de l'agriculture

Diminution du nombre d'exploitations agricoles

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de près de 17,8 %, soit nettement plus que la SAU, qui a perdu 7,4 %. Cette évolution s'explique par la diminution

progressive du nombre de très petites exploitations (baisse de 18,7 % des exploitations dont la taille est inférieure à 20 ha), même si ce type d'exploitation reste le modèle le plus répandu dans l'île. A l'inverse, le nombre d'exploitations de plus grande envergure (taille comprise entre 20 et 100 ha) a progressé de 26,1 %, signe d'une concentration progressive de l'agriculture.

Répartition des exploitations selon leur taille

	2000		2010		Evol 10/00
	Nombre	%	Nombre	%	
Ensemble	9 272	100%	7 623	100%	-17,8%
Moins de 20 ha (y c sans SAU)	9 052	97,6%	7 358	96,5%	-18,7%
De 20 à moins de 50 ha	149	1,6%	182	2,4%	22,1%
De 50 à moins de 100 ha	50	0,5%	69	0,9%	38,0%
De 100 à moins de 200 ha	15	0,2%	8	0,1%	-46,7%
200 ha ou plus	6	0,1%	6	0,1%	0,0%

Source : Recensement général de l'agriculture

Stabilisation et vieillissement de l'emploi agricole

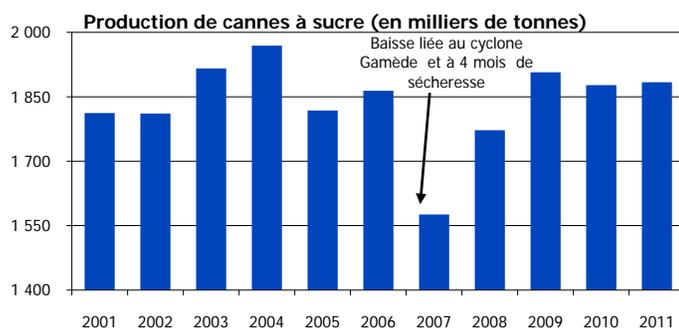
A La Réunion, 15 687 personnes participent au travail des exploitations agricoles, que ce soit régulièrement (chefs d'exploitation, co-exploitants, actifs familiaux et salariés permanents) ou de manière occasionnelle (salariés saisonniers ou occasionnels). Elles représentent 11 749 unités de travail (UTA) en 2010, soit une quantité de main d'œuvre qui tend à se stabiliser, après avoir fortement baissé jusqu'en 2000 (550 UTA de moins en moyenne par an entre 1989 et 2000). Parallèlement, en France métropolitaine, la quantité de main d'œuvre a reculé de 26,0 % en 2010.

Cette stabilisation de la population active occupée agricole s'est accompagnée d'un vieillissement des chefs d'exploitation et des co-exploitants. En effet, la part des chefs et co-exploitants âgés de moins de 40 ans est passée de 38 % en 2000 à 22 % en 2010.

2.2 LA FILIERE CANNE

2.2.1 Une campagne cannière stable

Les usines de Bois Rouge et du Gol ont broyé 1,884 million de tonnes de cannes en 2011, un volume en légère hausse (+ 0,3 % par rapport à 2010), malgré la sécheresse qui a sévi en début d'année. Les résultats de 2011 s'établissent ainsi au dessus de la moyenne décennale (+ 2,5 %).



2.2.2 Les aides à la filière

Les conditions d'achat de la canne à sucre par les industriels sucriers de La Réunion ainsi que les modalités d'octroi des aides de l'État et de l'Union Européenne aux producteurs de canne à sucre et aux sociétés sucrières sont définies par la convention canne, signée le 4 juillet 2006, pour une durée de neuf campagnes de récolte et de commercialisation. Cette convention précise aussi le cadre technique, financier et interprofessionnel permettant la bonne mise en œuvre des relations contractuelles entre planteurs et industriels.

Les aides directes

Les producteurs de canne à sucre, s'ils sont agriculteurs à titre principal, bénéficient d'une aide à la production de l'État destinée à compenser les handicaps structurels de la production à La Réunion. En outre, une aide au transport financée par la Commission Européenne dans le cadre du programme d'options spécifiques pour l'éloignement et l'insularité (POSEI) a été instaurée en faveur des producteurs depuis 2001. Enfin, un accord sur la répartition de la revalorisation de la prime bagasse a été signé le 21 décembre 2009 entre planteurs et usiniers, suite à l'arrêté du 20 novembre 2009 qui fixe les conditions d'achat de l'électricité produite à partir de biomasse issue de la canne à sucre. Selon cet accord, entré en vigueur début 2010, les planteurs touchent 11,30 euros et les industriels 1,70 euro sur les 13 euros de prime par tonne de cannes.

Les aides structurelles

La filière canne bénéficie par ailleurs d'aides structurelles destinées à améliorer le cadre de production, les structures d'exploitation ainsi que la logistique de la collecte et du transport. Ces aides s'inscrivent dans le cadre du Programme de consolidation de l'économie sucrière, dont l'origine remonte à 1983, et qui s'est prolongé à partir de la campagne 2000-2001 dans le cadre du Document unique de programmation (DOCUP) 2000-2006 et du Programme de Développement Régional cofinancé par l'Union européenne, l'État et les collectivités. Les principaux axes d'intervention concernent, d'une part, des actions en faveur de l'amélioration foncière (ouverture ou remise en état de voiries d'accès aux exploitations) et d'autre part la replantation de surfaces en cannes pour accroître la productivité de la sole cannière par l'utilisation de variétés adaptées aux différentes zones cannières. Cette combinaison des actions "améliorations foncières", "irrigation dans certaines zones" (Ouest) et "plantation de canne" permet en outre la mise en valeur de zones en friche ou de moindre productivité. L'appui à la replantation se traduit par l'attribution d'une prime de 1 142,37 euros par hectare en plantation manuelle et de 990,92 euros par hectare en plantation mécanisée, dont 70 % sont financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et 30 % par l'État. S'y ajoute une prime complémentaire égale à 50 % du coût des intrants de fonds (engrais), plafonnée à 381,12 d'euros par hectare pour les agriculteurs qui s'engagent à faire analyser leur sol et à procéder aux amendements nécessaires.

Enfin, des aides indirectes à la filière canne, financées à hauteur de 60 % par le FEAGA et de 40 % par les collectivités locales, sont versées au CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), à ErCane (ex CERF, Centre d'essai, de recherche et de formation), au CTICS (Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre) et à différents organismes (chambre d'agriculture, fédération Réunionnaise des coopératives agricoles, groupement des agriculteurs biologiques de La Réunion, etc.).

2.3 LA FILIÈRE FRUITS ET LEGUMES

Baisse de la production de légumes ...

La production de légumes, qui avait déjà connu une forte contraction en 2009 (- 10,5 %, en raison des fortes précipitations durant l'été austral), a de nouveau baissé en 2010, de 4,2 % en volume. Cette diminution provient d'une forte réduction de la production de tubercules, et notamment de la production de pommes de terre qui se contracte de moitié.

Production de légumes (en tonnes)

	2009 (sd)	2010 (p)	Evol 10/09
Légumes frais	47 399	47 143	-0,5%
Légumes secs	396	460	16,4%
Tubercules, racines, bulbes	5 825	3 758	-35,5%
Total production de légumes	53 620	51 361	-4,2%

sd : semi-définitif; p : provisoire

Source : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt - Comptes de l'agriculture

Les importations de légumes baissent, elles aussi, de 6,2 % en 2010, ce qui fait diminuer légèrement leur part dans le marché local (28,9 % de la consommation locale).

... et de fruits

Les productions de nombreuses espèces fruitières varient fortement d'une année à l'autre, en fonction notamment des conditions climatiques. Ainsi, après une mauvaise année 2009, les productions de litchis et de mangues progressent respectivement de + 31,3 % et + 29,7 % en 2010. Cependant, la production totale de fruits est en retrait de 8,2 % en volume, en raison des mauvais résultats de la récolte d'ananas liés à la sécheresse qui a touché l'île en fin d'année. La baisse des prix accentue cette contraction des volumes produits et conduit à une diminution de 10,6 % de la production de fruits en valeur.

Production de fruits (en tonnes)

	2009 (sd)	2010 (p)	Evol. 10/09
Agrumes	6 490	6 289	-3,1%
Ananas	16 800	14 040	-16,4%
Litchis	2 625	3 447	31,3%
Bananes	9 000	8 568	-4,8%
Mangues	1 767	2 292	29,7%
Total production fruits	47 950	44 038	-8,2%

sd : semi-définitif; p : provisoire

Source : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt - Compte de l'agriculture

Parallèlement, en 2010, les importations de fruits à La Réunion fléchissent à un rythme moindre (- 1,4 %) et leur part de marché progresse de 1,4 point, à 28,4 %. Depuis deux ans, la part de marché des importations a progressé de 4,1 points.

En 2010, la filière « Fruits et légumes » de La Réunion a créé l'association réunionnaise des organisations de producteurs de fruits et légumes (Arop-FL) afin de se structurer. Cette association compte neuf groupements représentant près de 500 exploitants, pour une production de 17 700 tonnes de fruits et légumes.

2.4 LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

La filière « vanille » compte 140 producteurs répartis sur les communes de Sainte-Rose et de Saint-Philippe, pour une surface totale cultivée de 185 ha (dont 90 % en production extensive en sous bois). La superficie moyenne par exploitation est d'environ 1,3 ha pour une production moyenne de 60 kg/ha. La production de vanille verte est au total estimée à 11,2 tonnes en 2010.

La production de géranium est estimée à 166 tonnes en 2010. Néanmoins, la production reste très en dessous des niveaux de production attendus par la Coopérative agricole des huiles essentielles de Bourbon, en lien avec les difficultés climatiques rencontrées ces dernières années, mais surtout en raison de la pénibilité de ce type de production.

La production de vétiver est quant à elle quasiment exsangue. Un objectif de maintien de 100 kilos pour l'approvisionnement du marché local reste toutefois fixé.

3. L'élevage

3.1 LA FILIERE AVICOLE

La consommation avicole locale diminue de 3,8 % en 2011 après deux années consécutives de hausse (+ 5,0 % en 2010 et + 5,4 % en 2009). Cette baisse touche principalement les importations de volailles qui se contractent de 7,4 %. A l'inverse, les abattages de volailles ont continué à progresser (+ 3,9 %, après + 2,2 % en 2010), en lien avec les efforts entrepris par la filière avicole locale dans le cadre du projet DEFI (Développement de l'Élevage et des Filières des Interprofessions). Les parts de marché de la production locale représentent ainsi 34 % de la consommation locale.

Consommation locale de volailles (tonnes équivalent carcasse)

	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 11/10
Volailles consommées	24 345	23 751	25 044	26 294	25 299	-3,8%
Abattages de volailles	9 695	8 457	8 191	8 374	8 702	3,9%
Importations	14 650	15 294	16 853	17 920	16 597	-7,4%

Sources : Ariv, Douanes

3.2 LA FILIERE PORCINE

La consommation porcine locale se stabilise (+ 0,2 %) en 2011 après une augmentation ponctuelle de 3,5 % en 2010. Cette hausse de la consommation se traduit par une progression de 1,3 % des abattages de porcs, en lien avec la mise en place du projet DEFI, tandis que les importations de porcs diminuent de 0,9 %. En termes de part de marché, la production locale devance légèrement les importations dans la consommation porcine de l'île.

Le marché de la viande de porc à La Réunion (en tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	evol. 11/10
Abattages contrôlés de porcs locaux	12 357	11 554	11 802	11 616	11 771	1,3%
Importations de viande porcine	11 075	11 537	10 789	11 756	11 650	-0,9%
Total	23 432	23 091	22 591	23 372	23 422	0,2%

Sources : Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion, Douanes

Le projet DEFI (Développement de l'Élevage et des Filières des Interprofessions)

*Source : Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service économie agricole et filières*

DEFI (Développement de l'Élevage et des Filières des Interprofessions) est un projet porté par les interprofessions animales ARIBEV et ARIV dans le cadre des États généraux de l'Outre-mer. Il vise à gagner 10 points de parts de marché en 10 ans pour les produits laitiers et carnés, tout en apportant une réponse à la problématique emploi/prix/pouvoir d'achat.

DEFI comporte trois volets :

- le premier, intitulé « aide à la croissance maîtrisée de la production », vise à accompagner l'installation de 140 éleveurs durant toute la durée du projet ;
- le deuxième est une aide à la commercialisation, visant à faire baisser les prix d'une centaine de produits interprofessionnels afin de permettre aux Réunionnais d'accéder plus facilement aux produits laitiers et carnés locaux, et d'augmenter ainsi l'activité commerciale des filières (producteurs, grossistes, transformateurs et distributeurs...) ;
- le troisième est une aide à la communication, visant d'une part à informer le consommateur des baisses de prix sur certains produits locaux, et d'autre part à sensibiliser le consommateur réunionnais au fait que consommer local constitue un acte citoyen.

Fort du soutien du gouvernement français au travers du Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM), le projet DEFI a trouvé sa déclinaison dans l'outil communautaire POSEI (mesure « structuration de l'élevage »).

Depuis le 24 janvier 2011, l'axe « aide à la commercialisation » est effectif dans une centaine de grandes et moyennes surfaces de l'île, qui proposent aux ménages réunionnais plus de 80 produits locaux laitiers et carnés DEFI, avec des baisses de prix comprises entre 10 et 20 %.

3.3 LA FILIERE BOVINE

La consommation bovine locale reste stable en 2011 (+ 0,3 %). La production locale progresse de 1,7 %, tandis que les importations fléchissent légèrement de 0,4 %. Ces dernières concentrent près des deux tiers de la consommation en 2011.

Le marché de la viande de boeuf à La Réunion (en tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	Evol. 11/10
Production locale	1 915	1 783	1 808	1 869	1 901	1,7%
Importations	3 076	3 097	3 610	3 515	3 501	-0,4%
Consommation totale	4 991	4 879	5 417	5 384	5 402	0,3%

Sources : SICA REVIA, Douanes

3.4 LA PRODUCTION DE LAIT

La production de lait se stabilise (+ 0,2 %), après cinq années consécutives de baisse (diminution de 19,5 % de la production annuelle depuis 2006). Cette stabilisation s'explique par les efforts entrepris par la filière pour augmenter le nombre de jeunes génisses laitières et par les effets positifs générés par le projet DEFI. Néanmoins, les importations ont davantage profité de l'accroissement de la consommation locale et progressent de 14,7 %.

LA STRUCTURATION DES FILIERES ANIMALES

L'interprofession

- **ARIBEV** : L'Association réunionnaise du bétail, de la viande et du lait (ARIBEV), structure interprofessionnelle créée en 1979, regroupe les différents intervenants des filières porcine, bovine et laitière (CPPR, SICA-REVIA, SICA-LAIT), ainsi que les importateurs, les transformateurs et les distributeurs. L'ARIBEV gère également plusieurs fonds d'intervention : la Caisse pour l'orientation et la régulation du marché du porc (CORMAP), le Fonds de développement de l'élevage bovin (FODEBO) et le Fonds de développement de l'élevage laitier (FODELAIT), lesquels financent diverses actions en faveur des éleveurs réunionnais.
- **SICA Viande pays** : Société coopérative d'intérêt collectif agricole chargée du désossage, de la découpe et du conditionnement dans les filières porcines et bovines.

Le traitement des déchets

- **SICA-AUCRE** : Usine de traitement de déchets animaux située à l'Étang-Salé, créée en 1995.

La filière porcine

- **CPPR** : La coopérative des producteurs de porcs de La Réunion, créée en 1974, assure le développement de la production (240 éleveurs étaient adhérents de la coopérative en décembre 2007).
- **CRIP** : Le centre régional d'insémination artificielle porcine contrôle la reproduction dans la filière.
- **SICABAT** : La société coopérative d'intérêt collectif agricole d'abattage assure l'abattage des porcs.

La filière bovine

- **SICA-REVIA** : La société coopérative d'intérêt collectif agricole Réunion-Viande rassemble 315 éleveurs de bovins. Elle fournit des animaux reproducteurs aux éleveurs-naisseurs et assure l'abattage des animaux, y compris issus d'élevages non adhérents.
- **SICABO** : Cette société coopérative d'intérêt collectif agricole est chargée de la gestion de l'abattoir ouvert à Saint-Pierre en juin 1998. L'atelier de découpe associé à l'abattoir est géré par la Société bourbonnaise de viande (SOBOVI).

La filière laitière

- **SICA-LAIT** : La société coopérative d'intérêt collectif agricole du lait, créée en 1962 (170 adhérents en 2007), assure la collecte du lait et contribue, avec les interventions du FODELAIT, au développement de la production réunionnaise.

La filière avicole

- **ARIV** : L'Association réunionnaise interprofessionnelle de la volaille, créée en 1994, rassemble l'ensemble des acteurs de la filière avicole et gère le Fonds de développement avicole (FODAVI). La production de volailles est assurée dans le cadre de la filière organisée par un groupement d'éleveurs : Avi-pôle Réunion (106 éleveurs). Créé en novembre 2006, suite à la fusion de la SCAAR et du SREV en juillet 2005, Avi-pôle Réunion compte dans ses rangs, depuis le 1^{er} janvier 2008, le GEVE, qui avait succédé au GEVGM après la création d'Avicom en 2002. Cet organisme fait partie de la Fédération des éleveurs de volailles de la Réunion (FEVOR), dont le rôle consiste à défendre les intérêts des éleveurs, développer la production et gérer les aides financières attribuées.

4. La pêche

4.1 L'ORGANISATION DE LA PECHE

L'activité de la pêche à La Réunion se répartit en trois catégories : la petite pêche, la pêche palangrière et la grande pêche industrielle.

4.1.1 La pêche artisanale et la pêche au large

La pêche artisanale

La petite pêche s'exerce sur des durées inférieures à 24 heures, à proximité des côtes de l'île. En 2011, le nombre de marins inscrits au rôle pratiquant la petite pêche baisse de 3,5 % (et s'établit à 279), alors que le nombre d'unités armées augmente de 6,2 %. Depuis 2004, le nombre de marins qui pratiquent la pêche artisanale a baissé de 23,1 %.

La pêche palangrière

La pêche palangrière est formée de la pêche côtière et de la pêche au large. La première se caractérise par des sorties en mer d'une durée comprise entre plus de 24 heures et 4 jours tandis que la seconde se déroule sur des durées de sorties en mer comprises entre plus de 4 jours et 21 jours. En 2011, la pêche palangrière compte 217 marins inscrits au rôle, qui se concentrent principalement dans la pêche au large. L'emploi est en baisse de 8,1 % sur un an dans ce secteur qui compte pourtant un navire de plus (26 unités en 2011).

Un secteur soutenu par d'importantes aides publiques

La pêche artisanale et la pêche au large bénéficient d'aides conséquentes du Conseil Régional en matière d'investissement (plan de modernisation de la flotte, aides à la mise en place de dispositifs de concentration de poissons, infrastructures à terre) et de fonctionnement de la profession (Comité régional des pêches maritimes et élevages marins).

Le Fonds européen pour la pêche (FEP), qui a remplacé l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) le 1^{er} janvier 2007, prévoit le versement de 12,9 millions d'euros pour La Réunion au cours de la période 2007 - 2013. Il a été conçu de manière à assurer le développement durable du secteur européen de la pêche et de l'aquaculture.

4.1.2 La grande pêche industrielle

Après avoir connu un fort développement à partir du début des années 90, la filière a rencontré de grandes difficultés liées à la baisse de la ressource halieutique. La restructuration de la filière depuis 2008 a permis de redynamiser ce secteur, qui voit progresser de manière sensible la flotte et le nombre de marins embarqués (+ 51 % depuis 2008). En 2011, la pêche industrielle compte 412 marins (+ 15 % en un an) et 14 navires.

La pêche industrielle au large est pratiquée actuellement par six armements, qui déploient leur activité essentiellement dans la zone de Kerguelen, dont La Réunion constitue la base arrière. La pêche dans ces eaux subantarctiques concerne principalement la légine, mais également la langouste, la raie et le grenadier. L'activité de pêche pour chacune de ces espèces est soumise à un règlement qui détermine des quotas pour chaque année. L'objectif de ces quotas, établis par l'administration des TAAF et le muséum national d'histoire naturelle, est

d'assurer la conservation à long terme et l'utilisation optimale des ressources halieutiques dans la zone économique exclusive de Kerguelen et du Crozet.

L'arrêté n°2011-67 du 26 août 2011 fixe le total admissible de capture de légine et sa répartition entre les différents armateurs. Le total admissible de capture pour la campagne 2011-2012 est identique à celui de campagne 2010-2011, soit 5 800 tonnes. Depuis 2010, un système d'évaluation de la performance des navires a été introduit. Les quotas sont attribués aux navires en fonction de leur performance dans 5 domaines : la capacité de pêche, le rendement, l'atténuation de la mortalité aviaire, le respect de la réglementation et les antériorités et historique de pêche.

**Répartition des quotas de pêche à la légine
campagne 2011 – 2012 (en tonnes)**

	Kerguelen	Crozet	Total
TOTAL	5 100	700	5 800
Pêche Avenir	622	159	781
Sapmer	1 420	165	1 585
Cap Bourbon	868	132	1 000
Armement Réunion	692	57	749
Comota	788	85	873
Armas Pêche	710	101	810

Source : TAAF

Par ailleurs, l'arrêté n° 2011-114 du 9 novembre 2011 porte sur la fixation des totaux admissibles de capture de langoustes. Le quota de pêche pour cette espèce reste stable pour la troisième campagne consécutive, à 400 tonnes qui se répartissent entre deux armateurs : la Sapmer (65 % de la pêche admissible) et Armas Pêche (45 %).

Une deuxième campagne scientifique d'évaluation de la biomasse halieutique (POKER II) a été menée dans l'archipel de Kerguelen en 2010. Elle fait suite à la première campagne qui avait eu lieu en septembre-octobre 2006 (POKER I). Les résultats de cette campagne POKER II permettent de conforter les résultats de 2006 et d'évaluer les tendances récentes de toutes les populations de poissons présentes sur la partie nord du plateau de Kerguelen. Ce constat positif pourrait permettre d'accroître les quotas de pêche des armateurs et de commercialiser deux nouveaux poissons tels que le colin austral et le poisson des glaces.

4.2 LES RESULTATS DE LA FILIERE

En 2010, les quantités capturées par la pêche palangrière progressent légèrement (+ 0,9 % sur un an), pour s'établir 2 372 tonnes. La balance commerciale est excédentaire de 16,2 millions d'euros en 2011, soit une hausse de 44,9 % par rapport en 2010. Les exportations ont progressé de 13,3 % alors que les volumes importés se sont contractés de 9,7 %. Cette différence s'explique par la hausse des prix mondiaux de la légine, qui représente trois quart des exportations de La Réunion. Les importations progressent de 5,7 % en valeur et de 6,1 % en volume.

Produits de la pêche : exportations et importations de poissons et crustacés

	2008	2009	2010	2011	Evol 11/10
Exportations (tonnes)	4 370	4 533	4 518	4 078	-9,7 %
Exportations (millions d'euros)	47,9	46,4	58,3	66,0	13,3 %
Importations (tonnes)	9 056	9 261	8 610	9 134	6,1 %
Importations (millions d'euros)	46,7	45,2	47,1	49,8	5,7 %

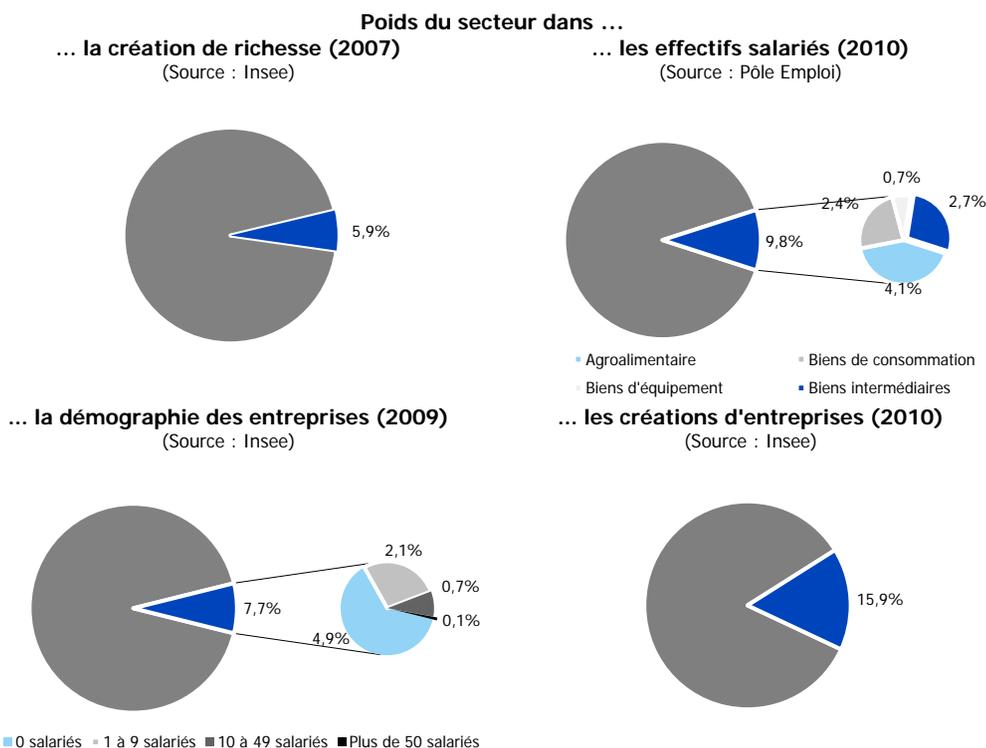
Source : Douanes

Section 3

L'industrie et l'artisanat

1. L'industrie

1.1 PANORAMA GENERAL



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ Pôle Emploi, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur de l'industrie (industries agroalimentaires, biens de consommation, biens intermédiaires et bien d'équipements), contribue à hauteur de 5,9 % à la création de richesse en 2007 et emploie 9,8 % des effectifs salariés marchands à La Réunion en 2010, soit 13 019 personnes. Près de neuf entreprises sur dix ont moins de dix salariés en 2010. Par ailleurs, la création d'entreprises y est très dynamique, en particulier dans l'industrie électrique photovoltaïque, qui concentre 15,9 % des créations en 2010.

L'industrie agroalimentaire conserve une place prépondérante dans le tissu industriel réunionnais, dont elle concentre près du tiers de la valeur ajoutée et de l'emploi. Le poids de

cette branche résulte historiquement de la conjugaison d'un potentiel agricole important, basé notamment sur la filière canne-sucre-rhum et sur le développement de l'import-substitution. En 2007, la branche « production de boissons » domine ainsi l'industrie agroalimentaire en concentrant près du quart du chiffre d'affaires et des effectifs ainsi que le tiers de la valeur ajoutée créée.

L'industrie des biens intermédiaires (production de biens destinés à être réincorporés lors de la production d'autres biens), tributaire du secteur de la construction et des travaux publics, regroupe 28,5 % des entreprises et réalise le deuxième chiffre d'affaires du secteur (36,6 %).

L'industrie des biens d'équipements à La Réunion se caractérise par la place dominante des fabricants d'équipements mécaniques (83,3 % du CA de l'industrie des biens d'équipements). Secteur orienté vers la construction, il est composé pour l'essentiel d'entreprises fabriquant des éléments en métal, mais aussi des producteurs de chauffe-eau solaires et de panneaux photovoltaïques.

1.2 LE SUCRE ET LE RHUM

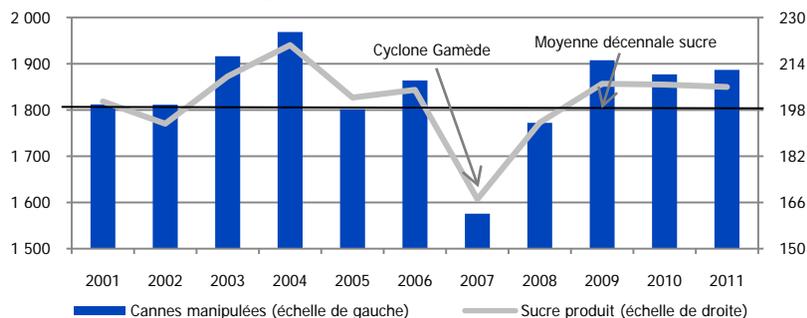
1.2.1 Le sucre

Une campagne sucrière 2011 stable

La campagne sucrière 2011 reste stable par rapport à celle de 2010, malgré la sécheresse de début d'année. La production sucrière est estimée à 206 000 tonnes (dont 50 % de sucres spéciaux), soit une légère baisse de 0,4 % par rapport à la campagne précédente. Les résultats de 2011 sont supérieurs à la moyenne décennale (+ 2,4 %). Cette stabilité s'explique par une légère diminution de la richesse saccharine (13,54 % en 2011 contre 13,59 % en 2010), compensée par une hausse des volumes de cannes manipulées par les deux usines de l'île (+ 0,5 %).

Les résultats divergent entre les deux usines sucrières. Les volumes de cannes manipulées progressent de 2,2 % à l'usine de Bois rouge. A l'inverse, ils baissent de 1,1 % à l'usine du Gol, en raison de la sécheresse qui a plus durement touché le sud de l'île.

Résultats des campagnes sucrières en cannes manipulées et en sucre produit (en milliers de tonnes)



Source: eRcane

Tereos, propriétaire des deux usines, a pour objectif de consolider le niveau de production de canne, puis d'atteindre dans un second temps le cap des deux millions de tonnes de canne manipulées. Pour atteindre ces objectifs, la filière compte sur l'implantation d'une nouvelle variété de canne et le développement de la mécanisation de la coupe. Si aujourd'hui un quart de la coupe s'est effectué à l'aide de machines, Tereos souhaite parvenir à un taux de mécanisation de 80 % de la canne coupée à horizon de 10 ans.

Les exportations de sucre en volume baissent sensiblement en 2011, après deux années de forte croissance. Elles reculent de 22,3 %, alors qu'elles avaient progressé de 30,3 % en 2010 et de 17,8 % en 2009. La Réunion retrouve ainsi des niveaux d'exportations proches de ceux observés entre 2006 et 2009, 2010 se caractérisant par des exportations nettement supérieures aux volumes produits, suite à un important déstockage.

Principal client historique du sucre vrac produit à La Réunion, la France métropolitaine concentre moins d'un tiers des exportations, contre près des deux tiers en 2009 et les trois quarts en moyenne entre 2004 et 2009. Cette nette inflexion, déjà observée en 2010, se poursuit en 2011 et s'explique par la fermeture de la raffinerie de Tereos à Nantes et le transfert de cette activité vers d'autres usines, notamment à Olmedo en Espagne (plus grande usine sucrière d'Europe). Ainsi, les exportations vers l'Espagne s'accroissent de 16,5 % en 2011, après avoir triplé entre 2009 et 2010. Avec 30,1 % des volumes exportés, l'Espagne talonne désormais la France métropolitaine. De plus, l'orientation nouvelle de la production de sucre brut vers des sucres spécialisés (sucre raffiné, cassonade, etc.) crée de nouveaux débouchés, en particulier vers l'Europe. Enfin, en valeur, le sucre exporté baisse de 15,5 %, soit une contraction moindre en raison d'une hausse des prix sur le marché européen, liée aux tensions sur les approvisionnements du sucre au niveau mondial. En effet, l'offre disponible sur le marché mondial a crû moins vite que la demande en lien avec les moindres performances du Brésil, premier producteur mondial, mais également de l'Australie et de l'Afrique du Sud.

1.2.2 Le rhum

La production réunionnaise de rhum¹ augmente de 15,9 % en 2010, après deux années consécutives de baisse, et se situe à nouveau au-dessus de sa moyenne décennale. Cette augmentation touche le rhum industriel (+ 22,7 %), mais aussi le rhum léger (+ 11,3 %). La consommation réunionnaise de rhum "péi" se stabilise pour la deuxième année consécutive (+ 0,5 % en 2011 et + 0,7 % en 2010). Ainsi, la demande locale rompt avec la tendance observée sur la période 2005 - 2009, où la consommation totale augmentait de 13,1 % en moyenne par an. Au total, la demande globale progresse de 6,7 % en 2011, essentiellement en raison d'une hausse des exportations (+ 7,9 %).

¹ La production réunionnaise de rhum comprend le rhum traditionnel agricole, réalisé à partir du jus de canne, et les rhums légers ainsi que les rhums industriels de sucrerie issus de la distillation de la mélasse. La différence entre rhum léger et rhum industriel de sucrerie réside dans la quantité de non-alcool contenu (substances différentes de l'éthanol), comprise entre 60 et 80 grammes par hectolitre d'alcool pur (HAP) pour le premier et supérieure à 225 grammes par HAP pour le second.

2. L'artisanat

La chambre des métiers a recensé 16 553 artisans en 2011, soit 4,0 % de plus qu'en 2010. Cette évolution est en partie liée à la mise en place de l'immatriculation des auto-entrepreneurs au Répertoire des Métiers (RM), obligatoire depuis le 1^{er} avril 2010. 862 auto-entrepreneurs se sont immatriculés au répertoire des métiers en 2011¹. La répartition par branche professionnelle traduit la nette prépondérance du secteur du bâtiment (38,5 % du nombre total d'artisans), devant celui des services (27,6 %). La production artisanale (produits du travail artisanal des métaux, du bois, de l'imprimerie,...) rassemble 22,1 % des effectifs et l'alimentation les 11,9 % restant.

Répartition des artisans par secteurs professionnels

	2000	2009	2010	2011	Var. 11/10	Var. an moyenne 11/01
Alimentation	1 199	1 626	1 819	1 969	8,2%	4,8%
Bâtiment	3 520	6 057	6 290	6 365	1,2%	5,7%
Production	3 049	3 350	3 511	3 653	4,0%	1,6%
Services	2 457	3 987	4 290	4 566	6,4%	6,1%
Total	10 225	15 020	15 910	16 553	4,0%	4,6%

Source : Chambre des métiers de La Réunion

Les inscriptions au registre de la chambre des métiers ont confirmé la reprise de 2010, (+ 6,0 % en 2011 après + 38,0 % en 2010 et - 32,2 % en 2009). En revanche, les radiations progressent de 13,0 % sans toutefois entraîner un repli du solde net qui augmente de 6 %.

Inscriptions et radiations au registre des métiers

	2000	2008	2009	2010	2011	Variations 11/10
Inscriptions	1 243	2 196	1 489	2 055	2 255	9,7%
Radiations	899	1 312	1 414	1 165	1 316	13,0%
Solde	344	884	75	890	939	-
<i>Variations</i>	<i>14%</i>	<i>-19%</i>	<i>-92%</i>	<i>1087%</i>	<i>6%</i>	-

Source : Chambre des métiers de La Réunion

L'artisanat occupe 40 580 personnes en 2011 (soit 16,7 % de la population active occupée), dont 26 150 salariés. Le chiffre d'affaires total progresse (+ 1,5 %, après avoir augmenté de + 3,2 % en 2010) et atteint 1 595 millions d'euros en 2011. Tous les secteurs sont concernés par cette évolution, à l'exception du secteur de la production qui enregistre une diminution de 1,6 % de son chiffre d'affaires. Les autres secteurs progressent de manière modérée. La plus forte augmentation concerne le secteur alimentaire (+ 6,6 %) porté par la

¹ L'immatriculation d'un auto-entrepreneur au Registre des Métiers est obligatoire depuis le 1^{er} avril 2010, lorsqu'il exerce une activité artisanale à titre principal. Si l'activité se fait à titre secondaire, ou si l'entreprise a été créée antérieurement au 1^{er} avril 2010, l'enregistrement n'est pas réalisé dans le fichier du RM ; il s'agit dans ce cas d'une "déclaration" dans la base du Centre de Formalités de la Chambre des Métiers. Sur les 862 auto-entrepreneurs immatriculés en 2011, 787 sont toujours actifs au 31 décembre 2011.

restauration et les plats à emporter ainsi que la boucherie. Le chiffre d'affaires du secteur des services participe également à cette amélioration (+ 3,4 %) grâce aux soins à la personne (+ 10,2 %). La progression est plus limitée dans la branche du bâtiment (+ 0,6 %), qui représente toutefois 43,8 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des artisans.

Le chiffre d'affaires moyen par entreprise évolue très peu en 2011 et s'élève à 110 505 euros (+ 0,6 %) contre 109 837 euros en 2010.

Les chiffres clés de l'artisanat à La Réunion

Activité principale	Nombre d'entreprises		Nombre d'actifs (1)		Chiffre d'affaires (millions d'euros)	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Alimentation	1624	1689	5 138	5 339	183	195
Production	2465	2404	8 127	7 827	307	302
Bâtiment	6141	6243	17 046	16 728	695	699
Services	4073	4094	10 606	10 686	386	399
Total	14 303	14 430	40 917	40 580	1 571	1 595

(1) y compris les apprentis

Source : Chambre des métiers de La Réunion

Section 4

L'électricité, l'eau et l'environnement

1. L'électricité, l'eau et l'environnement dans l'économie réunionnaise

Poids du secteur¹ dans...

... la création de richesses en 2007 (Insee)	... les effectifs salariés en 2010 (Assedic)	... la démographie des entreprises en 2010 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2010 (Insee)
1,0 %	1,7 %	1,1 %	11,0 %

Le secteur « électricité, eau et environnement » a participé à hauteur de 1,0 % à la création de richesses en 2007. Il représente 1,7 % des effectifs salariés en 2010 (en baisse de 0,5 point par rapport à 2009) et 1,1 % du parc d'entreprises réunionnais.

La progression du nombre de créations d'entreprises dans le secteur reste soutenue en 2010 et concentre pour la deuxième année consécutive 11 % du total des créations. Cette dynamique est essentiellement liée aux créations de SNC (sociétés en nom collectif) qui permettent aux entreprises et particuliers de bénéficier du crédit d'impôt prévu pour soutenir le développement du photovoltaïque par l'installation de panneaux solaires.

2. L'énergie électrique

Face aux besoins grandissants d'une population en forte croissance et de mieux en mieux équipée en biens électroménagers, mais isolée d'un point de vue énergétique sur un territoire qui ne peut être interconnecté avec d'autres réseaux de distribution d'électricité, l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité est structurellement complexe à atteindre. Cette situation incite d'autant plus à mettre en œuvre des mesures destinées à maîtriser la croissance de la consommation et nécessite une constante adaptation des moyens de production, qui se doivent d'intégrer les lignes directrices tracées pour les départements d'Outre-mer par le Grenelle de l'Environnement. Deux objectifs principaux sont fixés dans ce contexte :

- Produire 50 % de l'électricité consommée à partir d'un mix d'énergies vertes dès 2020 (23 % pour la France)
- Atteindre l'autonomie énergétique en 2030

¹ Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

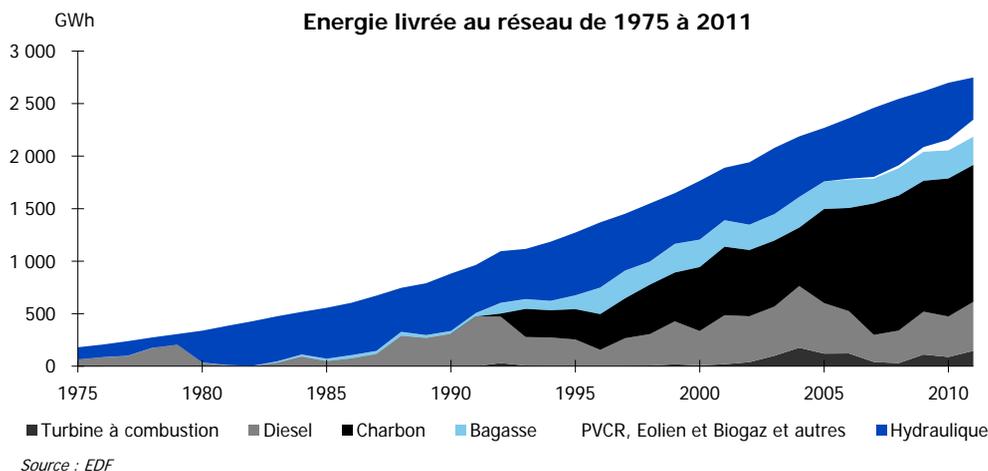
L'atteinte de ces objectifs nécessite de miser sur les énergies vertes telles que le biogaz, le photovoltaïque connecté au réseau (PVCR), l'éolien, la géothermie et les énergies des mers (houle et courants marins).

2.1 COMMERCIALISATION, TRANSPORT ET TARIFICATION DE L'ÉLECTRICITÉ

A La Réunion, la commercialisation et le transport de l'électricité sont pris en charge par la société nationale EDF qui assure une mission de service public dans un cadre réglementaire spécifique. Compte tenu du déficit structurel de ces activités sur l'île, la loi du 10 février 2000, qui instaure la libéralisation du marché de l'électricité, a été complétée par celle du 9 août 2004 qui prévoit le maintien du monopole attribué à EDF pour le transport et la commercialisation. EDF se positionne ainsi comme « acheteur unique » de toute l'électricité transitant sur les réseaux. Celle-ci est fournie par des producteurs de plus en plus nombreux et divers.

En matière de tarification, tous les clients d'EDF bénéficient du système national de péréquation qui permet de ne pas lier directement le prix de vente aux coûts de production constatés localement. Depuis le 1^{er} juillet 2007, l'ouverture du marché de l'électricité en France est totale. Ainsi tout client peut choisir de conserver le tarif réglementé d'EDF ou d'adopter un tarif libre proposé par un autre fournisseur d'électricité. A La Réunion, aucun fournisseur n'a proposé de tarif libre dans la mesure où le coût de production de l'énergie électrique est supérieur au tarif réglementé.

2.2 LA PRODUCTION

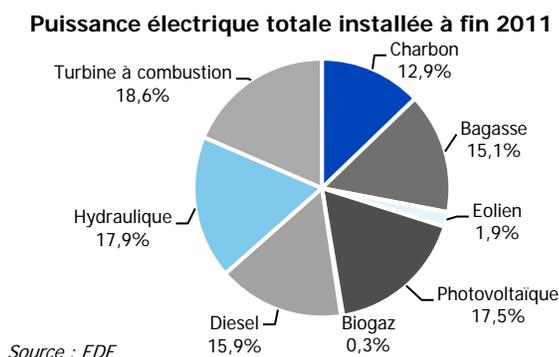


En 2011, la production électrique totale livrée au réseau¹ a été de 2 750 GWh, en progression de 2,1 % par rapport à l'année précédente. Ce sont les productions liées au charbon (+ 20,9 %), à l'ensemble photovoltaïque, éolien et biogaz (+ 60,0 %, essentiellement grâce à la poursuite de l'essor de la production photovoltaïque) et aux turbines à combustion

¹ L'énergie délivrée au réseau constitue la production nette : produite aux bornes des alternateurs, déduction faite de la consommation des services auxiliaires.

(+ 67,0 %) qui ont contribué positivement à cette évolution. Le dynamisme de la production photovoltaïque pourrait néanmoins s'essouffler à l'avenir, conséquence de la baisse des prix de rachat de l'électricité et de la fin de la défiscalisation dans le secteur. La production à base de bagasse s'est stabilisée (+ 0,3 %) alors que celles à base de charbon et hydraulique se sont contractées : respectivement - 0,7 % et - 25,9 %. La production hydraulique, victime de la sécheresse sur La Réunion, est la plus faible observée depuis la mise en service de l'installation de la Rivière de l'Est en 1981. La part des énergies renouvelables est ainsi en diminution à 30,4 %, contre 33,8 % en 2010.

En terme de puissance installée¹, la capacité totale atteint 754 MW fin 2011, soit une progression de 6,6 % en un an, liée à la mise en service de 45 MW supplémentaires dans le photovoltaïque.



Un record de puissance appelée de 442 MW a été établi le 13 décembre 2011 à 11h00, en progression de 3,0 % par rapport au précédent record de 2010. Les moyens de production disponibles actuellement sur l'île semblent cependant suffire, pour le moment, à répondre à de tels pics de consommation.

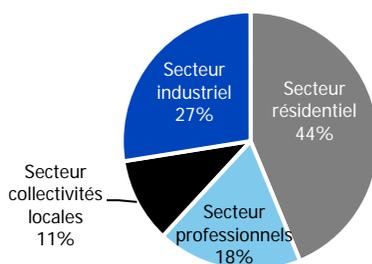
2.3 LA CONSOMMATION

La consommation totale d'électricité a été de 2 500 GWh en 2011, soit une progression historiquement faible de 1,3 % par rapport à 2010, malgré des records de température relevés par Météo France. La différence entre la production et la consommation, qui correspond aux pertes d'énergie sur le réseau (251,2 GWh en 2011), progresse de 8,0 % par rapport à 2010. Elle représente 9,1 % de la production livrée au réseau.

Les consommations électriques du secteur professionnel et des collectivités progressent à un rythme identique (+8,2 %), alors que celle du secteur industriel se contracte de 3,8 %. La consommation du secteur résidentiel se stabilise : +0,3 % par rapport à 2010.

¹ La puissance installée reste théorique et doit être lue à la lumière de plusieurs paramètres. D'une part, les moyens de production peuvent être affectés par des indisponibilités telles que les entretiens programmés ou les pannes fortuites... D'autre part, les moyens de production mis en œuvre dépendent des contraintes structurelles : l'hydraulique ne peut fonctionner à pleine puissance au-delà de quelques heures et le photovoltaïque et l'éolien ne peuvent garantir leur niveau de production instantanée, étant totalement dépendants des conditions météorologiques.

Répartition de la consommation électrique en 2011



Source : EDF

2.4 DES INVESTISSEMENTS CONSEQUENTS

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) relative aux moyens de production électrique donne lieu à l'établissement tous les deux ans par le gouvernement d'un document national consacré à la politique énergétique française.

Outre les investissements déjà réalisés tel que l'extension du barrage de la Rivière de l'Est, l'actuelle PPI souligne l'importance du renouvellement et de l'extension de la centrale diesel de Port-Ouest, dont les travaux sont en cours. En 2011, EDF a poursuivi ses investissements dans les réseaux de distribution, avec notamment la mise en place de la liaison haute tension sous-marine double de 17 km qui a été posée entre La Possession et Saint Denis. Cet investissement permet de renforcer l'interconnexion entre les zones électriques Ouest et Nord et de sécuriser ainsi la stabilité du réseau réunionnais.

La Réunion est également le terrain d'expérimentation de nombreux projets de production d'électricité exploitant les énergies renouvelables.

Parmi eux, deux projets visent à créer de l'énergie à partir des vagues. Le premier concerne la centrale houlomotrice de l'entreprise SEAWATT, baptisée « Pélamis », dont les générateurs flotteront aux larges de la Pointe du Diable dans le sud de l'île. Le second projet, initié par EDF, est le CETO, un procédé australien constitué d'un système de bouées sous-marines mises en mouvement par l'énergie de la houle et reliées par des canalisations à une unité terrestre qui transforme l'énergie en électricité.

Un autre projet maritime, porté par la société DCNS, a pour objectif d'exploiter le différentiel de température entre les eaux chaudes et les eaux froides (à 1 000 mètres de profondeur) pour produire de l'énergie. Le premier prototype offshore de 10 MW devrait être installé en Martinique, mais une expérimentation au sol sera conduite à La Réunion. L'utilisation de l'énergie thermique des mers est aussi au cœur du projet SWAC (Sea Water Air Conditioning) visant à utiliser de l'eau froide (5°C) puisée dans les profondeurs des océans pour alimenter le réseau urbain de climatisation et développer des activités dérivées. Ce projet est porté par les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie avec le soutien de l'ADEME.

2.5 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAITRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

La Maîtrise de la Demande en Électricité (MDE) est un enjeu majeur pour les années à venir. Contenir la croissance permet de garantir l'équilibre entre l'offre et la demande, de limiter le recours aux énergies fossiles et de renforcer le développement des énergies renouvelables. La Réunion est un territoire d'excellence en la matière depuis une dizaine d'année, grâce à la collaboration étroite entre l'ADEME, l'État, le Conseil Régional et EDF. Ainsi, 45 000 familles bénéficiant du tarif de première nécessité ont reçu gratuitement par la Poste une Priséco (multiprise intelligente permettant de diminuer la dépense énergétique des appareils en veille).

3. L'eau

3.1 LA PROBLEMATIQUE DE L'EAU A LA REUNION

La Réunion, qui détient tous les records mondiaux de pluviométrie pour les périodes comprises entre 12 heures et quinze jours¹ (essentiellement dus aux cyclones Gamède de 2007 et Hyacinthe de 1980), dispose en première analyse d'un volume de pluie suffisant pour couvrir les besoins de la population, de l'agriculture et de l'industrie. Toutefois, la disponibilité de ces ressources souffre d'une mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps. En effet, l'Ouest de l'île enregistre en moyenne 6 mois de sécheresse et dispose de ressources 10 fois inférieures à celles dont bénéficie l'Est. Par ailleurs, les ressources en eau de surface sont maigres dans les Hauts (sols perméables et infiltrations profondes), tandis que des nappes pérennes existent plus près des côtes, mais sont parfois confrontées à un phénomène naturel de salinisation par l'eau de mer.

Face à ces difficultés naturelles et à l'évolution continue des besoins en eau, liée à l'accroissement rapide de la population et au développement des activités économiques, le Département, en partenariat avec l'État et les collectivités locales, a initié une politique de gestion globale de l'eau impliquant principalement deux structures :

- Un Comité de bassin, créé en 1996, représente les collectivités, les services de l'État ainsi que les usagers. Son rôle est de définir les orientations politiques dans le domaine de l'eau à La Réunion.
- L'« Office de l'Eau », créé en 2003 et rattaché au Département, est un établissement public local dont les principales missions sont : (i) l'étude et le suivi des ressources en eau et des milieux aquatiques et littoraux ; (ii) le conseil et l'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages ; (iii) la programmation et le financement d'actions et de travaux, en lien avec la perception des redevances.

Fin 2009, un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) a été adopté, couvrant la période 2010-2015. Il détermine pour chaque bassin les conditions permettant une gestion équilibrée de la ressource. Il est complété, pour chaque sous-bassin, par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

¹ Les records pluviométriques concernant des périodes plus courtes sont causés par des phénomènes orageux et ceux pour des périodes plus longues par le phénomène de mousson, qui ne concerne pas La Réunion.

Au cœur de la politique de l'eau, se trouve le chantier emblématique de basculement des eaux d'Est en Ouest, baptisé « Irrigation du littoral ouest » (ILO). Lancé en 1989, il a pour but, par un système de conduites d'eau reliant les deux versants, de mieux satisfaire les besoins en eau des agriculteurs de la côte Ouest (besoins estimés à 40 millions de m³ par an) et de renforcer la desserte en eau potable et industrielle de cette zone (14 millions de m³ d'eau par an). Ce chantier, dont les phases majeures de percement de galeries ont été achevées en 2011 (fin du percement de la galerie Salazie Amont), devrait être finalisé en 2013, pour un coût estimé à 850 millions d'euros, cofinancé par l'Europe, le Département de La Réunion et l'État.

3.2 LE SYSTEME DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Parmi les 24 communes que compte l'île, deux assurent la distribution de l'eau en régie directe (Sainte-Rose et la Plaine-des-Palmistes) tandis que les autres ont concédé ce service, par contrat d'affermage ou de gérance, à la société VEOLIA, à la Compagnie Internationale de Service et d'Environnement (CISE, du groupe SAUR) et à la SAPHIR.

En 2010, environ 222 millions de m³ d'eau ont été prélevés sur le milieu aquatique (+ 2,5 % par rapport à 2009), qui se répartissent entre 144,6 millions de m³ pour l'alimentation en eau potable, 61,3 millions de m³ pour l'irrigation, 10,4 millions de m³ pour l'usage industriel, et enfin, 5,4 millions de m³ pour les autres usages.

4. L'environnement

La Réunion est un territoire engagé sur plusieurs fronts en matière environnementale.

D'une part, d'ambitieux projets de développement visent à faire de l'île à horizon 2025 - 2030 un laboratoire pour la recherche, le développement et la mise en œuvre des technologies vertes d'aujourd'hui et de demain, dans un souci de rentabilité économique et sociale et de « duplicabilité » sur d'autres régions du monde. Ainsi, l'État souhaite promouvoir le projet GERRI, acronyme de « Grenelle de l'Environnement à La Réunion - Réussir l'Innovation ». Du côté des collectivités, la Région poursuit depuis une dizaine d'années son partenariat avec l'ADEME, EDF et l'État sur le Plan Régional des Énergies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (PRERURE), alors que le Département a mis en place son Plan d'Action Départemental pour le Développement Durable (PA3D).

Instauré par la loi Grenelle 2, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) est en cours d'élaboration et devrait aboutir fin 2012, sous la responsabilité de l'État et du Conseil régional. Son objectif est de définir les orientations et les objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Ces orientations serviront de cadre stratégique pour les collectivités territoriales. Les mesures concrètes pour le mettre en œuvre relèvent des collectivités territoriales au travers du Plan Climat Énergie Territorial (PCET).

D'autre part, le patrimoine naturel de La Réunion a été reconnu mondialement en 2010. Les « pitons, cirques et remparts » de l'île ont été inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité (dans la catégorie des biens naturels), le 1^{er} août 2010, par le Comité de l'Unesco réuni à Brasilia. C'est le 35^e site français à obtenir une telle reconnaissance. Environ 106 000 ha, soit un peu plus de 40 % de la surface de l'île, ont ainsi été classés. Le Parc National des Hauts, créé en 2007, doit garantir l'intégrité de ce bien.

Ce patrimoine exceptionnel a été la victime d'une double catastrophe en 2010 et 2011. Successivement, 800 hectares puis 2 800 hectares de végétation ont été détruits par des incendies au Maïdo, sur le massif des hauts de l'Ouest. Au plus fort de l'incendie de 2011, qui a duré plus de trois mois, ce ne sont pas moins de 1 000 hommes qui ont été mobilisés, appuyés par le soutien aérien de deux bombardiers d'eau de type "Dash".

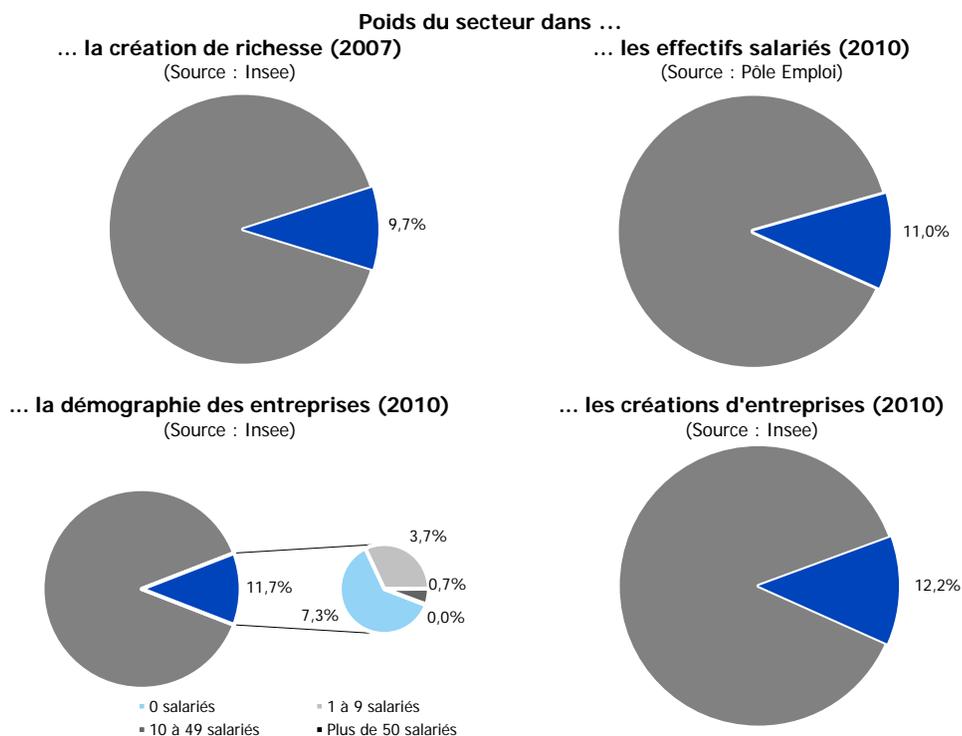
Pour rappel, La Réunion s'est également dotée d'une réserve naturelle marine (3 500 ha) dans l'Ouest de l'île depuis 2007.

Malgré ces avancées, La Réunion reste aujourd'hui encore confrontée à un important retard en matière de gestion des déchets et de traitement des eaux usées par rapport aux standards nationaux. C'est pourquoi, de nouvelles infrastructures ont récemment été mises en service ou sont en projet. La mise en service récente de la station d'épuration, qui accueille les eaux usées des villes de la Possession et du Port, permet de recycler l'équivalent de la production d'eaux usées de 90 000 habitants, tout en ayant recours à des procédés écologiques. La station d'épuration du Grand-Prado, prévue pour 2013, traitera de son côté les eaux usées des villes de Saint-Denis et de Sainte-Marie (l'équivalent de la production d'eaux usées de 160 000 habitants), pour un coût évalué à 75 millions d'euros. Enfin, l'extension de la station d'épuration de la ville de Saint-André permettra de traiter les eaux usées générées par 20 000 habitant à partir de fin 2012 (11 millions d'euros de travaux).

Section 5

La construction

1. La construction dans l'économie réunionnaise



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur de la construction contribue à hauteur de 9,7 % à la création de richesse en 2007. Sur la période 2002 - 2007 (dernière année pour laquelle les comptes économiques sont publiés), la valeur ajoutée du secteur croît au rythme moyen de 16,1 % par an, ce qui en fait le secteur le plus dynamique de l'économie de l'île de cette période. Il emploie 11,0 % des effectifs salariés à La Réunion en 2010 (contre 12,0 % en 2009, et 14,4 % en 2008). Avec 5 766 entreprises immatriculées, le secteur du BTP représente 11,7 % du nombre total d'entreprises en 2010. A l'instar de l'ensemble de l'économie, les établissements du secteur se caractérisent par leur très petite taille : plus de la moitié d'entre eux ne comporte pas de salarié et un peu plus du tiers en compte moins de 10.

En 2007, les entreprises du secteur de la construction réalisent un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros, dont les deux tiers dans le gros œuvre, et plus particulièrement dans la construction immobilière qui représente 56,2 % du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur.

Les travaux publics génèrent 351 millions d'euros de CA, soit 20,2 % du total. Les deux principales activités de cette branche sont le terrassement et les travaux de construction (respectivement 41,0 % et 42,7 % du CA des travaux publics). Le second œuvre, qui correspond à l'activité de finition de la construction, produit 293 millions d'euros de CA.

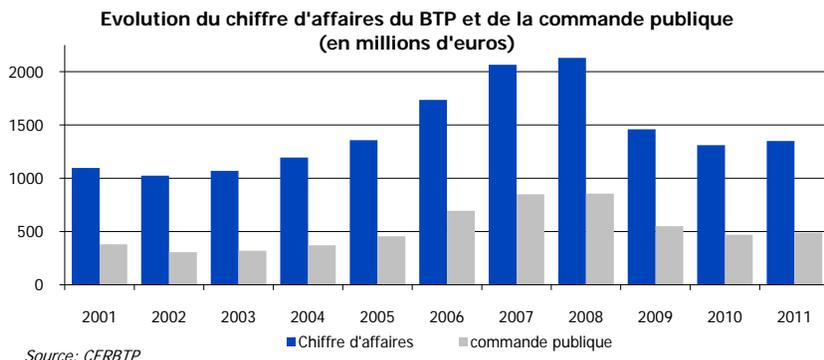
Après plusieurs années de forte croissance, l'activité du BTP s'est très nettement dégradée à partir du milieu de l'année 2008. Le resserrement de l'accès au crédit et le net ralentissement de la demande en biens immobiliers, alimenté par les incertitudes autour de la loi pour le développement économique des Outre-mer, se sont traduits par une contraction des ventes de biens immobiliers neufs. Parallèlement, l'achèvement de chantiers de grande envergure (route des Tamarins, etc.) et l'abandon ou le report de nombreux projets par les municipalités ont engendré un véritable « trou d'air » dans l'activité du secteur.

Afin de passer cette crise mais également de résoudre les freins au développement de la commande publique tels que la complexité des procédures ou le nombre important d'acteurs, la Préfecture a mis en place le Haut Conseil de la Commande Publique (HCCP). Présidé par Margie Sudre, le HCCP a pour objectif d'évaluer le volume de la commande publique présente et à venir, et de lever les blocages identifiés pour accélérer les processus, afin de participer à la relance des programmes.

2. Le BTP

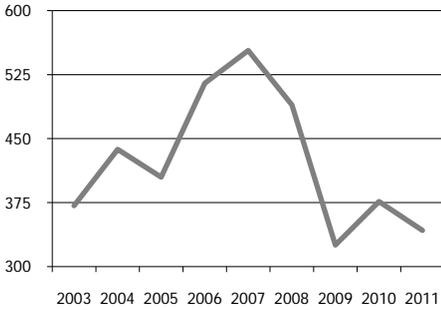
Redressement de l'activité du BTP en 2011

En 2011, la situation dans le secteur du bâtiment et des travaux publics s'améliore progressivement. Le chiffre d'affaires (CA) du BTP progresse de 3,1 % par rapport à 2010, pour s'établir à 1,350 milliard d'euros, soit un niveau équivalent à celui de 2005. Cette hausse fait suite à deux années difficiles pour le secteur, au cours desquelles le CA a chuté de 38,5 %. Ce redressement s'explique par la construction de logements sociaux neufs en hausse de 13,3 %, et par l'augmentation de 4,3 % de la commande publique (construction et travaux publics), en raison du plan régional d'aides aux communes, et de la construction d'équipements publics structurants (Pôle sanitaire Est, station d'épuration du Grand Prado, ...). Le logement social bénéficie des nouveaux modes de financement mis en place dans le cadre de la LODEOM, qui permettent d'associer la défiscalisation aux subventions de l'État, versées au titre de la ligne budgétaire unique (LBU). Le logement aidé représente plus du quart de l'activité de la filière en 2011. L'activité dans la construction de logements privés se stabilise après une baisse de 57 % entre 2008 et 2010.



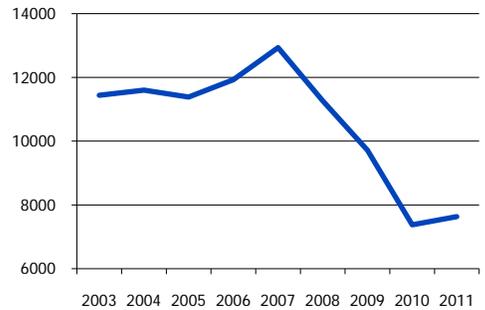
Dans ce contexte, les effectifs du secteur progressent légèrement de 1,7 % et les attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel de 3,5 %, après trois années de baisses consécutives de ces deux indicateurs. En revanche, les importations de ciment et de clinker baissent de 9,0 % en volume, après une année 2010 de reconstitution des stocks.

**Évolution des importations de ciment
(en millions de tonnes)**



Source : Douanes

**Évolution des attestations de conformité électrique
du Consuel**



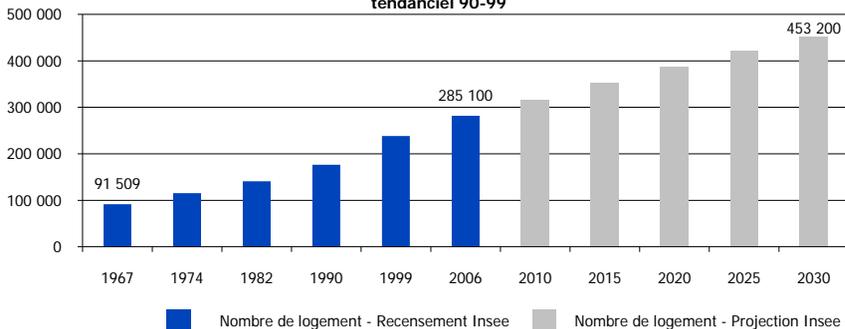
Source: Consuel

3. Le logement

La nécessité d'un programme de constructions ambitieux

La Réunion poursuit sa transition démographique et continue d'être l'une des régions françaises les plus dynamiques en termes de croissance de sa population : + 1,52 % en moyenne par an entre 2000 et 2010 contre + 0,64 % en moyenne en France métropolitaine sur la même période. La progression du nombre de ménages est encore plus soutenue (+ 2,7 % par an en moyenne entre 1999 et 2006) en raison du vieillissement de la population et de la tendance à la décohabitation, qui contribue à la réduction du nombre de personnes par ménage. Il en résulte un renforcement de la demande de logements, notamment de petites tailles. L'Insee estime selon le scénario « tendanciel 90-99 » de ses projections démographiques que le parc de logements devrait compter plus de 453 000 résidences en 2030, soit plus de 170 000 logements supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

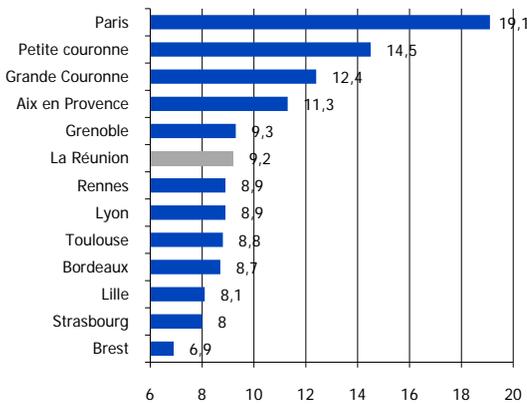
Évolution du parc de logements à La Réunion de 1967 à 2030 selon le scénario tendanciel 90-99



Source : Insee - Recensements

Stabilisation des loyers en 2009

Niveaux de loyers moyens par mois à La Réunion et en France métropolitaine en 2009 (en €/m²)



Source: Agorah, Clameur & OLAP

Selon les résultats de l'Observatoire des Loyers Privés de La Réunion, alimentés par l'enquête réalisée par l'ADIL¹, et par les petites annonces saisies dans la presse gratuite², les prix moyens au m² sont restés stables en 2009 (+ 0,8 % par rapport à 2008, à 9,23 € le m² sur l'ensemble de La Réunion). Les évolutions de loyers sont différentes selon la micro-région concernée. Ils baissent de manière sensible dans le Nord et dans l'Ouest, progressent dans le Sud et restent stables dans l'Est. Le niveau moyen de loyers est juste inférieur aux loyers pratiqués aujourd'hui dans le cadre de la loi Scellier Outre-mer intermédiaire (9,63 €/m²) et au Prêt Locatif Social plafonné à 9,6 €/m².

La crise financière et la mise en place du dispositif Scellier en métropole ont directement impacté le marché locatif privé, et le secteur du neuf éprouve parfois des difficultés de commercialisation en raison d'une offre supérieure au marché dans certains secteurs géographiques ou sur certains types de produits. Un rapport plus équilibré s'établit ainsi entre l'offre et la demande de logements des ménages. Ces derniers, plus mobiles et réactifs que les bailleurs, retrouvent un rôle d'acteur dans la négociation des loyers (nombreuses visites de biens, demande de petits travaux d'aménagements, négociation du loyer, etc.).

En 2009, le loyer mensuel moyen à La Réunion est inférieur à celui observé sur l'ensemble de la France métropolitaine, soit 12 €/m² (source : Clameur, outil de mobilisation des références locatives du marché privé). Les loyers dans le département sont notamment inférieurs à ceux relevés à Paris et dans l'ensemble de la région parisienne, mais aussi dans les villes d'Aix-en-Provence et Grenoble. A l'inverse, ils sont supérieurs aux loyers observés dans les autres principales villes de province.

4. Le logement social

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le financement du logement social relève des dispositions budgétaires et comptables de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finance (LOLF). Pour répondre à l'ampleur et à la diversité des besoins dans les DOM, l'État privilégie les aides à la pierre, regroupées sur une ligne budgétaire unique (LBU) du ministère de l'Outre-mer. Outre la construction neuve de logements sociaux, leur amélioration et l'accession à la propriété, la LBU concourt également à la résorption de l'habitat insalubre. Ceci se traduit par la mise en place d'un Budget Opérationnel de Programme (BOP) déconcentré et rattaché à l'action

¹ L'enquête réalisée par l'Agence départementale d'information sur le Logement (1 093 références) constitue la fourchette moyenne.

² Le relevé des annonces locatives (issu des gratuits) collectées par l'AGORAH (8 837 références) constitue la fourchette haute de l'échantillon.

« logement » du programme « améliorations des conditions de vie Outre-mer ». Depuis l'entrée en vigueur de la LODEOM, le logement locatif social neuf bénéficie également de mesures permettant la défiscalisation, qui peuvent se cumuler avec une subvention au titre de la LBU.

Des engagements financiers en nette hausse

En 2011, les aides de l'État en faveur du logement ont atteint 268,5 millions d'euros, soit une hausse de 30,0 % sur un an, après avoir doublé en 2010. 101,6 millions d'euros ont été engagés au titre de la LBU, dont 85,6 millions d'euros d'aides à la pierre. De plus, un complément de 5,7 millions d'euros a été engagé par l'État pour le FRAFU au titre du contrat de projets État-Région. L'impact de la défiscalisation sur le financement du logement social est lui aussi significatif, avec 166,9 millions d'euros supplémentaires. L'usage de ce dispositif fiscal se généralise, avec 9 dossiers financés sur 10 en 2011 contre 5 sur 10 en 2010.

Dotations du Budget Opérationnel de Programme « aides de l'État au logement social »

<i>Autorisation d'engagement en millions d'euros</i>	2010	2011	Evol 11/10
Moyens financiers affectés au logement social (hors PTZ)	103,2	101,6	-1,5%
Logement (aides à la pierre)	82,9	85,6	3,2%
<i>dont plan de relance</i>	2,6	-	-
Accomp. des politiques d'aménagement (Frafu* - Paq**)	9,9	13,7	38,8%
<i>FRAFU* au titre du contrat de projets État-Région</i>	-	5,7	-
Résorption de l'habitat insalubre (RHI)	0,3	2,2	552,0%
Défiscalisation	100,7	166,9	65,8%
Total (LBU + défiscalisation)	206,5	268,5	30,0%

* Fonds régional d'aménagement foncier urbain

** Participation à l'aménagement des quartiers

Source : Deal – Comité départemental de l'habitat

En 2011, le niveau élevé de financement permet de relancer la production de logements aidés. Ainsi, 3 929 logements neufs ont été programmés en 2011, soit une hausse de 10,3 % par rapport à 2010. Cette augmentation s'inscrit dans la continuité des hausses observées en 2009 (+ 40,2 %) et en 2010 (+ 17,7 %). Les ventes en état futur d'achèvement (VEFA) de programmes dévolus initialement au parc privé et réorientés en logements aidés ont notamment permis d'augmenter significativement le nombre de logements financés. En 2011, les logements en VEFA représentent 60 % des mises en chantier, qui progressent de 11,1 % pour s'établir à 4 611 logements en 2011. 2 342 logements sociaux neufs ont effectivement été livrés en 2011, soit une hausse de 24,0 % en un an (après + 16,0 % en 2010).

5. Construction et travaux publics

Hausse de la construction publique

En 2011, la construction publique reste dynamique, avec une hausse de 6,4 % des montants mandatés par les pouvoirs publics par rapport à 2010. Cette augmentation s'explique principalement par la progression de l'activité du logement social, ainsi que par la construction d'équipements publics structurants tels que le Pôle sanitaire Est et la station d'épuration du Grand Prado. Néanmoins, les investissements réalisés par les deux principaux maîtres d'ouvrages que sont la Région et le Département sont en baisse, respectivement de - 16,2 % et de - 7,5 % par rapport à 2010. Le recul des investissements de la Région s'explique principalement par celui observé dans la construction et la réhabilitation de bâtiments d'enseignement, universitaires et culturels. Parallèlement, le Département a maintenu le montant de ses crédits de paiement concernant l'enseignement, mais a réduit d'autres investissements.

Construction publique (crédits de paiement) en millions d'euros

	2009	2010	2011	Evol. 11/10
Maitrise d'ouvrage Région	72,2	49,1	41,1	-16,2%
dont enseignement et formation	60,4	41,9	31,1	-25,7%
Maitrise d'ouvrage Département	55,3	32,1	29,7	-7,5%
dont enseignement	41,4	20,8	20,6	-0,8%
Total	127,5	81,2	70,8	-12,8%

Source : CERBTP

Reprise des investissements pour les opérations de génie civil

Les investissements en travaux de génie civil se redressent légèrement en 2011 après quatre années consécutives de baisse, passant de 117,6 millions d'euros en 2006 à 44,6 millions d'euros en 2011. Cette reprise s'explique par les investissements correspondant à la réalisation de périmètres irrigués dans le cadre du projet d'Irrigation du Littoral Ouest, qui atteignent 42,2 millions d'euros, un montant qui reste toutefois bien en deçà des niveaux observés entre 2004 et 2007. En 2011, le chantier a connu l'achèvement de la galerie Salazie Amont, qui constitue un ouvrage majeur du projet puisqu'il met un terme aux travaux de creusement souterrain entrepris depuis 1989.

Investissements pour les opérations de génie civil (montants réalisés) en millions d'euros

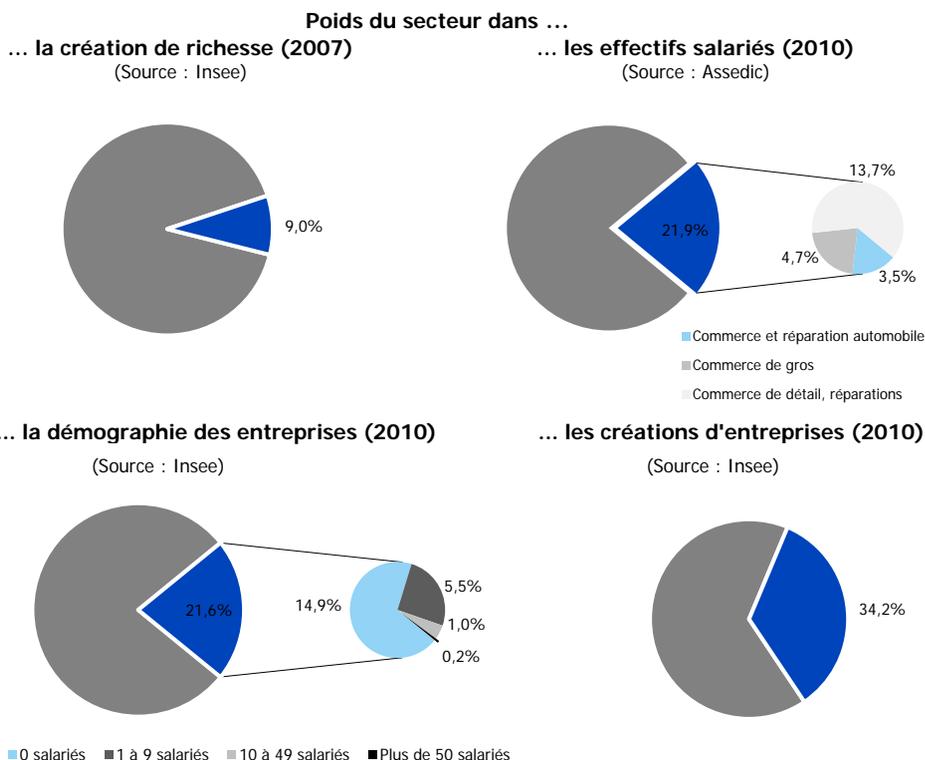
Opérations	2009	2010	2011	Evol 11/10
Travaux portuaires et aéroportuaires	11,1	0,2	3,8	n.s.
Endiguement de ravines	2,5	4,0	-	n.s.
Gestion de l'eau / réalisation de périmètres irrigués	30,3	38,1	42,7	12,0%
dont transfert Est/Ouest	29,7	37,8	42,2	11,6%
Recherche en eau	1,1	0,7	-	n.s.
Total investissements (hors EDF)	45,0	43,1	44,6	3,5%

Source : CERBTP

Section 6

Le commerce

1. Le commerce dans l'économie réunionnaise



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur du commerce a contribué à hauteur de 9,0 % à la création de richesse en 2007. Il représente 21,6 % du parc d'entreprises de l'île en 2010, soit une baisse de 1 point par rapport à l'année précédente. Plus des deux tiers de ces nombreuses entreprises n'ont aucun salarié mais certaines emploient des effectifs conséquents. Ainsi, le secteur rassemble au total 21,9 % des effectifs salariés du champ marchand à La Réunion en 2010. Plus précisément, le commerce de détail concentre à lui seul 13,7 % des effectifs salariés contre 4,7 % pour le commerce de gros et 3,5 % pour le commerce et la réparation d'automobile (le commerce automobile n'est pas évoqué dans cette section, mais dans la section 8 relative aux transports). Globalement, le secteur du commerce a été à l'origine d'une création d'entreprise sur trois dans l'économie réunionnaise en 2010.

2. L'équipement commercial

La loi de Modernisation de l'Économie (LME) promulguée le 5 août 2008 a introduit des modifications dans le code du commerce. Elle modifie notamment le régime de l'autorisation d'exploitation commerciale : cf. articles L752-1 à L752-5. Elle relève notamment, à compter du 1^{er} janvier 2009, le seuil de déclenchement de la procédure d'autorisation d'exploitation commerciale de 300 à 1 000 m², et exclut les pharmacies et les commerces de véhicules automobiles ou de motocycles du champ couvert par les données (article L752-2).

Les données concernant les surfaces exploitées de moins de 300 m² ne sont plus prises en compte, celles-ci n'étant plus actualisées depuis 1997¹.

La surface commerciale exploitée reste stable

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de commerces installés à La Réunion est stable. Les surfaces commerciales exploitées ont légèrement progressé (+ 0,3 % pour les surfaces de plus de 300 m²), conséquence de l'autorisation de création d'un hypermarché à Saint-Pierre, dans le sud de l'île, et de la disparition d'un supermarché. Le poids des hypermarchés et des très grandes surfaces dans les commerces à dominantes alimentaires progresse ainsi de 1,4 point (46,3 %).

Dans l'ensemble, la répartition de la surface commerciale est quasi-inchangée par rapport à l'année précédente. Le commerce à dominante alimentaire représente un peu plus du tiers de la surface commerciale exploitée, le reste étant alloué aux commerces spécialisés. Parmi ceux-ci, l'équipement de la maison et l'équipement de la personne sont majoritairement représentés.

Surfaces commerciales exploitées de plus de 300 m² (Avril 2012)

	Nombre	%	Surface	%
. Hypermarchés et très grandes surfaces > 2 500 m ²	16	13,7%	75 231	46,3%
. Supermarchés	101	86,3%	87 186	53,7%
Total commerces à dominante alimentaire	117	29,8%	162 417	36,9%
. Équipement de la personne	77	27,9%	62 129	22,4%
. Équipement de la maison	164	59,4%	177 137	63,9%
<i>dont Bricolage</i>	63	22,8%	88 557	31,9%
<i>dont Meubles - électroménager</i>	59	21,4%	60 806	21,9%
. Jardinerie	18	6,5%	25 822	9,3%
. Culture et loisirs	16	5,8%	12 290	4,4%
Total commerces spécialisés	276	70,2%	277 378	63,1%
Total	393	100,0%	439 795	100,0%

Source : DDCCRF

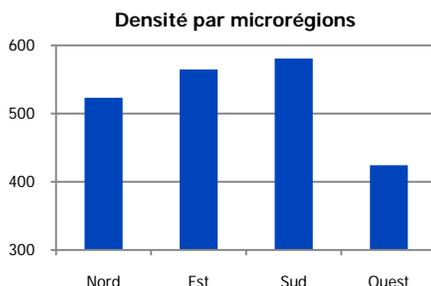
¹ En 1997, il y avait 4 665 commerces d'une surface exploitée de moins de 300 m² à La Réunion : 27 % d'entre eux étaient à dominante alimentaire. Leur surface totale s'élevait à 343 720 m² (dont 34 % à dominante alimentaire).

La Réunion dispose de 524 m² de surface commerciale exploitée pour 1 000 habitants¹ début 2012, soit un niveau nettement en deçà de la moyenne nationale (environ 780 m² pour 1 000 habitants). La densité commerciale continue à diminuer (- 6 m² par rapport à début 2011), la croissance démographique étant plus dynamique que celle de la surface commerciale exploitée. La densité commerciale à La Réunion se situe nettement en deçà du niveau national.

En intégrant les projets déjà autorisés par la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), mais non construits, la densité commerciale atteindrait environ 670 m² pour 1 000 habitants.

La microrégion Sud reste la mieux équipée, devant l'Est (en net développement), le Nord et enfin l'Ouest.

	Densité commerciale (surfaces exploitées) pour 1 000 habitants			Var. 2012/2011
	déc-09	mars-11	avr-12	
Alimentaires	203	195	193	-1
Spécialisées	332	335	330	-5
Total	535	530	524	-6

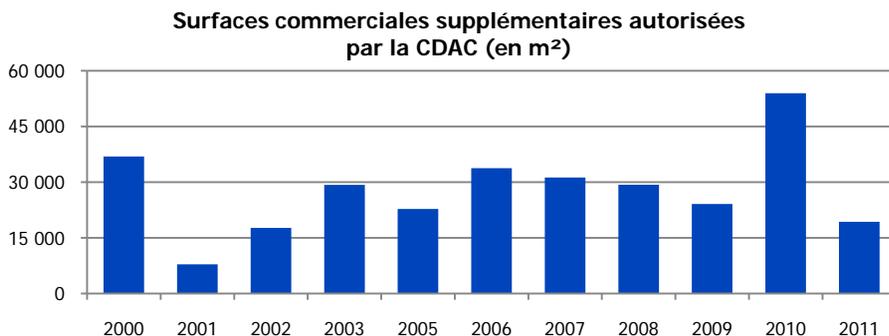


Sources : DDCCRF et Insee - estimation de la population

Net ralentissement des autorisations de la CDAC en 2011

En 2011, la surface supplémentaire autorisée par la CDAC s'établit à 19 320 m², soit une contraction de 64,2 % par rapport à 2010. Néanmoins, cette baisse doit être relativisée dans la mesure où l'année 2010 avait été exceptionnelle : pour rappel, les surfaces supplémentaires autorisées avaient progressé de 123,6 %, grâce à des autorisations de construction de trois hypermarchés et de deux supermarchés.

Plus précisément, on constate une baisse des projets dans l'ensemble des activités, mis à part le domaine de l'équipement de la maison qui enregistre quelques nouveaux projets, après deux années de stagnation.



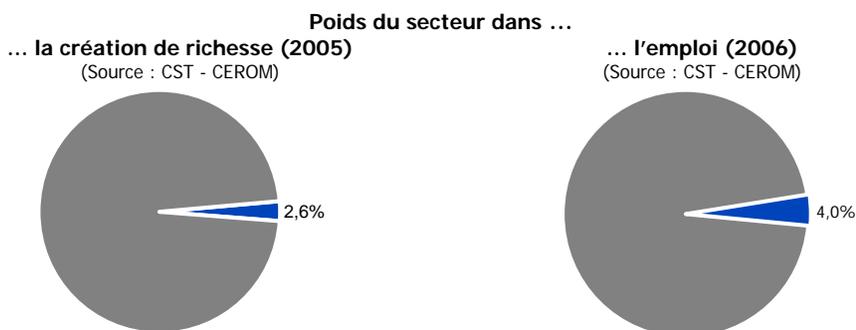
Source : DDCCRF

¹ Les densités ont été calculées sur la base des dernières estimations de population de l'Insee.

Section 7

Le tourisme

1. Le tourisme dans l'économie réunionnaise



Les données de création de richesse et d'emploi (salarié et non salarié) présentées ci-dessus sont issues du compte satellite du tourisme (CST) réalisé par l'IEDOM et l'Insee dans le cadre du partenariat CEROM ainsi que des comptes économiques et du recensement.

Contrairement à d'autres secteurs d'activités tels que l'industrie ou l'agriculture, le tourisme reste difficile à appréhender d'un point de vue économique et statistique car il ne se définit pas par la fourniture d'une gamme spécifique de produits aisément identifiables, mais par un ensemble de biens et services utilisés par un visiteur pour un voyage et pendant ce voyage. Afin d'appréhender l'impact global de cette activité sur l'économie de La Réunion, l'IEDOM et l'Insee ont développé, au sein du partenariat Cerom, un compte satellite du tourisme qui fournit des données détaillées sur l'activité touristique en suivant les recommandations de l'Organisation mondiale du tourisme.

Selon cette approche, la valeur ajoutée directe générée par l'ensemble des activités qui fournissent des biens et services aux visiteurs (hébergement, restauration, transports, agences de voyage, location de voitures mais également une part du commerce) a été estimée en 2005 à 290 millions d'euros, soit 2,6 % de la valeur ajoutée totale créée dans le département cette année là. En devançant des secteurs traditionnels de l'île tels que l'agriculture ou les industries agro-alimentaires (dont notamment l'industrie sucrière), le tourisme confirme sa position d'activité émergente, source de diversification pour l'économie réunionnaise. Les branches d'activités concernées par les dépenses des visiteurs emploient près de 9 000 personnes (salariés ou indépendants), soit 4 % de l'ensemble des emplois de l'île selon le recensement de 2006.

Depuis 2010, ce secteur est placé au rang de priorité par la Région Réunion. Elle a ainsi mis en place une nouvelle politique touristique portant notamment sur la structuration de l'offre touristique, le repositionnement de la "marque Réunion", qui bénéficie du classement récent des "Pitons, Cirques et Remparts" au patrimoine mondial de l'Unesco en 2010, et le renforcement de la coopération avec certains pays de la zone sous l'appellation « îles Vanille ». En 2011, la Région Réunion a accru ses aides aux activités touristiques, notamment en faveur du comité régional du tourisme « Ile Réunion Tourisme ». L'objectif affiché est d'accueillir 600 000 touristes à l'horizon 2015 à La Réunion.

2. La fréquentation touristique

Niveau record de la fréquentation touristique en 2011

La Réunion a accueilli 471 300 touristes non résidents en 2011, soit une hausse de 12,1 % en un an. La fréquentation touristique dépasse ainsi les niveaux observés au début des années 2000 et constitue ainsi un nouveau record pour la destination. Cette progression s'explique par une hausse de 21,5 % des touristes d'agrément. Cette clientèle poursuit ainsi sa progression (+ 8,0 % en moyenne par an entre 2007 et 2011), rattrapant et dépassant les niveaux enregistrés juste avant la crise du chikungunya qui a durement touché le secteur en 2006. Le nombre d'arrivées de touristes qui viennent rendre visite à leur famille ou à leurs amis s'accroît également (+ 7,1 %), après un arrêt en 2010. La clientèle affinitaire reste la première catégorie de touristes avec 45,0 % des arrivées touristiques, mais sa part diminue de 2,1 points en un an. A l'inverse, la clientèle d'agrément gagne 3,2 points. Enfin, le nombre de touristes d'affaires se redresse avec une hausse de 9,0 %, sans retrouver les niveaux de fréquentation d'avant la crise et de la fin des grands travaux.

Cette progression de la fréquentation concerne toutes les origines de clientèles. Le nombre de touristes provenant de France métropolitaine (81 % des touristes) augmente de 10,2 %, et celui des européens (hors France) de 14,0 %. Alors que la clientèle mauricienne diminue (- 1,1 %), les autres clientèles étrangères (non européennes) progressent sensiblement (+ 34,8 %), permettant à ce segment de clientèle de gagner 1,8 point de part de marché.

Evolution de la fréquentation touristique

	2009	2010	2011	Evol 11/10	Part en 2011
Type de touristes					
Touristes d'agrément	143 300	162 500	197 400	21,5%	41,9%
Touristes affinitaires	222 800	197 900	211 900	7,1%	45,0%
Touristes d'affaires	41 100	39 800	43 400	9,0%	9,2%
Autres catégories	14 700	20 100	18 600	-7,5%	3,9%
Pays de résidence					
France métropolitaine	344 300	346 200	381 600	10,2%	81,0%
Autres pays d'Europe	15 400	17 200	19 600	14,0%	4,2%
Maurice	20 300	18 400	18 200	-1,1%	3,9%
Autres pays	41 900	38 500	51 900	34,8%	11,0%
Mode d'hébergement principal					
Hôtel et résidences de tourisme	112 800	121 800	137 400	12,8%	29,2%
<i>Dont Hôtel classé</i>	<i>89 200</i>	<i>94 200</i>	<i>111 200</i>	<i>18,0%</i>	<i>23,6%</i>
Village-vacances, gîtes	36 100	40 500	48 800	20,5%	10,4%
Location	42 600	45 400	63 500	39,9%	13,5%
Parents, amis	218 100	198 800	206 600	3,9%	43,8%
Autre hébergement	12 300	13 800	15 000	8,7%	3,2%
Total	421 900	420 300	471 300	12,1%	100,0%

Sources : enquête annuelle INSEE et Ile de la Réunion Tourisme (IRT)

L'hébergement chez des amis ou la famille reste prédominant parmi les touristes, en raison du poids de la clientèle affinitaire. Ce mode d'hébergement progresse de 3,9 % en 2011. L'hébergement marchand profite cependant de la progression du nombre de touristes d'agrément. La fréquentation des hôtels et résidences de tourisme a ainsi augmenté de 8,0 % et celle des gîtes de 12,8 %. La location de meublés connaît la plus forte progression avec une hausse de 39,9 % en un an.

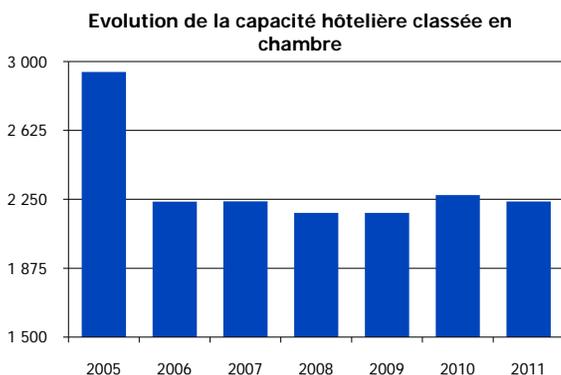
Hausse de la consommation des touristes

Durant leur séjour, les touristes ont dépensé 344,2 millions d'euros sur le territoire réunionnais en 2011, une dépense globale en hausse de 16,2 % par rapport à 2010. Cette augmentation provient d'une part de l'accroissement des dépenses par touriste de 3,6 % en moyenne et d'autre part de la hausse de la durée du séjour de 2,4 jours (17,0 jours en moyenne en 2011 contre 14,6 jours en 2010). Les touristes ont augmenté leurs dépenses liées à l'hébergement (un quart des dépenses totales), leurs dépenses de restauration, de loisirs et d'achats de souvenirs. A l'inverse, ils ont réduit celles allouées à la location de voitures.

3. Les types d'hébergement

3.1 L'OFFRE HOTELLIERE CLASSEE

Légère baisse de la capacité hôtelière classée



Source: Dieccte

Au 31 décembre 2011, La Réunion compte 52 établissements hôteliers classés (y compris les résidences de tourisme classées) qui cumulent une capacité d'accueil de 2 238 chambres, soit une baisse de la capacité d'accueil de 1,5 % par rapport à 2010. L'offre hôtelière classée reste stable depuis la fin de la crise sanitaire liée au chikungunya. La Réunion avait alors perdu 30 % de son offre de chambres classées, plusieurs établissements ayant fermé leurs portes ou ayant été transformés en résidences de tourisme.

Le parc hôtelier réunionnais (en nombre de chambres) se compose aux deux tiers d'hôtels de catégorie trois, quatre ou cinq étoiles.

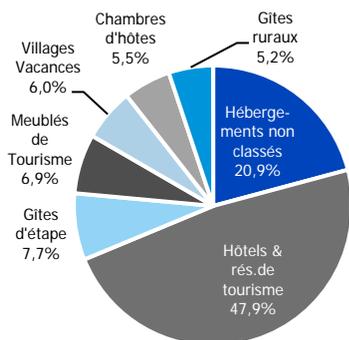
3.2 LES AUTRES TYPES D'HEBERGEMENT

La capacité d'hébergement mesurée en nombre de lits s'établit à 13 705 lits en 2011, progressant de 3,2 % par rapport à 2010. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la capacité d'accueil des structures ne bénéficiant d'aucun classement (+ 10,6 %). Avec le tiers de l'offre, les hôtels et les résidences de tourisme classés ne sont pas le premier type de structures

d'hébergement de l'île. En effet, à côté de l'offre hôtelière classique s'est développée une forme d'hébergement de type alternatif, principalement implantée dans les Hauts et dans le Sud. En 2011, ces structures alternatives représentent les deux tiers de l'offre en hébergement de l'île. La moitié de ces structures ne bénéficient d'aucun classement et de ce fait, le département occupe l'avant dernier rang (devant la Guyane) en termes de nombre de chambres classées par rapport aux autres départements français. L'offre en structures alternatives, qui se construit à l'écart des labels tels que les Gîtes de France ou Clévacances, progresse rapidement ces dernières années. En 10 ans, leur capacité s'est accrue de 8,1 % en moyenne chaque année tandis que celle des établissements classés ou labellisés (hôtel, gîte, ...) a diminué de 4,9 %.

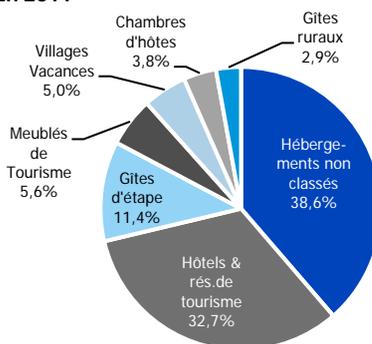
Répartition de l'offre d'hébergement à La Réunion

En 2001



Source: IRT - Observatoire

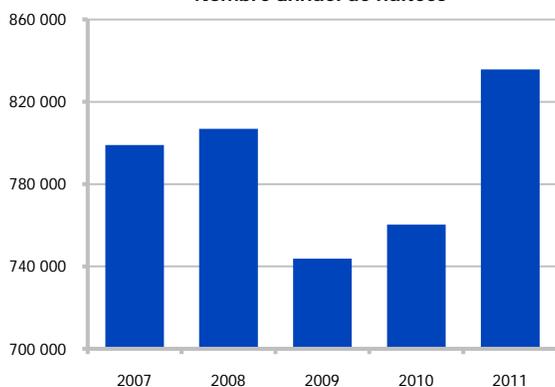
En 2011



Source: IRT - Observatoire

4. La fréquentation hôtelière

Nombre annuel de nuitées



Source : Insee, Direction du Tourisme

L'enquête sur la fréquentation des hôtels classés de La Réunion réalisée par l'Insee montre une progression de la fréquentation des structures concernées. Sur l'ensemble de l'année 2011, le nombre de nuitées a augmenté de 10 % par rapport à 2010. Il dépasse de 3 % le très bon niveau atteint en 2008. Cette progression, conjuguée à la stabilité du parc hôtelier classé, conduit à un accroissement sensible du taux d'occupation sur l'ensemble de l'année. Il s'établit ainsi à 66,6 % en moyenne sur l'année, contre 60,6 % l'année précédente. La fréquentation a été plus

dynamique au premier semestre, avec une hausse de 13,1 % du nombre de nuitées, le second semestre progressant néanmoins de 7,3 %. Les meilleurs résultats concernent l'hôtellerie de luxe. Par rapport à 2010, la fréquentation des hôtels classés en quatre étoiles et plus a augmenté de 27 % alors que le nombre de nuitées n'a progressé que de 7,5 % dans les hôtels

de zéro à deux étoiles et de 4 % dans les trois étoiles. Cette forte hausse dans la catégorie luxe s'explique par l'attribution d'une 4^e étoile à un établissement et par l'ouverture de deux nouveaux établissements. Sans ces événements, la hausse de fréquentation aurait quand même atteint 15 %.

Recrudescence d'attaques de requins

L'année 2011 a été marquée par une recrudescence du nombre d'attaques de requins à La Réunion, dont deux se sont révélées mortelles. Face à ce risque récurrent mais inédit par son ampleur, les pouvoirs publics, les associations et les scientifiques se sont mobilisés pour bâtir une stratégie de réduction du risque :

- mesures de sécurité : arrêtés préfectoraux interdisant la baignade et les activités nautiques sur certains sites sensibles ; mise en place d'une surveillance adaptée sur les spots de surf ; installation de filets de sécurité ;

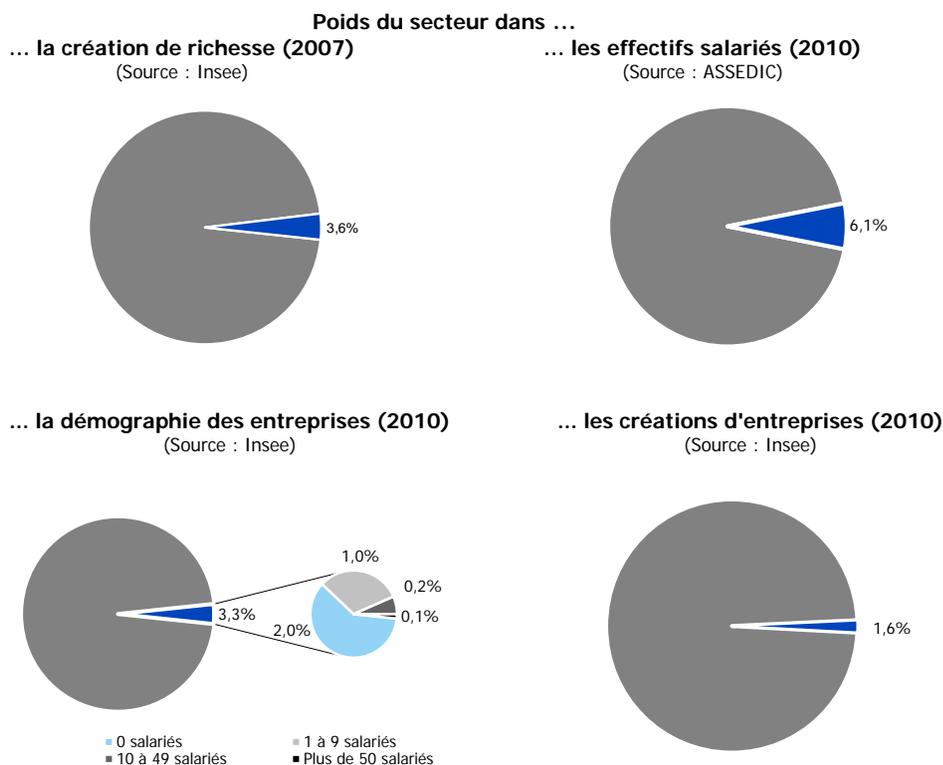
- mesures de soutien économique aux entreprises directement impactées (écoles de surfs, restaurateurs, ...), visant notamment à accélérer l'activation des moratoires fiscaux et sociaux ;

- mesures scientifiques : une campagne est actuellement menée par l'Institut de Recherche et de Développement pour mieux cerner le comportement des squales, notamment en suivant le déplacement de spécimens marqués par des balises acoustiques.

Section 8

Les transports

1. Le transport dans l'économie réunionnaise



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur des transports¹, contribue à hauteur de 3,6 % à la création de richesse en 2007 et emploie 6,1 % des effectifs salariés à La Réunion en 2010, soit 8 125 personnes. Les entreprises de cette branche représentent 3,3 % de l'ensemble des entreprises (champ ICS). En outre, plus de neuf entreprises du secteur sur dix sont des entreprises de moins de dix salariés en 2010.

En 2007, les 163 entreprises de transport de plus de 9 salariés ou d'au moins 800 000 € de chiffre d'affaires et dont le siège est basé à La Réunion réalisent un chiffre d'affaires de plus de 800 millions d'euros. Selon l'enquête annuelle d'entreprises, les activités de transports de

¹ Ce secteur recouvre le transport de voyageurs, le transport aérien et maritime, le transport routier de marchandises, la manutention et l'entreposage, la gestion des infrastructures, l'organisation de fret et les agences de voyages.

voyageurs et de transports aériens et maritimes concentrent près de 40 % de la valeur ajoutée créée et plus de la moitié du chiffre d'affaires de cette branche. Par ailleurs, le transport routier de marchandises crée près du quart de la valeur ajoutée de l'ensemble des transports.

Le secteur des transports va être à terme le principal bénéficiaire du protocole de Matignon, qui concerne trois grands projets : la construction de la nouvelle route du Littoral, la réalisation d'un réseau de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) et l'aménagement des plates-formes aéroportuaires de Roland-Garros et de Pierrefonds.

2. Activités portuaires

Port-Réunion est un port d'intérêt national, dont l'État avait concédé l'établissement et l'exploitation des installations à la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion (CCIR)¹. Toutefois, la réforme portuaire, d'ores et déjà mise en place en France métropolitaine, et visant à favoriser la libéralisation des services (cette réforme porte notamment sur le statut des salariés), a été définitivement votée le 13 février 2012 pour l'Outre-mer. Elle a fait l'objet d'un examen en première lecture à l'Assemblée nationale le 15 décembre 2011 et au Sénat le 26 janvier 2012. Port-Réunion deviendra un établissement public national qui sera notamment chargé de missions d'autorité, d'ingénierie, de promotion de la place portuaire et de gestion du domaine public. Il regroupera les personnels des services portuaires de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et les personnels actuels de la concession portuaire.

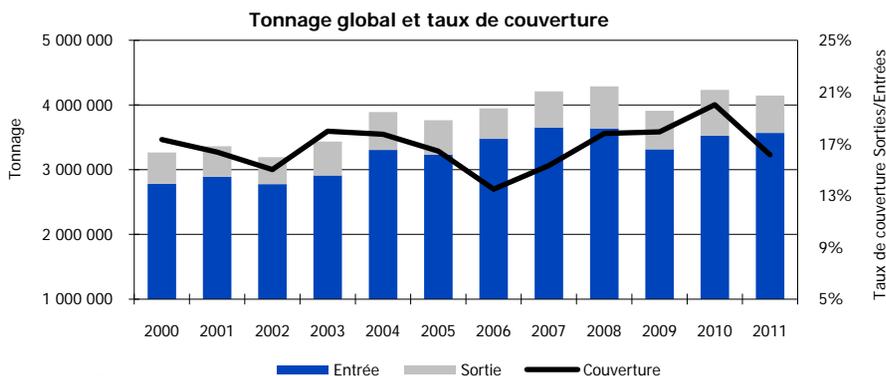
Le futur établissement portuaire sera sous le contrôle d'un conseil de surveillance, d'un directoire collégial et d'un conseil de développement. Contrairement aux dispositions appliquées aux ports métropolitains, l'ensemble des activités de manutention demeurera de la compétence de Port-Réunion. La date de création des nouveaux établissements publics portuaires est prévue au plus tard le 1^{er} janvier 2013.

Deux grands ensembles, à proximité l'un de l'autre, constituent le port : le port Ouest, situé sur la commune du Port, dont l'origine remonte au XIX^e siècle, et le port Est, inauguré en 1986 et situé sur les communes de la Possession et du Port, qui capte aujourd'hui l'essentiel du trafic.

2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

La Réunion se situe sur différentes routes maritimes, lui permettant de maintenir et de développer des relations commerciales avec l'Europe, l'Afrique, l'Australie et l'Asie. Port Réunion est une escale pour plusieurs lignes maritimes reliant l'Afrique (dont l'Afrique du Sud) et l'Asie. Le département est en revanche desservi uniquement par transbordement pour les marchandises provenant d'Europe. Ainsi, des feeders, c'est-à-dire des navires de plus petits tonnages que les porte-conteneurs assurant les liaisons Europe-Asie, effectuent des rotations régulières entre certains hubs portuaires, tels que Djibouti, Khor Fakkan aux Émirats Arabes Unis ou Salaalah à Oman.

¹ Pour des informations complémentaires, voir la note des Instituts d'Émission de décembre 2007 « compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional ».



Le trafic total de marchandises embarquées ou débarquées, incluant le transbordement, diminue de 2,1 %, à 4,146 millions de tonnes en 2011, après une hausse de 8,2 % en 2010. Cette évolution est le résultat d'une forte baisse des quantités en sortie (0,58 million de tonnes, en baisse de 18,3 % après un niveau record en 2010), et d'une légère hausse en entrée (3,57 millions de tonnes, soit + 1,2 %). En valeur, les importations atteignent un niveau record avec 4,5 milliards d'euros, tandis que les exportations s'élèvent à 331 millions d'euros.

Ce fléchissement des quantités est principalement dû au trafic des matières solides importées, dont le poids total embarqué ou débarqué s'inscrit en baisse de 2,4 % (soit 2,20 millions de tonnes transportées). Les exportations de sucre en vrac participent fortement à cette évolution, avec notamment une régression de 42,2 % du sucre vrac. Toutefois, cette évolution est à mettre en parallèle avec la forte hausse observée en 2010 (+ 89,2 %). Les fortes variations entre deux années sont principalement dues à des départs de bateaux qui peuvent être décalés de décembre à janvier de l'année suivante. Par ailleurs, les entrées de charbon progressent de 8,8 %.

Le trafic de conteneurs contribue lui aussi fortement à l'évolution globale. Il diminue de 2,1 %, à 1,86 million de tonnes, avec notamment un tassement du tonnage des exportations de sucre brut et de déchets de papier. Par ailleurs, en nombre de conteneurs, une hausse de 2,2 % est enregistrée, avec 223 990 unités transportées en 2011.

En revanche, la part du transport maritime réalisé en vrac liquide, constitué en grande partie de produits pétroliers, progresse de 1,3 % pour atteindre le niveau de 832 000 tonnes. La hausse concerne principalement le fioul lourd (+ 48,6 %) et le kérosène (+ 5,2 %), alors que l'essence subit une baisse de - 9,8 %.

Enfin, l'activité liée au transbordement régional (transfert de cargaison d'un navire sur un autre après entreposage sur les terre-pleins de Port-Réunion) a progressé en 2011 de 7,0 %, avec 7 000 conteneurs EVP (« équivalents vingt pieds ») de marchandises transbordées, un niveau encore très éloigné de celui de l'année 2008 (20 500 EVP). Le trafic du transbordement reste par nature très volatile, soumis à l'évolution des trafics des ports qui sont desservis via La Réunion et aux choix des compagnies maritimes dans l'organisation de leurs dessertes.

En termes de destinations ou de provenances, et tous trafics confondus, peu de variations apparaissent par rapport aux autres années. Les échanges extérieurs de La Réunion

se font toujours prioritairement avec l'Europe et l'Asie. La part de l'Asie atteint 34,1 %¹ du total du trafic tandis que celle de l'Europe s'élève à 33,5 %. La région Océan Indien participe elle aussi activement au trafic, avec 25,1 % du volume total, et les échanges avec le Moyen-Orient (5,5 %), les Amériques (1,2 %), l'Afrique de l'Ouest et du Nord sont de moindre ampleur.

Quelques chiffres clés concernant les transports de vrac, qui représentent :

- 74% des échanges avec l'Asie du Sud-Est et l'Extrême-Orient pour les hydrocarbures et le clinker notamment ;
- 74% des échanges régionaux, Afrique du Sud, pour le charbon et le bitume ;
- 46% des échanges avec le Moyen-Orient pour le fioul lourd et le gaz.

Entre l'Europe et La Réunion, la France métropolitaine confirme son rôle de principal partenaire avec 65,9 % du trafic européen. Cependant, parmi les autres destinations européennes, le trafic avec l'Espagne diminue après avoir doublé en 2010 et ne concentre plus que 7,8 % des échanges européens, derrière la Belgique (9,5 %).

Au niveau régional, les échanges sont en hausse de 5,7 % après avoir progressé de 2,6 % en 2010 et de 8,6 % en 2009. Cette hausse résulte d'un nouveau marché ouvert sur le Mozambique (9,1 % du total régional) avec 93 911 tonnes de charbon. L'Afrique du Sud, fournisseur principal en charbon (en baisse de - 2,8 % sur un an après avoir atteint un niveau record en 2010), reste le partenaire le plus important avec 76,2 % du total régional. Parmi les autres pays de la zone, Mayotte a augmenté ses relations commerciales avec La Réunion en 2011, progressant de 16,2 % en volume (1,6 % du total régional) alors que l'île Maurice et Madagascar enregistrent des baisses respectives de 7,9 % (pour 6,1 % du total régional) et de 17,8 % (pour 4,8 % du total régional).

Trafic de marchandises de Port-Réunion

(en tonnes)

	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Nombre d'escales de navires marchands	699	652	684	n.d.	-
Marchandises débarquées, dont :	3 639 062	3 316 842	3 527 310	3 569 065	1,2%
Produits agricoles et alimentaires	688 707	739 662	709 670	716 591	1,0%
Produits énergétiques	1 418 782	1 466 567	1 492 968	1 595 843	6,9%
<i>dont charbon et tourbe</i>	<i>626 050</i>	<i>681 388</i>	<i>691 511</i>	<i>752 787</i>	8,9%
<i>dont produits pétroliers</i>	<i>792 732</i>	<i>785 179</i>	<i>801 457</i>	<i>843 056</i>	5,2%
Minéraux et matériaux de construction	571 796	398 935	456 480	438 177	-4,0%
Produits chimiques	80 709	73 867	83 041	69 127	-16,8%
Produits manufacturés divers	740 130	543 608	665 858	638 262	-4,1%
<i>dont voitures particulières</i>	<i>43 844</i>	<i>27 240</i>	<i>30 392</i>	<i>34 460</i>	13,4%
Marchandises embarquées, dont :	648 901	594 719	706 055	576 559	-18,3%
Produits agricoles et alimentaires	220 137	239 112	322 091	208 481	-35,3%
<i>dont sucre</i>	<i>166 467</i>	<i>159 274</i>	<i>229 023</i>	<i>161 994</i>	-29,3%
Minerais et déchets pour la métallurgie	40 130	53 460	46 910	51 367	9,5%
Produits métallurgiques	4 194	2 656	4 996	5 595	12,0%
Produits chimiques	40 386	54 559	61 060	50 462	-17,4%
Produits manufacturés divers	341 440	244 627	252 669	248 979	-1,5%
<i>dont conteneurs vides</i>	<i>175 570</i>	<i>171 235</i>	<i>171 586</i>	<i>179 394</i>	4,6%
Trafic total de marchandises	4 287 963	3 911 561	4 233 365	4 145 624	-2,1%

Source : DEAL - Service des Ports et des Bases Aériennes

¹ Cette part est principalement constituée de produits pétroliers importés depuis Singapour.

2.2 LE TRAFIC PASSAGER

19 escales de paquebots de croisière ont été enregistrées en 2011 contre 26 en 2010. Cette baisse (- 26,9 %) a fait fléchir le nombre de croisiéristes de 18,2 %. L'activité de croisière, qui se développe depuis décembre 2008, est assurée grâce aux rotations de quatorze jours dans l'Océan Indien de l'armateur italien Costa Croisières. Dans le même temps, le trafic de passagers avec l'île sœur a augmenté de 1 % (pour 24 409 passagers transportés). Le *Mauritius Pride* et le *Mauritius Trochetia*, exploités par la Mauritius shipping Corporation Ltd, ont effectué 117 escales à La Réunion en 2011.

Trafic de passagers

	2008	2009	2010	2011	Evol. 11/10
Nombre d'escales	155	160	161	162	0,6%
<i>dont croisières</i>	<i>24</i>	<i>24</i>	<i>26</i>	<i>19</i>	<i>-26,9%</i>
<i>dont inter-îles</i>	<i>124</i>	<i>130</i>	<i>126</i>	<i>117</i>	<i>-7,1%</i>
Nombre de passagers	53 394	73 254	73 817	64 999	-11,9%
<i>dont croisières</i>	<i>28 778</i>	<i>46 778</i>	<i>49 647</i>	<i>40 590</i>	<i>-18,2%</i>
<i>dont inter-îles</i>	<i>24 616</i>	<i>26 476</i>	<i>24 170</i>	<i>24 409</i>	<i>1,0%</i>

Source : DEAL

2.3 LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Le schéma directeur portuaire, élaboré en 1999, définit les grandes orientations du développement de Port-Réunion à l'horizon 2015 afin de pouvoir accueillir des navires de 80 000 tonnes (contre 50 000 tonnes avant les travaux) et des porte-conteneurs de 3^e génération transportant jusqu'à 3 000 EVP « Équivalent Vingt Pieds ». Les travaux d'aménagement (deux nouveaux postes à quai, déplacement vers le Port Est du terminal céréalier, agrandissement et approfondissement du cercle d'évitage, creusement de la darse de « grande plaisance », acquisition de grues mobiles, ...) nécessitent des investissements de l'ordre de 150 millions d'euros et sont financés par la concession portuaire (49 %), les fonds européens (40 %), l'Etat (9%), et les collectivités locales (2 %).

En 2011, les investissements se sont élevés à 10,9 millions d'euros. Les travaux de voiries et d'aménagement des quais 20 et 21 ont pris fin, rendant opérationnelle l'extension du Port Est. Les travaux importants de reconditionnement des portiques à conteneurs se sont poursuivis. Le Terminal Céréalier du Port Est a été mis à disposition en mars 2011. Des investissements complémentaires d'acquisition et de pose de sondes thermométriques dans le magasin à plat, à la charge de l'exploitant, se sont par ailleurs révélés indispensables.

En 2011, un accent particulier a été mis pour préparer les chantiers suivants :

- l'extension des superstructures de la Darse de Pêche Hauturière, à travers l'acquisition du silo à glaces et l'édification de murs séparatifs coupe feu ;
- la construction de la Darse de Plaisance Tourisme ;
- la mise en place du réseau de sécurité incendie eau de mer.

En 2012, le budget rectifié d'investissement du port devrait s'élever à plus de 25 millions d'euros.

3. Activités aéroportuaires

3.1 LE TRAFIC PASSAGER

En 2011, le trafic aérien global a progressé de 7,5 % à 2,2 millions de passagers, soit un rythme de progression inférieur à celui de 2010 (+ 11,4 %). Le trafic passager, transit inclus, traduit un record de fréquentation. Le nombre de passagers en transit diminue de 8,9%, principalement en raison de l'arrêt de la ligne Paris-Réunion-Plaisance desservie par Corsairfly et à la mise en place d'une liaison directe Réunion-Thaïlande en lieu et place de la ligne Tananarive - Réunion - Bangkok opérée jusqu'en mars 2011.

L'essentiel du trafic concerne l'aéroport Roland Garros, dont le nombre de passagers augmente de 8,5 % en incluant le transit, pour s'établir à 2,1 millions de passagers. En outre, 4,8 % des passagers, soit 108 078 personnes, ont voyagé au départ de l'aéroport de Pierrefonds (commune de Saint-Pierre), dont le nombre de passagers a cependant diminué de 9,5 % par rapport à 2010. La liaison Pierrefonds / Roland Garros en pré et post acheminement sur Paris est la principale liaison concernée par cette baisse de trafic, depuis l'ouverture de la route des Tamarins. Cette liaison a concerné 20 280 personnes, en baisse de 16,2 % par rapport à 2010 après avoir diminué de 25,8 % l'année précédente.

Evolution du trafic aérien

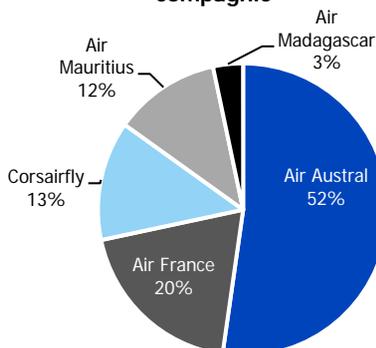
	2008	2009	2010	2011	11/10
Mouvements d'avions commerciaux (nombre)	14 446	15 720	16 896	17 032	0,8%
Passagers (nombre)	1 781 779	1 876 609	2 090 052	2 246 611	7,5%
Arrivée	859 095	910 518	1 014 874	1 096 610	8,1%
Départ	854 546	912 655	1 015 540	1 095 644	7,9%
Transit	68 138	53 436	59 638	54 357	-8,9%
Fret (tonnes)	26 922	27 544	29 313	55 879	90,6%
Arrivée	19 506	20 145	21 265	47 868	125,1%
Départ	7 416	7 399	8 048	8 011	-0,5%
Poste (tonnes)	5 159	5 642	5 708	6 349	11,2%
Arrivée	3 821	3 915	3 809	4 398	15,5%
Départ	1 338	1 727	1 899	1 951	2,7%

Sources : Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion, Syndicat mixte de Pierrefonds

Cinq compagnies se partagent le ciel réunionnais. Les trois premières, Air Austral (52,2 % de parts de marché), Air France (19,4 %) et Corsair International (13,2 %), ont capté près de 85 % du trafic des passagers locaux tandis qu'Air Mauritius et Air Madagascar en détiennent respectivement 11,8 % et 3,3 %.

Le trafic de la ligne Réunion-Métropole (55,1 % du trafic hors transit) est réparti entre trois opérateurs : Air-France, Air Austral et Corsair. Ce marché poursuit sa

Répartition du trafic passagers par compagnie



Sources : Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion, Syndicat mixte de Pierrefonds

progression (+ 11,0 %) et atteint 1,2 million de passagers en 2011. Les compagnies Air Austral (40,9 % de part de marché) et Air-France (35,2 %) profitent le plus de cette évolution et enregistrent une hausse respective de 1 point et de 3 points de leur part de marché sur cette ligne, tandis que la compagnie Corsair international (23,9 %) perd 4 points. Le Fonds de continuité territoriale pour le financement des aides au déplacement des résidents d'Outre-mer, mis en place par la loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (LODEOM), explique une part importante de cette progression, puisque 71 000 résidents de La Réunion ont bénéficié de l'aide de 360 € en 2011.

Le trafic passager sur la zone Afrique-Océan Indien a progressé moins rapidement que l'année précédente (+ 3,8 % au lieu de + 15,8 % en 2010), mais un peu plus rapidement que le trafic passager global. Le trafic régional s'effectue principalement sur la ligne Réunion-Maurice qui capte 60 % du trafic régional (+ 0,5 % par rapport à 2010), suivi de la ligne Réunion-Mayotte (17 % du trafic régional ; - 0,7 %) et de la ligne Réunion-Madagascar (16,4 % du trafic régional ; + 23,1 %).

Les liaisons avec l'Afrique du Sud, les Comores, l'Australie, la Nouvelle Calédonie et les Seychelles qui restent encore marginales, se sont fait dépasser par la destination Thaïlande qui prend de l'essor et voit son nombre de passagers doubler. La nouvelle ligne vers l'Australie et la Nouvelle-Calédonie ne maintient pas la progression de 2010. Le trafic sur ces lignes diminue respectivement de 8,3 % et de 10,9 %.

Evolution du trafic aérien dans la zone Océan Indien

Trafic passager (départs+arrivées)

	2007	2008	2009	2010	2011	Part	Evol. 11/10
France	908 454	945 955	996 042	1 087 978	1 208 007	61,0%	11,0%
Ile Maurice	430 665	455 261	463 249	530 548	533 354	26,9%	0,5%
Mayotte	113 974	116 578	146 031	154 079	153 058	7,7%	-0,7%
Madagascar	101 590	103 052	91 152	118 614	146 018	7,4%	23,1%
Thaïlande	8 686	10 396	12 410	13 242	31 678	1,6%	139,2%
Australie	-	-	12 089	20 186	18 504	0,9%	-8,3%
Afrique du Sud	10 303	10 881	14 266	15 269	15 874	0,8%	4,0%
Comores	7 129	5 656	5 057	9 567	13 034	0,7%	36,2%
Nouvelle Calédonie	-	-	9 763	21 013	18 715	0,9%	-10,9%
Seychelles	3 427	5 827	7 445	11 375	12 860	0,6%	13,1%
Total	1 584 596	1 653 606	1 757 504	1 981 871	2 151 102	100,0%	8,5%

Sources : Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

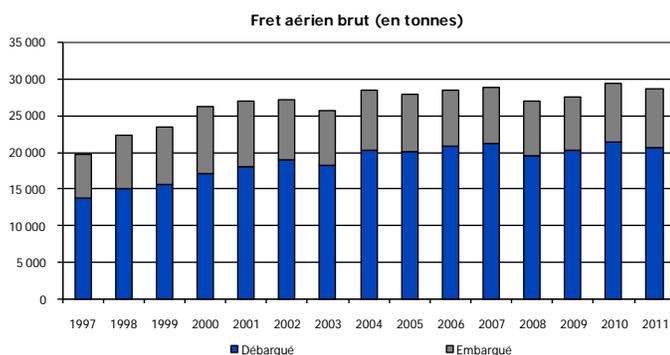
Avec 51,5 % de part de marché, la compagnie Air Austral est le premier transporteur sur la destination Ile Maurice, devant Air Mauritius. Les liaisons avec Madagascar sont réalisées dans le cadre d'un partenariat liant Air Austral et Air Madagascar (respectivement 50,1 % et 49,9 % du trafic). Les autres liaisons régionales sont principalement exploitées par Air Austral. Plusieurs vols desservent notamment Mayotte, les Comores, la République Sud-Africaine (Johannesburg), les Seychelles, la Thaïlande, la Nouvelle-Calédonie et l'Australie.

En 2011, le nombre de mouvements d'avions a augmenté de 0,8 %, résultant d'une hausse de 1,9 % des mouvements à l'aéroport de Roland-Garros et d'une baisse de 5,2 % pour l'aéroport de Pierrefonds.

Le nombre de sièges offerts a quant à lui progressé de 9,3 % (+ 10,2 % à Roland-Garros, - 3,7 % à Pierrefonds). De ce fait, le taux de remplissage s'est établi à 68,5 % (69,1 % à Roland Garros, 59,1 % à Pierrefonds), en diminution de 1,2 point par rapport à 2010.

3.2 LE FRET AERIEN

Avec 28 511 tonnes transportées (cumul des entrées et des sorties), le fret aérien a régressé de 2,7 % en 2011. La baisse du tonnage transporté résulte d'un fléchissement des importations (- 3,6 %) comme des exportations (- 0,5 %). Ce trafic diminue plus particulièrement pour l'activité cargo (- 8,0 %), mais aussi pour les vols mixtes (- 3,6 %). La diversification de la desserte vers l'Asie et l'Océanie participe également à cette évolution ; elle doit toutefois être considérée avec précaution, puisqu'il ne s'agit pas réellement d'activité économique mais de flux de transbordement. La compagnie Air France conserve sa position dominante sur le marché du fret, avec 38,0 % du volume total transporté (40,0 % en 2010), devant les transporteurs Air Austral (35,3 %), Air Mauritius (14,3 %), Corsair (11,4 %) et Air Madagascar (0,9 %).



Sources : *Chambre de Commerce et d'Industrie, Syndicat Mixte de Pierrefonds*

3.3 LES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES

Les investissements réalisés en 2011 à l'aéroport Roland-Garros se sont élevés à 4,1 millions d'euros. 2011 correspond à l'année de lancement de l'important programme de développement aéroportuaire prévu jusqu'en 2018 avec 2 grandes phases :

- 1^{ère} phase 2011-2014 : adaptation des parkings avions pour réceptionner une nouvelle génération de gros porteurs, de type Airbus A380 ; extension à l'est de l'aérogare passagers dans l'attente de la future extension à l'Ouest ; mise aux normes des installations vis-à-vis de la loi sur l'eau.
- 2^{nde} phase 2014-2018 : reconfiguration totale des abords et accès et des parkings usagers, extension de l'aérogare passagers et reconfiguration générale du terminal passagers.

Pour 2012, les prévisions d'investissement augmentent ainsi sensiblement pour s'élever à 45,5 millions d'euros.

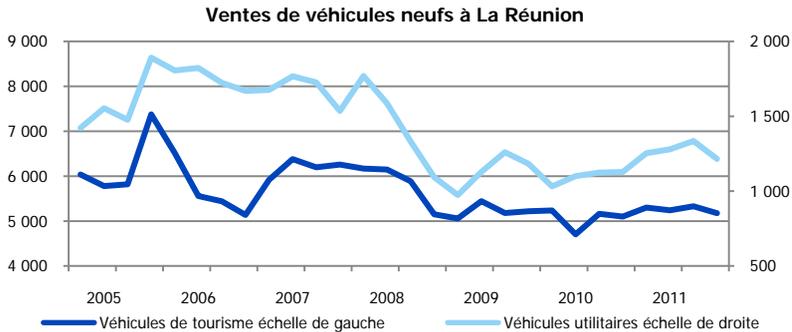
Les différents investissements concernant l'aéroport de Pierrefonds ont atteint 500 k€ en 2011. Pour 2012, les prévisions sont très nettement supérieures et s'élèvent à 4,3 millions d'euros, consacrés à la rénovation et à l'extension de l'aérogare (qui passe de 2 000 m² à 4 000 m², avec une livraison prévue en juin 2013), et à la construction d'une zone de parking surveillé pour les véhicules.

Enfin, depuis le 16 mai 2011, la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion a officiellement créé la société aéroportuaire en charge de l'exploitation de l'aéroport Roland-Garros. L'État en détient 60 % des parts, la CCI 25 % et les collectivités locales les 15 % restants.

4. Le transport routier

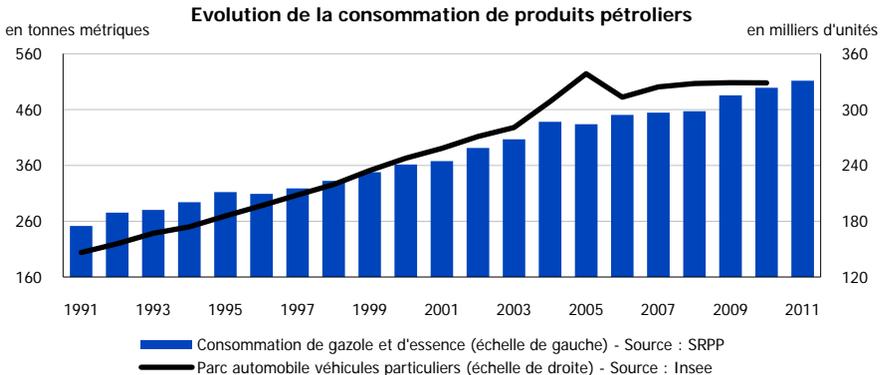
4.1 REPRISE DES VENTES DE VÉHICULES NEUFS

Les ventes de véhicules de tourisme repartent à la hausse en 2011 (+ 4,2 %). Le marché automobile, après trois années de baisses consécutives, semble amorcer une reprise en 2011. En effet, les ventes de véhicules neufs augmentent de 6,3 % par rapport à 2010 alors qu'en 2010 et 2009, les ventes étaient en repli respectivement de 3,3 % et 27,2%. Cette reprise s'observe dans les deux segments qui composent le marché automobile : + 4,2 % des ventes de véhicules de tourisme et + 15,9 % des véhicules utilitaires. Malgré cette reprise, le marché reste encore loin de celui observé dans les années antérieures à 2007.



Selon le fichier central des automobiles, 328 725 voitures étaient en circulation au 1^{er} janvier 2010 à La Réunion. Le parc automobile « particuliers » est composé à près de 77 % de véhicules dont la puissance administrative est comprise entre 1 et 6 chevaux fiscaux et à 21,0 % de véhicules dont la puissance administrative se situe entre 7 et 11 chevaux.

4.2 LA CONSOMMATION DE PRODUITS PÉTROLIERS

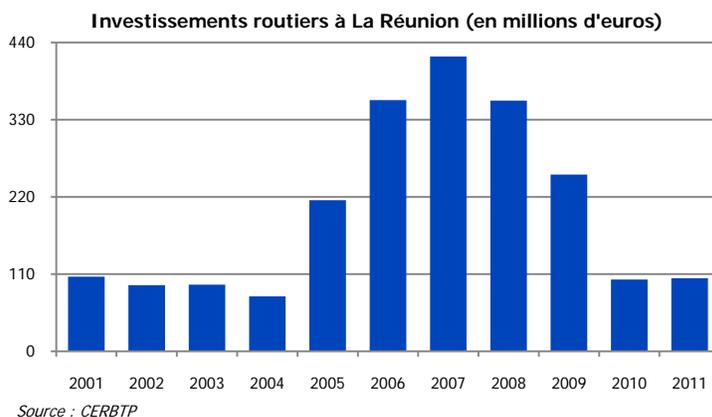


Remarque : l'estimation du parc automobile a connu une rupture de série à partir de 2006 : seuls les véhicules particuliers en circulation à La Réunion depuis moins de 15 ans sont désormais recensés. De ce fait, la baisse enregistrée en 2006 sur le graphique ci-dessus n'est pas significative.

La consommation de gazole et d'essence relevée par la Société réunionnaise de produits pétroliers (SRPP) a faiblement progressé en volume en 2011 (+ 2,5 %). Pour mémoire, elle a augmenté de 39,2 % au cours des 10 dernières années. Le gazole constitue le produit pétrolier le plus utilisé et représente 80 % du total des volumes consommés en 2011. Les tonnages consommés de gazole ont été multipliés par 3,6 entre 1990 et 2011, tandis que l'essence continue à être moins utilisée aujourd'hui qu'en 1990 (- 16,9 %).

4.3 LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Les travaux réalisés sur les routes départementales et nationales ont représenté 104,1 millions d'euros en 2011, soit 1,9 % de plus que l'année précédente (- 59,4 % en 2010). 75,2 millions d'euros ont concerné les routes nationales (+ 3,9 % par rapport à 2010) et 22,5 millions d'euros les routes départementales (- 6,8 % par rapport à 2010).



Après l'annonce officielle, le 31 mai 2010, de l'abandon du projet du tram-train, la Région s'est concentrée sur le nouveau projet de la route du littoral qui rentre dans le cadre des Accords de Matignon. D'une longueur totale de 12 kilomètres, combinant viaduc en mer entre Saint-Denis et la Grande Chaloupe et ouvrage mixte viaduc-digue entre la Grande-Chaloupe et la Possession, cette future infrastructure nécessitera 1,6 milliard d'euros, cofinancé par la Région (42 %), l'État (33 %), le FCTVA (16 %) et le FEDER (9 %).

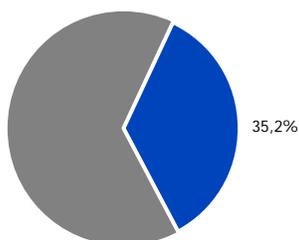
La commission d'enquête sur la future route du littoral a donné un avis favorable à l'obtention de la déclaration d'utilité publique. Les travaux débuteront en 2013 et pourraient être livrés pour un premier tronçon en 2017 et une livraison totale en 2020. Ce projet devrait intégrer deux voies réservées au futur réseau de Transports en commun en site propre, le Trans-Eco-Express. Ce réseau, deuxième projet des Accords de Matignon, consistera en un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre avec la mise en réseau à l'échelle départementale de 2 000 bus pour un financement de 250 millions d'euros. Les premiers bus ont été réceptionnés en janvier 2012.

Section 9

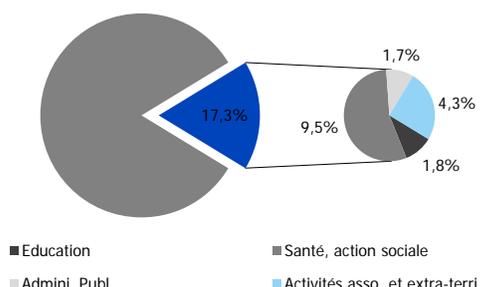
Les services non marchands

1. Les services non marchands dans l'économie réunionnaise

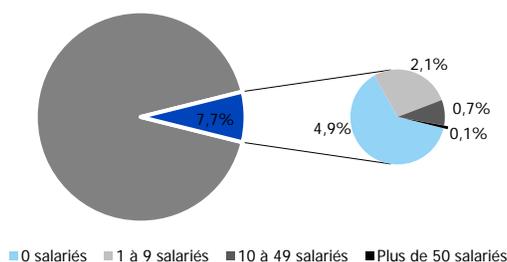
Poids du secteur dans ...
... la création de richesse (2007)
 (Source : Insee)



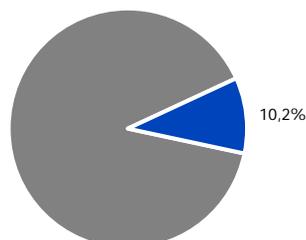
... les effectifs salariés (2010)
 (Source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2010)
 (Source : Insee)



... les créations d'entreprises (2010)
 (Source : Insee)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande (soit environ 50 % des effectifs salariés totaux). Les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises, et couvrent le champ ICS (industrie, construction, transports, commerce et services, à l'exclusion des activités financières et la location de biens immobiliers), soit environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur des services est marqué par l'hypertrophie des services administrés à La Réunion. Les services non marchands contribuent ainsi pour 35,2 % à la richesse de l'île en 2007, contre 21,4 % en France métropolitaine. Ce poids s'inscrit néanmoins sur une trajectoire descendante depuis une décennie, le secteur non marchand présentant un moindre dynamisme par rapport au secteur marchand. Ce phénomène est confirmé par les chiffres de l'emploi global qui montrent que le poids du tertiaire non marchand s'est contracté de 44,3 % à 36,7 % entre 1998 et 2008, au profit du secteur tertiaire marchand.

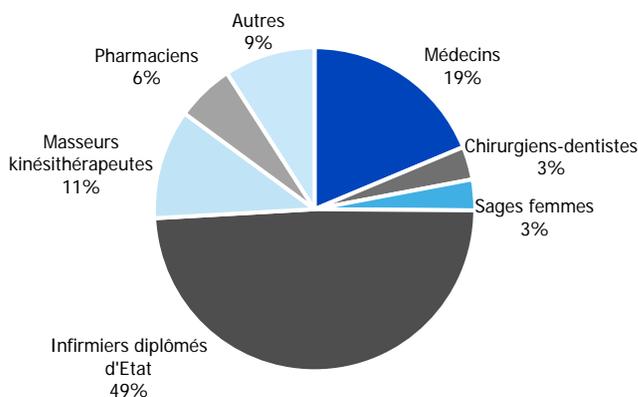
2. La santé

L'offre de soins progresse à nouveau

L'Agence régionale de santé Océan Indien (ARS-OI) recense 12 421 professionnels de santé au premier janvier 2012. L'offre de soins reste ainsi en progression grâce au dynamisme des effectifs de masseurs kinésithérapeutes et d'infirmiers diplômés d'État.

Début 2012, 1 480 professionnels de santé sont dénombrés dans l'île pour 100 000 habitants. Parmi eux, 725 sont des infirmiers diplômés d'État et 277 des médecins. À titre de comparaison, la France métropolitaine compte 1 630 professionnels de santé pour 100 000 habitants début 2010 (dont 333 médecins), la différence s'expliquant pour partie par la structure de la population, la part plus importante de la population âgée impliquant des besoins de santé plus prononcés.

Effectifs des professionnels de santé libéraux et salariés au 1er janvier 2012 (avec remplaçants)



Sources : Fichier Adeli - Fichier RPPS (traitement ARS-OI) et ASIP-RPPS (traitements DREES)

La structure par âge des professions de santé est un indicateur du renouvellement des effectifs¹. Dans l'île, 35 % des professionnels de santé environ sont âgés de moins de 35 ans, alors qu'environ 19 % d'entre eux ont 55 ans ou plus. Des différences notables existent cependant selon les professions. Ainsi, les populations de praticiens sont particulièrement jeunes chez les opticiens-lunetiers, les ergothérapeutes, les orthophonistes et les masseurs-kinésithérapeutes. En revanche, certaines professions sont plus vieillissantes, notamment la médecine et la chirurgie dentaire.

¹ Source : Les professions de santé à La Réunion - situation démographique au 1^{er} janvier 2011, ARS-OI, Mai 2011

Une progression modeste de la capacité d'accueil hospitalière

Au premier janvier 2011, La Réunion compte 78 lits supplémentaires par rapport à début 2010, pour une capacité d'accueil totale de 2 895 lits. Un tiers de ces lits concernent le secteur privé. Rapporté à la population totale de l'île, 345 lits sont installés pour 100 000 habitants (secteurs public et privé confondus), soit un niveau nettement en deçà de la France métropolitaine, qui compte 640 lits pour 100 000 habitants.

Capacité d'accueil hospitalière (nombre de lits installés)

	2010		2011		Evo. 2011/2010	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Soins courte durée	1 457	475	1 523	442	4,5%	-6,9%
<i>dont médecine</i>	<i>893</i>	<i>134</i>	<i>915</i>	<i>135</i>	<i>2,5%</i>	<i>0,7%</i>
<i>dont chirurgie</i>	<i>325</i>	<i>248</i>	<i>372</i>	<i>214</i>	<i>14,5%</i>	<i>-13,7%</i>
<i>dont obstétrique</i>	<i>239</i>	<i>93</i>	<i>236</i>	<i>93</i>	<i>-1,3%</i>	<i>0,0%</i>
Psychiatrie	253	71	255	72	0,8%	1,4%
<i>dont psychiatrie générale</i>	<i>243</i>	<i>71</i>	<i>245</i>	<i>72</i>	<i>0,8%</i>	<i>1,4%</i>
<i>pont psy. infanto-juv.</i>	<i>10</i>		<i>10</i>		<i>0,0%</i>	
Soins de suite	116	366	122	441	5,2%	20,5%
Soins longue durée	79		40		-49,4%	
Total sect. hôpit.	1 905	912	1 940	955	1,8%	4,7%

Source : DREES - ARS-OI - SAE, données au 1er janvier de chaque année

144 000 entrées ont été enregistrées par l'ensemble du secteur hospitalier réunionnais en 2010, soit une progression de 2,8 % par rapport à 2009. Cette activité médicale, absorbée pour plus des trois quarts par le secteur public (77,4 %), concerne essentiellement des soins de courte durée, qui représentent 90,5 % des entrées. Le poids du secteur privé dépasse celui du public pour les soins de suite, en lien notamment avec une plus grande capacité d'accueil.

701 lits sont installés pour l'accueil des adultes handicapés ainsi que 122 places en accueil de jour en foyer de vie. A cela viennent s'ajouter 902 places en établissements de travail protégé, 8 places en services de soins infirmiers à domicile pour adultes handicapés et 210 places en services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés.

Concernant l'accueil des enfants et des jeunes handicapés, 35 établissements sont recensés, offrant une capacité totale de 1 978 places.

L'accueil des personnes âgées est assuré par 15 maisons de retraite (dont 12 en Ehpad, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) regroupant 1 221 lits ainsi que 40 lits en unités de soins longue durée. Ce dispositif est complété par 4 services de soins infirmiers à domicile représentant 519 places, 39 places en accueil de jour et 3 lits en hébergement temporaire.

3. L'éducation

Les effectifs du premier et du second degré en légère baisse

Le rectorat de La Réunion comptabilisait 222 256 élèves scolarisés dans l'enseignement du premier et du second degré lors de la rentrée 2011, soit un nombre en léger retrait par rapport à celui de la rentrée précédente (- 0,2 % soit 383 élèves en moins). Dans le détail, les effectifs du second degré progressent de 0,5 % alors que ceux du premier degré se contractent de 0,7 %.

Effectifs de l'enseignement du 1 ^{er} degré et du 2 nd degré	2010-2011	2011-2012	Évol. 11/10	Part en 2011
Préélémentaire	44 404	44 494	0,2%	36,8%
Élémentaire	77 240	76 305	-1,2%	63,2%
Total premier degré	121 644	120 799	-0,7%	100,0%
1 ^{er} cycle	58 237	59 266	1,8%	58,4%
2 nd cycle général + techno.	23 163	23 175	0,1%	22,8%
2 nd cycle professionnel	17 195	16 582	-3,6%	16,3%
SEGPA (1)	2 400	2 434	1,4%	2,4%
Total second degré	100 995	101 457	0,5%	100,0%
Total	222 639	222 256	-0,2%	

(1) Section d'enseignement général et professionnel adapté

Source : Rectorat de la Réunion

Progression tenue des effectifs de l'enseignement supérieur

17 398 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2010, soit une progression de 0,4 % en un an. Cette rentrée est marquée par un redéploiement des effectifs des instituts universitaires de formation des maîtres (1 000 étudiants à la rentrée 2009) dans les autres disciplines, conséquence de la réforme dite de "masterisation" qui impose désormais un Master aux candidats souhaitant se présenter aux différents concours de l'éducation nationale.

La faculté de sciences enregistre la plus forte hausse de ses effectifs : + 20,5 % devant celles de lettres et sciences humaines (+ 8,0 %) et de droit et sciences économiques (+ 3,0 %). Les effectifs de l'institut universitaire de technologie (IUT) progressent également (+ 9,9 %).

Effectifs de l'enseignement supérieur

	2009-2010	2010-2011	Évol. 10/09
Total Éducation nationale	15 321	15 362	0,3%
Université	10 194	11 142	9,3%
<i>Droit et sciences économiques</i>	4 136	4 261	3,0%
<i>Lettres et sciences humaines</i>	3 352	3 620	8,0%
<i>Sciences</i>	2 706	3 261	20,5%
<i>dont médecine, pluri-santé</i>	485	700	44,3%
Institut Universitaire de Technologie	465	511	9,9%
Institut Universitaire de Formation des Maîtres (1)	1 000	-	-
Sections de Techniciens Supérieurs (hors agriculture)	2 920	2 972	1,8%
Classes Préparatoires aux Grandes Écoles	529	531	0,4%
Autres post-bac de lycées	213	206	-3,3%
Étudiants d'autres ministères (2)	2 000	2 036	1,8%
TOTAL	17 321	17 398	0,4%

(1) y compris spécialisation des professeurs titulaires jusqu'en 2009-2010 - Depuis 2010-2011, les effectifs sont répartis dans les disciplines. (2) Écoles de formations aux professions paramédicales et sociales, école de gestion et de commerce, école d'architecture, école des beaux arts...

Source : Rectorat de la Réunion

La réussite aux examens en recul en 2011

Les résultats aux sessions d'examens de 2011 sont moins bons que ceux enregistrés en 2010. Le taux de réussite au baccalauréat, dans son ensemble, recule de 3,5 points. Les baisses sont prononcées pour le bac technologique (- 5,3 points) et surtout le bac professionnel (- 7,9 points). Concernant les autres diplômes, les résultats sont plus contrastés. Alors que certains, notamment ceux du brevet professionnel (- 8,9 points), s'inscrivent en net retrait, d'autres à contrario progressent. Ainsi, les taux de réussite au BEP (+ 8,2 points), au CAP (+ 4,1 points), à la série professionnelle du brevet des collèges (+ 3,5 points) et dans une moindre mesure au BTS (+ 2,0 points), s'orientent à la hausse.

Contrairement à l'année précédente, les résultats 2011 à La Réunion sont moins bons que ceux de la France métropolitaine (les résultats de la métropole concernant les diplômes d'enseignement technique ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport).

Taux de réussite aux diplômes du second degré (en %)

	2010		2011		Évo. 2011/2010 (en pts)
	La Réunion	National	La Réunion	National	
Baccalauréat	85,9	85,6	82,3	85,7	-3,5
Bac général	87,1	87,3	87,0	88,3	-0,1
Bac technologique	81,6	81,6	76,4	82,3	-5,3
Bac professionnel	89,3	86,5	81,3	84,0	-7,9
Diplômes d'ens. tech. (hors Bac)					
Certificat d'Aptitude Professionnelle	77,0	81,5	81,1	<i>n.d.</i>	4,1
Brevet d'Études Professionnelles	65,8	76,0	74,0	<i>n.d.</i>	8,2
Mention Complémentaire de niveau V	86,8	84,9	82,6	<i>n.d.</i>	-4,2
Brevet professionnel	51,7	71,6	42,8	<i>n.d.</i>	-8,9
Brevet de Technicien Supérieur	64,3	69,8	66,3	<i>n.d.</i>	2,0
Brevet	80,3	83,3	80,1	83,4	-0,2
Série collège	81,4	84,5	80,7	84,6	-0,7
Série Professionnelle	73,1	67,0	76,5	66,7	3,5

Source : Ministère de l'Éducation Nationale.



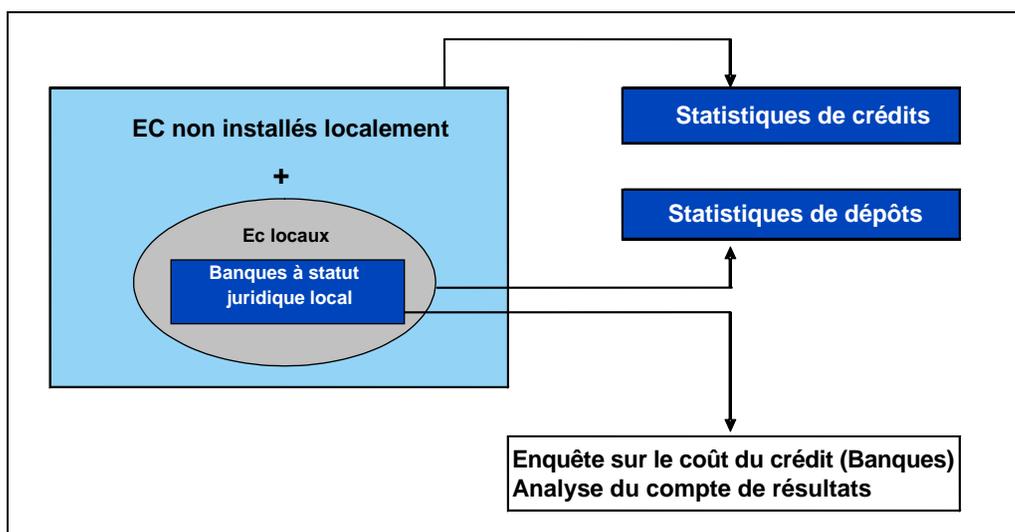
CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 0

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce quatrième chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les statistiques présentées. Les statistiques concernant la collecte de dépôts couvrent les établissements de crédits implantés localement, alors que celles décrivant l'octroi de crédits concernent aussi les établissements non installés localement, mais intervenant dans le département. La section consacrée à la situation financière des établissements de crédit impose en revanche de se restreindre aux établissements de crédit ayant un agrément de banque de plein exercice. En effet, pour certains établissements de crédit locaux, succursales de banques métropolitaines, l'essentiel des activités de back-office s'exercent de manière centralisée en France métropolitaine. Ce découplage territorial empêche de ventiler la part qui résulte de l'activité de l'établissement dans le département (ou la zone Océan Indien), sauf lorsque ces activités de back-office sont refacturées distinctement. Le graphique ci-dessous résume les différents périmètres qui sont retenus. Les banques de plein exercice sont par ailleurs concernées par l'enquête sur le coût du crédit, réalisée deux fois par an, en janvier et octobre.



Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises des DOM directement auprès du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Le seuil déclaratif a été abaissé à 25 000 euros par guichet et par bénéficiaire en janvier 2006 (contre 45 000 euros dans les DOM et 75 000 euros en métropole précédemment). Ces déclarations permettent notamment de décrire l'évolution sectorielle de l'endettement global de la clientèle entreprise, par tranche de taille et catégorie juridique.

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Aucun nouvel établissement de crédit ne s'est installé dans le département au cours de l'année 2011 ; les dernières implantations remontant à l'année 2008 avec l'installation à La Réunion de BRED Cofilease, filiale des Banques Populaires, et de Cafinéo, filiale du groupe Cetelem/Crédit Moderne. Par ailleurs, suite à la cession de la participation d'Oceor Lease SAS dans la société Oceor Lease Reunion, celle-ci est détenue par Natixis Lease depuis le 31 décembre 2010.

L'Institut d'émission des départements d'Outre-mer a poursuivi la publication semestrielle, à la demande du ministère de l'économie, d'un observatoire des conditions de place dans les DOM, permettant la comparaison des conditions tarifaires des banques réunionnaises et plus largement domiennes.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2011 ont impacté l'activité bancaire locale.

L'année 2011 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- **Supervision financière dans l'Union Européenne (UE) : Nouvelles autorités européennes de supervision**

Le nouveau dispositif de supervision financière européenne est effectif. Il institue trois nouvelles autorités de surveillance : l'Autorité bancaire européenne (ABE), basée à Paris, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), à Francfort, et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), à Londres. Le dispositif a pour mission d'élaborer un corpus de règles européennes applicables à tous les établissements financiers de l'UE et d'en assurer leur application homogène dans les États membres.

Ces autorités sont chapeautées par le Comité européen du risque systémique (CERS), organe indépendant chargé de veiller à la stabilité financière dans l'Union européenne, basé à Francfort lancé en décembre 2010.

- **Mécanisme européen de stabilité**

Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro sont parvenus à un accord sur les principes du futur Mécanisme européen de stabilité (MES), appelé à remplacer le fonds européen de stabilisation financière à la mi-2013. Ce nouvel instrument intergouvernemental a pour objet de permettre le refinancement des États membres. Il bénéficiera d'une garantie de 500 milliards d'euros apportée par l'ensemble des États.

- **Révision des directives européennes sur les fonds propres réglementaires**

La Commission européenne a adopté le 20 juillet 2011 une proposition de directive CRD 4 (*Capital Requirements Directive*) faisant suite aux règles et recommandations élaborées par le Comité de Bâle à travers les accords de Bâle III et visant à renforcer la réglementation dans le secteur bancaire. Cette proposition comprend un projet de « *directive sur l'accès aux activités des établissements de crédit et sur la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement* » ainsi qu'un projet de « *règlement sur les exigences prudentielles des établissements de crédit et des entreprises d'investissement* ».

- **Lutte contre le blanchiment de capitaux**

L'arrêté du 27 juillet 2011 du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, relatif à la liste des pays tiers équivalents¹ en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT) mentionnée au 2^e du II de l'article L. 561-9 du code monétaire et financier, a été publié au JORF du 30 juillet 2011. (Elargissement de la liste des pays hors Union Européenne pour les échanges transfrontaliers d'une équivalence en matière de législation LAB-FT doublée de la reconnaissance d'un niveau suffisant sur la protection des données à caractère personnel).

De plus, au cours de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris les 27 et 28 octobre 2011, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) a pris de nouvelles mesures pour protéger le système financier international. Il a également publié deux documents relatifs aux juridictions susceptibles de présenter un risque pour le système financier international en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : « Déclaration publique du GAFI » et « Améliorer la conformité aux normes LB/FT ».

- **Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers**

Le 20 octobre 2011, la Commission européenne a présenté des propositions de révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers. Cette révision vise à conforter les décisions du sommet du G20 (Pittsburg 2009) sur la nécessité d'améliorer la transparence des marchés moins réglementés, y compris les marchés de dérivés de matières premières et de lutter contre la volatilité excessive.

- **Mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire**

Dans le cadre de ses efforts continus pour maintenir la situation de liquidité des banques de la zone euro, et à la suite de l'action coordonnée annoncée par les banques centrales le 30 novembre 2011, visant à fournir de la liquidité au système financier mondial, le Conseil des gouverneurs de la BCE a également décidé l'adoption de mesures non conventionnelles (telles que deux opérations de refinancement à 36 mois, assorties d'une option de remboursement anticipé après 1 an ou l'augmentation des garanties disponibles pour les banques). Ces mesures doivent permettre un meilleur accès du secteur bancaire à la liquidité et faciliter le fonctionnement du marché monétaire de la zone euro. Elles devraient favoriser l'octroi de crédits aux ménages et aux sociétés non financières.

¹ Les pays tiers équivalents mentionnés au 2o du II de l'article L. 561-9 sont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Corée du Sud, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Mexique, Singapour et la Suisse.

L'année 2011 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- **Réforme du crédit à la consommation**

Le Décret n° 2011-135 du 1^{er} février 2011 relatif à la réforme du crédit à la consommation vise à renforcer l'information et la liberté de choix du consommateur en rendant plus lisibles les contrats de crédit à la consommation. Ce décret pris en application de la loi n°2010-737 du 1^{er} juillet 2010 réformant le crédit à la consommation, est venu préciser les modalités de calcul du taux effectif global (TEG). Il est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Ces modalités, désormais codifiées aux articles R. 313-1 et R. 313-2 du Code de la consommation, s'appliquent tant aux contrats de crédit destinés à financer les besoins d'une activité professionnelle qu'à ceux destinés aux particuliers, pour lesquels le TEG est désigné sous l'expression « taux annuel effectif global » - TAEG.

Pris en application de la loi LAGARDE du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, un décret et deux arrêtés viennent compléter les changements introduits par cette loi. Le décret 2011-304 fixe le remboursement minimum du capital que devra comprendre chaque échéance d'un crédit renouvelable. Ce décret met fin aux mensualités très basses sur certains crédits renouvelables qui peuvent cacher des durées de remboursement très longues et un montant très élevé d'intérêts à payer. Deux arrêtés modernisent le dispositif de l'usure avec pour objectif d'élargir l'accès des consommateurs au crédit amortissable et de réduire le taux d'usure sur les crédits renouvelables d'un montant élevé.

- **Nouvelle convention AERAS**

La convention AERAS révisée (s'assurer et emprunter avec un risque de santé aggravé) a été signée le 1^{er} février 2011 à Bercy en présence des Ministres de l'Economie, de la Santé, de la Solidarité et de la Cohésion sociale, des représentants des établissements de crédit, des assureurs et des associations de malades. Elle impose aux assureurs de proposer un nouveau produit destiné à mieux couvrir les personnes souffrant de pathologies aggravées, et ce à compter du 1^{er} septembre 2011.

- **Réforme du taux d'intérêt du Plan d'épargne logement**

Un arrêté a été pris visant à modifier les modalités de calculs du taux du Plan d'épargne logement (PEL) avec :

- une rémunération plus attractive : pour les PEL ouverts à compter du 1^{er} mars 2011, le taux d'intérêt sera révisé chaque année, selon une formule reposant sur des taux swap. Calculé par la Banque de France, le taux est indexé sur la situation économique avec un taux plancher à 2,5 % ;

- une fiscalité plus lisible : les prélèvements sociaux seront débités chaque année et non plus au moment de la clôture du PEL ou au 10^e anniversaire ;

- une prise en compte des impacts environnementaux : la prime d'Etat, versée aux épargnants qui souscrivent un prêt immobilier en sortie de PEL, sera modulée selon l'impact environnemental : 1 525 € pour les logements verts, 1 000 € pour les autres. La réforme ne s'applique pas aux anciens plans dont le taux est fixé à 2,5 % depuis août 2003.

- **Lancement d'une mission sur l'avenir des moyens de paiement**

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a publié fin mars 2011 son étude sur l'utilisation du chèque en France. Avec 3,3 milliards de chèques émis en 2009, le chèque reste un moyen de paiement très utilisé par les Français. Cette tendance est d'autant plus forte qu'aucune alternative n'existe parfois pour le paiement de certaines dépenses. Le CCSF s'est alors vu confié une mission de propositions sur l'avenir des moyens de paiement afin d'identifier la manière de diversifier l'offre proposée aux consommateurs.

- **Tarification bancaire**

En vertu de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires, une nouvelle génération de plaquettes tarifaires est entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2011. Les plaquettes tarifaires sont désormais organisées selon un sommaire type et doivent, dès les premières pages, présenter un extrait standardisé des tarifs de 10 produits ou services courants.

Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires. Selon cette norme professionnelle, l'extrait standardisé comprend les tarifs des services suivants :

- l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet,
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS,
- la carte de paiement internationale à débit immédiat,
- la carte de paiement à débit différé,
- la carte de paiement à autorisation systématique,
- le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale,
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro,
- les frais de prélèvement,
- la commission d'intervention,
- l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

Afin de suivre l'évolution tarifaire des 10 principaux services bancaires, la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a confié au CCSF une mission de suivi de l'évolution de ces tarifs sur des bases solides et aussi consensuelles que possible. Simultanément à la parution du premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF, l'IEDOM a publié le premier rapport d'activité de l'Observatoire des tarifs bancaires de sa zone d'intervention. Mis en place en 2009 à la demande du ministère de l'économie, il a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière. Le rapport couvre la période d'avril 2009 à avril 2011 et montre d'une part que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse au cours de cette période et d'autre part que, pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole. Les banques et établissements de crédit des DOM continuent cependant pour la plupart à facturer des frais de tenue de compte, contrairement aux établissements de France métropolitaine.

La Fédération bancaire française (FBF) a également présenté deux nouvelles mesures visant à améliorer les relations des banques avec leurs clients « particuliers » dans le cadre des dispositions annoncées à la suite du rapport Pauget-Constans. Depuis le 1^{er} juillet 2011, le total des frais bancaires ainsi que le plafond de l'autorisation de découvert figurent

sur les relevés de compte. Une version aménagée de la gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque sera proposée aux clientèles les plus fragiles intégrant de nouveaux services. Les frais d'incidents seront plafonnés de même que le nombre d'incidents par jour et/ou par mois pour éviter des effets cumulatifs excessifs et un système d'alertes sur le niveau du solde du compte sera mis en place.

- **Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées**

En application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation de ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

- **Accès au crédit des EIRL**

Le 31 mai 2011, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé des PME et François Pérol, président de la Fédération bancaire française (FBF), ont signé une charte pour faciliter l'accès au crédit des EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée).

Cette signature fait suite à la réunion de travail entre la Banque de France, la FBF, les représentants des principaux réseaux bancaires, OSEO, ainsi que les chambres consulaires, pour faire le point sur la mise en place opérationnelle du nouveau régime de l'EIRL ainsi que les conditions d'accès au crédit de ces nouvelles formes d'entreprises individuelles.

- **Renforcement de la protection des épargnants et des investisseurs**
Ordonnance n°2011-915 du 1^{er} août 2011 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs.

Prise sur le fondement de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, cette ordonnance vise à réformer le cadre de la gestion d'actifs afin de renforcer la protection des investisseurs et des épargnants ainsi que la compétitivité des produits et des acteurs. Ont également été publiés deux textes d'application de cette ordonnance. Le décret n° 2011-922 du 1^{er} août 2011 introduit des dispositions relatives au régime général des organismes OPCVM, à leurs règles d'investissement et de fonctionnement. Le décret n° 2011-923 fixe en outre à 300 000 € le montant des actifs qu'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières doit réunir lors de sa constitution, et précise les délais de publication des rapports annuel et semestriel de ces organismes.

Autres événements :

- **Comité national SEPA**

Au cours de la réunion du 10 juin 2011, le Comité national SEPA a examiné l'état d'avancement de la migration SEPA en France en regard des dates butoirs européennes de fin de migration en cours d'adoption par le Conseil et le Parlement européen.

Le Comité a constaté qu'environ 16 % des virements en France sont effectués au format SEPA alors que l'achèvement de la migration devrait intervenir à l'horizon 2013. La migration française est tirée par la montée en puissance des administrations qui sera entièrement terminée en 2012, sphère sociale incluse. En revanche, la migration des entreprises demeure très en retrait.

- **Hausse du taux du Livret A**

Après une première augmentation du taux du livret A en janvier 2011 de 0,25 point de base, le ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi relève de nouveau ce taux à 2,25% à compter du 1er Août 2011. Ces augmentations successives ont pour objet de maintenir une rémunération de l'épargne réglementée positive en termes réels.

- **Elargissement de la zone euro**

A compter du 1^{er} janvier 2011, l'Estonie est devenu le 17^e Etat membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

- **Présidence de la BCE**

Lors du Conseil européen du 24 juin 2011, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont nommé Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne, en remplacement de Jean-Claude Trichet, à compter du 1^{er} novembre 2011.

- **Baisse des taux directeurs de la BCE**

Après une première baisse de 25 points de base de ses principaux taux directeurs début novembre 2011, le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne a de nouveau revu à la baisse ses taux : le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème est fixé à 1 %, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 % et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt à 0,25 %.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière s'organise à la Réunion autour de différents réseaux d'établissements de crédit, implantés ou non sur la place locale. Au 31 décembre 2011, on dénombre vingt et un établissements de crédit soumis à la loi bancaire installés dans le département et participant au système d'intermédiation financière de l'île (collecte des dépôts et financement de l'économie). Par ailleurs, quatre institutions financières spécialisées (parmi lesquelles la Caisse des dépôts et consignations, établissement public assimilé non soumis à la loi bancaire) interviennent également dans le département et sont considérées comme des établissements installés localement.

Nombre d'établissements de crédit

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Etablissements de crédit installés localement	23	23	25	25	25	25
Banques commerciales	5	5	5	5	5	5
Banques mutualistes et coopératives	5	5	5	5	5	5
Sociétés financières	9	9	11	11	11	11
Institutions Financières Spécialisées	4	4	4	4	4	4

2.2 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHÉ

Le marché du crédit à La Réunion reste relativement concentré, en dépit du nombre relativement important d'établissements qui y interviennent. Le marché de la collecte d'épargne présente une concentration plus importante que le marché de l'offre de crédits, au sein duquel le marché des crédits aux particuliers apparaît plus concurrentiel que le marché des crédits aux sociétés non financières. La concentration sur le financement des particuliers a ainsi fortement diminué au cours des dernières années, avec une part de marché cumulée des trois principaux établissements prêteurs en forte baisse (48,8 % en 2011 contre 57,2 % en 2006), tandis que la concentration est restée inchangée vis-à-vis des entreprises¹.

Mesure de la concentration du marché bancaire réunionnais

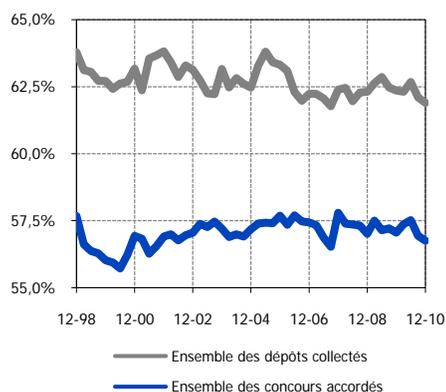
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Parts de marché cumulées des trois principaux établissements						
Ensemble des dépôts collectés	62,2%	62,4%	62,3%	62,4%	61,9%	61,7%
Ensemble des concours accordés	57,4%	57,8%	57,0%	57,1%	56,8%	56,5%
<i>Crédits consentis aux entreprises</i>	<i>58,7%</i>	<i>59,1%</i>	<i>57,5%</i>	<i>58,0%</i>	<i>62,4%</i>	<i>62,2%</i>
<i>Crédits consentis aux ménages</i>	<i>57,2%</i>	<i>55,4%</i>	<i>53,2%</i>	<i>51,3%</i>	<i>48,9%</i>	<i>48,8%</i>

¹ La hausse observée en 2010 semble liée pour partie à la réforme SURFI de la collecte des informations comptables des établissements de crédit

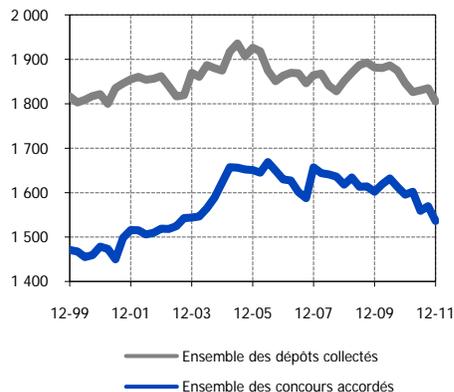
Une mesure de la concentration d'un marché, normée et comparable, est donnée par l'indice Herfindhal-Hirschmann¹. Les marchés réunionnais de la distribution de crédits bancaires et de la collecte d'épargne font apparaître des IHH oscillant entre 1 600 et de 1 800, révélateurs d'une concentration importante, mais ne présentant a priori pas de risque majeur de défaut de concurrence. Si la concentration sur le marché de l'octroi de crédit s'est intensifiée au début des années 2000, elle s'est stabilisée depuis 2005. Elle a parallèlement très peu évolué sur le marché des dépôts.

Mesures de la concentration du marché bancaire réunionnais de 1998 à 2010 (établissements locaux uniquement - hors IFS)

Part de marché cumulée des trois principaux intervenants par type de marché



Indice de Herfindhal-Hirschmann (IHH) par type de marché



Mesure de la concentration du marché bancaire réunionnais

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indice Herfindhal-Hirschmann (IHH)						
Marché de l'ensemble du crédit	1 630	1 657	1 618	1 602	1 596	1 536
Marché de l'ensemble des dépôts	1 863	1 865	1 851	1 882	1 847	1 805
Marché du crédit aux entreprises	1 599	1 607	1 548	1 596	1 726	1 698
Marché du crédit aux ménages	1 599	1 555	1 532	1 490	1 412	1 383

Les différences observées par type de marché et d'activité apparaissent corrélées au nombre d'établissements intervenants sur ces marchés. La collecte d'épargne présente ainsi un nombre plus restreint d'établissements autorisés à collecter des ressources auprès de la clientèle, tandis que le financement des particuliers présente le nombre le plus élevé d'établissements en concurrence.

¹ Cet indice correspond à la somme des carrés des parts de marché individuelles. Un IHH inférieur à 1 000 correspond à un secteur d'activité peu concentré, présentant peu de risques liés à une concurrence insuffisante. Inversement, au-delà d'un IHH de 2 000, le secteur présente des risques élevés en matière de concentration.

2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

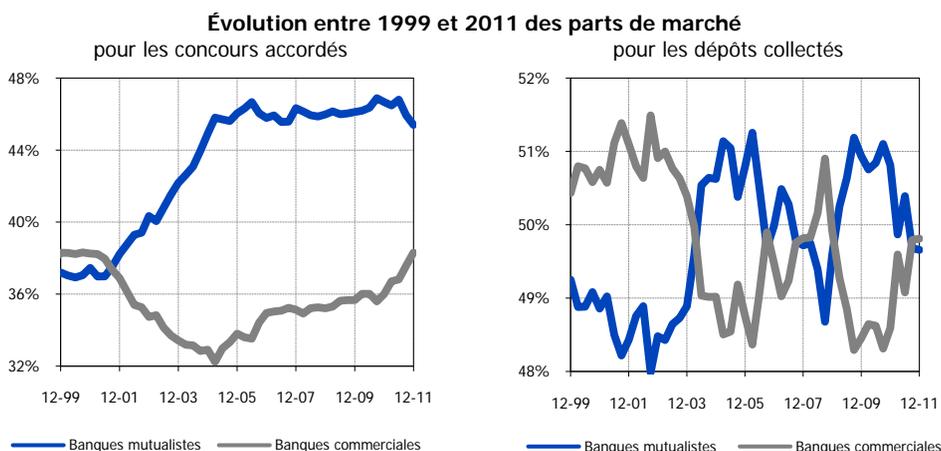
Le marché local de la distribution du crédit (hors IFS – institutions Financières Spécialisées) est toujours dominé par le groupe des banques mutualistes, qui détient une part de marché globale de 45,4 % à fin décembre 2011, en légère baisse toutefois par rapport à l'année précédente.

Ventilation des crédits par catégories d'établissements

<i>en millions d'euros</i>	12-06	12-07	12-08	12-09	12-10	12-11
Distribution de crédits bancaires	10 381	11 661	12 500	12 641	12 800	12 808
Banques commerciales	35,0%	35,1%	35,2%	35,7%	36,0%	38,3%
Banques mutualistes	45,8%	46,3%	46,0%	46,1%	46,7%	45,4%
Sociétés financières	19,3%	18,5%	18,8%	18,2%	17,3%	16,3%

La part de marché des banques mutualistes reste relativement stable depuis 2005, après avoir très fortement cru entre 2001 et 2004 (+ 9 points de parts de marché).

Les cinq banques commerciales (y compris la Banque Postale) affichent quant à elles une part de marché de 38,3 % à fin 2011, en nette progression ces dernières années. A l'inverse des banques mutualistes, les banques commerciales regagnent depuis 2005 le terrain perdu entre 2000 et 2004 (- 6 points de parts de marché), en raison d'une part du développement de la Banque Postale sur le marché de la distribution de crédits, et d'autre part de l'adossement de la BFCOI à la Société Générale, qui lui permet de se repositionner comme un intervenant majeur sur le marché réunionnais.



Enfin, les sociétés financières continuent de perdre en 2011 des parts de marché (- 1 point à 16,3 %). Depuis le début de la crise économique dans le département en 2008, elles ont perdu au total 2,5 points de parts de marché, en liaison avec le recul de leur segment de marché (notamment le financement de l'automobile et des biens d'équipement des professionnels). A la différence des banques, ces sociétés financières n'ont pas pu trouver de relais de croissance et leur rentabilité a par ailleurs été impactée par la montée des risques de non-remboursement sur leurs crédits.

Ventilation des dépôts par catégories d'établissements

<i>en millions d'euros</i>	12-06	12-07	12-08	12-09	12-10	12-11
Collecte de dépôts	9 416	10 167	10 208	10 439	10 629	10 944
Banques commerciales	49,5%	49,8%	49,9%	48,5%	48,6%	49,8%
Banques mutualistes	50,0%	49,7%	49,6%	50,9%	50,8%	49,7%

En matière de collecte d'épargne, les banques mutualistes et les banques commerciales se partagent le marché de manière assez stable et équilibrée. L'année 2011 a cependant connu une progression des parts de marché des banques commerciales (+ 1,2 point), au détriment des banques mutualistes (- 1,1 point).

2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs totaux employés par les établissements de crédit locaux ont enregistré une nouvelle hausse en 2011 (+ 2,1 %) après + 1,0 % en 2010. Les effectifs employés s'établissent ainsi à 2 425 salariés au 31 décembre 2011.

Il s'agit de la neuvième année de croissance consécutive des effectifs des établissements de crédit. La dernière baisse des effectifs avait été enregistrée en 2002 après les hausses des effectifs rendues nécessaires par le passage à l'an 2000 et surtout par l'introduction de l'euro fiduciaire.

Effectifs des établissements de crédit locaux

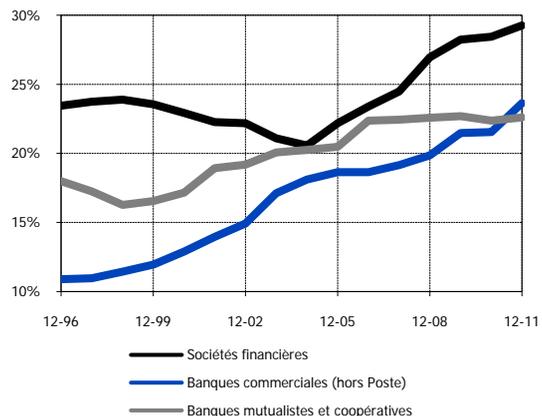
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	11/10
Effectifs ensemble	2 174	2 258	2 286	2 346	2 367	2 425	2,1%
Effectifs cadres	455	482	503	539	542	582	7,2%
Effectifs techniciens	1 719	1 776	1 783	1 807	1 825	1 843	0,6%
(dt) Banques commerciales	42,5%	42,6%	43,6%	42,9%	42,5%	42,0%	-0,9%
(dt) Banques mutualistes	43,2%	42,4%	42,4%	42,6%	43,1%	43,4%	0,5%
(dt) Sociétés financières	14,4%	15,0%	14,0%	14,5%	14,4%	14,5%	1,1%

Taux d'encadrement

Ensemble des E.C locaux	20,9%	21,3%	22,0%	23,0%	22,9%	24,0%	4,8%
-------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------

Le taux d'encadrement des établissements de crédit progresse également en 2011 (+ 1,1 point) pour s'établir à 24 %, contre 16 % au début des années 2000. Il est beaucoup plus élevé dans les sociétés financières installées à La Réunion, où il représente près du tiers des effectifs (29,3 % en 2011), que dans les banques commerciales (23,6 %) ou mutualistes et coopératives (22,6 %). Il a néanmoins très fortement progressé sur ces dernières années dans les banques commerciales, puisqu'il a doublé entre le début des années 2000 et 2011.

Evolution du taux d'encadrement des établissements de crédit à La Réunion



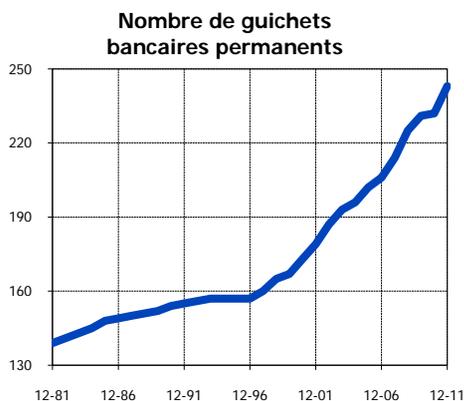
3. La densité du système bancaire

3.1 LES GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

3.1.1 Nombre de guichets bancaires

Le nombre de guichets bancaires des banques réunionnaises de plein exercice s'établit à 243 implantations permanentes à fin décembre 2011 (y compris celles de la Banque Postale).

Le département a enregistré l'ouverture de onze nouvelles agences en 2011, contre une seule l'année précédente. Ces ouvertures ont majoritairement concerné les réseaux des banques mutualistes (7 sur 11). Le mouvement de densification des réseaux des banques, continu depuis 1997, s'est combiné ces dernières années avec l'ouverture d'agences spécialisées pour certains types de clientèle ou segments de marché (grandes entreprises, professionnels, agriculture, habitat, collectivités locales).



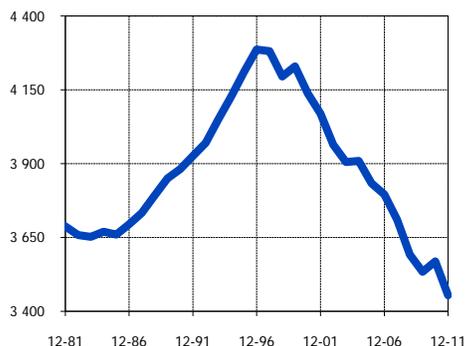
Nombre de guichets bancaires permanents

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	11/10
Guichets bancaires	206	214	225	231	232	243	4,7%
- Banques commerciales	141	147	151	156	156	160	2,6%
(dt) Banque Postale	93	93	93	97	96	98	2,1%
- Banques mutualistes	65	67	74	75	76	83	9,2%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 796	3 711	3 592	3 534	3 569	3 455	-3,2%

Le nombre d'habitants par guichet bancaire permanent¹ s'établit à 3 455 habitants fin 2011 à La Réunion, en nette amélioration par rapport aux années précédentes. Cependant, ce ratio demeure toujours très supérieur à celui observé pour la France métropolitaine² (un guichet pour 1 618 habitants).

Cette situation n'implique cependant pas nécessairement une moindre accessibilité, en raison de la géographie du département de La Réunion, où la plus grande partie de la

Evolution du nombre d'habitants par guichet bancaire à La Réunion



¹ Y compris l'ensemble des guichets postaux, qui interviennent pour le compte de la Banque Postale.

² Source : Fédération Bancaire Française.

population se concentre sur les zones côtières, dans et à proximité des grandes agglomérations qui concentrent les activités économiques et humaines. Le ratio rapportant le nombre de guichets bancaires à la superficie totale de l'île est ainsi favorable à La Réunion, avec un guichet pour 10,4 km² en 2010 contre un guichet pour 16,2 km² pour la France entière.

Nombre d'habitants par guichet bancaire par zone géographique

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Région Nord	3 571	3 762	3 574	3 466	3 326	3 156	3 126	3 263	3 142
Région Est	4 379	4 461	4 344	4 395	4 307	4 394	4 289	4 360	4 431
Région Ouest	3 695	3 618	3 591	3 626	3 618	3 496	3 416	3 466	3 515
Région Sud	4 164	4 049	4 037	3 966	3 867	3 736	3 683	3 604	3 448

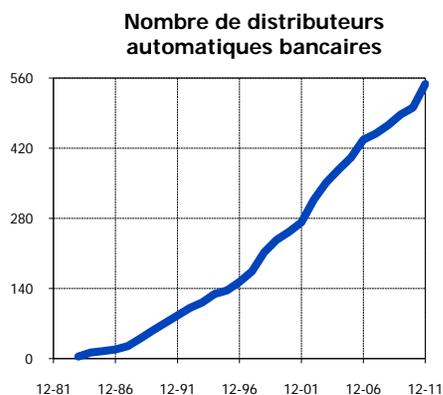
Source : Insee pour les recensements de la population

Le niveau d'équipement en guichets bancaires apparaît relativement uniforme sur le territoire, même si la région Est apparaît globalement moins bien équipée que les autres régions de l'île. Pourtant, la commune présentant le meilleur taux d'équipement se situe dans l'Est ; il s'agit de la commune de Salazie (un guichet pour 2 256 habitants, avec deux agences bancaires ou postales). A l'opposé, la commune de l'Entre-Deux dans le Sud reste toujours la moins bien équipée (6 121 habitants par guichet avec une seule agence postale).

Quelques établissements, au premier rang desquels la Banque Postale, permettent l'accès de toute la population réunionnaise aux services bancaires grâce à des réseaux étoffés d'agences ou de bureaux, répartis dans toutes les communes, même dans les coins reculés du département (à l'exception du cirque de Mafate). Ainsi, deux communes (l'Entre-Deux et la Plaine-des-Palmistes) sur vingt-quatre sont équipées exclusivement d'un bureau de poste. A l'inverse, la commune de Saint-Denis est équipée de 50 guichets, dont 15 bureaux de poste, ce qui donne un guichet pour 2 855 habitants.

3.1.2 Nombre de distributeurs automatiques bancaires

Avec 548 automates bancaires en fonction dans le département fin 2011, contre 501 un an auparavant, La Réunion est désormais bien équipée. Quarante-sept nouveaux automates ont été mis en place au cours de l'année 2011, après vingt-quatre l'année précédente. Les banques du département poursuivent ainsi leur effort d'investissement en matière de modernisation et d'automatisation de leurs implantations.



Nombre de distributeurs automatiques de billets

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	11/10
Distributeurs automatiques	437	449	466	487	501	548	9,4%
(dt) Banques commerciales	222	232	241	255	271	299	10,3%
(dt) Banques mutualistes	195	195	203	210	209	226	8,1%
(dt) Autres établissements (1)	20	22	22	22	21	23	9,5%
Nombre d'habitants par DAB-GAB	1 789	1 769	1 734	1 676	1 653	1 532	-7,3%

(1) Automates installés dans la grande distribution dans le cadre de partenariat avec les enseignes commerciales (GE Money et Compagnie financière de Bourbon)

Le niveau d'équipement en distributeurs et guichets automatiques de billets à La Réunion (1 532 habitants par automate en 2011) reste inférieur à celui observé pour la France entière (1 122 habitants par DAB-GAB en 2010). L'écart avec la métropole s'est cependant considérablement réduit sur la dernière décennie, puisqu'en 1993 on comptabilisait un automate pour 5 679 habitants à La Réunion, contre un pour 3 149 habitants pour la France entière.

Nombre d'habitants par DAB-GAB par zone géographique du département

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Région Nord	1 895	1 791	1 722	1 589	1 581	1 644	1 538	1 382	1 257
Région Est	2 281	2 323	2 017	1 843	1 762	1 695	1 645	1 969	1 798
Région Ouest	1 941	1 878	1 795	1 705	1 688	1 624	1 591	1 602	1 510
Région Sud	2 514	2 261	2 196	2 012	2 002	1 918	1 877	1 813	1 724

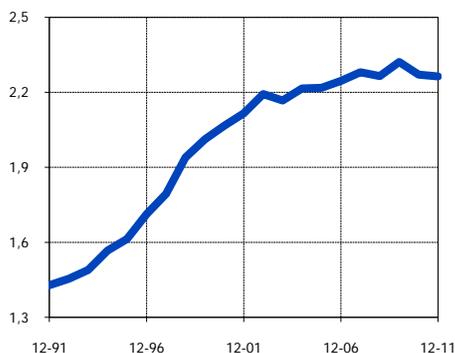
Source : Insee pour les recensements de la population

Contrairement à l'implantation des agences, relativement homogène sur le territoire, les taux d'équipement en automates diffèrent sensiblement selon les zones géographiques. Les régions Est et Sud du département apparaissent moins équipées que les autres parties de l'île. La région Nord, qui regroupe les principales administrations, affiche à l'inverse un niveau d'équipement en automates bancaires assez proche de la moyenne nationale, avec 1 257 habitants par automate. Ces différences s'expliquent par la concentration des distributeurs automatiques de la majeure partie des établissements bancaires de la place sur les grandes agglomérations de Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul. Seule la Banque Postale, et dans une moindre mesure le Crédit Agricole, disposent de DAB-GAB implantés dans les zones rurales du département.

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Les établissements de crédit installés localement et la Banque Postale gèrent pour le compte de leur clientèle 1,9 million de comptes de dépôts ou d'épargne au 31 décembre 2011, dont 0,66 million de comptes de dépôts à vue. Ce nombre est en légère hausse par rapport à l'année précédente (+ 1,1 %), et repasse légèrement au dessus de son niveau de 2009.

Evolution du nombre de comptes par habitant à La Réunion



Cette relative stabilité du nombre de comptes sur les dernières années masque pour 2011 une hausse du nombre de livrets A (+ 3,4 %), compensée par les baisses des autres formes de comptes à régime spécial (- 3,3 % pour les livrets ordinaires, - 4,5 % pour les livrets jeunes, - 7,2 % pour les livrets d'épargne populaire). Les comptes et les plans d'épargne logement enregistrent également une baisse (respectivement - 2,4 % et - 3,9 %).

Nombre de comptes bancaires total à la clientèle (en milliers)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	11/10
Nombre total de comptes	1 756,1	1 810,5	1 830,5	1 895,1	1 880,0	1 900,4	1,1%
(dt) Banques commerciales	58,3%	58,5%	58,2%	59,4%	58,5%	58,7%	0,3%
(dt) Banques mutualistes	41,7%	41,5%	41,8%	40,6%	41,5%	41,3%	-0,4%
Nombre de comptes par habitant	2,246	2,280	2,265	2,321	2,270	2,264	-0,3%

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires s'élève à 2,26 comptes par habitant à La Réunion en 2011, en légère baisse pour la deuxième année consécutive.

L'encours moyen d'un compte de dépôt à vue toute clientèle confondue (particuliers, entreprises) s'élève à 5 470 € à fin 2011, contre 5 352 € en 2010 et 3 701 € dix ans auparavant (2001). L'encours moyen des comptes sur livrets s'établit à 2 060 € en 2011 (contre 1 925 € en 2010 et 1 155 € en 2001).

Détail des comptes bancaires à la clientèle	nombre de comptes			encours moyen (en €)		
	2010	2011	11/10	2010	2011	11/10
Dépôts à vue	649,0	660,1	1,7%	5 352	5 470	2,2%
Dépôts à terme	15,1	18,0	19,8%	38 541	35 324	-8,3%
Comptes sur livrets	1 081,9	1 093,1	1,0%	1 925	2 060	7,0%
(dt) Livrets A	572,9	597,0	4,2%	1 379	1 497	8,6%
(dt) Livrets ordinaires	215,7	208,1	-3,5%	4 088	4 553	11,4%
(dt) Livrets Jeunes	94,9	91,0	-4,1%	424	434	2,3%
(dt) Livrets d'épargne populaire (LEP)	32,2	29,8	-7,5%	3 442	3 472	0,9%
(dt) Livrets de développement durable	166,2	167,2	0,6%	1 563	1 599	2,3%
Comptes d'épargne-logement	55,4	53,9	-2,7%	4 025	4 073	1,2%
Plans d'épargne-logement (PEL)	74,5	71,6	-3,9%	10 302	10 636	3,2%
Plans d'épargne populaire (PEP)	3,5	3,2	-9,9%	17 309	18 031	4,2%
Total	1 880,0	1 900,4	1,1%	3 977	4 163	4,7%

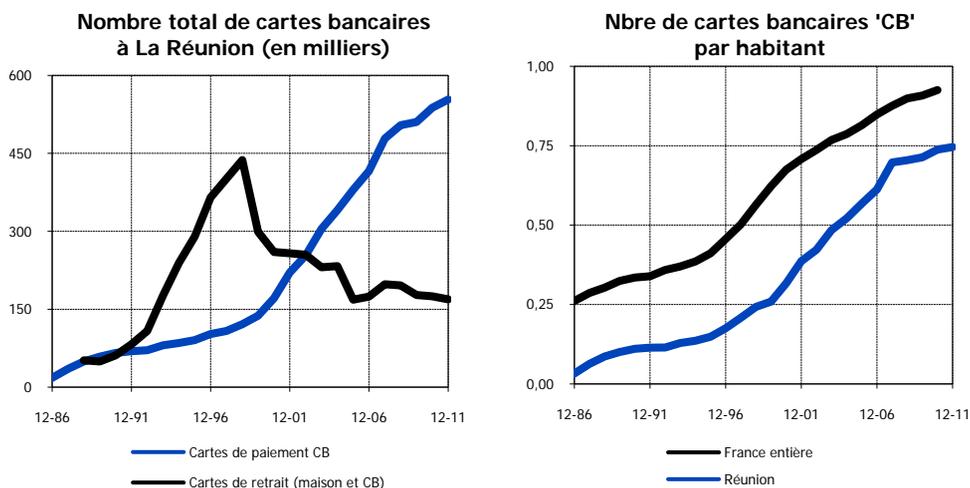
Concernant les comptes sur livrets, des différences significatives existent entre les encours des différents types de produits. Les livrets jeunes présentent notamment un encours moyen faible par rapport aux autres types de livrets (434 € en 2010). Ces différences peuvent notamment s'expliquer par les plafonds maximums différents de chaque type de placement (1 600 € maximum pour les livrets jeunes contre 15 300 € pour un livret A). Les livrets ordinaires et les livrets d'épargne populaire¹ affichent en revanche les soldes moyens les plus élevés des livrets d'épargne, avec respectivement 4 553 € et 3 472 €.

¹ Ce produit d'épargne, mieux rémunéré (1 % supplémentaire) que le livret A des Caisses d'Epargne, est réservé aux contribuables faiblement imposés (impôt sur le revenu inférieur ou égal à 709 €), et soumis à un plafond de 7 700 € (cf. articles L.221-13 à L.221-17 du Code Monétaire et Financier). Le nombre de livrets d'épargne populaire ouverts à La Réunion (32 211 comptes) est toutefois relativement faible en regard du nombre de contribuables non imposables dans le département (près de 300 000).

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes de retrait ou de paiement interbancaires (CB) en circulation à La Réunion s'établit à 625 900 unités fin décembre 2011, en hausse de + 2,5 % sur un an.



A cette date, on dénombre également 96 900 cartes de retrait privatives (cartes 'maison', qui ne peuvent être utilisées que dans les distributeurs de la banque émettrice), distribuées majoritairement par la Banque Postale¹. Ces cartes de retrait 'maison' représentent ainsi toujours une proportion relativement importante du nombre total de cartes en circulation dans le département (13,4 % en 2011), malgré la politique de substitution de cartes CB menée par la majeure partie des établissements de crédit.

Nombre de cartes bancaires en circulation (en milliers)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	11/10
Cartes de retrait interbancaire	63,2	74,9	65,3	72,3	73,0	72,2	-1,0%
Cartes de paiement et de retrait	415,7	478,6	504,0	510,3	537,8	553,7	3,0%
- Cartes de paiement national	2,5	3,1	3,9	5,2	7,1	8,3	17,8%
- Cartes de paiement international	391,0	448,7	470,2	472,7	496,0	509,0	2,6%
- Cartes de prestige	22,2	26,7	29,9	32,3	34,7	36,3	4,8%
Nombre total de cartes C.B	478,9	553,6	569,4	582,6	610,8	625,9	2,5%
Cartes de retrait 'maison'	111,3	123,0	130,4	105,1	101,9	96,9	-4,9%
Proport° des cartes maison	18,9%	18,2%	18,6%	15,3%	14,3%	13,4%	-
Nombre de cartes CB par habitant	0,612	0,697	0,704	0,714	0,738	0,746	-

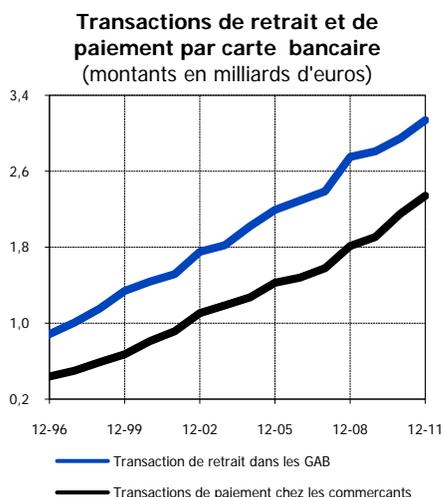
¹ Le nombre de cartes de retrait 'maison' distribuées par la Banque Postale n'est pas disponible entre 1999 et 2006, même si de nombreuses cartes de ce type étaient déjà en circulation.

Le nombre de cartes bancaires CB rapporté à la population réunionnaise s'établit à fin 2010 à 0,75 unité par habitant, soit un niveau qui reste inférieur à la moyenne nationale (0,92 carte 'CB' par habitant en 2010). L'écart, qui a eu tendance à diminuer régulièrement jusqu'en 2007, semble aujourd'hui demeurer stable.

4.2 VOLUME DES TRANSACTIONS PAR CARTES BANCAIRES

Le nombre de retraits par cartes bancaires effectués dans les 548 distributeurs automatiques installés dans l'île progresse sensiblement entre 2010 et 2011 (+ 4,5 %) pour s'établir à 38,7 millions de transactions. La valeur cumulée de ces retraits progresse également fortement (+ 6,5 % en 2011). Elle atteint ainsi 3,1 milliards d'euros contre 2,9 milliards l'année précédente.

Le nombre de paiements par carte bancaire effectués chez les commerçants équipés a également nettement progressé en 2011 (+ 9,5 %) pour s'établir à 45,1 millions de transactions. Le montant des paiements par carte bancaire chez les commerçants équipés s'établit à 2,3 milliards d'euros, en hausse de 8,8 %. Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) installés chez les commerçants augmente par ailleurs aussi sensiblement (+ 19,5 % en 2011).



Transactions de retrait et de paiement par carte bancaire

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	11/10
Transactions de retrait dans les GAB							
Nb. de transactions (en millions)	27,9	29,8	35,0	37,1	37,1	38,7	4,5%
Montant des transactions (en millions d'€)	2 290	2 389	2 750	2 810	2 946	3 138	6,5%
Montant moyen d'un retrait (en €)	82,06	80,10	78,50	75,67	79,52	81,06	1,9%
Transactions de paiement chez les commerçants							
Nb. de terminaux électroniques installés	8 918	8 921	9 063	9 066	9 619	11 498	19,5%
Nb. de transactions (en millions)	23,87	24,76	30,64	35,56	41,23	45,13	9,5%
Montant des transactions (en millions d'€)	1 480	1 579	1 813	1 907	2 152	2 341	8,8%
Montant moyen d'un paiement (en €)	61,99	63,78	59,15	53,64	52,20	51,87	-0,6%

Le montant moyen d'un retrait dans un distributeur automatique s'élève à 81 euros à La Réunion en 2011 (contre 76 euros en moyenne en 2010 pour la France entière) tandis que le montant moyen d'un paiement par carte bancaire s'établit à 52 euros en 2011 (contre 48 euros pour la France entière), soit des niveaux très comparables.

On observe néanmoins des écarts importants entre les différents réseaux. Le montant moyen des retraits dans les distributeurs des banques commerciales ou mutualistes (125 euros par retrait en 2011) s'avère ainsi très supérieur à celui enregistré dans les distributeurs de la Banque Postale (46 euros par retrait).

5. L'activité des fonds de garantie

Le département de La Réunion bénéficie d'un certain nombre de fonds de garantie, mis en œuvre par le système bancaire réunionnais, et qui permettent, en garantissant les crédits consentis par les établissements bancaires à leur clientèle, d'en diminuer le coût pour les bénéficiaires. Les principaux fonds de garantie sont décrits ci-après.

5.1 LE FONDS DOM

Autrefois géré par OSEO, le Fonds DOM a été repris par l'Agence Française de Développement (AFD) depuis janvier 2009, avec maintien des conditions d'accès à la garantie. Il est alimenté sur fonds publics (Europe, État et Région). Les garanties portent sur les crédits consentis aux entreprises, quelle que soit leur forme juridique, pour la création d'activité ainsi que l'acquisition, la transmission, le développement ou le renforcement de la structure financière d'une entité existante.

Au cours de l'exercice 2011, le nombre de garanties octroyées par le Fonds DOM s'est établi à 618, en baisse de 9,9 % par rapport à 2010, pour un encours de risques de 43,7 millions d'euros (en hausse de + 6,6 % après + 9,6 % l'année précédente) correspondant à 82,9 millions d'euros de crédits bancaires en intervention (+ 11,4 % sur un an).

Nouveaux engagements du fonds DOM Réunion

(montants en millions d'euros)	2008	2009	2010	2011	11/10
Nombre de garanties octroyées	688	630	686	618	-9,9%
Montant en risque (autorisations)	41,860	37,434	41,025	43,739	6,6%
Montant en intervention (crédits bancaires)	70,081	64,583	74,424	82,880	11,4%

Source : Agence française de développement

L'année 2011 est caractérisée par une nette progression des interventions en faveur de la transmission d'entreprises (40 % des concours bancaires garantis, en hausse de 10 points). L'accompagnement des opérations de création progresse de 2 points, soit 29 % des concours bancaires tandis que les financements en faveur des investissements de croissance ou de renouvellement enregistrent un recul de 11 points, soit 27 % des concours.

L'encours total de garanties (engagements en risques valides) du fonds DOM s'élève pour sa part à 150,4 millions d'euros à fin décembre 2011, en hausse de 6,2 % par rapport à 2010. L'encours en risque du Fonds DOM concerne un volume de crédits bancaires à l'origine (montant en intervention) de près de 576 millions d'euros. Le taux de non-utilisation des autorisations de garantie au 31/12/2011 s'établit à un niveau de 30 % des autorisations globales.

Engagements valides du Fonds DOM - Encours de contentieux net

(en millions d'euros)	2008	2009	2010	2011	11/10
Encours restant en garantie	106,119	120,354	141,578	150,356	6,2%
Encours de contentieux net	-	10,519	14,442	16,474	14,1%
Taux de contentieux net	-	8,7%	10,2%	11,0%	-

Source : Agence française de développement

Au 31 décembre 2011, l'encours des garanties comptabilisées en douteux (précontentieux et contentieux net) s'établissait à 18,8 millions d'euros, dont 16,5 millions d'euros d'encours de contentieux net (contentieux brut retraité des annulations, récupérations et indemnisations). L'encours de contentieux net se dégrade (+ 14,1 % par rapport à fin 2010).

Le taux de douteux (contentieux net et précontentieux) ressort ainsi à 12,5 % à fin décembre 2011, en hausse de 0,8 point par rapport à la situation au 31/12/2010, et de + 2,6 points par rapport au 31/12/2009. Ce taux de douteux confirme un accroissement du risque en lien avec le contexte économique dégradé.

Par ailleurs la Siagi, société de caution mutuelle créée en 1966 par les chambres de métiers et de l'artisanat a signé le 7 juillet 2011 avec l'AFD une convention de co-garantie en faveur du financement des entreprises artisanales d'Outre-mer. Les objectifs de ce partenariat sont de faciliter l'accès des entreprises artisanales au Fonds DOM à toutes les étapes de leur existence, et de maximiser la quotité garantie du crédit bancaire (jusqu'à 70 %) grâce à l'intervention complémentaire de cette société de caution. N'étant pas implantée localement, la Siagi s'appuie sur la chambre de métiers et de l'artisanat de La Réunion, selon les termes d'une convention signée en octobre 2011 en présence de l'ensemble des acteurs du financement des petites entreprises.

5.2 LES FONDS DE GARANTIE A L'HABITAT SOCIAL

Le mécanisme de garantie des prêts à l'habitat social a été mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Prêts Sociaux à l'Habitat (AGPSH) et par le Fonds de Garantie à l'Habitat social de La Réunion (FGHR) jusqu'en 2003. Il est assuré depuis par le Fonds de Garantie Unifié à l'Habitat à la Réunion (FGUHR). Le système actuel réunit au sein d'un dispositif unique l'assurance des échéances impayées et la garantie à hauteur de 75 % du capital des nouveaux prêts, ainsi que la gestion extinctive des portefeuilles d'engagement des fonds AGPSH et FGHR.

Les garanties données concernent des crédits sociaux à l'habitat consentis à des personnes à très faibles revenus pour l'acquisition de logements sociaux par les établissements qui ont adhéré au dispositif (Crcamr, Crédit Sofider et Cilir/Solendi).

Le fonds est alimenté par des dotations de l'État, du département et de la CAF. Ces dotations, qui s'élèvent à 19 millions d'euros et sont destinées à couvrir le fonctionnement du fonds ainsi que le risque de sinistres sur les prêts garantis.

Le FGUHR est administré par un comité de gestion qui veille à l'application des textes régissant le fonds et assure un contrôle à posteriori du fonctionnement et de la gestion du fonds.

La production globale du fonds unifié en faveur de l'habitat social au 31 décembre 2011 s'est élevée à 945 octrois sur l'année (en recul de 32,8 % par rapport à 2010, après + 12,7 % l'année précédente) et représente un encours de 24,3 millions d'euros de financement à l'habitat garanti (en baisse de 25,2 % contre + 13,2 % précédemment).

Nouveaux engagements du fonds unifié à l'habitat de la Réunion

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	11/10
Nombre de garanties octroyées	1 498	1 343	1 465	1 244	1 406	945	-32,8%
Montant garantis (en millions d'€)	29,936	29,588	32,273	28,688	32,460	24,294	-25,2%
Montant moyen (en milliers d'€)	20,0	22,0	22,0	23,1	23,1	25,7	11,4%

Source : Agence française de développement

Au titre des engagements valides, le fonds unifié gère à fin décembre 2011 un total de 15 915 dossiers (- 2,2 % par rapport à 2010 après - 2,1 % l'année précédente) représentant un encours global de garanties consenties de 217,3 millions d'euros (+ 0,3 % en 2011 après + 1,1 % en 2010). Il comporte 11,6 millions d'euros de garanties compromises (+ 10,5 % entre 2010 et 2011, après + 13,1 % l'année précédente) et 205,7 millions d'encours sains (- 0,2 % entre 2010 et 2011 après + 0,5 % précédemment).

Engagements valides et contentieux du FGUHR

(millions d'euros)	Garanties valides		Encours sains		Garanties compromises		en % des gar. valides	
	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb
2006	194,973	15 322	187,834	14 737	7,139	585	3,66%	3,82%
2007	201,946	15 773	195,402	15 216	6,544	557	3,24%	3,53%
2008	208,214	16 373	201,038	15 724	7,176	649	3,45%	3,96%
2009	214,364	16 624	205,053	15 811	9,311	813	4,34%	4,89%
2010	216,639	16 272	206,105	15 301	10,534	971	4,86%	5,97%
2011	217,330	15 915	205,691	14 849	11,638	1 066	5,36%	6,70%
Var. 11/10	0,3%	-2,2%	-0,2%	-3,0%	10,5%	9,8%	49 pt	73 pt

Source : Agence française de développement

Section 2

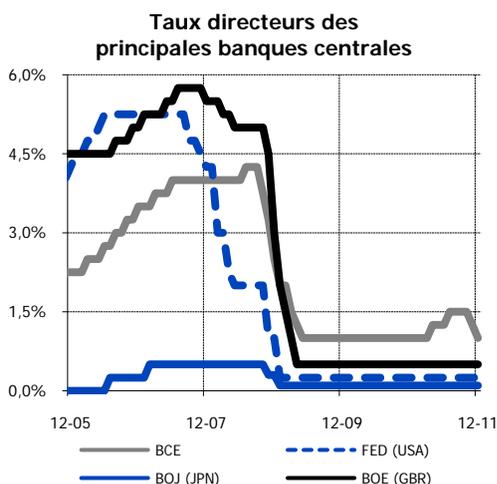
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Près de quatre ans après le déclenchement de la crise des crédits 'subprimes' américains, les principales banques centrales ont maintenu en 2011 la politique monétaire mise en œuvre depuis 2009. La crise financière s'est en effet transmise au compartiment de la dette publique en 2011, tout particulièrement en zone euro.

Dans ce contexte, et à l'exception de la banque centrale de la République de Chine, aucune des principales banques centrales n'a durablement relevé ses taux directeurs en 2011. Concernant la Banque centrale européenne (BCE), le mouvement de relèvement des taux directeurs amorcé en début d'année 2011 a été compensé par les baisses décidées en fin d'année. Le principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) retrouve ainsi le niveau plancher de 1,00 %, déjà atteint entre mai 2009 et avril 2011.



Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11
Opération principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%

Des mesures non-conventionnelles ont par ailleurs été décidées par la BCE pour répondre aux difficultés de financement des banques de la zone euro. Ainsi, deux opérations de refinancement à long terme (LTRO à trois ans)¹, un assouplissement des règles de présentation des créances à la garantie de refinancement et une baisse des taux des réserves obligatoires, de 2 % à 1 % ont été mises en œuvre fin 2011.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits en hausse durant le premier semestre de l'année 2011, avant de

¹ La première, intervenue en décembre 2011, a enregistré des demandes de refinancement émanant de plus de 500 banques européennes, pour un montant global de près de 500 milliards d'euros. La seconde opération a concerné, fin mars 2012, 800 banques, pour un montant global encore légèrement supérieur.

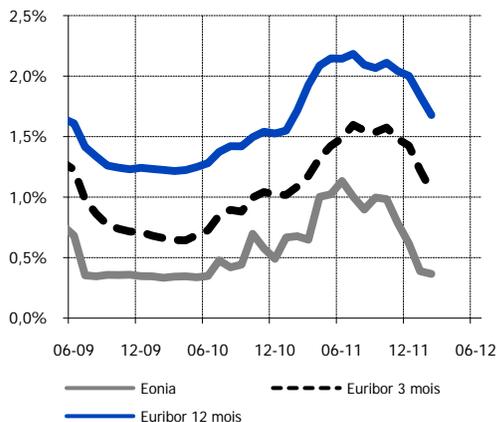
diminuer légèrement au second semestre. En décembre 2011, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,62 % (contre 0,49 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 1,43 % (après 1,02 % en décembre 2010).

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2011, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

La Banque centrale de Chine³ a en revanche continué en 2011 sa politique de relèvement de ses taux directeurs, dans le but de maîtriser la croissance économique chinoise, en risque de surchauffe, et de limiter l'inflation. Son principal taux directeur (le taux des prêts à un an) s'établissait ainsi à 6,56 % en fin d'année 2011, après deux augmentations de 25 points de base effectuées en 2011 (en avril et juillet).

Principaux taux du marché monétaire européen



¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

³ People's Bank of China - PBOC

1.2 LES TAUX CREDITEURS

La fixation des taux de rémunération des placements réglementés dépend depuis le règlement n° 2003-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière du 24 juillet 2003, de l'évolution des taux de marché et du niveau de l'inflation enregistrée en France.

Après avoir stagnés à des niveaux particulièrement bas en 2009, en raison de taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faibles, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Ils n'ont pas progressé depuis.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	02-09	05-09	08-09	08-10	02-11	08-11
Livret A	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%
Livret de développement durable	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%

* hors prime de l'Etat

1.3 LES TAUX DEBITEURS

L'Institut d'émission réalise une enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises au cours des mois de janvier et juillet de chaque année. Cette enquête concerne les cinq principales banques de la place et a pour objectif de suivre l'évolution des conditions débitrices offertes à la clientèle des entreprises. Sont exclus du champ de l'enquête les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs, les engagements par signature et tous les crédits bonifiés.

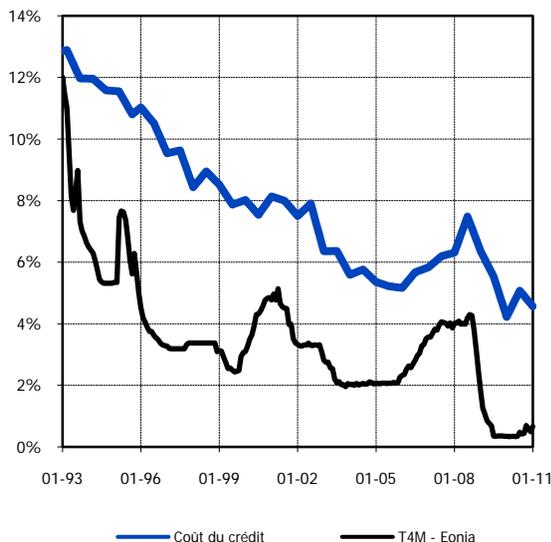
Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

	01-00	01-02	01-04	01-06	01-08	01-10	07-10	01-11
Taux moyen pondéré global	8,02%	7,50%	5,59%	5,16%	6,31%	4,22%	5,08%	4,57%
Taux moyen à court terme	8,63%	7,71%	5,78%	5,78%	6,67%	4,46%	5,25%	4,45%
Taux moyen à terme	6,03%	6,71%	4,75%	4,13%	5,64%	3,95%	4,89%	4,68%

Le taux moyen pondéré global de l'ensemble des crédits octroyés aux entreprises à La Réunion s'établissait à 4,57 % lors de l'enquête réalisée en janvier 2011, en légère hausse sur les douze derniers mois (4,22 % en janvier 2010). Le coût du crédit aux entreprises, qui avait pâti en 2007 et en 2008 du renchérissement des taux de marché et du resserrement des conditions débitrices des banques, retrouve depuis début 2010 ses niveaux antérieurs à la crise financière, en corrélation avec le très bas niveau des taux de refinancement enregistrés sur le marché monétaire.

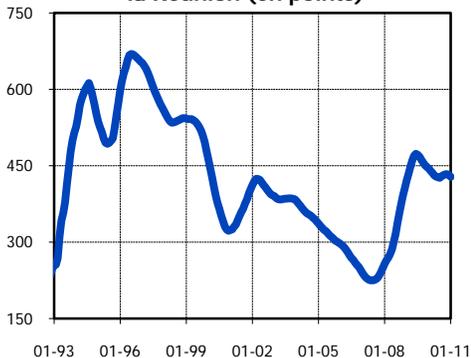
En liaison avec la crise financière, l'écart avec les taux de marché s'est nettement accru à compter des enquêtes de 2007 pour s'établir désormais aux alentours de 4,5 points par rapport au taux Eonia (un peu moins de 4 points par rapport au taux Euribor), alors que cet écart avait eu tendance à baisser continuellement depuis 1996 pour atteindre un peu plus de 2 points en moyenne en 2006. La même analyse ressort de la décomposition de ces écarts en fonction du taux de crédit par tranche de montant. L'écart avec le taux Eonia atteint ainsi 9 points en janvier 2011 pour les crédits consentis aux entreprises d'un montant inférieur à 15 245 euros, contre 3 points pour les crédits d'un montant supérieur à 76 225 euros. La progression des écarts remonte dans les deux cas également au début de l'année 2007, même si l'ampleur est plus importante pour les crédits de faible montant.

Evolution du coût du crédit (global) aux entreprises à la Réunion

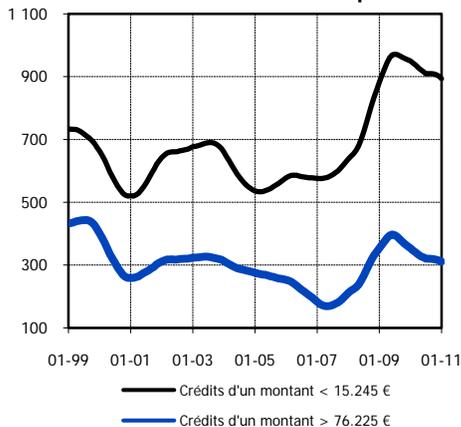


Écart entre le coût global du crédit aux entreprises et les taux de marché (Eonia)

Evolution lissée de l'écart global à la Réunion (en points)



Écarts en fonction du montant des crédits consentis aux entreprises



Les taux moyens de crédit appliqués aux entreprises par les banques réunionnaises sont toujours sensiblement supérieurs à ceux observés en France métropolitaine, avec un écart de taux qui dépend du type de financement octroyé et de son montant.

1.4 LES TAUX DE L'USURE

La détermination des taux de l'usure est réalisée nationalement, par la Banque de France. Les taux de l'usure sont les mêmes dans le département de La Réunion et sur l'ensemble du territoire français.

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède de plus du tiers, au moment où il est consenti, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ». Le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière (étendu aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels) a cependant été supprimé par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique, puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME. Les dispositifs du taux de l'usure et les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation demeurent néanmoins applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation des particuliers.

Une réforme du calcul du taux l'usure a été mise en œuvre par la loi du 1^{er} juillet 2010 (dite loi Lagarde) portant réforme du crédit à la consommation, avec application à partir du 1^{er} avril 2011. De nouveaux seuils de l'usure, ne dépendant plus du type de crédit souscrit, mais variant dorénavant selon le montant emprunté, en fonction de trois tranches (jusqu'à 3 000 €, de 3 001 € à 6 000 €, au-dessus de 6 000 €) ont été définis.

La réforme visait à supprimer le biais qui existait en faveur des crédits renouvelables, dont le seuil de l'usure était plus élevé que celui des prêts amortissables. L'effet majeur attendu est le développement d'une offre accrue pour les petits crédits amortissables d'un montant inférieur ou égal à 3 000 €.

La loi Lagarde a également prévu des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs. Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L.312-3 du code de la consommation.

Catégories de crédit		Plafonds de l'usure applicables à compter de						
		01-06	01-09	01-11	04-11	07-11	10-11	01-12
Particuliers	<u>Prêts immobiliers</u>							
	- Prêts à taux fixe	5,72%	7,80%	5,51%	5,61%	5,97%	6,23%	6,24%
	- Prêts à taux variable	5,36%	7,80%	4,96%	5,01%	5,33%	5,61%	5,83%
	- Prêts relais	5,63%	7,72%	5,88%	5,99%	6,07%	6,28%	6,43%
	<u>Autres prêts</u>							
	- Prêts d'un montant < ou = à 1.524 euros (*)	19,67%	21,32%	21,31%	21,47%	21,41%	21,03%	20,65%
	- Prêts personnels et autres prêts	7,89%	9,92%	7,77%				
	* d'un montant compris entre 1.524 euros et 3.000 euros				8,03%	11,22%	12,76%	13,98%
	* d'un montant compris entre 3.000 euros et 6.000 euros				8,03%	10,46%	11,65%	12,51%
	* d'un montant supérieur à 6.000 euros				8,03%	9,34%	10,10%	10,60%
	- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament	17,37%	21,11%	19,67%				
	* d'un montant compris entre 1.524 euros et 3.000 euros				19,53%	19,37%	19,27%	19,15%
	* d'un montant compris entre 3.000 euros et 6.000 euros				19,53%	18,61%	18,16%	17,69%
	* d'un montant supérieur à 6.000 euros				19,53%	17,49%	16,62%	15,78%
Personnes morales	<u>Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle</u>							
	- Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament			8,01%	9,12%	9,13%	9,61%	9,67%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux variable			4,97%	5,01%	5,29%	5,52%	5,45%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux fixe			5,65%	5,77%	6,08%	6,36%	6,29%
	- Découvert en compte			13,77%	13,77%	13,88%	13,84%	13,80%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans			5,63%	5,65%	6,00%	6,36%	6,53%
	Prof. - Découverts en compte (**)	12,35%	14,55%	13,77%	13,77%	13,88%	13,84%	13,80%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Après trois trimestres de mise en œuvre, début 2012, il apparaît que la réforme du calcul du taux de l'usure sur les crédits à la consommation née de la loi Lagarde a eu pour principale conséquence de renchérir fortement les taux maximums autorisés sur les prêts personnels (hausse qui atteint 2,57 points pour les prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros et jusqu'à + 5,95 points pour les prêts d'un montant compris entre 1 524 à 3 000 euros). Ils se rapprochent ainsi des taux des prêts permanents et des ventes à tempérament (en baisse de 0,38 point pour ceux d'un montant compris entre 1 524 et 3 000 euros et de 3,75 points pour ceux d'un montant supérieur à 6 000 euros). Dans le même temps, les taux de découverts en compte et de prêts permanents ont baissé, ce d'autant plus que les tranches de montants autorisés sont importantes.

2. Le bilan agrégé des principales banques locales et l'analyse des risques

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

2.1.1 Bilan agrégé total

La situation agrégée présentée ici concerne uniquement les quatre principales banques locales de la place¹, qui représentent près des deux tiers des encours de crédits. L'agrégation de leurs bilans a été effectuée sur la base des documents territoriaux propres au département, dans l'attente de l'approbation des bilans publiables.

ACTIF				PASSIF		
2009	2010	2011		2009	2010	2011
14,2%	16,4%	17,3%	Opérations de trésorerie	37,5%	38,7%	35,4%
77,8%	75,9%	74,6%	Opérations avec la clientèle	50,2%	49,0%	51,3%
8,0%	7,7%	8,1%	Autres opérations	12,2%	12,3%	13,3%
10 057	10 279	10 404	Total (millions d'€)	10 057	10 279	10 404

Au 31 décembre 2011, le bilan agrégé des quatre banques s'établit à 10,4 milliards d'euros, en hausse de 1,2 % par rapport à l'année précédente. L'analyse de la structure du bilan agrégé fait ressortir la prépondérance des opérations avec la clientèle² pour ces quatre banques, tout particulièrement à l'actif (74,6 % en 2011), traduisant une forte activité d'intermédiation. Les opérations avec la clientèle au passif (ressources) représentent une proportion plus faible (51,3 %) ce qui génère un important besoin de refinancement interbancaire pour les quatre banques considérées (35,4 % du total de bilan en 2011). Le poids des opérations interbancaires au passif du bilan de ces quatre banques est ainsi passé de moins de 15 % jusqu'en 2003 à plus de 35 % sur ces dernières années.

Le ralentissement du rythme de progression des crédits consentis et des dépôts collectés des quatre banques étudiées, amorcé en 2005, s'était amplifié en 2009 et 2010, avec de légères baisses des concours octroyés (- 0,5 % en 2009 et - 0,3 % en 2010) et des dépôts collectés (- 1,1 % en 2009 et - 0,3 % en 2010). L'année 2011 a enregistré une poursuite de la diminution des crédits consentis (- 0,5 %) par les quatre banques, mais une reprise de la collecte d'épargne des quatre banques, en hausse de + 5,9 % en 2011. Les crédits consentis par les quatre banques locales sous revue s'établissent ainsi à 7,8 milliards d'euros, tandis que les dépôts collectés s'élèvent à 5,4 milliards d'euros.

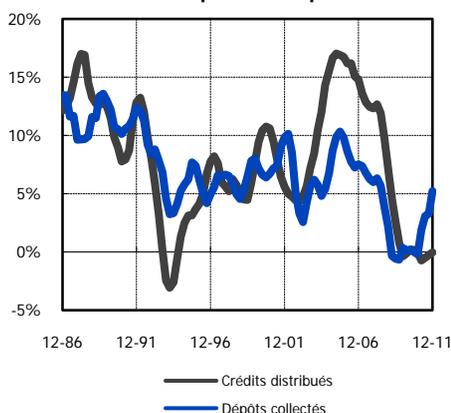
Cette évolution en sens opposé des dépôts et des crédits en 2011 a pour conséquence une réduction du déficit de collecte des quatre banques réunionnaises, qui s'améliore nettement. Celui-ci s'établit ainsi à 2,4 milliards d'euros à fin décembre 2011 contre un

¹ A savoir trois banques commerciales (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, Banque française commerciale-Océan Indien) et une banque mutualiste (Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion).

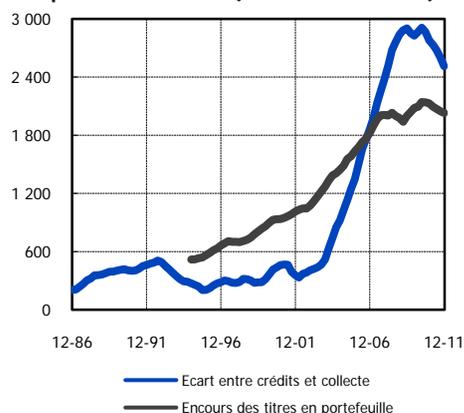
² A noter que l'épargne collectée pour le compte d'autres établissements extérieurs au département (cas de la BFCOI et de la CRCAMR) est réintégrée dans les opérations avec la clientèle et retirée des opérations de trésorerie et de refinancement interbancaire. Cette épargne collectée pour le compte de tiers s'établit à 1,1 milliard d'euros à fin décembre 2011.

maximum de 3 milliards d'euros au deuxième semestre 2010. Ce déficit de collecte s'était fortement dégradé à partir de 2003 et se stabilisait, à un haut niveau, depuis 2008. A noter que les dépôts collectés pris en considération n'intègrent pas les titres de portefeuilles, les OPCVM et les produits d'assurance-vie commercialisés par les établissements bancaires, placements qui ne correspondent pas à des ressources à la disposition des établissements de crédit pour financer les crédits qu'ils consentent à leur clientèle. Or ces placements ont longtemps augmenté plus rapidement que la moyenne des dépôts. Ils représentaient ainsi 29,5 % de l'ensemble des ressources collectées par les quatre banques étudiées à fin décembre 2010, proportion qui n'a fait que croître depuis les années 1990. A fin décembre 2011, cette proportion s'établit en net retrait, à 27,4 %. Les banques locales ont longtemps encouragé la substitution de ces produits d'épargne intermédiés à l'épargne bilancielle traditionnelle, jusqu'à ce que la crise financière des années 2007-2010 les ramène vers la collecte d'épargne traditionnelle.

Évolutions lissées en glissement annuel des concours consentis et des dépôts collectés des quatre banques locales



Écart entre crédits et collecte des quatre banques locales et encours de la collecte en portefeuille titres (en millions d'euros)



A noter que les épargnants privilégiaient également ce genre de placements de leur épargne de préférence aux produits d'épargne bancaires traditionnels. La crise financière a également permis de rappeler la sécurité apportée par la protection des dépôts aux seuls placements traditionnels, et les risques associés aux portefeuilles de titres, même sous forme d'OPCVM monétaires.

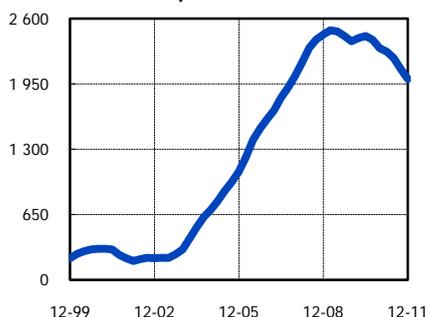
Les placements sous forme de portefeuilles-titres et de produits d'assurance-vie commercialisés par les établissements bancaires ont longtemps excédé le déficit entre dépôts collectés et crédits consentis (jusqu'en juin 2006). Depuis cette date, ce n'est plus le cas. En 2011, la réduction du déficit de collecte a été plus rapide que la diminution enregistrée des placements en titres de portefeuille.

2.1.2 Soldes par type d'opérations

Le déficit des opérations avec la clientèle s'établit à 2,4 milliards d'euros à fin décembre 2011, en baisse de 12,1 % par rapport à fin 2010 (après - 0,2 % entre 2009 et 2010).

Le solde des opérations interbancaires (ou de trésorerie) diminue de 17,7 % sur l'année 2011 pour s'établir à 1,9 milliard d'euros en fin d'année.

Solde des opérations interbancaires



Décomposition des soldes par type d'opération

(millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.
Solde par type d'opération							
- Opérations de trésorerie	1 539	2 016	2 408	2 343	2 298	1 891	-17,7%
- Opérations avec la clientèle	-1 786	-2 371	-2 755	-2 771	-2 765	-2 429	12,1%
- Autres opérations	247	355	347	427	467	538	15,4%
(dt) Détail du solde des opérations de trésorerie							
- avec l'ensemble des EC	1 535	2 124	2 410	2 310	2 101	1 862	-11,4%
- avec siège et succursales	143	46	162	179	322	165	-48,6%
- caisse & réserves obligatoires	-139	-153	-164	-145	-124	-136	-9,7%
(dt) Détail du solde des opérations avec la clientèle par agent économique							
- Sociétés non financières	-1 225	-1 503	-1 821	-1 714	-1 509	-1 434	5,0%
- Ménages	-447	-516	-581	-710	-830	-608	26,8%
- Autres agents économiques	-113	-352	-352	-347	-426	-387	9,1%

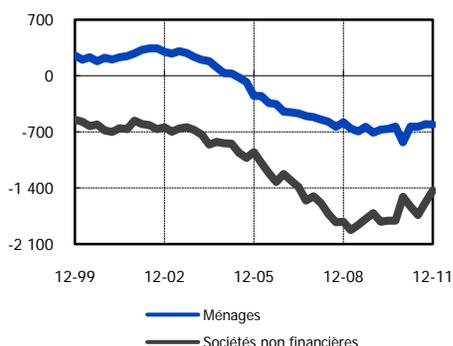
Ressources (+), Emplois (-)

2.1.3 Soldes des opérations avec la clientèle par agents économiques

Les quatre banques affichent un déficit entre collecte d'épargne et octrois de crédits pour toutes les catégories d'agents économiques. C'est néanmoins vis-à-vis des sociétés non financières que le déficit est le plus important (1,4 milliard d'euros en 2011, après 1,9 milliard d'euros début 2009).

Les ménages, structurellement déficitaires en ressources depuis 2005, présentent pour leur part un déficit de collecte de 0,6 milliard d'euros en 2011, en amélioration de 26,8 % sur un an (après - 17,0 % l'année précédente).

Solde des opérations avec la clientèle décomposé par agent économique



Les quatre banques n'ont pas connu de difficultés de refinancement, que ce soit cette année ou au plus fort de la crise financière, grâce à leur adossement à de grands groupes bancaires métropolitains. La diminution de leur besoin de refinancement en 2011 s'explique à la fois par une faible demande de crédits, par un retour à une certaine orthodoxie en matière d'octroi de crédit et par une attention particulière portée à la collecte de ressources bilancielles comme les comptes à terme.

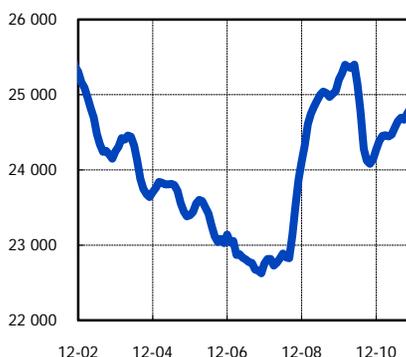
2.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

2.2.1 Évolution des indicateurs de vulnérabilité

L'année 2011 a été marquée par la progression de plusieurs indicateurs de vulnérabilité des ménages et des entreprises. Le nombre de personnes physiques en interdit bancaire a ainsi progressé de 2,6 % en 2011, un rythme proche de celui des personnes morales (+ 2,5 %). Mi-2008, le nombre de personnes interdit bancaire avait atteint un point bas en dessous de 23 000 inscriptions, avant de remonter fortement en 2009. L'amélioration de début 2010 a été suivie d'une lente dégradation tout au long de l'année 2011.

Autre indicateur de vulnérabilité des ménages, le nombre de dossiers de surendettement déposés s'est élevé à 1 241 sur l'ensemble de l'année 2011, en hausse de 7,8 % par rapport à 2010. Même s'il a fortement augmenté ces dernières années, le nombre de dossier rapporté à la population reste très inférieur à celui observé au niveau national.

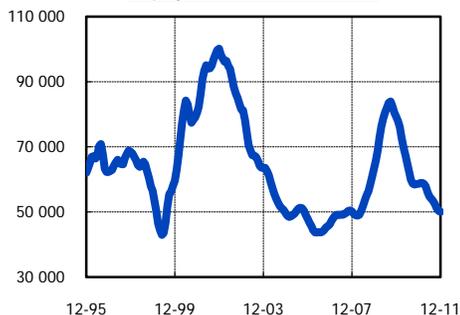
Evolution du nb. d'interdit bancaire (personnes physiques et morales)



Indicateurs de vulnérabilité des ménages et des entreprises

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.
Interdits bancaires							
- Personnes physiques	20 646	20 370	21 342	22 280	21 554	22 119	2,6%
- Personnes morales	2 212	2 268	2 517	2 731	2 656	2 723	2,5%
Surendettement							
- Nb. annuel de dossiers déposés	759	785	757	1 142	1 151	1 241	7,8%
Effets impayés							
- Nb. d'effets impayés	9 783	9 161	9 911	11 112	9 110	8 505	-6,6%
- Montant des impayés (k€)	46 168	49 673	63 616	78 910	59 144	49 359	-16,5%

Evolution du cumul annuel des effets impayés (milliers d'euros)

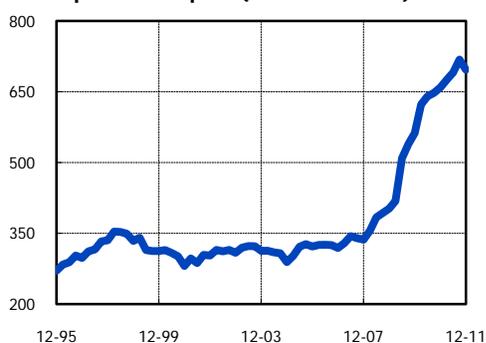


Par ailleurs, le nombre d'effets impayés sur les entreprises déclarés par les banques s'établit à 8 505 sur l'ensemble de l'année 2011, en baisse de 6,6 % par rapport à 2010, suivant la baisse de 18,0 % déjà enregistrée l'année précédente. La baisse est plus marquée pour les montants des effets impayés déclarés en cumul annuel, qui s'établit à 49,4 millions d'euros en 2011, en baisse de 16,5 % par rapport à 2010 (après - 25,0 % l'année précédente). Cet indicateur retrace bien les évolutions de la conjoncture économique du département, les pics de 2001 - 2002 et 2008 - 2009 correspondants aux principales crises économiques et financières enregistrées.

2.2.2 Évolution des créances douteuses brutes

La progression des créances douteuses brutes portées par les quatre banques locales étudiées s'est poursuivie en 2011 (+ 38 millions d'euros, soit + 5,8 %), mais à un rythme toutefois plus modéré que les années précédentes (+ 17,2 % en 2010 après + 39,8 % en 2009 et + 25,3% en 2008). Leurs créances douteuses brutes atteignent désormais un encours de 697 millions d'euros, représentant une proportion toujours en hausse de 8,5 % des encours totaux de crédits octroyés par les quatre banques (contre 4,4 % à fin décembre 2007, avant l'éclatement de la crise financière).

Créances douteuses brutes des quatre banques (en millions d'€)



Evolution des créances douteuses des quatre banques

(millions d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Créances douteuses brutes	301,3	318,9	336,6	402,4	562,3	658,9	697,0
Poids des créances douteuses dans les concours à la clientèle							
- Quatre principales banques	5,4%	4,7%	4,4%	4,9%	6,9%	8,0%	8,5%
- Ensemble du système bancaire local	4,3%	3,9%	3,7%	4,0%	5,2%	5,8%	5,8%
Taux de provisionnement des créances douteuses							
- Quatre principales banques	70,8%	72,9%	69,5%	65,9%	64,8%	65,7%	66,5%
- Ensemble du système bancaire local	66,7%	68,2%	64,2%	59,4%	61,6%	63,2%	64,1%
Croissance des créances douteuses brutes							
- Créances douteuses nettes	11,4%	-0,9%	5,5%	19,6%	39,8%	17,2%	5,8%
- Concours totaux nets	-0,1%	-0,6%	6,6%	16,7%	31,9%	14,2%	1,7%
Poids des quatre banques dans l'ensemble des EC locaux - Toute clientèle							
- Créances douteuses brutes	61,7%	61,5%	60,8%	62,3%	66,0%	67,8%	70,5%
- Concours totaux bruts	49,5%	50,9%	50,9%	50,7%	50,1%	49,5%	48,3%

Cette poursuite de la dégradation de la qualité du portefeuille est plus marquée pour les quatre banques sous revue que pour l'ensemble du système bancaire local, qui présente pour sa part une hausse des créances douteuses brutes plus mesurée (+ 1,7 % en 2011, après + 14,0 % en 2010). La part des quatre principales banques dans le total des créances douteuses brutes détenues par le système bancaire local a ainsi tendance à progresser régulièrement depuis quelques années, atteignant désormais 70,5 % en 2011 (contre 67,8 % un an auparavant) alors que leur poids dans les concours totaux bruts consentis à la clientèle n'est que de 48,3 % en 2011 (49,5 % en 2010).

Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes, qui reflète la couverture du risque encouru par des provisions pour défaut de paiement, s'améliore légèrement en 2011 (66,5 %), et retrouve son niveau de 2008.

2.2.3 Répartition des créances douteuses par agent économique

Les entreprises présentent un taux de risque supérieur à celui des ménages pour les quatre banques, comme l'indique la répartition des créances douteuses nettes. Ainsi, alors que les entreprises ne représentent que 50,1 % des concours nets totaux consentis à la clientèle à fin décembre 2011 (49,5 % à fin 2010), elles concentrent 77,5 % des créances douteuses nettes comptabilisées à la même date (76,0 % à fin décembre 2010).

Le poids des douteux détenus par les quatre banques sur la clientèle des ménages s'inscrit en recul en 2011, comme en 2010. Elles représentent 21,8 % des créances douteuses nettes totales (contre 28,7 % en 2009), alors que les crédits aux ménages pèsent pour 40,4 % dans le total des concours bancaires octroyés par ces quatre banques.

Décomposition des créances douteuses nettes par agent économique

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.
Douteux nets	93,0	93,9	86,4	102,7	137,3	197,9	226,0	233,8	3,4%
Ménages	36,9%	25,4%	34,6%	33,1%	17,4%	28,7%	22,7%	21,8%	-1,0 pt
Entreprises	62,0%	73,4%	64,5%	66,2%	82,3%	70,9%	76,0%	77,5%	1,5 pt
Autres agents	1,1%	1,2%	0,9%	0,7%	0,3%	0,5%	1,3%	0,7%	-0,5 pt
Poids de ces clientèles au sein des concours sains totaux consentis à la clientèle									
Ménages	39,0%	39,5%	39,6%	37,6%	36,7%	37,5%	40,8%	40,4%	-0,4 pt
Entreprises	52,5%	52,4%	52,5%	52,7%	54,1%	52,7%	49,5%	50,1%	0,6 pt
Autres agents	8,6%	8,2%	7,9%	9,7%	9,2%	9,7%	9,7%	9,5%	-0,2 pt

3. Les performances financières des banques locales

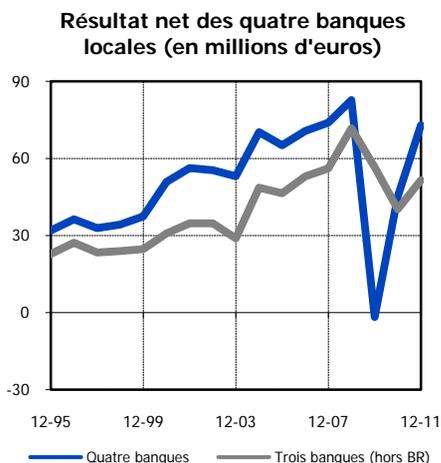
Avertissement : Les résultats des banques au 31 décembre 2011 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes publiables. Ce sont les mêmes quatre établissements de crédit qui sont retenus pour cette partie que pour la précédente.

Les quatre banques locales étudiées enregistrent en 2011 une nouvelle amélioration de leur rentabilité, qui retrouve pratiquement le niveau des années précédant la crise financière de 2008-2009.

Leur résultat net après impôt ressort ainsi à + 72,9 millions d'euros en 2011, en hausse de 61,3 % par rapport à 2010. Pour mémoire, le résultat des quatre banques locales s'établissait à + 45,2 millions d'euros en 2010, après - 1,7 million d'euros en 2009.

Cette amélioration s'explique pour partie par la hausse du produit net bancaire (PNB), qui s'établit à 374,5 millions d'euros en 2011 (+ 4,5 %).

La dégradation du résultat net en 2009 s'expliquait par les difficultés de la Banque de La Réunion, cotée sur Euronext, tandis que l'année 2010 avait été marquée par la forte croissance du coût du risque sur créances douteuses pour tous les établissements, avec un impact sensible sur leur rentabilité.



Evolution du résultat net des quatre banques locales

(millions d'euros)	1991	1996	2001	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Résultat net global	21,6	36,3	56,2	70,7	73,9	82,8	-1,7	45,2	72,9
(dt) RN des banques hors BR	15,6	27,2	34,7	53,0	56,1	71,8	56,6	40,3	51,5

3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

3.1.1 Un produit net bancaire en progression

Le produit net bancaire des quatre banques locales étudiées, qui correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires, progresse sensiblement en 2011 (+ 4,5 %), après une stagnation l'année précédente (+ 0,1 % en 2010).

La hausse du produit net bancaire des quatre banques locales s'explique par la stabilisation des charges d'exploitation bancaire (+ 2,7 millions d'euros soit + 1,0 % entre 2010 et 2011, après - 28,0 millions d'euros soit - 9,6 % l'année précédente) et la progression des produits d'exploitation bancaire (+ 19,9 millions d'euros, soit + 3,3 %, après - 4,2 %

précédemment). Ces évolutions peuvent être rapprochées du maintien de conditions de refinancement particulièrement basses sur les marchés interbancaires depuis 2009.

Evolution du produit net bancaire

(millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.
Produits d'exploitation bancaire	500,2	589,0	684,0	626,6	600,0	619,9	3,3%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	396,6	451,9	518,2	473,3	440,1	444,8	1,1%
Charges d'exploitation bancaire	193,0	263,3	356,6	293,2	265,2	267,9	1,0%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	148,8	198,1	260,4	205,9	175,5	169,9	-3,2%
Autres produits & charges (hors douteux)	17,7	13,8	3,5	24,5	23,6	22,5	-4,5%
Produit Net Bancaire	324,9	339,4	330,9	357,9	358,4	374,5	4,5%

Par ailleurs, les autres produits et charges continuent de diminuer en 2011 (de 0,9 million d'euros, soit - 4,5 % après - 4,0 % en 2010) après avoir fortement progressé entre 2008 et 2009. La hausse enregistrée en 2009 s'expliquait pour partie par l'évolution des provisions pour dépréciation de titres. Le reste est constitué des produits accessoires qui représentent 20,6 millions d'euros en 2011 (20,4 millions d'euros en 2010).

3.1.2 La structure du produit net bancaire par type d'opérations

Les produits générés sur les opérations avec la clientèle représentent toujours la principale composante des produits d'exploitation bancaire (61,7 % en 2011), même si cette proportion a tendance à décroître régulièrement (70,6 % en 2005 et 78,7 % en 1995).

Les charges d'exploitation bancaire sont marquées par l'importance des charges sur opérations interbancaires, bien qu'elle diminue (53,7 % en 2011, après 57,1 % en 2010). De même que pour les produits, le poids des charges sur opérations avec la clientèle diminue régulièrement au sein des charges d'exploitation bancaire. Elles représentent 9,6 % du total des charges en 2011, contre plus de 25 % dans les années 1990-2000.

Structure du produit net bancaire des quatre banques locales

Charges					Type	Produits				
1995	2000	2005	2010	2011	d'opérations	1995	2000	2005	2010	2011
59,4%	54,2%	61,6%	57,1%	53,7%	Interbancaires	10,4%	4,7%	7,5%	7,0%	7,5%
27,7%	25,4%	18,2%	9,0%	9,6%	Clientèle	78,7%	76,3%	70,6%	63,5%	61,7%
7,3%	9,4%	4,2%	5,9%	4,8%	Titres	0,4%	3,0%	2,0%	1,2%	0,9%
5,5%	11,0%	16,0%	28,0%	31,9%	Diverses	10,4%	16,0%	19,9%	28,3%	29,9%
129,2	113,5	152,9	265,2	268,3	Total	318,9	350,7	462,1	623,6	642,9

(*) Les charges sur opérations sur titres intègrent le coût des intérêts sur les certificats de dépôts négociables, qui s'assimilent à une ressource de la clientèle proche des dépôts à terme.

A l'inverse, le poids relatif des charges et produits sur les autres types d'opérations bancaires (essentiellement la gestion des titres en portefeuilles, les prestations de services financiers et la mise à disposition de moyens de paiement entre autres) ou sur les opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme et sur taux d'intérêt progressent fortement, faisant plus que tripler sur la même période (31,9 % des charges totales et 29,9 % des produits totaux en 2011, contre respectivement 4,6 % et 8,1 % en 1993).

3.1.3 La structure du produit net bancaire par type de produits

La marge entre intérêts perçus et intérêts versés (dite marge sur intérêts) représente toujours en 2011 une part majoritaire (57 %) du produit net bancaire déclaré par les quatre banques locales, s'affichant en hausse de 4,2 % sur l'exercice (contre + 1,8 % en 2010). Les dépréciations sur titres n'ont aucun impact en 2010 et en 2011, contrairement aux années précédentes (+ 17,5 millions d'euros en 2009).

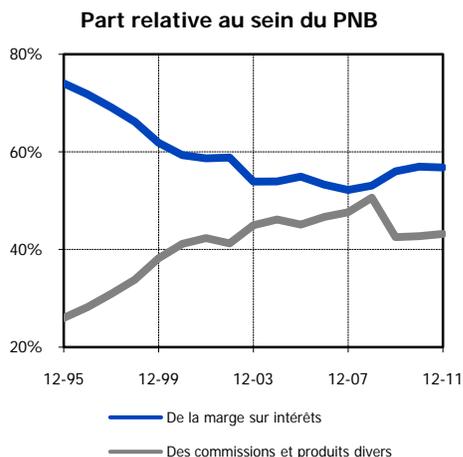
Alors que les commissions nettes facturées et les produits nets sur services financiers progressent modérément en 2011, les autres produits divers (gestion des titres en portefeuille, opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme sur taux d'intérêt, produits accessoires ...) progressent fortement (+ 7 millions d'euros soit + 12,0 %).

Décomposition du produit net bancaire par type de produits

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2011	Var.
Marge nette sur intérêts (*)	140,4 74%	140,7 59%	169,8 55%	204,1 57%	212,8 57%	4,2%
Commissions nettes facturées	19,4 10%	42,3 18%	66,2 21%	55,6 16%	57,1 15%	2,7%
Services financiers	13,5 7%	34,4 14%	30,2 10%	40,0 11%	40,1 11%	0,3%
Autres produits divers	16,4 9%	20,9 9%	43,0 14%	57,6 16%	64,6 17%	12,0%
Prov. dépréciation de titres	0,0 0%	-1,1 0%	0,0 0%	1,1 0%	0,0 0%	-n.s-
Produit net bancaire	189,7	237,3	309,2	358,4	374,5	4,5%

(*) Hors intérêts sur créances douteuses

Depuis 2008, le poids relatif de la marge nette sur intérêts a tendance à se redresser après une longue période de diminution de son poids au sein du PNB, qui est passé de près de 75 % en 1993 à 52,2 % en 2007. Cette baisse régulière s'expliquait par la progression constante de la part relative des autres produits, principalement les commissions facturées par les établissements de crédit à leur clientèle. L'encadrement de certains de ces frais et l'obligation renforcée de publication des tarifs par les banques expliquent pour partie leur recul sur les dernières années, conjugués à une diminution des octrois de crédits.

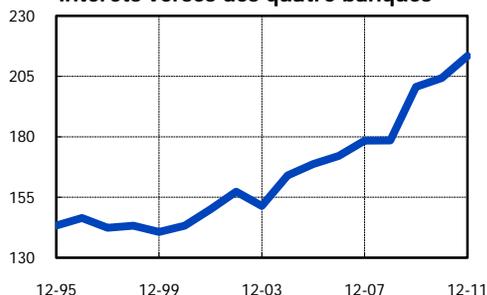


3.1.4 Évolution et décomposition de la marge d'intérêt

La marge entre les intérêts perçus et versés sur opérations interbancaires (opérations subordonnées et opérations avec la clientèle) s'établit pour les quatre banques étudiées à 212,8 millions d'euros en 2011, contre 204,1 millions d'euros en 2010. Cette hausse est enregistrée dans un contexte de stabilisation des intérêts perçus et versés, que ce soit sur les crédits ou les dépôts de la clientèle, ou sur les prêts ou emprunts interbancaires. Les intérêts perçus progressent néanmoins légèrement (+ 1,8 % en 2011, après - 7,7 % en 2010), alors que les intérêts versés reculent faiblement, de 1,1 % en 2011 (- 17,1 % précédemment).

La reconstitution de la marge sur intérêt constatée depuis 2009 s'explique en partie par un effet d'inertie lié aux encours des crédits consentis les années précédentes à des taux plus élevés, et par le ralentissement de l'octroi de nouveaux crédits à la clientèle à partir de 2009. Elle est également liée à la politique de préservation des marges des établissements de crédit locaux pour compenser une moindre hausse de leurs commissions.

Marge entre intérêts perçus et intérêts versés des quatre banques



Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés

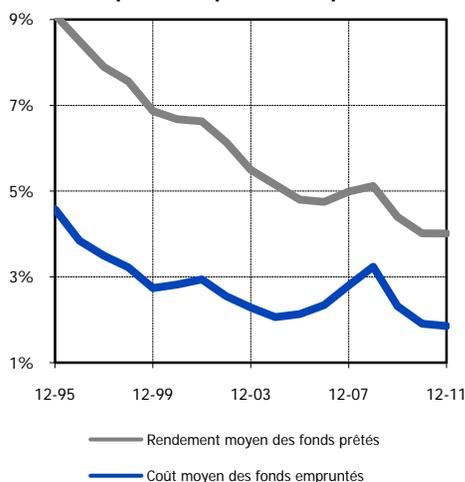
(millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.
Intérêts perçus	328,6	385,4	449,3	405,4	374,0	380,7	1,8%
(dt) sur crédits clientèle	296,3	346,5	392,1	365,1	338,5	340,2	0,5%
(dt) sur prêts interbancaires	29,8	37,1	55,4	38,5	33,9	38,9	14,9%
Intérêts versés	155,5	208,3	273,7	204,9	169,9	168,0	-1,1%
(dt) sur dépôts clientèle	40,7	55,0	68,7	42,0	29,0	32,0	10,5%
(dt) sur emprunts interbancaires	113,3	150,2	200,3	161,0	139,1	133,6	-3,9%
Marge sur intérêts	173,1	177,1	175,6	200,4	204,1	212,8	4,2%

3.1.5 Évolution des coûts et rendements

Au-delà de l'analyse de l'évolution de la marge sur intérêts, la rentabilité des quatre banques locales doit également être appréciée en termes de coût moyen des ressources et de rendement moyen des prêts. Le coût moyen global de refinancement des quatre banques locales s'est ainsi réduit de 5 points de base sur l'exercice 2011 (1,86 % contre 1,91 % en 2010), après avoir baissé de 41 points de base en 2010, s'établissant à son plus bas niveau jamais observé.

Cette baisse atteint 12 points de base pour le coût des refinancements interbancaires (- 52 points de base lors de l'exercice précédent). En revanche, le coût des emprunts subordonnés se renchérit de 59 points de base en 2011, tandis que le coût moyen des dépôts collectés auprès de la clientèle augmente de cinq points de base.

Evolution des coûts et rendements pour les quatre banques



Les taux apparents de refinancement interbancaire affichés par les quatre banques ressortent néanmoins à des niveaux élevés en regard des taux interbancaires, qui se sont établis entre 0,40 % pour les échéances à un mois et 1,50 % au maximum pour les échéances à douze mois durant toute l'année 2010 et 2011.

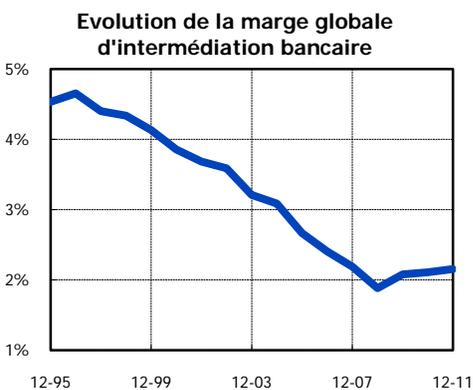
Le rendement des fonds prêtés par les quatre banques locales demeure pour sa part à un niveau pratiquement inchangé par rapport à 2010 (baisse de 1 point de base) s'affichant à 4,01 % en 2011. Il s'agit également de son plus bas niveau historique jamais enregistré. Le rendement moyen des crédits consentis à la clientèle progresse pour sa part de 4 points de base pour atteindre 4,38 % en 2011 (contre une baisse de 34 points de base l'année précédente). Le rendement moyen des prêts interbancaires reste pour sa part stable à 2,30 %.

Analyse en terme de coût et rendement moyen

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Opérations interbancaires							
Coût moyen des emprunts	3,33%	3,56%	4,11%	4,53%	3,32%	2,80%	2,68%
Rendement moyen des prêts	3,37%	3,62%	4,32%	4,87%	2,79%	2,30%	2,30%
Prêts et emprunts subordonnés							
Coût moyen des emprunts	3,44%	4,24%	4,87%	5,81%	2,44%	2,27%	2,86%
Rendement moyen des prêts	4,17%	4,69%	4,92%	5,04%	4,81%	4,54%	5,13%
Opérations avec la clientèle							
Coût moyen des dépôts	1,05%	1,19%	1,48%	1,74%	1,07%	0,75%	0,80%
Rendement moyen des crédits	5,05%	4,90%	5,07%	5,16%	4,68%	4,34%	4,38%
Ensemble des opérations							
Coût moyen des fonds empruntés	2,13%	2,34%	2,80%	3,24%	2,32%	1,91%	1,86%
Rendement moyen des fonds prêtés	4,80%	4,75%	4,99%	5,12%	4,40%	4,02%	4,01%
Marge globale d'intermédiation	2,67%	2,41%	2,19%	1,88%	2,08%	2,11%	2,16%

3.1.6 Évolution de la marge globale d'intermédiation

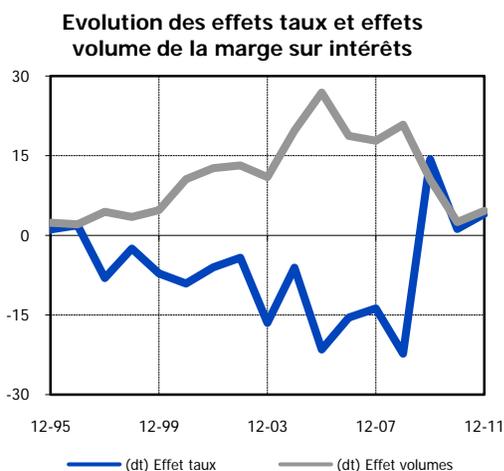
La marge globale d'intermédiation bancaire correspond à la différence entre, d'une part, le rendement moyen de l'ensemble des crédits consentis (à la clientèle ou entre établissements de crédit) et d'autre part, le coût des ressources empruntées pour les financer (emprunts interbancaires ou dépôts de la clientèle). Le redressement de la marge globale d'intermédiation dégagée par les quatre banques locales, amorcée en 2009, après douze années consécutives de diminution, s'est poursuivi en 2011, s'établissant à 2,16 % contre 2,11 % en 2010 et 2,08 % en 2009.



La baisse continue du niveau de la marge globale d'intermédiation constatée les années précédentes présentait des risques pour les banques de la place en limitant leur capacité de couverture des risques de contrepartie. Le maintien de la rentabilité des banques reposait alors sur l'augmentation des volumes prêtés et sur la poursuite du développement de la facturation à la clientèle de prestations accessoires. Ces phénomènes se sont inversés ces deux dernières années. Le redressement des marges observé permet ainsi aux quatre banques locales étudiées de préserver pour partie leur rentabilité et de pouvoir faire face à la hausse du coût du risque induit par la crise qu'a traversé l'économie réunionnaise.

3.1.7 Décomposition de la marge d'intérêt entre effets taux et volume

L'évolution de la marge sur intérêts des quatre banques locales étudiées sur les dernières années peut être analysée en terme d'effets de taux (variation de la marge sur intérêts due à la baisse ou à la hausse du taux moyen des ressources et des emplois) et d'effets de volume (variation de la marge sur intérêts liée à la baisse ou à la hausse des encours des ressources empruntées et des prêts consentis)¹. Les années 2010 et 2011 ont ainsi enregistré une très forte diminution des effets taux et volumes, qui s'expliquent par des variations faibles du rendement des emplois et du coût des ressources, mais aussi des volumes (moyens) des octrois de l'année.



Néanmoins, pour la troisième année consécutive, les banques affichent des effets taux positifs, à la différence des années 1997 à 2008 où, du fait de la diminution régulière de la marge globale d'intermédiation, celles-ci présentaient des effets taux globaux fortement négatifs. Dans le détail, l'effet "taux" sur les ressources empruntées s'établit à + 4,7 millions d'euros en 2011 (contre + 36,3 millions d'euros en 2010), tandis que l'effet "volume" sur les intérêts perçus atteint + 7,4 millions d'euros (+ 3,7 millions d'euros en 2010). L'effet "taux" sur les intérêts perçus s'élève quant à lui à - 0,6 million d'euros (contre - 35,1 millions d'euros en 2010).

Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(millions d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ressources empruntées	5 882	6 638	7 437	8 456	8 843	8 907	9 054
Coût moyen des ressources	2,13%	2,34%	2,80%	3,24%	2,32%	1,91%	1,86%
Emplois prêtés	6 152	6 920	7 725	8 777	9 219	9 311	9 495
Rendement moyen des emplois	4,80%	4,75%	4,99%	5,12%	4,40%	4,02%	4,01%
Marge sur intérêt	169,8	173,1	177,1	175,6	200,4	204,1	212,8
Variation de la marge sur intérêt	5,4	3,3	4,0	-1,5	24,8	3,7	8,7
(dt) Effet taux	-21,5	-15,5	-13,8	-22,3	14,3	1,2	4,0
(dt) Effet volume	26,9	18,7	17,8	20,8	10,5	2,5	4,6

¹ Les effets taux et les effets volumes sont calculés sur la base de la formule suivante :

- Pour les effets de taux : [(taux crédits année N) - (taux crédits année N-1)] x (encours crédits année N-1)
- [(taux ressources année N) - (taux ressources année N-1)] x (encours ressources année N-1) ;
- Pour les effets de volumes : [(encours crédits année N) - (encours crédits année N-1)] x (taux crédits année N)
- [(encours ressources année N) - (encours ressources année N-1)] x (taux ressources année N) ;

La marge sur intérêts (intérêts perçus - intérêts versés) correspond en effet à la formule :

(encours crédits année N) x (taux crédits année N) - (encours ressources année N) x (taux ressources année N).

3.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

L'ensemble des soldes intermédiaires de gestion calculés pour les quatre banques locales s'affichent en amélioration entre 2010 et 2011, et retrouvent leur niveau des années 2007 - 2008, avant l'impact de la crise financière.

Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des quatre banques

(millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.
Produit Net Bancaire	324,9	339,4	330,9	357,9	358,4	374,5	4,5%
Résultat Brut d'Exploitation	131,7	147,0	134,6	150,7	150,8	154,3	2,3%
Résultat d'exploitation	120,4	118,7	84,9	30,2	56,7	108,4	91,1%
Résultat courant avant impôt	114,1	111,5	106,8	28,1	55,2	107,0	93,9%
Résultat Net	70,7	73,9	82,8	-1,7	45,2	72,9	61,4%

3.2.1 Le résultat brut d'exploitation

Les frais généraux des quatre banques locales progressent plus rapidement en 2011 (+ 7,1 %) qu'en 2010 (+ 0,8 %), soit un rythme supérieur à celui de leur produit net bancaire (+ 4,5 %). Cette augmentation s'explique pour une faible part par la hausse des charges de personnel (+ 4,6 millions d'euros, soit + 3,8 % en 2011 après + 2,7 % en 2010), mais surtout par la forte croissance des services extérieurs (+ 8,8 millions d'euros, soit + 12,7 % après - 3,1 % en 2010).

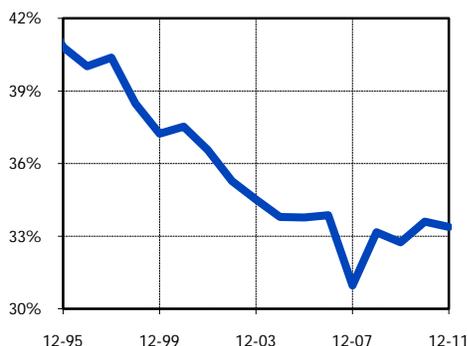
Evolution du résultat brut d'exploitation

(millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.
Frais généraux	177,7	177,0	183,2	195,4	197,0	211,0	7,1%
(dt) Charges de personnel	110,0	105,1	109,7	117,2	120,4	125,0	3,8%
(dt) Services extérieurs	60,9	65,5	66,8	70,6	68,4	77,2	12,7%
Résultat brut d'exploitation	131,7	147,0	134,6	150,7	150,8	154,3	2,3%
(dt) RBE / PNB	40,5%	43,3%	40,7%	42,1%	42,1%	41,2%	-

Le poids des charges de personnel dans le produit net bancaire des quatre banques locales s'établit à 33,4 % en 2011 (33,6 % l'année précédente). Ce ratio s'est inscrit en baisse régulière tout au long des années 1995 à 2007, grâce notamment à une croissance plus rapide du PNB que des charges de personnel. Il a tendance à se stabiliser autour de 33 % depuis 2008.

Le résultat brut d'exploitation des quatre banques locales progresse ainsi un peu moins rapidement que leur PNB (+ 3,5 millions d'euros soit + 2,3 %), après la stagnation observée l'année précédente.

Part des charges de personnel dans le produit net bancaire

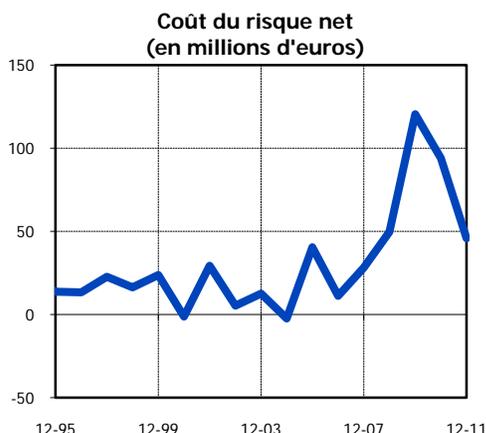


3.2.2 Un résultat d'exploitation en hausse mais un coût du risque qui demeure élevé

Les quatre principales banques locales continuent en 2011 de faire face à un coût du risque¹ important en liaison avec une situation économique d'ensemble encore dégradée. Alors qu'en 2009, la hausse du coût du risque avait surtout impacté la Banque de La Réunion, dégradant très fortement sa rentabilité, elle concerne désormais les quatre établissements bancaires.

Le coût du risque s'établit en 2011 à 45,9 millions d'euros, en forte baisse par rapport à 2010 (- 51,2 %, après - 22,0 % précédemment). Les dotations nettes aux provisions s'inscrivent ainsi en net recul (- 51,8 % entre 2010 et 2011), tandis que les pertes sur créances irrécupérables, couvertes ou non par des provisions, s'établissent en légère baisse de 4,3 % à 30,1 millions d'euros.

La principale composante du coût du risque demeure en 2011, comme les années précédentes, la charge de provisionnement sur les créances douteuses (34,8 millions d'euros en 2011, contre 69,7 millions d'euros en 2010), bien qu'elle baisse de 50,0 %. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges s'affichent également en retrait (- 61,9 % à 4,7 millions d'euros).



Décomposition du coût du risque des quatre banques locales

(millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.
Coût du risque net	11,2	28,3	49,7	120,5	94,1	45,9	-51,2%
(dt) Dotations nettes aux provisions	10,1	10,9	42,9	121,3	82,0	39,5	-51,8%
(dt) Sur créances douteuses	2,7	6,3	33,6	109,5	69,7	34,8	-50,0%
(dt) Pour risques et charges	7,3	4,6	9,2	11,9	12,4	4,7	-61,9%
(dt) Pertes sur créances irrécupérables	14,0	31,0	19,7	16,0	31,5	30,1	-4,3%
(dt) Intérêts sur douteux	12,8	13,6	12,8	16,8	19,5	23,8	22,4%

Le résultat d'exploitation dégagé par les quatre banques locales étudiées ressort ainsi en très forte hausse entre 2010 et 2011 (+ 51,7 millions, soit + 91,1 % après + 87,9 % l'année précédente) pour atteindre 108,4 millions d'euros, soit un niveau proche des maximums atteints au cours des années 2006-2007 (120,4 millions d'euros pour mémoire).

¹ Le coût du risque (net des intérêts sur créances douteuses) comprend le provisionnement en capital des créances ou des engagements de hors bilan douteux et litigieux, le provisionnement des risques pays et le provisionnement pour risques et charges.

3.2.3 Le résultat courant avant impôt et le résultat net

L'amélioration de la rentabilité en 2011, autorisée par la diminution du coût du risque (même si celui-ci demeure particulièrement élevé), permet d'enregistrer une sensible progression du résultat net (+ 61,4 % par rapport à 2010), qui atteint 72,9 millions d'euros. Le résultat net des quatre banques locales est par ailleurs impacté par le provisionnement de dotations au fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) à hauteur de 7,7 millions d'euros (contre des reprises de 7 millions d'euros en 2010). L'impact des dotations au FRBG sur le résultat net atteint ainsi - 14,7 millions d'euros entre 2010 et 2011.

Les quatre banques retrouvent en 2011 un niveau de rentabilité proche de celui qu'elles atteignaient en 2006-2008. D'ailleurs, pour mémoire, les bons résultats enregistrés en 2008 s'expliquaient par un résultat sur cessions d'immobilisations fortement positif à hauteur de 21,9 millions d'euros, grâce essentiellement à une plus-value de 35,3 millions d'euros générée par une cession de participation. Cette importante plus-value avait permis en 2008 de limiter la baisse du résultat courant avant impôt ainsi que du résultat net.

Décomposition du résultat net

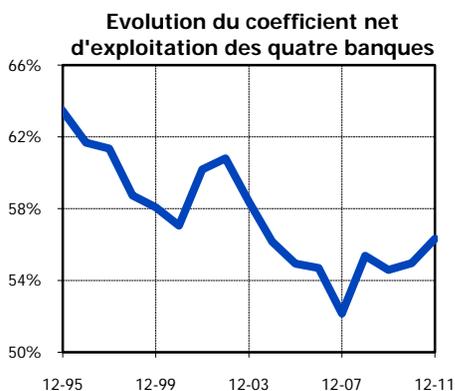
(millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.
Résultat courant avant impôt	114,1	111,5	106,8	28,1	55,2	107,0	93,9%
(-) Dotations nettes au FRBG	4,5	3,0	4,5	5,0	-7,0	7,7	-ns-
(-) Impôts sur les bénéfices	35,6	35,1	19,6	25,2	18,1	28,0	55,2%
Résultat net	70,7	73,9	82,8	-1,7	45,2	72,9	61,4%

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

3.3.1 Le coefficient net d'exploitation

Le coefficient net d'exploitation des quatre banques locales étudiées, qui mesure l'importance des frais généraux (corrigés des quotes-parts de frais de siège social) en regard du produit net bancaire, se dégrade légèrement entre 2010 et 2011, passant de 55,0 % l'année précédente à 56,3 % cette année, en raison de la progression plus rapide des frais généraux par rapport au PNB.

Le coefficient net d'exploitation a enregistré plusieurs phases depuis 1995. Il s'est inscrit globalement en baisse entre 1995 et 2000 et entre 2003 et 2007. Sur les dernières années, il a désormais tendance à s'inscrire en légère croissance, se rapprochant de son niveau atteint en 2000.



Mesures de la rentabilité d'exploitation (en % ou en milliers d'euros par salarié)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.
Coefficient net d'exploitation	54,7%	52,2%	55,4%	54,6%	55,0%	56,3%	1,4 pt
Frais généraux / effectif	114,8	110,0	110,8	116,7	116,4	121,9	4,7%
Charges de personnel / PNB	33,9%	31,0%	33,2%	32,7%	33,6%	33,4%	-0,2 pt
Charges de personnel / effectif	71,1	65,3	66,3	70,0	71,2	72,3	1,5%

3.3.2 La rentabilité financière

La rentabilité financière d'un établissement bancaire ou d'un groupe d'établissements bancaires peut être appréhendée grâce à l'évolution du résultat courant avant impôt ou du résultat net rapporté au produit net bancaire.

Mesures de rentabilité financière

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.
Résultat courant avant impôt / PNB	35,1%	32,8%	32,3%	7,8%	15,4%	28,6%	13,2 pt
Résultat net / PNB	21,8%	21,8%	25,0%	-0,5%	12,6%	19,5%	6,9 pt

L'année 2011 fait apparaître une amélioration de la rentabilité des quatre banques. Mais les ratios de l'année 2008 étaient influencés par la présence d'un produit exceptionnel significatif et, à l'inverse, la montée de la charge de provisionnement impactait défavorablement les résultats 2009 et 2010.

3.3.3 La productivité

Les ratios de productivité par agent des quatre banques locales réunionnaises étudiées évoluent en 2011 favorablement, s'inscrivant pour la plupart en nette amélioration.

Mesures de rentabilité économique

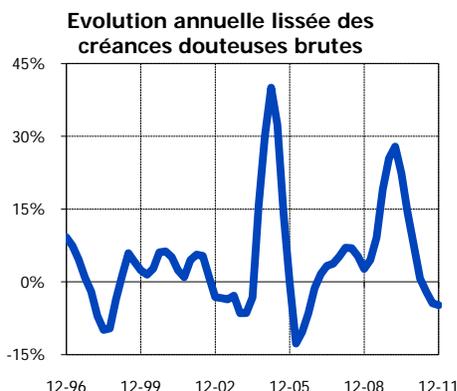
(milliers d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.
Produit net bancaire / effectif	209,9	211,0	200,0	213,8	211,8	216,4	2,2%
Résultat net / effectif	45,7	45,9	50,0	-1,0	26,7	42,1	57,8%
Concours bruts / effectif	4 369	4 756	4 915	4 892	4 866	4 755	-2,3%
Dépôts collectés / effectif	3 064	3 137	3 089	3 019	2 976	3 083	3,6%

4. Éléments sur l'activité et la rentabilité des sociétés financières

Cette partie se base sur les bilans et les comptes de résultat des onze sociétés financières¹ installées dans le département, intervenant soit en matière de financement de la consommation des ménages, soit en matière de financement des entreprises (location avec option d'achat ou affacturage).

4.1 L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Les onze sociétés financières de l'échantillon ont continué d'enregistrer en 2011, comme les années précédentes, une baisse de leur activité de crédits à la clientèle (- 6,0 % en 2011 après - 4,7 % en 2010 et - 4,8 % en 2009). Au 31 décembre 2011, l'encours des crédits sains consentis par les sociétés financières à leur clientèle s'établit ainsi à 1,8 milliard d'euros contre 2,0 milliards d'euros à fin 2010. Ce ralentissement concerne essentiellement la clientèle des entreprises (en retrait de 13,0 % en 2011, après - 8,7 % en 2010) et plus faiblement la clientèle des ménages (en baisse de 0,5 % en 2011, après - 1,7 % en 2010).



Le risque de crédit, qui avait fortement impacté les onze sociétés financières installées localement à compter du début de l'année 2009, atteignant un maximum en mars 2010 après + 30 % de croissance sur un an des encours des créances douteuses, s'est nettement atténué courant d'année 2011, diminuant de 6,0 %. Leurs encours de créances douteuses brutes s'élèvent toutefois à 225 millions d'euros à fin décembre 2011, soit une proportion de 10,9 % de leurs concours bruts, proche de son plus haut niveau. Il faut remonter aux années 1994 - 1997 pour observer des taux de risque plus élevés².

¹ A savoir la SOREFI et REUNIBAIL du groupe GE Money, le CMOI et Catinéo du groupe Cetelem-BNP Paribas, OCEOR LEASE, Crédit Sofider et Cofilease du groupe BPCE, la Compagnie financière de Bourbon du groupe Société Générale ainsi que les trois sociétés d'affacturage (Natixis Factor, Fortis Finance et la Compagnie générale d'affacturage). Toutefois, le compte de résultat cumulé ne portera que sur les données de dix sociétés financières (hors Natixis Factor) pour des raisons de comparabilité des résultats.

² La forte croissance du risque de crédit enregistrée à la fin de l'année 2004 ne correspondait pas à une dégradation de la conjoncture économique du département, mais s'expliquait par un effort de provisionnement spécifique d'un établissement de crédit suite à son rachat par le groupe des Banques Populaires.

Le taux de provisionnement des créances douteuses s'établit pour sa part à 60,8 % à fin décembre 2011.

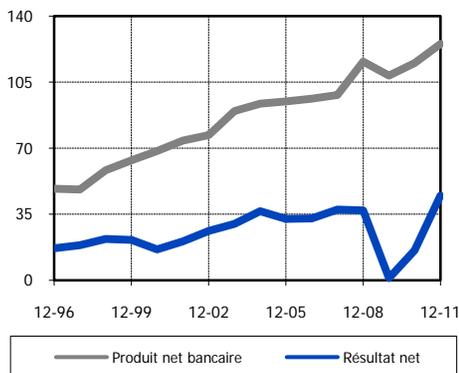
Evolution de l'activité et des risques sur les sociétés financières réunionnaises

(en millions d'euros)	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011
Encours des crédits sains	724,8	1 253,3	1 686,0	2 160,7	2 057,7	1 960,5	1 843,2
(dt) Entreprises	48,3%	36,5%	42,4%	46,5%	44,4%	42,5%	39,3%
(dt) Ménages	50,0%	62,5%	57,1%	53,1%	55,1%	56,9%	60,2%
Evolution en glissement annuel							
- des crédits sains totaux	6,0%	9,4%	5,3%	9,6%	-4,8%	-4,7%	-6,0%
- des crédits sains aux entreprises	8,8%	10,6%	7,2%	14,2%	-9,1%	-8,7%	-13,0%
- des crédits sains aux ménages	4,0%	12,1%	4,4%	5,8%	-1,1%	-1,7%	-0,5%
Créances douteuses brutes	124,5	138,8	162,6	171,7	229,3	239,4	225,1
Evolution en glissement annuel	6,7%	8,4%	-15,0%	0,4%	33,5%	4,4%	-6,0%
Taux de douteux	14,7%	10,0%	8,8%	7,4%	10,0%	10,9%	10,9%
Taux de provisionnement	60,9%	66,7%	59,0%	56,0%	58,5%	62,1%	60,8%

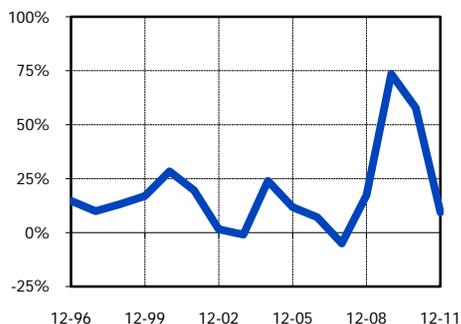
4.2 LA RENTABILITE DES SOCIETES FINANCIERES

Les sociétés financières du département ont dégagé sur l'exercice 2011 un produit net bancaire en sensible hausse (+ 8,8 % à 125,2 millions d'euros) pour rapport à l'année précédente (+ 5,3 % en 2010). Le PNB dépasse ainsi ses niveaux antérieurs à la crise de l'année 2009.

Evolution du PNB et du résultat net des sociétés financières



Ratio 'Coût du risque net / RBE' des sociétés financières



Les sociétés financières de l'échantillon ont ainsi enregistré une diminution concomitante des produits d'exploitation bancaire (- 2,8 % en 2011 après - 9,2 % en 2010) et des charges d'exploitation bancaire (- 6,8 % après - 11,9 % en 2010) du fait d'une diminution des volumes prêtés et empruntés et du maintien des taux de marché à un bas niveau.

Par ailleurs, contrairement aux deux années précédentes où, comme le reste du système bancaire réunionnais, elles avaient dû faire face à une forte croissance de leur coût du risque de crédit (+ 35,0 millions d'euros en 2010 après + 43,5 millions d'euros en 2009) liée à la dégradation de la situation de leurs emprunteurs, les onze sociétés financières du département ont enregistré une importante baisse de leur coût du risque, qui s'établit à 6,8 millions d'euros en 2011, soit un montant proche de ceux des années 2000-2008. Cette diminution du coût du risque est ainsi observée malgré le maintien d'un niveau de créances douteuses important chez ces sociétés financières. Le coût du risque net s'établit ainsi à 9 % de leur résultat brut d'exploitation (contre 58 % en 2010 et 73 % en 2009). Leur résultat net progresse ainsi très fortement pour atteindre 44,9 millions d'euros en 2011 contre 15,9 millions d'euros en 2010 (soit + 183,1 %), s'établissant à son plus niveau historique.

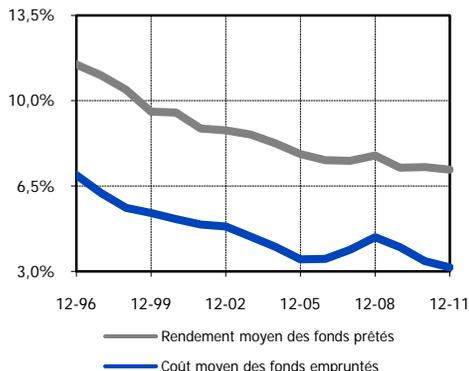
Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des sociétés financières

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011	Var.
Produit net bancaire	44,4	68,5	94,8	115,8	108,4	115,1	125,2	8,8%
(dt) Frais généraux	25,0	28,0	39,8	53,9	49,8	58,2	55,8	-4,2%
-- Frais généraux/PNB --	56%	41%	42%	47%	46%	51%	45%	-12,0%
Résultat brut d'exploitation	26,0	38,8	55,1	61,7	58,8	60,5	72,9	20,4%
(dt) Coût du risque net	3,3	11,0	6,5	10,7	43,2	35,0	6,8	-80,4%
-- Coût du risque/RBE --	13%	28%	12%	17%	73%	58%	9%	-83,8%
Résultat d'exploitation	22,7	27,8	48,6	51,0	15,6	25,5	66,0	158,8%
Résultat courant avant impôt	22,4	27,7	48,4	50,7	14,7	25,4	66,5	161,9%
Résultat net	16,4	16,4	32,6	37,0	1,2	15,9	44,9	183,1%

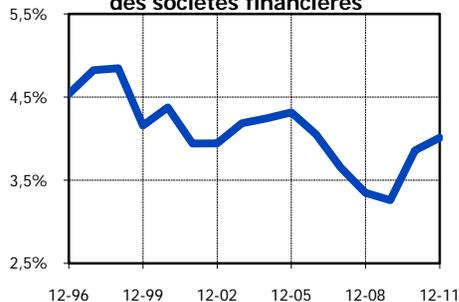
4.3 ANALYSE EN COUT ET RENDEMENT MOYEN

Les sociétés financières du département (hors Natixis Factor) affichent une marge globale d'intermédiation de 401 points en 2011, en amélioration de 15 points de marge par rapport à 2010 (après + 60 points de base l'année précédente).

Coûts et rendements des sociétés financières



Marge globale d'intermédiation des sociétés financières



Cette amélioration s'explique par une baisse du coût moyen des fonds empruntés (- 26 points) plus rapide que celle du rendement moyen des fonds prêtés (- 11 points). Les sociétés financières étudiées retrouvent ainsi en un niveau élevé de marge globale d'intermédiation, ce qui les différencie des quatre banques locales qui ont quant à elles subi pendant une quinzaine d'années une diminution régulière de leurs marges.

Analyse en terme de coût et rendement moyen

	1995	2000	2005	2009	2010	2011
(1) Opérations interbancaires						
Coût moyen des emprunts	7,63%	5,18%	3,55%	4,07%	3,51%	3,19%
Rendement moyen des prêts	8,15%	7,57%	2,87%	1,34%	1,09%	1,09%
(2) Prêts et emprunts subordonnés						
Coût moyen des emprunts	7,32%	4,82%	3,00%	2,43%	1,65%	2,32%
(3) Opérations avec la clientèle						
Coût moyen des dépôts	1,10%	2,89%	0,34%	0,24%	0,07%	2,24%
Rendement moyen des crédits	11,31%	9,49%	7,87%	7,79%	7,61%	7,12%
Rendement moyen du crédit-bail	24,18%	10,36%	8,29%	5,98%	6,79%	8,72%
Ensemble des opérations						
Coût moyen des fonds empruntés	7,54%	5,14%	3,49%	3,99%	3,42%	3,16%
Rendement moyen des fonds prêtés	12,04%	9,52%	7,81%	7,25%	7,28%	7,17%
Marge globale d'intermédiation	4,50%	4,38%	4,32%	3,26%	3,86%	4,01%

A noter qu'au sein de ce groupe, des différences de niveau de rentabilité distinguent les sociétés d'affacturage, les sociétés de financement de la consommation des ménages et les sociétés de financement à moyen terme des entreprises et des ménages et que l'amélioration globale de la rentabilité masque cependant toujours quelques dégradations individuelles.

Analyse en terme de coût et rendement moyen

	1995	2000	2005	2009	2010	2011
Sociétés d'affacturage	-	5,39%	5,17%	1,86%	0,92%	1,15%
Sociétés de financement de la consommation	9,30%	6,40%	5,53%	3,93%	4,87%	5,15%

La décomposition de la marge entre intérêts perçus et intérêts versés des sociétés financières fait apparaître des effets 'taux' et 'volumes' globaux relativement modérés en 2011 ; la rentabilité des sociétés financières étant légèrement impactée par la diminution des encours prêtés et des ressources empruntées, qui est compensée par le rétablissement des marges.

Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2009	2010	2011
Ressources empruntées	690	1 154	1 550	1 849	1 728	1 634
Coût moyen des ressources	7,54%	5,14%	3,49%	3,99%	3,42%	3,16%
Emplois prêtés	810	1 299	1 748	2 141	2 010	1 964
Rendement moyen des emplois	12,04%	9,52%	7,81%	7,25%	7,28%	7,17%
Marge sur intérêt	45,5	64,2	82,4	81,5	87,2	89,2
Variation de la marge sur intérêt	5,7	7,7	2,6	-2,6	5,7	2,0
(dt) Effet taux	3,6	2,2	0,2	-3,0	11,1	2,3
(dt) Effet volume	2,1	5,5	2,4	0,4	-5,4	-0,3

5. L'observatoire des tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

Le premier rapport annuel d'activité de l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM a été publié en novembre 2011, couvrant la période avril 2009 – avril 2011. Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1er avril et au 1er octobre de chaque année.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre de l'IEDOM, et concernant une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes. Les tarifs relevés incluent notamment ceux de l' « extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1er janvier 2011, à la suite des travaux du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de ce premier rapport annuel sont, d'une part, que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse entre avril 2009 et avril 2011 et d'autre part, que pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole. Il convient néanmoins de souligner que la plupart des banques installées dans les DOM appliquent encore des frais de tenue de compte.

Tarifs moyen par géographie octobre 2011 (en euros)

	Réunion	Moyenne DOM	Moyenne CCSF
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	23,65	26,37	S.O
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	0,84	0,92	0,71
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	1,33	1,04	2,22
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	0,38	0,37	0,25
VIREMENT SEPA			
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	3,69	3,80	3,49
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,00	0,01	0,01
PRELEVEMENT			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,19	1,34	2,96
Frais par prélèvement	0,76	0,34	0,00
CARTE BANCAIRE			
- Carte de paiement internationale à débit différé	43,79	43,86	43,83
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	35,72	35,97	36,94
- Carte de paiement à autorisation systématique	29,22	28,16	29,54
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,81
DIVERS			
COMMISSION D'INTERVENTION	9,00	9,70	8,29
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	22,30	23,42	24,28

S.O : Sans Objet (service non proposé)

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

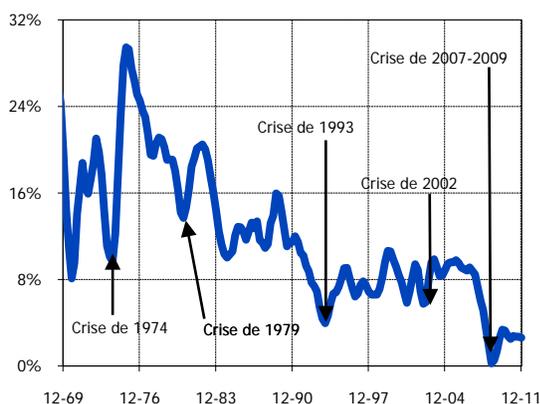
1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

A fin décembre 2011, les actifs financiers collectés par le système bancaire réunionnais s'établissent à 11 075 millions d'euros, en hausse de 3,0 % (+ 324 millions d'euros) par rapport à fin décembre 2010, après + 2,5 % l'année précédente.

La collecte de ressources, qui avait enregistré, en liaison avec la crise financière internationale, une forte diminution de son rythme de progression à partir de 2008, n'a toujours pas véritablement redémarré. Celle-ci est ainsi restée relativement atone en 2011 comme au cours des dernières années.

Evolution lissée en glissement annuel des placements totaux



Evolution des actifs financiers collectés auprès de la clientèle

(millions d'euros)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Actifs financiers totaux	7 885	8 667	9 443	10 193	10 252	10 490	10 752	11 075
Variations d'épargne collectée	695,3	782,9	775,6	750,4	58,2	238,8	261,3	323,7
Variations en %	9,7%	9,9%	8,9%	7,9%	0,6%	2,3%	2,5%	3,0%

La crise financière et économique des années 2007-2009 constitue la plus forte correction des marchés financiers enregistrée jusqu'à présent. En effet, une telle stagnation de la collecte de ressources¹ n'avait jamais été enregistrée au cours des quatre dernières décennies dans le département, que ce soit au cours des deux premiers chocs pétroliers ou pendant les crises financières de 1992-1993 ou de 2001-2002.

Néanmoins, aucun recul réel des placements financiers détenus par les agents économiques réunionnais n'a été observé, même à l'époque des plus fortes inquiétudes concernant la solidité des banques. On a néanmoins observé en cours d'année 2011 comme en 2008 une légère diminution des placements à long terme, causé notamment par le recul des

¹ Le recensement des titres de portefeuilles (et de produits d'assurance-vie) détenus par la clientèle des établissements de crédit n'a toutefois démarré qu'en décembre 1994. Les évolutions calculées avant 1994 sont donc effectuées hors titres de portefeuilles. Ceci peut ainsi minorer les variations précédentes de l'épargne totale lors des crises antérieures à 1994 puisque les titres de portefeuilles sont particulièrement impactés par les mouvements sur les marchés de capitaux. Ainsi, en 1994, les titres de portefeuilles représentaient 815 millions d'euros, pour des actifs financiers totaux détenus de 3 658 millions d'euros (soit 22,3 %). En décembre 2008, cette proportion s'établit à 28,5 % (2 895 millions d'euros de titres détenus pour des actifs financiers totaux de 10 148 millions d'euros).

titres de portefeuilles, et une préférence des épargnants pour les placements bancaires à terme, privilégiés par rapport aux placements sous forme d'OPCVM monétaires.

1.2 LES DEPÔTS À VUE

Les dépôts à vue détenus par les agents économiques réunionnais progressent une nouvelle fois sensiblement en 2011 (+ 4,0 %, soit + 137 millions d'euros) pour atteindre 3 611 millions d'euros, après une hausse de 4,8 % (+ 158 millions d'euros) au cours de l'année 2010.

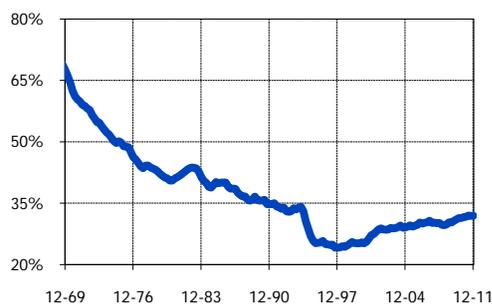
Contrairement à 2010, les plus fortes progressions sont enregistrées par les dépôts à vue des sociétés non financières (+ 5,1 % en 2011, soit + 67 millions d'euros après + 1,2 % en 2010 et + 8,5 % en 2009), tandis que ceux détenus par les ménages progressent plus modérément (+ 3,6 % en 2011 soit + 57 millions d'euros, après + 7,7 % en 2010 et + 3,5 % en 2009). Les ménages détiennent 52,9 % des dépôts à vue.

Répartition des dépôts à vue par clientèle

(millions d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dépôts à vue	2 663,2	3 056,2	3 237,4	3 145,3	3 315,2	3 473,2	3 610,6
Variation annuelle	10,9%	14,8%	5,9%	-2,8%	5,4%	4,8%	4,0%
(dt) Sociétés non financières	38,7%	38,8%	39,6%	38,1%	39,3%	37,9%	38,3%
(dt) Ménages	51,9%	50,7%	51,5%	52,6%	51,6%	53,1%	52,9%
(dt) Autres agents	9,3%	10,5%	8,9%	9,3%	9,1%	9,0%	8,8%

Le poids des dépôts à vue au sein des placements financiers totaux détenus par l'ensemble des agents économiques réunionnais progresse une nouvelle fois légèrement en 2011, pour s'établir à 32,6 % à fin décembre 2011 contre 32,3 % à fin décembre 2010. Ce mouvement de hausse est observé depuis le début de la décennie 2000¹, époque où les dépôts à vue ne représentaient alors en moyenne que 25 % des placements financiers des agents économiques. En 15 ans, la part des dépôts à vue dans l'ensemble des placements a augmenté de manière particulièrement sensible pour les sociétés non financières, alors qu'elle est restée relativement stable pour les ménages.

Poids des dépôts à vue dans les placements totaux



Poids des dépôts à vue dans l'ensemble des placements financiers

	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011
Ensemble de la clientèle	27,6%	26,9%	30,7%	31,8%	30,7%	31,6%	32,3%	32,6%
Sociétés non financières	44,2%	44,5%	50,7%	50,3%	49,8%	53,2%	55,0%	56,1%
Ménages	24,5%	23,9%	23,1%	24,1%	23,4%	23,5%	24,1%	24,2%
Autres agents	14,8%	13,4%	38,3%	39,5%	38,2%	40,4%	44,8%	45,2%

¹ Sur une plus longue période, leur poids n'avait cessé de décroître depuis les années 1960-1970, en lien avec la création de nouveaux types de placements. Ainsi, en 1967, les dépôts à vue représentaient 74 % des ressources monétaires collectées par les établissements bancaires, qui regroupaient alors l'essentiel des placements des épargnants.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

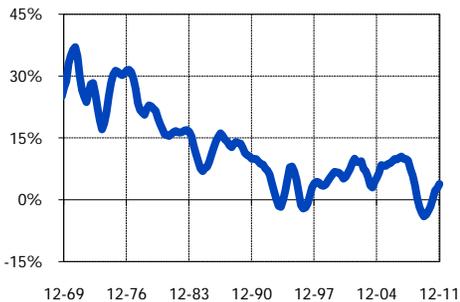
Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Leur encours s'établit à 3 795 millions d'euros à fin décembre 2011, en hausse de 5,8 % sur les douze derniers mois (+ 208 millions d'euros), après deux années de baisse successive (- 4,8 % en 2009 et - 0,4 % en 2010).

Répartition des placements liquides

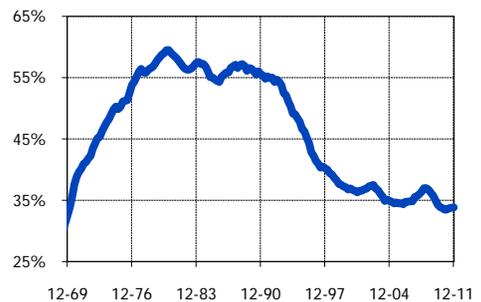
(millions d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Placements liquides	2 946,4	3 145,3	3 547,4	3 780,6	3 600,9	3 587,7	3 795,2
Variation annuelle	9,3%	6,8%	12,8%	6,6%	-4,8%	-0,4%	5,8%
(dt) Comptes sur livrets	59,9%	59,1%	55,7%	55,6%	61,8%	64,3%	65,1%
(dt) Placements à taux de marché	40,1%	40,9%	44,3%	44,4%	38,2%	35,7%	34,9%
(dt) Sociétés non financières	28,3%	28,8%	30,4%	27,3%	25,9%	24,0%	25,8%
(dt) Ménages	66,3%	65,4%	64,1%	66,5%	67,8%	68,9%	69,2%
(dt) Autres agents	5,5%	5,8%	5,5%	6,2%	6,3%	7,0%	4,9%

Les placements liquides se partagent entre les comptes sur livrets¹ (qui représentent 65,1 % des placements liquides en décembre 2011, en hausse de 7,2 % sur douze mois, soit + 156 millions d'euros), dont les taux de rémunération sont arrêtés par l'État, et des produits de placement à rémunération libre² (en hausse de 3,3 %, soit + 42 millions d'euros), indexés sur les taux du marché monétaire.

Evolution lissée des placements liquides (tous agents)



Poids des placements liquides dans les placements totaux



Les comptes sur livrets continuent notamment à bénéficier de l'extension à compter de début 2009 de la commercialisation des livrets A à l'ensemble des établissements bancaires. En 2011, la hausse de l'encours des livrets A a ainsi encore accéléré pour atteindre + 13,2 % (soit une collecte nette supplémentaire de + 104 millions d'euros), après + 8,9 % en 2010 (+ 63 millions d'euros) et + 20,4 % en 2009 (+ 121 millions d'euros).

¹ Livrets A des caisses d'épargne, livrets ordinaires, livrets Jeunes, livrets d'épargne populaire, comptes de développement industriel (CODEVI) et comptes d'épargne logement.

² Produits dont le risque de perte en capital est pratiquement nul mais dont les taux de rémunération sont libres : dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôt négociables (TCN) et OPCVM monétaires.

Les placements liquides indexés sur les taux de marché ont bénéficié de la bonne tenue de la collecte sous forme de comptes à terme et de certificats de dépôts, qui progressent en 2011 respectivement de + 9,8 % (+ 57 millions d'euros) et de + 33,2 % (+ 87 millions d'euros). Inversement, ils ont enregistré un fort recul des OPCVM monétaires, dont l'encours diminue de 24,0 % en 2011. Ces deux mouvements contraires, qui avaient déjà été observés au plus fort de la crise financière en 2008, soulignent le retour des inquiétudes des épargnants, qui privilégient le degré plus important de sécurité offert par les placements à terme, en comparaison des placements boursiers ou sous forme d'OPCVM.

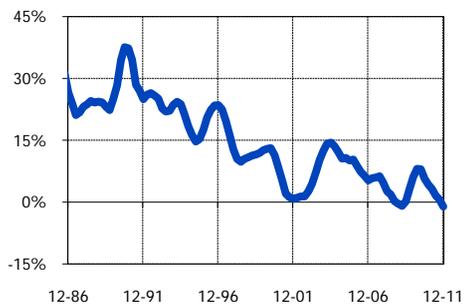
Les placements liquides des sociétés non financières s'établissent à 979 millions d'euros à fin 2011, en hausse de 117 millions d'euros (+ 13,6 % après - 7,6 % en 2010), en liaison essentiellement avec l'évolution des certificats de dépôts négociables (+ 33,2 % en 2011 après - 19,9 % en 2010).

Les placements liquides des ménages s'inscrivent pour leur part en hausse plus modérée de + 6,3 % sur un an (+ 155 millions d'euros) pour atteindre 2 628 millions d'euros à fin décembre 2011 (contre + 1,3 % en 2010). La légère diminution des placements indexés à taux de marché (- 0,3 % en 2011, après - 14,3 % en 2010 et - 40,1 % en 2009) étant intégralement compensée par la hausse de la collecte de livrets A (+ 12,9 % en 2011 après + 8,9 % en 2010).

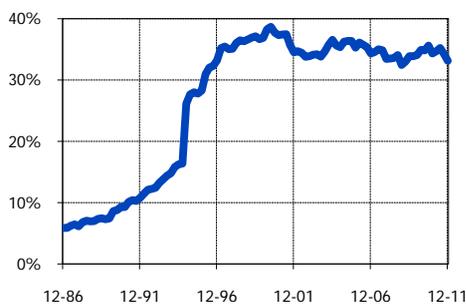
1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme regroupe les placements financiers qui impliquent une durée longue de détention, soit en raison de la réglementation fiscale applicable à ces produits (cas de l'assurance-vie et des plans d'épargne), soit en raison des risques de perte liés à l'évolution des marchés financiers, l'horizon de placement à long terme visant alors à limiter le risque de perte en intérêt, voire en capital.

Evolution lissée de l'épargne à long terme(tous agents)



Poids de l'épargne à long terme dans les placements totaux



L'épargne à long terme détenue par les agents économiques réunionnais s'établit à 3 669 millions d'euros fin 2011, en baisse de 0,6 % sur un an (soit - 21 millions d'euros) contre une hausse de 3,4 % l'année précédente (+ 120 millions d'euros). Au cours des vingt-cinq dernières années, il s'agit ainsi du troisième épisode de baisse de ce type de placements, autrefois particulièrement privilégié par les épargnants réunionnais, après les crises de 2008 et 2001.

L'épargne à long terme représente environ un tiers des placements financiers totaux de la clientèle des établissements de crédit locaux (33,1 % en 2011, après 34,3 % en 2010).¹

Les ménages représentent toujours la principale clientèle de ce type de placements, en détenant 91,8 % de l'épargne longue totale du département, et notamment la majeure partie des placements sous forme d'assurance-vie² collectés. Ce dernier type de placement a également progressé modérément en 2011 (+ 3,4 %, soit + 70 millions d'euros, un rythme en recul par rapport aux années précédentes : + 10,6 %, soit + 196 millions d'euros en 2010, et + 9,8 % en 2009).

Les principales baisses concernent les placements à long terme sous forme d'obligations (- 16,4 %, soit - 65 millions d'euros en 2011 contre + 1,7 % en 2010), d'actions (- 10,8 %, soit - 18 millions d'euros en 2011 contre + 3,3 % en 2010), de plans d'épargne populaire (- 6,1 %, soit - 4 millions d'euros en 2011, après - 10,3 % en 2010) et de plans d'épargne logement³ (- 0,8 %, soit - 6 millions d'euros en 2011 contre + 1,7 % en 2010).

Répartition de l'épargne à long terme

(millions d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Epargne à long terme	3 058	3 242	3 409	3 326	3 574	3 691	3 670
Variation annuelle	9,7%	6,0%	5,2%	-2,4%	7,5%	3,3%	-0,6%
(dt) Plans d'épargne	33,1%	29,8%	26,9%	25,6%	23,3%	22,7%	22,5%
(dt) Portefeuille titres	26,8%	26,9%	26,5%	24,1%	25,3%	22,2%	20,2%
(dt) Assurance-vie	40,2%	43,3%	46,6%	50,3%	51,4%	55,1%	57,3%
(dt) Sociétés non financières	5,6%	5,8%	5,5%	5,4%	5,9%	5,9%	2,9%
(dt) Ménages	86,5%	87,4%	87,3%	87,6%	88,0%	90,5%	91,8%
(dt) Autres agents	7,8%	6,8%	7,2%	7,1%	6,1%	3,6%	5,3%

¹ A noter que ce n'est qu'à partir de 1994 que l'épargne longue intègre les placements détenus en portefeuille et en assurance-vie.

² Les chiffres présentés ci-après ne donnent cependant qu'une indication partielle des encours de contrats d'assurance-vie souscrits par les épargnants réunionnais puisqu'ils ne tiennent pas compte des données relatives aux contrats souscrits auprès des compagnies d'assurance, ni des encours enregistrés auprès d'établissements de crédit installés en métropole ou auprès des sites internet.

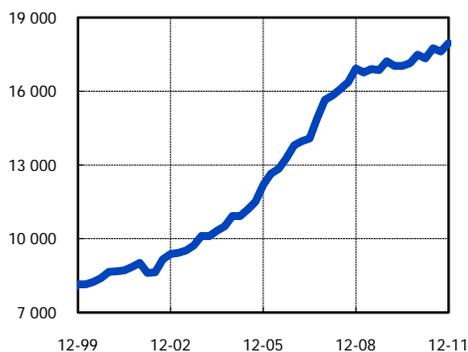
³ Les encours des plans d'épargne logement se sont inscrits en baisse continue entre décembre 2005, où ils s'élevaient à 893 millions d'euros, et décembre 2009 (755 millions d'euros), soit une baisse de - 15,5 % en quatre ans alors que ce placement a longtemps constitué le placement privilégié des ménages réunionnais. Cette diminution s'explique notamment par la réforme de la fiscalité des intérêts pour les plans d'épargne de plus de dix ou douze ans, qui incite à leur fermeture (en effet, depuis le 1^{er} janvier 2006, les intérêts des PEL de plus de douze ans sont fiscalisés comme un placement normal tandis que ceux des PEL de plus de dix ans sont soumis annuellement aux prélèvements sociaux, alors qu'auparavant cette ponction n'intervenait qu'au dénouement du plan).

2. Les crédits à la clientèle

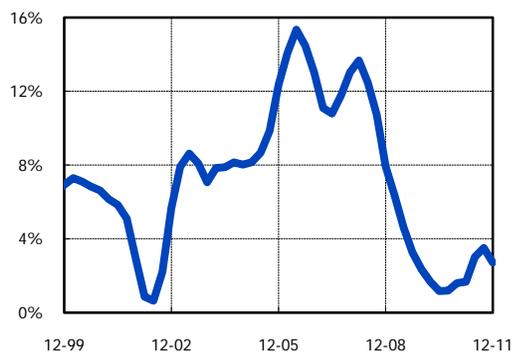
2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Cette partie étudie l'évolution des concours consentis par l'ensemble des établissements de crédit recensés comme intervenant dans le département, qu'ils soient installés localement ou non. Suite à une évolution en 2010 des critères retenus pour considérer un établissement de crédit comme installé localement, ces derniers représentent désormais près de 95 % des concours totaux.

Concours consentis par l'ensemble des EC (en millions d'euros)



Variation annuelle lissée de l'ensemble des concours consentis



Au cours de l'année 2011, l'encours total des financements consentis par l'ensemble des établissements de crédit¹ progresse légèrement, pour s'établir à fin décembre à 17 953 millions d'euros, en hausse de + 2,7 % (soit + 465 millions d'euros), soit à un rythme en légère progression par rapport aux deux années précédentes (+ 1,5 % en 2010 et + 1,7 % en 2009).

Crédits totaux consentis par l'ensemble des établissements de crédit

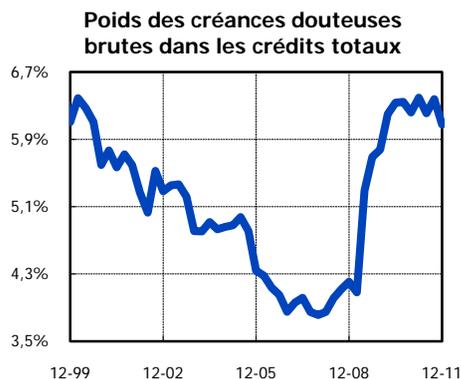
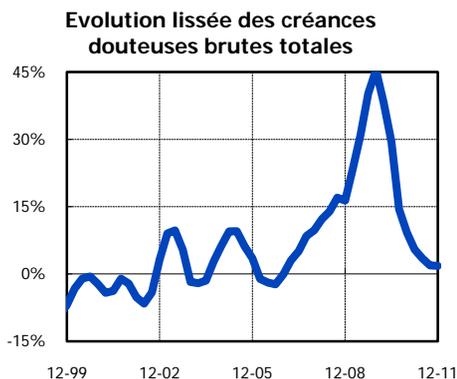
(millions d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Concours totaux (tous EC)	12 193	13 808	15 654	16 925	17 221	17 488	17 953
Variation annuelle	11,6%	13,2%	13,4%	8,1%	1,7%	1,5%	2,7%
Part des crédits distribués par les établissements de crédit locaux							
en % des crédits totaux	99,3%	96,1%	96,0%	94,8%	94,8%	95,2%	94,9%

¹ Ces encours intègrent 367 millions d'euros de créances titrisées par un établissement bancaire de la place au 31 décembre 2011 (contre 357 millions d'euros à fin 2010 et 308 millions d'euros à fin 2009). La titrisation est une technique financière qui permet la transformation de crédits consentis par un établissement bancaire en titres de créances destinés à être cédés à des investisseurs. Cette opération s'effectue via un fonds commun de créances qui reçoit les paiements effectués par les emprunteurs initiaux et dont les parts négociables sont émises dans des conditions adaptées aux besoins des marchés financiers. Elle présente l'intérêt d'être à la fois une source de financement et un outil de gestion de bilan pour les établissements de crédit qui la mettent en place. La qualité intrinsèque des créances apportées est toutefois fondamentale dans l'approche en terme de risques transférés, comme les déboires enregistrés sur les marchés financiers à compter de l'été 2007 en liaison avec les crédits 'subprimes' américains l'ont rappelé.

Le rythme de progression de l'encours global des crédits demeure donc faible en 2011, comme les années précédentes, confirmant le ralentissement de la distribution de crédit observé depuis mi 2006.

2.1.1 Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours

La forte progression des encours de créances douteuses brutes enregistrée par l'ensemble des établissements de crédit au maximum de la crise financière, au cours de l'année 2009 (+ 39,7 %, soit + 283 millions d'euros) s'est nettement ralentie en 2010 et en 2011, avec une hausse qui n'atteint plus que 0,3 % à fin décembre 2011, contre encore + 9,3 % à la fin de l'année dernière.



Le poids des créances douteuses brutes au sein des encours bruts de crédits totaux consentis à la clientèle par l'ensemble des établissements de crédit demeure cependant toujours à un haut niveau à la fin de l'année 2011, s'établissant à 6,1 % des encours de crédits bruts à fin décembre contre 6,2 % l'année précédente. Pour mémoire, ce poids s'élevait à 3,8 % en fin d'année 2007. A près de 6 %, il retrouve ainsi son niveau du début des années 2000 (6,4 % en mars 2000), effaçant une décennie de diminution des risques.

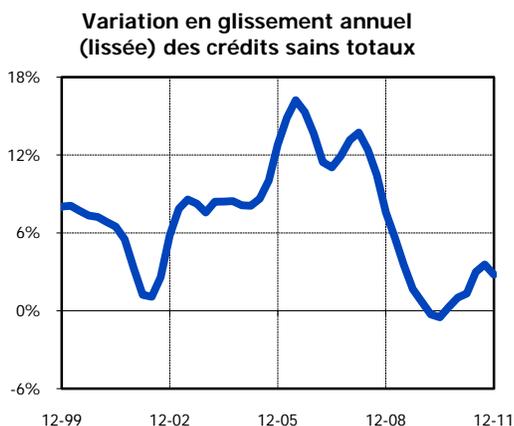
Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours (toutes zones)

(millions d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Créances douteuses brutes	529	532	597	712	995	1 088	1 091
Variation annuelle	-0,4%	0,5%	12,2%	19,4%	39,7%	9,3%	0,3%
Taux de provisionnement	65,8%	66,6%	59,6%	53,9%	52,7%	56,5%	58,1%
Douteux en % des concours bruts	4,3%	3,9%	3,8%	4,2%	5,8%	6,2%	6,1%
Décomposition par agent économique des créances douteuses nettes (toutes zones)							
Entreprises	61,2%	60,5%	54,2%	59,7%	53,6%	57,9%	58,8%
Ménages	35,0%	39,0%	35,8%	22,8%	24,6%	22,3%	22,4%

Les créances douteuses nettes sont en retrait pour tous les types de clientèle par rapport à décembre 2010. La baisse atteint 3,0 % sur la clientèle des ménages (après - 8,6 % en 2010), contre - 1,9 % sur la clientèle des entreprises (+ 16,8 % l'année précédente). Elle est de - 8,6 % sur la clientèle des autres agents (- 8,2 % en 2010). Par ailleurs, le taux de provisionnement des créances douteuses brutes déclarées par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'améliore légèrement en 2011, pour s'établir à 58,1 %, en hausse de + 1,6 point par rapport à l'année précédente (après + 3,7 points en 2010).

2.1.2 Évolution et répartition de l'ensemble des créances saines (zone et hors zone) par agent économique

Après le fort ralentissement des encours des crédits sains consentis par l'ensemble des établissements de crédit constaté en 2009 (+ 0,1 %, soit + 13 millions d'euros), les années 2010 et 2011 enregistrent un léger redressement, avec une hausse des concours sains consentis de + 2,8 % en 2011 (+ 462 millions d'euros) après + 1,5 % en 2010 (+ 241 millions d'euros). Pour mémoire, à fin décembre 2007, avant le déclenchement de la crise financière, la hausse des crédits sains s'élevait à un rythme de + 13,4 % sur douze mois, ce qui représentait alors une hausse des encours de 1 781 millions d'euros sur l'année.



Répartition de l'ensemble des concours sains par agent économique

(millions d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Crédits sains totaux distribués par l'ensemble des E.C locaux et hors zone							
Encours total	11 664	13 276	15 057	16 213	16 226	16 400	16 862
Variation annuelle	12,2%	13,8%	13,4%	7,7%	0,1%	1,1%	2,8%
(dt) Ménages (1)	40,1%	39,8%	38,9%	38,2%	39,3%	40,0%	39,8%
(dt) Entreprises (1)	47,0%	47,7%	47,4%	47,7%	45,7%	44,9%	44,9%

(1) y compris les crédits titrisés

Le brusque ralentissement des encours de crédits enregistré depuis 2009 a pu s'expliquer partiellement par une moindre demande de financement des entreprises, des ménages et des collectivités locales. Les entreprises ont en effet été touchées par le ralentissement de l'activité économique dans le département, ce qui a impacté leur situation financière et conduit au report de certaines décisions d'investissement. Les ménages, de leur côté, ont pâti d'une situation économique d'ensemble dégradée et d'une montée de leur vulnérabilité, entraînant un ralentissement des achats à crédit de biens de consommation. Enfin, la demande de financement des collectivités a également été moindre en liaison avec la fin des grands travaux d'infrastructure, des reports ou annulation de chantiers, suite aux changements de majorités politiques intervenus dans plusieurs collectivités locales, et à la diminution de leurs marges de manœuvre financière.

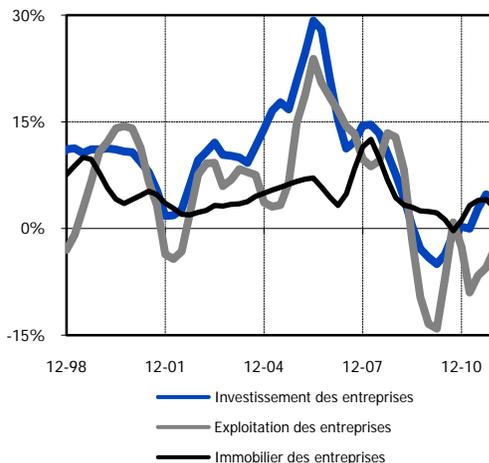
La vigilance accrue des établissements de crédit dans l'octroi des concours à une clientèle d'entreprises et de particuliers fragilisée par la crise, a également contribué au ralentissement observé des octrois de crédit.

a) Des encours de crédit aux entreprises en légère hausse

Les encours sains des crédits consentis aux entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) par l'ensemble des établissements de crédit s'établissent à 7 563 millions d'euros à fin décembre 2011, en hausse de 199 millions d'euros par rapport à 2010 (soit + 2,7 %, après - 0,6 % l'année précédente). Les entreprises sont toujours la première clientèle du système bancaire réunionnais et captent près de la moitié des concours sains totaux octroyés dans le département.

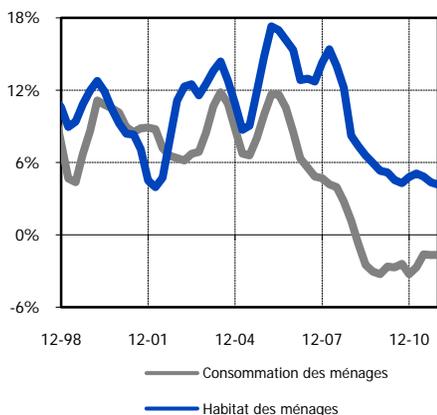
Le financement des entreprises a été porté en 2011 par l'investissement et l'immobilier des entreprises (respectivement en hausse de 3,6 % et de 2,1 % à fin décembre 2011), tandis que le financement de l'exploitation ne se redresse qu'en toute fin d'année 2011 (+ 1,5 % à fin décembre 2011).

Evolution en glissement annuel lissé des crédits aux entreprises



b) Des crédits aux ménages tirés par le financement de l'immobilier ...

Evolution en glissement annuel lissé des crédits aux ménages



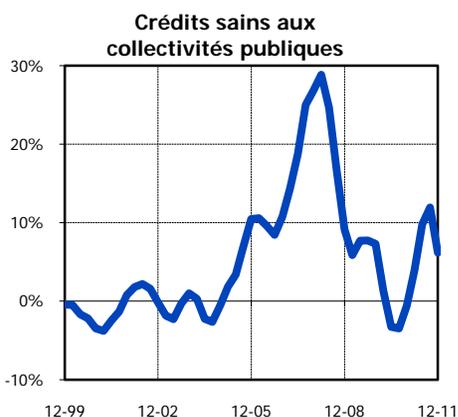
Les crédits aux ménages s'établissent pour leur part à 6 713 millions d'euros à fin décembre 2011, en hausse de 2,5 % par rapport à fin décembre 2010 (+ 162 millions d'euros), après + 2,6 % l'année précédente (+ 167 millions d'euros). Le financement de la consommation des ménages continue de s'inscrire en recul (- 1,7 %, soit - 28 millions d'euros en 2011 après - 3,9 % en 2010) pour atteindre un encours de 1 605 millions d'euros. Les encours de crédits à la consommation des ménages diminuent ainsi de manière continue depuis le premier trimestre 2009.

La hausse des financements immobiliers consentis aux ménages se poursuit par contre en 2011, comme au cours des années précédentes, même si leur rythme de progression ralentit progressivement. Les crédits à l'habitat des ménages augmentent ainsi de 4,0 % en 2011 (+ 196 millions d'euros), après + 4,9 % en 2010 et + 5,1 % en 2009. Ces rythmes de progression sont particulièrement modérés en regard des progressions enregistrées avant la crise financière (+ 18,9 % en juin 2008).

c) Un recul des concours consentis aux collectivités locales

Les crédits consentis aux collectivités locales par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'établissent à 1 992 millions d'euros à fin décembre 2011, en hausse de 3,0 % par rapport à fin 2010 (+ 58 millions d'euros), soit un rythme proche de celui de l'année précédente (+ 2,6 %). Pour mémoire, les crédits aux collectivités locales s'inscrivaient en hausse beaucoup plus importante les années précédentes (+ 31,1 % en 2007 notamment).

Comme chaque année, les crédits consentis aux collectivités locales enregistrent une forte croissance au quatrième trimestre de l'année, qui s'explique notamment par la gestion active de leur dette par certaines collectivités locales.



3. La circulation fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'Outre-mer et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation dans chaque département et collectivité, par l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets, et pour le compte du Trésor pour les pièces métalliques.

3.1 LES BILLETS

Au cours de l'année 2011, 105 millions de billets euros ont été émis à La Réunion, et 99 millions ont été retirés de la circulation, ce qui représente par différence une émission nette de 5,5 millions de billets représentant une valeur totale de 274 millions d'euros, toutes coupures confondues.

Emissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

	2007	2008	2009	2010	2011	11/10
Billets émis (en milliers)	94 227	95 090	95 249	99 066	104 524	5,5%
En Billets retirés (en milliers)	89 840	90 770	90 701	94 459	98 992	4,8%
nb. Emission nette annuelle	4 387	4 320	4 548	4 607	5 532	20,1%
Circulation en fin d'année	29 534	33 854	38 402	43 009	48 541	12,9%
En Billets émis (en millions d'€)	3 161	3 146	3 079	3 165	3 282	3,7%
val Billets retirés (en millions d'€)	2 893	2 879	2 806	2 906	3 008	3,5%
eur Emission nette annuelle	268	267	273	259	274	5,9%
Circulation en fin d'année	1 705	1 972	2 245	2 504	2 778	11,0%
Circulation par habitant (€)	2 147	2 440	2 750	3 024	3 309	9,4%

A la fin de l'année 2011, l'émission nette cumulée de billets depuis l'origine de la mise en circulation de l'euro (janvier 2002) atteint ainsi 49 millions de coupures pour une valeur cumulée théorique des billets en circulation dans le département de 2,8 milliards d'euros. Il convient néanmoins de préciser que ces billets ne sont pas tous en circulation dans le département. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission viennent s'ajouter ou doivent être retranchés les billets «importés» ou «exportés», à l'occasion des mouvements de voyageurs entre les pays de la zone Euro et La Réunion.

L'émission nette cumulée par habitant se chiffre globalement à 3 309 euros à La Réunion à fin décembre 2011.

Le retrait des billets en francs a continué de se poursuivre en 2011 à La Réunion, avec un montant équivalent à 0,1 million d'euros retourné en 2011 aux guichets de l'IEDOM. Depuis le passage à l'euro fiduciaire au 1^{er} janvier 2002, les montants de billets francs retirés se sont élevés à 330,8 millions d'euros. Les billets libellés en francs en circulation au moment du passage à l'euro étaient échangeables à l'IEDOM au plus tard jusqu'au 17 février 2012.

3.2 LES PIECES

En 2011, 34 millions de pièces en euros ont été émises par l'IEDOM à La Réunion et 14 millions ont été retirées de la circulation, ce qui représente une émission nette de 20,3 millions de pièces pour une valeur de 1,1 million d'euros sur la période.

Emissions, retraits et circulation de pièces en euros

	2007	2008	2009	2010	2011	11/10
Pièces émises (milliers)	33 984	32 397	34 067	35 027	33 897	-3,2%
En nb.						
Pièces retirées (milliers)	9 406	11 071	11 537	11 531	13 552	17,5%
Emission nette annuelle	24 578	21 326	22 530	23 495	20 346	-13,4%
Circulation en fin d'année	183 275	204 601	227 131	250 626	270 972	8,1%
En val eur						
Pièces émises (M€)	7,9	8,3	8,1	8,2	7,8	-5,1%
Pièces retirées (M€)	5,6	6,1	6,0	5,6	6,7	19,7%
Emission nette annuelle	2,2	2,1	2,1	2,6	1,1	-57,8%
Circulation en fin d'année	27,3	29,4	31,6	34,2	35,3	3,3%
Circulation par habitant (€)	34	36	39	41	42	1,8%

Au 31 décembre 2011, le montant cumulé des émissions nettes s'élève ainsi à 271 millions de pièces euros pour une valeur cumulée de 35,3 millions d'euros. L'émission nette cumulée de pièces par habitant ressort à 42 euros à La Réunion.

Les anciennes pièces en francs sont privées de cours légal depuis le 17 février 2005. A cette date, 13,5 millions d'euros de pièces en francs avaient été retirés de la circulation, soit 54 % de la circulation estimée au 31 décembre 2001 (25,1 millions d'euros).

4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Les données présentées ci-dessous sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France, et retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante¹ des crédits distribués par les établissements de crédit (qu'ils soient ou non installés localement) aux entreprises dont le siège social se situe dans le département et aux collectivités publiques.

L'encours des financements consentis aux entreprises et collectivités déclaré au SCR (hors engagements hors bilan) s'établit à 9,8 milliards d'euros à fin décembre 2011, en hausse de 5,0 % par rapport à fin 2010 (après + 2,4 % l'année précédente). L'analyse de la répartition par terme de l'encours total révèle la forte prépondérance des crédits à moyen et long terme (83,6 % à fin 2011 contre 84,4 % à fin 2010). Après les baisses enregistrées au cours des deux dernières années (- 19,1% en 2009 et - 0,7 % en 2010), les risques à court terme déclarés par les établissements de crédit dans le département ont sensiblement progressé (+ 7,1 % en 2011).

Risques totaux déclarés au SCR de la Banque de France à La Réunion

en millions d'euros	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	11/10
Risques totaux déclarés	8 383,4	9 393,9	9 146,5	9 362,9	9 833,6	5,0%
(dt) Poids des crédits à terme	82,2%	81,4%	84,0%	84,4%	83,6%	-

Les risques les plus importants portés par le système bancaire réunionnais sont concentrés dans les secteurs de l'immobilier et de la construction (4,5 milliards d'euros au total, soit 46,2 % des risques recensés au SCR), les administrations publiques (1,7 milliard d'euros, soit 17,7 % du total), le commerce et la réparation automobile (0,7 milliard d'euros, soit 7,4 % du total) et enfin la santé et l'action sociale (0,7 milliard d'euros, soit 7,5 % du total).

Risques SCR portés par les principaux secteurs d'activité

en % des risques totaux	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	11/10
Activités immobilières	31,1%	30,4%	32,6%	37,7%	38,4%	1,7%
Administration publique	17,8%	17,6%	18,1%	18,0%	17,7%	-1,8%
Construction	12,5%	11,8%	11,8%	8,3%	7,8%	-5,1%
Commerce & réparation automobile	9,2%	9,9%	9,0%	8,2%	7,4%	-9,7%
Santé humaine et action sociale	6,0%	6,4%	6,4%	6,5%	7,5%	15,6%
Activités financières et d'assurance	5,9%	7,1%	4,7%	4,1%	3,4%	-15,7%
Autres secteurs	17,5%	16,9%	17,4%	17,2%	17,8%	3,1%

¹ Sont déclarés au SCR tous les encours supérieurs à un seuil de 25 000 euros.

4.1 LE RISQUE SUR LES SECTEURS DE L'IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION

L'encours total des risques de crédit porté par le système bancaire sur les secteurs de l'immobilier et de la construction à la Réunion, recensé au SCR de la Banque de France, s'établit à 4,5 milliards d'euros à fin décembre 2011, en hausse de 5,5 % par rapport à 2010 (après + 6,0 % l'année précédente). Ces deux secteurs d'activité représentent ainsi une proportion importante (46,2 % en décembre 2011) et croissante de l'ensemble des risques déclarés par les établissements de crédit intervenant à La Réunion.

Les crédits à moyen et long terme y sont prédominants, représentant 86,2 % du total des crédits consentis. Sur ce segment d'activité, les huit principales sociétés d'économie mixte¹ du département concentrent plus de la moitié (54,9 % en 2011) du total des risques déclarés. Les concours consentis à ces dernières progressent plus rapidement (+ 7,3 % en 2011 après + 7,9 % en 2010) que les risques du secteur, en raison des investissements importants de ces sociétés d'économie mixtes en matière de logement social, financés pour partie par l'emprunt.

Risques déclarés sur les secteurs de l'immobilier et de la construction

en millions d'euros	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	11/10
Risques déclarés sur le secteur	3 650,1	3 964,6	4 062,6	4 307,3	4 545,5	5,5%
(dt) Poids des crédits à terme	86,8%	87,1%	89,1%	88,3%	86,2%	-
(dt) Encours portés sur les SEM	2 133,2	2 128,4	2 155,9	2 326,9	2 496,0	7,3%
Poids en % des risques du secteur	58,4%	53,7%	53,1%	54,0%	54,9%	-

4.2 LE RISQUE SUR LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Les secteurs de l'industrie et du commerce concentrent un encours de 931 millions d'euros de risques à court, moyen et long terme, soit 9,5 % de l'ensemble des risques déclarés à fin décembre 2011 auprès du SCR de la Banque de France pour le département (contre 10,3 % fin 2010). Ces risques s'affichent une nouvelle fois en forte baisse, de 3,9 % en 2011 après - 9,5 % en 2010 et - 11,6 % en 2009.

Les crédits à terme y représentent une proportion assez faible des crédits totaux consentis (50,4 % en décembre 2011), inférieure aux moyennes constatées dans les autres secteurs d'activité. Les encours des crédits à court terme, étroitement corrélés au volume d'activité des entreprises, ont diminué comme les années précédentes (de - 2,3 % en 2011 après - 7,8 % en 2010 et - 18,9 % en 2009). Cependant, les crédits à moyen et long terme reculent également (- 4,1 % en 2011 après - 9,9 % en 2010 et - 4,0 % en 2009), signe vraisemblablement d'une diminution des investissements.

Risques déclarés sur le secteur de l'industrie et du commerce

en millions d'euros	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	11/10
Risques totaux	1 002,3	1 211,6	1 071,0	968,9	931,0	-3,9%
(dt) Poids des crédits à terme	53,1%	46,7%	50,7%	50,5%	50,4%	-

¹ SHLMR, SIDR, SEMAC, SODIAC, SEDRE, BATIPRO, SODEGIS et SEMADER (SEMPRO ayant fusionné fin 2006 avec la SHLMR).

4.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le secteur public local (qui ne recouvre pas uniquement les collectivités locales mais également les hôpitaux publics et les centres d'action sociale des communes) présente un encours total de risques bancaires de 2,1 milliards d'euros à fin décembre 2011, soit 21,4 % de l'ensemble des risques déclarés auprès du SCR de la Banque de France pour le département. Les risques déclarés sur le secteur enregistrent une hausse sensible (+ 4,9 %) entre 2010 et 2011, après + 2,2 % en 2010 mais - 0,1 % en 2009. Pour mémoire, les risques sur le secteur avaient fortement progressé en 2008 (+ 14,4 %) et en 2007 (+ 22,1 %).

Risques déclarés sur le secteur public local

en millions d'euros	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	11/10
Risques totaux	1 680,3	1 922,0	1 920,2	1 963,0	2 059,7	4,9%
(dt) Poids des crédits à terme	98,3%	96,8%	99,0%	99,0%	98,4%	-
Décomposition par principaux risques						
- Région	329,7	395,1	310,2	294,2	271,6	-7,7%
- Département	466,1	505,9	495,0	489,8	469,9	-4,1%
- Communes	602,9	663,2	748,4	791,1	842,8	6,5%
- Communauté de communes	86,4	87,4	100,5	104,4	130,3	24,8%
- Hôpitaux publics	195,2	270,4	266,2	283,3	345,1	21,8%
(dt) Nord	56,1%	49,2%	51,2%	50,5%	42,3%	-
(dt) Sud	21,1%	13,5%	13,7%	17,3%	22,6%	-
(dt) Est	7,3%	26,2%	25,6%	24,2%	28,8%	-
(dt) Ouest	15,4%	11,2%	9,4%	8,1%	6,3%	-

Les risques portés sur la Région et le Département s'inscrivent ainsi en baisse en 2011 (respectivement de - 7,7 % et - 4,1 %) comme les années précédentes. Ces collectivités poursuivent leur politique de désendettement, suite à la forte progression des risques enregistrée en 2007 et 2008.

Les risques portés sur les communes et les communautés de communes continuent pour leur part de croître en 2011 (respectivement + 6,5 % et + 24,8 %) comme les années précédentes. Les communautés de communes doivent notamment faire face à des investissements importants en matière environnemental (stations d'épuration et travaux de réseaux de tout à l'égout).

Enfin, les risques sur les hôpitaux publics progressent également fortement en 2011 (+ 21,8 % après + 6,4 % en 2010) en liaison avec les investissements des établissements publics hospitaliers de la région Sud (+ 59,8 % en 2011) et de la région Est (+ 45,0 %).

5. Le surendettement

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de Surendettement à La Réunion. La commission est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à douze reprises au cours de l'année 2011.

1 241 dossiers de surendettement ont été déposés en 2011, soit une augmentation de + 7,8 % par rapport à 2010. Cette augmentation fait suite à deux années durant lesquelles le nombre de dossiers déposés avait été stable à des niveaux déjà élevés, en liaison avec les difficultés croissantes des ménages enregistrées dans le cadre de la crise financière et économique dans le département.

875 dossiers ont été déclarés recevables en 2011, soit 70,5 % des dossiers déposés, en légère progression par rapport à 2010 (68,5 %). 644 dossiers ont été orientés en procédure classique (PRCL) en 2011, soit 73,6 % des dossiers recevables (contre 82,7 % en 2010) et 231 dossiers ont été orientés en procédure de rétablissement personnel (PRP), soit 26,4 % (17,3 % en 2010). 380 plans conventionnels ont été conclus, soit 59 % des dossiers orientés en PRCL (57,2 % en 2010) et 209 mesures imposées ou recommandées ont été élaborées par la commission.

Données statistiques sur le nombre de dossiers de surendettement traités

	2010	2011	11/10
Dossiers déposés (en nombre)	1 151	1 241	7,8%
Dossiers soumis pour examen en recevabilité	918	987	7,5%
Dossiers recevables	784	865	10,3%
Nombre de mesures de rétablissement personnel	97	213	119,6%
(dt) Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	-	213	-
Nombre de plans conventionnels conclus	373	380	1,9%
Nombre de constat de non-accord entérinés	303	255	-15,8%
Mesures imposées et recommandées par les commissions	279	209	-25,1%
Dossiers clôturés (toutes phases)	281	271	-3,6%
Dossiers traités	1 164	1 202	3,3%
Recommandation homologuées par les juges (en nombre)	182	244	34,1%

Source : Commission de surendettement

Parmi les principales difficultés rencontrées par la commission de surendettement au regard de la situation des personnes surendettées, il faut noter le cas des débiteurs propriétaires d'un logement social mais qui sont dans l'incapacité financière de payer la taxe foncière, dette constituant la quasi-totalité de leur endettement. Cette problématique est spécifique aux DOM. En effet, un dispositif d'accession à la propriété de « Logement Evolutif Social » (LES), mis en place depuis 1988, permet aux familles les plus défavorisées d'acquérir un logement en fonction de leurs revenus et de leur composition familiale. Le prêt est mis en place en partenariat avec la CAF qui règle l'essentiel de l'échéance mensuelle par affectation de l'allocation logement, le montant résiduel (très faible, quelques dizaines d'euros) restant à la charge des accédants. Quand un accédant ne parvient pas à régler la taxe foncière due (et souvent la taxe d'habitation), la seule solution de la commission est de préconiser l'abandon des dettes pour éviter la vente du logement principal.

Perspectives

La Réunion sort difficilement d'une crise économique majeure. La reprise, amorcée en toute fin d'année 2009, ne semble que très progressivement se confirmer. Les enquêtes de conjoncture réalisées auprès des entrepreneurs locaux montrent que le redressement significatif observé courant 2010 n'a pas perduré au-delà du premier trimestre 2011. À partir de cette date, l'indicateur de climat des affaires se contracte à nouveau et se situe désormais bien en-dessous de son niveau de longue période.

La dégradation du climat conjoncturel de La Réunion est d'abord le reflet des vives tensions qui affectent l'économie mondiale, dans un contexte d'aggravation des crises de dettes souveraines que subissent bon nombre de pays industrialisés. Mais les incertitudes qui pèsent sur les perspectives économiques locales impactent elles aussi négativement le moral des entrepreneurs. Les tensions restent fortes sur le marché de l'emploi. La sortie progressive des systèmes d'indemnisation dont bénéficiaient les chômeurs issus des licenciements économiques de 2008 et 2009 pèse sur leur pouvoir d'achat, ce d'autant que l'inflation persiste. Le nombre de ménages surendettés s'inscrit durablement sur un palier haut depuis le retournement de conjoncture de fin 2008, même s'il reste contenu en comparaison des taux atteints en France métropolitaine.

Dans ce climat incertain, les tensions sociales sont exacerbées et se sont traduites début 2012 par des violences urbaines d'une grave ampleur. Nées au départ de négociations sur le prix des carburants portées par des organisations professionnelles de transporteurs, les revendications se sont très vite propagées aux thèmes de la vie chère et du chômage. Des solutions transitoires d'urgence ont été mises en place pour atténuer les hausses futures des prix des carburants, pour faire baisser ceux des produits de grande consommation et pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

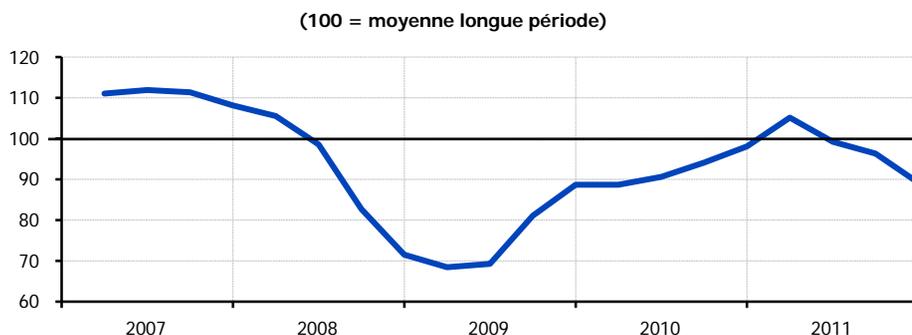
Mais cette crise sociale profonde traduit surtout la difficulté que rencontre La Réunion à identifier des relais de croissance suffisamment efficaces pour réduire un chômage structurel très important. Les investissements réalisés par le passé pour mettre en place un tissu d'industries d'import-substitution ont été significatifs, mais il n'y a plus réellement de nouveaux débouchés à attendre en ce domaine, l'étroitesse du territoire et son éloignement de la métropole limitant les opportunités d'investissements industriels lourds. Les efforts pour asseoir la croissance de ces prochaines années sur une plus grande ouverture régionale valorisant les savoir-faire et acquis technologiques doivent être maintenus et accompagnés de soutiens fermes à l'innovation, même si les bénéfices attendus sur l'emploi ne seront pas immédiats.

Dans ce contexte difficile, certains indicateurs restent malgré tout bien orientés. La consommation des ménages résiste et soutient l'activité. La sortie de crise progressive du secteur du BTP et des secteurs liés se confirme, avec l'accélération des mises en chantiers de programmes de logements sociaux, la mise en œuvre des bonnes pratiques identifiées par le Haut Conseil de la Commande Publique et la montée en puissance des réalisations prévues par le protocole de Matignon. Enfin, la valorisation de l'inscription au patrimoine de l'Unesco des « Cirques, Pitons et Remparts » de La Réunion et la définition de nouvelles stratégies a permis une progression sensible du tourisme d'agrément, qui doit être consolidée.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Graphique 1
Indicateurs du climat des affaires – IEDOM



Source : Iedom, enquête de conjoncture

Dans le cadre de l'amélioration de l'information conjoncturelle diffusée sur les économies d'Outre-mer, l'IEDOM et l'IEOM ont élaboré un indicateur synthétique du climat des affaires, suivant la méthodologie appliquée par la Banque de France pour l'analyse de la conjoncture en métropole. Cet indicateur est établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composante principale, afin de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Il est centré sur sa moyenne de longue période (normée à 100), afin d'en faciliter la lecture.

La majorité des questions de l'enquête de conjoncture sont qualitatives et à trois modalités (de la forme : "amélioration", "stabilité" ou "dégradation"). Les réponses à ce type de question sont exploitées sous la forme d'un solde d'opinions, qui représente la différence entre le pourcentage de réponses positives ("amélioration") et le pourcentage de réponses négatives ("dégradation"). Les soldes d'opinions doivent uniquement être interprétés en évolution.

L'enquête d'opinion est réalisée auprès d'un échantillon de 150 entreprises, qui emploient au total 17 000 salariés.

Tableau 1
Les soldes d'opinion (ensemble)

Soldes d'opinions, en %, CVS et centrés sur leur moyenne de longue période. Les variations de soldes sont en points.

	Moy.*	10T1	10T2	10T3	10T4	11T1	11T2	11T3	11T4	T4 /T3
Activité	5,7	-6,8	2,6	4,0	2,3	21,0	1,5	-1,9	-11,0	-9,1
Investissement	0,8	-24,9	-22,4	-16,4	-6,8	0,2	-3,3	-9,5	-17,8	-8,3
Charges	-8,3	2,2	-1,2	-0,5	1,9	1,7	12,3	-6,6	-2,0	4,7
Trésorerie	-12,5	-3,1	-1,1	-9,3	3,5	16,5	7,9	-0,4	-6,8	-6,4
Carnet de commandes	-5,8	-19,1	-7,1	-3,3	-10,7	14,4	7,4	3,1	-0,9	-4,0
Prix	-2,6	-11,0	-7,9	-12,0	4,0	3,7	-2,7	3,9	4,9	1,0
Délais de paiement	-18,4	-16,8	-14,0	-8,4	-6,5	-0,0	-0,6	-13,9	-16,5	-2,7
Effectifs	1,6	-7,3	-1,0	5,2	0,0	-2,2	-4,3	-0,1	3,6	3,6
Stocks de matières 1^{ères}	6,3	-7,2	2,1	-4,7	-3,6	-2,4	-4,3	-7,0	-8,8	-1,8
Stocks de produits finis	7,8	-0,2	1,6	5,6	1,2	-5,5	-3,3	-3,1	-0,5	2,6

*Moyenne depuis le troisième trimestre 1997

Source : IEDOM - enquête de conjoncture

Tableau 2
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources			Emplois					Total
	PIB	Imports	Total	Dépenses de consommation finale		Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Exports	
				Ménages	Administrations publiques et ISBLSM ⁽¹⁾				
	Niveau annuel en millions d'euros courants et part dans le PIB en valeur								
2010e	14 900	4 260		9 590	5 720	3 410	n.r.	580	
	100%	29%		64%	38%	23%	n.r.	4%	
	Taux de croissance annuels au prix courants, en %								
2010e	2,3	2,5	n.r.	3,3	1,5	-12,3	n.r.	3,6	n.r.
2009e	-2,5	-7,5	n.r.	1,9	3,6	-7,8	n.r.	6,0	n.r.
2008e	5,9	7,5	n.r.	20,3	23,3	4,9	n.r.	-15,9	n.r.
2007	7,9	9,1	7,3	5,4	2,1	10,8	-187,0	26,4	7,3
2006	7,4	0,0	8,1	-7,4	3,6	17,5	-68,3	-15,6	8,1
2005	7,4	8,7	8,5	7,0	4,7	25,0	149,4	-3,9	8,5
2004	17,1	3,5	6,7	22,4	24,1	0,7	-13,4	5,5	6,7
2003	6,1	10,6	7,2	6,0	4,3	17,5	9,0	4,7	7,2
2002	6,7	2,9	5,5	7,6	34,6	0,4	16,4	1,6	5,5

e : estimations issus des comptes rapides

n.r. : non renseigné

(1) Administration publique et institut sans but lucratif aux services des ménages

Sources : Insee – Comptes économiques ; Cerom – comptes rapides

Tableau 3
Valeur ajoutée par branche

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Énergie	Construction	Services marchands (1)	Services administrés
Niveau annuel en milliards d'euros courants								
2007	12 734	177	246	539	132	1 274	6 179	4 649
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2007	100,0	1,3	1,9	4,1	1,0	9,7	37,9	35,2
2006	100,0	1,7	2,1	3,8	1,0	9,1	46,9	35,4
2005	100,0	1,8	2,2	3,8	1,0	7,6	47,3	36,4
2004	100,0	1,6	2,1	3,7	1,1	6,8	48,0	36,6
2003	100,0	1,9	2,4	3,7	1,1	6,3	47,4	37,2
2002	100,0	2,0	2,2	3,6	1,1	6,4	47,0	37,6
2001	100,0	2,3	2,5	3,6	1,1	6,5	46,9	37,0

(1) y compris branche « commerce »

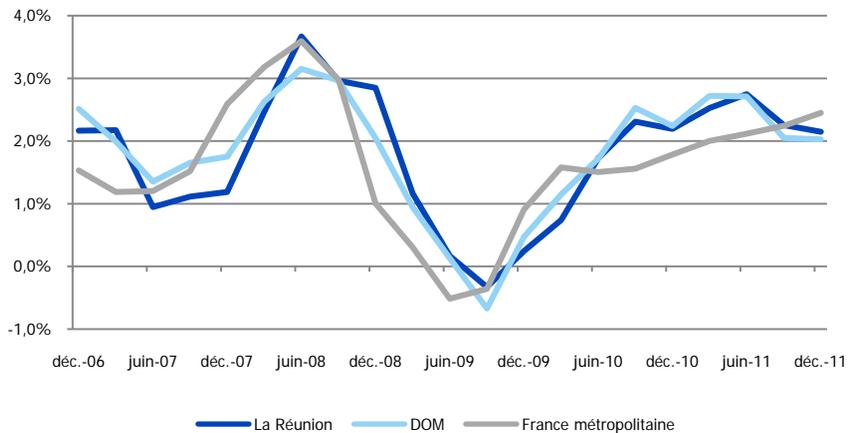
Source : Insee – Comptes économiques

Tableau 4
Indices des prix à la consommation (IPC)

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Indice de décembre, base 100 : année 1998					
2011	128,4	128,8	109,9	153,6	133,4
2010	125,7	124	109,8	142	131,4
2009	123,0	123,8	108,9	128,6	128,2
2008	122,7	122,5	108,8	139,2	126,6
2007	119,3	114,5	107,8	136,3	123,6
2006	117,9	110,8	107	138,5	122,3
2005	115,4	108,7	106,5	132,1	119,1
Moyenne annuelle de l'indice, base 100 : année 1998					
2011	127,0	128,3	109,4	152,1	131,1
2010	124,0	124,9	109,0	136,5	135,9
2009	122,1	124,0	108,6	127,4	126,4
2008	121,5	121,3	107,9	142,3	124,4
2007	118,0	113,8	107,0	132,8	122,0
2006	116,4	111,0	106,4	134,3	120,0
2005	113,5	108,6	105,1	124,1	116,9
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %					
2011	2,1	0,7	0,0	0,6	0,6
2010	2,2	0,0	0,2	0,8	1,0

Source : Insee

Graphique 2
Évolution en glissement annuel de l'Indice des prix à la consommation à La Réunion, en France entière et en moyenne dans l'ensemble des DOM (2006 – 2011)



Source : Insee

Tableau 5
Taux de chômage au sens du BIT par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
2011	27,5 %	31,8 %	29,5 %
2010	28,0 %	30,0 %	28,9 %
2009	25,6 %	29,1 %	27,2 %
2008	22,8 %	26,5 %	24,5 %
2007	22,9 %	25,9 %	24,2 %
2006	26,5 %	28,8 %	27,5 %
2005	26,6 %	33,3 %	29,5 %
2004	30,7 %	34,1 %	32,2 %
2003	29,5 %	32,5 %	30,8 %
2002	26,0 %	31,1 %	28,3 %

Source : Insee

Tableau 6
Emploi salarié par branche (à la fin de l'année)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	Emploi salarié total	
Niveau							
2008	2 443	16 660	19 037	95 709	89 355	223 204	
Part dans l'emploi total (en %)							
						Niveau	Évo. N/N-1
2008	1,1	7,5	8,5	42,9	40,0	223 204	-1,8%
2007	1,2	7,1	8,6	42,4	40,7	227 409	4,4%
2006	1,2	7,2	8,2	41,1	42,3	217 910	4,4%
2005	1,2	7,4	7,4	41,2	42,8	208 764	2,7%
2004	1,3	7,4	6,7	41,0	43,7	203 348	0,7%
2003	1,2	7,3	6,1	39,8	45,6	202 007	1,4%
2002	1,3	7,2	5,7	39,5	46,3	199 260	3,3%
2001	1,4	7,6	5,8	39,1	46,2	192 955	4,4%
2000	1,4	7,6	5,7	38,4	46,9	184 739	5,1%

Source : Insee

Tableau 7
Structure des importations par produits

	2007	2008	2009	2010	2011	Part en 2011
Produits agricoles et de la pêche	90,4	93,5	83,6	91,6	101,2	2,1 %
Pdts. des indus. extractives	37,5	70,5	61,3	63,5	77,1	1,6 %
<i>Hydrocarbures naturels</i>	37,1	70,1	61,1	63,0	76,9	1,6 %
Produits des IAA	598,9	646,0	643,2	652,8	699,3	14,6 %
Produits pétroliers raffinés	363,5	526,1	339,0	458,8	597,1	12,5 %
Equip. méca., élec., électro. et info.	779,9	816,7	766,6	834,3	895,6	18,8 %
<i>Produits info. et électroniques</i>	280,7	315,0	377,6	346,1	342,4	7,2 %
<i>Équipements élec. et ménagers</i>	179,2	206,4	184,3	259,8	295,5	6,2 %
<i>Machines industrielles et agricoles</i>	320,0	295,3	204,7	228,4	257,6	5,4 %
Matériels de transport	503,6	662,7	813,0	529,6	737,4	15,4 %
Autres produits industriels	1580,3	1630,2	1 416,10	1570,9	1608,5	33,7 %
<i>Textiles et chaussures</i>	234,3	225,9	208,5	235,6	250,2	5,2 %
<i>Bois, papier et carton</i>	150,0	157,4	131,4	142,8	142,1	3,0 %
<i>Produits chimiques et parfums</i>	188,9	205,4	195,1	214,2	224,0	4,7 %
<i>Produits pharmaceutiques</i>	241,8	256,3	256,3	265,5	267,5	5,6 %
<i>Produits en plastique</i>	245,9	243,3	204,5	229,6	231,0	4,8 %
<i>Produits métalliques</i>	308,4	309,9	212,8	247,8	252,5	5,3 %
<i>Produits manufactures divers</i>	211,0	232,2	207,5	235,6	241,3	5,1 %
Produits de l'édition	63,7	68,0	57,9	63,0	58,1	1,2 %
Total	4018,2	4514,8	4181,0	4265,2	4775,2	100 %

Source : Douanes

Tableau 8
Structure des exportations par produits

	2007	2008	2009	2010	2011	Part en 2011
Produits agricoles et de la pêche	6,8	7,7	6,3	4,6	3,3	1,1 %
Hydrocarbures, autres produits	12,5	16,6	10,3	15,0	25,7	9,0 %
<i>Déchets industriels et ménagers</i>	12,5	16,6	10,3	15,0	25,6	8,9 %
Produits des IAA	173,6	159,2	152,3	171,5	171,5	59,8 %
Produits pétroliers raffinés	0,0	0,2	0,4	8,1	2,0	0,7 %
Équip. méca., élec., électro. et info.	29,7	27,5	31,6	29,8	30,4	10,6 %
<i>Produits info. et électroniques</i>	17,0	13,7	16,9	16,6	15,7	5,5 %
<i>Équipements élec. et ménagers</i>	1,9	3,4	3,3	3,0	3,7	1,3 %
<i>Machines indus. et agricoles</i>	10,8	10,3	11,4	10,2	11,0	3,8 %
Matériels de transport	24,8	22,4	24,7	30,1	25,7	9,0 %
Autres produits industriels	21,0	26,0	21,0	24,0	26,8	9,3 %
<i>Textiles et chaussures</i>	2,8	4,3	2,5	2,6	2,6	0,9 %
<i>Bois, papier et carton</i>	1,1	1,4	1,0	1,8	1,3	0,5 %
<i>Produits chimiques et parfums</i>	6,1	7,4	6,3	6,4	6,6	2,3 %
<i>Produits pharmaceutiques</i>	1,2	1,2	0,7	0,9	0,9	0,3 %
<i>Produits en en plastique</i>	1,8	1,9	1,6	1,7	1,5	0,5 %
<i>Produits métalliques</i>	5,5	6,5	4,8	5,9	9,8	3,4 %
<i>Produits manufactures divers</i>	2,6	3,2	3,6	4,8	3,8	1,4 %
Autres produits	2,5	0,6	0,9	1,0	1,5	0,5 %
Total	271,1	259,9	246,9	281,5	286,9	100%

Source : Douanes

Tableau 9
Comptes de l'État dans la collectivité

Comptes de l'état dans la collectivité (en millions d'euros)

Recettes locales	2009	2010	2011	Dépenses locales	2009	2010	2011
I. Budget général	1 125	1 107	1 090	Dépenses de personnel	2 266	2 311	2 248
Recettes fiscales	1 057	1 071	1 090	Dépenses de fonctionnement	143	147	152
<i>dont</i>				Dépenses d'investissement	45	35	38
Impôts directs	561	516	473	Dépenses d'intervention	763	768	684
Impôts indirects	518	510	545				
Recettes non fiscales	59	33	27	Avance impôt et TIPP	963	796	1 055
Fonds de concours	9	3	4	Dépenses fonds européens	194	158	86
II. Reversement de fonds	4	3	-	<i>dont</i>			
III. Comptes spéciaux	989	971	1 025	FEDER	164	133	60
<i>dont</i>				IFOP	0,4	1,4	
Comptes d'affectations spéciales	453	481	499	FEOGA	16		
Comptes de concours financiers	524	478	524	FSE	14	24	26
Comptes de commerce	12	12	2	Dotations aux collectivités	1 038	1 160	982
Total des recettes	2 114	2 078	2 146	Total des dépenses	5 490	5 377	5 359
Excédent des recettes sur les dépenses	-3 376	-3 298	-3 212				

Source : Trésorerie générale

Tableau 10

Les comptes administratifs du Conseil régional de La Réunion

En million d'euros	2008	2009	2010	Evol. 10/09	Structure en 2010
Recettes réelles totales	704,4	663,8	792,4	19,4%	100,0%
Recettes de fonctionnement	408,4	419,7	441,9	5,3%	55,8%
Recettes fiscales	253,8	258,8	288,3	11,4%	36,4%
Impôts directs	28,7	31,0	31,1	0,3%	3,9%
Impôts indirects	225,1	227,8	257,2	12,9%	32,5%
(dt) <i>taxe sur les carburants</i>	117,9	119,0	120,2	1,0%	15,2%
(dt) <i>droit additionnel à l'octroi de mer</i>	70,5	74,6	81,1	8,7%	10,2%
Dotations, participations et subventions	145,2	153,8	148,1	-3,7%	18,7%
Autres produits	9,5	7,1	5,5	-22,4%	0,7%
Recettes d'investissement	296,0	244,1	350,5	44%	44,2%
Dotations et subventions	132,7	194,5	225,4	15,9%	28,4%
Emprunts	154,0	46,0	123,5	168,7%	15,6%
Autres recettes	9,3	3,6	1,5	-57,5%	0,2%
Dépenses réelles totales	686,2	751,4	581,4	-22,6%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	216,9	255,9	255,6	-0,1%	44,0%
Frais communs	36,7	41,9	94,0*	124,4%*	16,2%
(dt) <i>frais de personnel</i>	23,8	25,2	64,4*	155,8%*	11,1%
Intérêts de la dette	13,1	13,0	12,0	-8,1%	2,1%
Dépenses d'interventions	167,1	201,0	149,7	-25,5%	25,7%
(dt) <i>formation professionnelle</i>	76,9	85,0	71,2	-16,3%	12,2%
(dt) <i>enseignement</i>	20,3	44,0	30,2	-31,3%	5,2%
(dt) <i>économie</i>	23,3	20,8	24,3	17,0%	4,2%
Dépenses d'investissement	469,3	495,5	325,7	-34,3%	56,0%
Remboursement de dette	23,5	143,1	145,5	1,6%	25,0%
Dépenses d'interventions	444,1	349,6	180,3	-48,4%	31,0%
(dt) <i>construction de routes</i>	346,8	234,6	79,8	-66,0%	13,7%
(dt) <i>enseignement</i>	41,3	57,3	50,3	-12,2%	8,6%
Autres	1,7	2,7	-	n.s.	-
Résultat de l'exercice	18,2	-87,6	211,0	-341%	-
Report de l'exercice	93,5	111,7	24,1	-78%	-
Résultat après report	111,7	24,1	235,1	877%	-
Epargne nette	168,0	20,6	40,8	97,7%	-
Dette en capital au 1er janvier	531,2	390,5	368,5	-5,6%	-
Remb. de la dette en année d'épargne brute	3,2	2,4	2,0	0,4	-

* y compris les frais de personnel liés aux transferts des personnels TOS des lycées et de la direction des routes

Source : Région Réunion

Tableau 11

Les comptes administratifs du Conseil général de La Réunion

En millions d'euros				Evol.	Structure
	2008	2009	2010	10/09	en 2010
Recettes réelles totales	1 524,6	1 777,8	1 718,7	-3,3%	100,0%
Recettes de fonctionnement	1 195,8	1 251,2	1 287,3	2,9%	74,9%
Recettes fiscales	659,4	712,0	736,0	3,4%	42,8%
Impôts directs	89,0	113,9	113,7	-0,2%	6,6%
Impôts indirects	570,4	598,1	622,4	4,1%	36,2%
(dt) <i>taxe sur les tabacs</i>	<i>131,8</i>	<i>147,2</i>	<i>159,9</i>	<i>8,6%</i>	<i>9,3%</i>
(dt) <i>taxe intérieur produits pétroliers</i>	<i>330,3</i>	<i>336,0</i>	<i>337,6</i>	<i>0,5%</i>	<i>19,6%</i>
Dotations et subventions reçues	511,9	507,7	511,8	0,8%	29,8%
Autres	29,4	31,5	39,5	25,3%	2,3%
Recettes d'investissement	328,8	526,6	431,4	-18,1%	25,1%
Dotations et subventions reçues	85,0	112,1	105,9	-5,5%	6,2%
Emprunts	152,8	182,1	213,5	17,2%	12,4%
Autres	91,1	232,4	111,9	-51,8%	6,5%
Dépenses réelles totales	1 572,9	1 705,3	1 636,0	-4,1%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	1 193,6	1 223,2	1 211,7	-0,9%	74,1%
Frais de personnel	179,4	211,1	225,5	6,8%	13,8%
Intérêts de la dette	20,9	14,5	13,1	-10,1%	0,8%
Dépenses d'intervention	869,2	851,6	831,2	-2,4%	50,8%
(dt) <i>dépenses au titre du RMI</i>	<i>392,1</i>	<i>390,8</i>	<i>395,8</i>	<i>1,3%</i>	<i>24,2%</i>
Autres	124,1	146,0	142,0	-2,8%	8,7%
(dt) <i>amortissements et provisions</i>	<i>82,6</i>	<i>89,1</i>	<i>99,7</i>	<i>11,8%</i>	<i>6,1%</i>
Dépenses d'investissement	379,3	482,1	424,3	-12,0%	25,9%
Subventions versées	5,1	75,0	6,5	-91,4%	0,4%
Remboursement de dette	120,7	182,9	234,1	28,0%	14,3%
Dépenses d'équipement brut	253,5	224,2	183,7	-18,1%	11,2%
Résultat de l'exercice	-48,3	72,5	82,7	14,0%	-
Report de l'exercice	20,4	-27,9	44,6	n.s.	-
Résultat après report	-27,9	44,6	127,3	185,3%	-
Fonds de roulement	-27,9	100,8	111,0	10,1%	-
Épargne nette	-118,5	-154,8	120,4	n.s.	-
Dette en capital au 1er janvier	529,3	528,5	507,9	-3,9%	-
Remb. de la dette en année d'épargne brute	7,2	4,5	3,2	-1,3	-

Source : Département

Tableau 12

Les comptes administratifs des 24 communes du département de La Réunion

En million d'euros				Evol.	Structure
	2008	2009	2010	10/09	en 2010
Recettes réelles totales	1 475,5	1 519,6	1 502,2	-1,1%	100,0%
Recettes de fonctionnement	1 010,2	1 012,3	1 093,9	8,1%	72,8%
Recettes fiscales	631,9	649,6	691,6	6,5%	46,0%
Impôts directs	219,5	241,3	263,0	9,0%	17,5%
Impôts indirects	412,4	408,3	428,6	5,0%	28,5%
<i>(dt) taxe sur les carburants</i>	<i>45,9</i>	<i>48,5</i>	<i>47,9</i>	<i>-1,2%</i>	<i>3,2%</i>
<i>(dt) droit additionnel à l'octroi de mer</i>	<i>253,1</i>	<i>251,5</i>	<i>261,0</i>	<i>3,7%</i>	<i>17,4%</i>
Dotations et subventions reçues	241,2	244,8	251,7	2,8%	16,8%
Autres	137,1	117,9	150,6	27,8%	10,0%
Recettes d'investissement	465,2	507,3	408,3	-19,5%	27,2%
Dotations et subventions reçues	67,4	108,2	57,9	-46,4%	3,9%
Emprunts	317,1	303,1	224,5	-25,9%	14,9%
Autres	80,7	96,0	125,9	31,1%	8,4%
Dépenses réelles totales	1 465,7	1 503,8	1 503,2	-0,04%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	972,5	991,3	1 026,2	3,5%	68,3%
Frais de personnel	599,5	615,5	614,7	-0,1%	40,9%
Intérêts de la dette	23,2	21,3	22,5	5,7%	1,5%
Autres	349,8	354,5	389,0	9,7%	25,9%
Dépenses d'investissement	493,2	512,5	477,0	-6,9%	31,7%
Subventions versées	3,1	3,1	3,7	18,7%	0,2%
Remboursement de dette	145,2	162,4	134,4	-17,3%	8,9%
Dépenses d'équipement brut	344,9	346,9	338,9	-2,3%	22,5%
Résultat de l'exercice	9,8	15,8	-1,0	-106,3%	-
Report de l'exercice	67,4	77,1	91,1	18,2%	-
Résultat après report	77,2	92,9	90,2	-3,0%	-
Fonds de roulement	64,4	79,7	77,7	-2,5%	-
Epargne nette	-107,5	-141,4	-66,7	-52,8%	-
Dette en capital au 1er janvier	622,5	663,8	682,4	2,8%	-
Remb. de la dette en année d'épargne brute	8,9	12,7	6,2	-51,5%	-

Source : AFD

Tableau 13

Les comptes administratifs des 5 communautés de communes de La Réunion

En million d'euros				Evol. Structure	
	2008	2009	2010	10/09	en 2010
Recettes réelles totales	477,4	476,1	496,6	4,3%	100,0%
Recettes de fonctionnement	393,5	399,3	431,9	8,1%	87,0%
Recettes fiscales	259,1	277,5	292,0	5,2%	58,8%
Impôts directs	126,5	138,6	46,9	-66,2%	9,4%
Impôts indirects	132,6	138,9	245,2	76,5%	49,4%
(dt) <i>taxe sur les carburants</i>	2,5	2,7	2,5	-6,5%	0,5%
Dotations et subventions reçues	97,3	97,3	117,2	20,4%	23,6%
Autres	37,1	24,5	22,6	-7,5%	4,6%
Recettes d'investissement	83,9	76,8	64,7	-15,7%	13,0%
Dotations et subventions reçues	6,2	7,9	5,2	-34,1%	1,0%
Emprunts	56,7	52,5	40,7	-22,5%	8,2%
Autres	21,0	16,5	18,9	14,7%	3,8%
Dépenses réelles totales	497,8	484,0	491,1	1,5%	100,0%
Dépenses de fonctionnement	374,7	375,9	395,8	5,3%	80,6%
Frais de personnel	42,5	50,9	56,4	10,7%	11,5%
Intérêts de la dette	3,2	2,4	3,1	28,1%	0,6%
Autres	329,1	322,6	336,3	4,3%	68,5%
Dépenses d'investissement	123,1	108,1	95,3	-11,8%	19,4%
Subventions versées	6,0	1,4	1,5	12,2%	0,3%
Remboursement de dette	39,3	31,1	30,7	-1,2%	6,3%
Dépenses d'équipement brut	77,8	75,7	63,1	-16,6%	12,8%
Résultat de l'exercice	-20,4	-7,9	5,5	170,4%	-
Report de l'exercice	48,9	28,5	22,3	-21,9%	-
Résultat après report	28,5	20,7	27,8	34,6%	-
Fonds de roulement	-1,7	3,6	0,4	-87,7%	-
Épargne nette	-20,5	-7,6	5,4	171,2%	-
Dettes en capital au 1er janvier	87,7	97,0	105,2	8,4%	-
Remb. de la dette en année d'épargne brute	2,7	2,9	2,2	-0,7	-

Source : AFD

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Liste des établissements de crédit locaux

Dénomination	Capital social	Adresse	Groupe bancaire de référence	Guichets	Dab	Effectifs	Total bilan
LES BANQUES COMMERCIALES							
BFCOI	16,7 M€	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe Société Générale	22	29	331	1 413 M€
BNP Paribas - Réunion	19,9 M€	67, rue Juliette. Dodu Saint-Denis	Groupe BNP Paribas	16	34	284	1 223 M€
Banque de la Réunion (BR)	56,2 M€	27, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	24	93	404	2 261 M€
Banque Postale	2 342,4 M€	31, rue Maréchal Leclercq Saint-Denis	La Poste	98	136	-	2 314 M€
Groupama Banque	104,6 M€	67, rue Robespierre Montreuil	Groupama	-	7	-	14 M€
LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES							
BRED Banque Populaire	340,3 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	28	58	208	2 423 M€
Caisse d'épargne et de prévoyance Provence-Alpes-Corse (CEPAC)	363,1 M€	55, rue de Paris Saint-Denis	Groupe BPCE	14	39	131	884 M€
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion (CRCAMR)	48,1 M€	Parc Jean de Cambiaire Saint-Denis	Groupe Crédit Agricole	40	128	711	5 507 M€
Caisse régionale de crédit maritime mutuel d'Outre-Mer (CRCMMOM)	3,2 M€	7, rue Evariste de Parny Le Port	Groupe BPCE	1	1	3	6 M€
Casden BP	3,2 M€	40, rue Juliette Dodu Saint-Denis	Groupe BPCE	2	-	-	508 M€
LES SOCIETES FINANCIERES & INSTITUTIONS FINANCIERES SPECIALISEES							
Compagnie Financière de Bourbon (CFB)	3,5 M€	32 bis, rue Claude Chappe Le Port	Groupe Société Générale	1	20	8	45 M€
Crédit moderne Océan indien (CMOI)	4,6 M€	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	3	-	107	550 M€
CAFINEO	-	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	Salariés et agences de CMOI			19 M€
Crédit SOFIDER Océan Indien	40,0 M€	3, rue Labourdonnais Saint-Denis	Groupe BPCE	2	-	49	625 M€
FORTIS Océan Indien	33,9 M€	1, rue de la Martinique Sainte-Clotilde	Groupe FORTIS	1	-	8	16 M€
REUNIBAIL	14,5 M€	5, rue André Lardy Sainte-Marie	Groupe Général Electric Money	Salariés et agences de SOREFI			119 M€
Océor Lease Réunion	3,5 M€	32, boulevard du Chaudron Sainte-Clotilde	Groupe BPCE	4	-	31	301 M€
Société réunionnaise de financement (SOREFI)	7,3 M€	5, rue André Lardy Sainte-Marie	Groupe Général Electric Money	3	3	123	333 M€
NATIXIS FACTOR	15,0 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	1	-	12	81 M€
BRED Cofilease	12,2 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	1	-	2	27 M€
Compagnie Générale d'Affacturage (CGA)	14,4 M€	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe Société Générale	1	-	12	46 M€
OSEO	547,4 M€	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe OSEO	Salariés et agences de l'AFD			16 M€
Agence Française de Développement (AFD)	400,0 M€	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe AFD	1	-	29	660 M€
DEXIA Crédit Local	500,5 M€	18, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe DEXIA	1	-	-	667 M€
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	-	112, rue Sainte-Marie 97400 Saint-Denis	Groupe CDC	1	-	-	2 280 M€

Tableau 2
Les actifs financiers

	Encours en millions d'euros					Var. 11/10
	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	
Sociétés non financières	2 546,5	2 410,5	2 447,0	2 395,7	2 467,6	3,0%
Dépôts à vue	1 281,7	1 199,6	1 301,8	1 316,6	1 383,5	5,1%
Placements liquides ou à court terme	1 077,8	1 032,7	933,1	862,1	979,4	13,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,9	0,7	0,6	0,4	0,2	-52,4%
Placements indexés sur les taux de marché	1 076,9	1 032,0	932,5	861,7	979,2	13,6%
(dt) comptes à terme	349,2	397,7	382,6	358,3	390,2	8,9%
(dt) OPCVM monétaires	327,1	212,8	221,7	240,9	239,3	-0,6%
(dt) certificats de dépôt	397,1	419,4	327,1	262,1	349,2	33,2%
Epargne à long terme	187,0	178,1	212,1	217,0	104,8	-51,7%
(dt) actions	16,6	14,0	18,1	18,1	13,8	-23,5%
(dt) obligations	112,8	127,4	162,0	162,8	65,8	-59,6%
(dt) OPCVM non monétaires	57,7	36,8	31,9	35,7	23,7	-33,6%
Ménages	6 914,5	7 078,7	7 297,1	7 656,8	7 907,4	3,3%
Dépôts à vue	1 666,3	1 654,3	1 711,6	1 843,5	1 910,3	3,6%
Placements liquides ou à court terme	2 273,5	2 512,3	2 440,9	2 472,8	2 628,1	6,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 931,2	2 055,3	2 167,3	2 238,2	2 394,3	7,0%
(dt) livrets ordinaires	778,3	799,5	810,8	829,1	889,5	7,3%
(dt) livrets A et bleus	533,5	591,9	712,6	775,8	875,6	12,9%
(dt) livrets jeunes	36,9	39,8	40,0	40,2	39,5	-1,9%
(dt) livrets d'épargne populaire	128,5	137,4	119,9	110,9	103,5	-6,7%
(dt) livrets de développement durable	220,9	256,0	258,3	259,6	267,2	2,9%
(dt) comptes d'épargne logement	233,0	230,7	225,7	222,7	219,1	-1,6%
Placements indexés sur les taux de marché	342,3	457,0	273,6	234,6	233,8	-0,3%
(dt) comptes créditeurs à terme	257,0	367,7	194,7	175,4	190,5	8,3%
(dt) bons de caisse	13,1	13,4	12,9	12,3	11,4	-7,4%
(dt) OPCVM monétaires	72,2	75,9	66,0	46,9	32,0	-31,9%
Epargne à long terme	2 974,7	2 912,1	3 144,5	3 340,5	3 369,0	0,9%
(dt) plans d'épargne logement	823,7	769,9	754,9	766,2	759,6	-0,9%
(dt) plans d'épargne populaire	84,9	73,1	68,1	60,9	57,1	-6,2%
(dt) actions	184,6	107,8	142,8	144,8	130,3	-10,0%
(dt) obligations	100,0	134,8	184,8	195,5	188,3	-3,7%
(dt) OPCVM non monétaires	184,1	145,5	148,1	132,9	125,1	-5,8%
(dt) contrats d'assurance-vie	1 588,2	1 672,4	1 837,4	2 032,5	2 101,2	3,4%
Autres agents	732,4	762,5	746,4	699,2	700,3	0,2%
Dépôts à vue	289,4	291,4	301,8	313,1	316,8	1,2%
Placements liquides ou à court terme	196,1	235,6	226,8	252,8	187,7	-25,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	42,6	44,5	59,0	67,4	77,0	14,3%
Placements indexés sur les taux de marché	153,5	191,2	167,9	185,4	110,7	-40,3%
Epargne à long terme	246,9	235,5	217,8	133,3	195,8	46,9%
Total actifs financiers	10 193,4	10 251,6	10 490,4	10 751,7	11 075,4	3,0%
Dépôts à vue	3 237,4	3 145,3	3 315,2	3 473,2	3 610,6	4,0%
Placements liquides ou à court terme	3 547,4	3 780,6	3 600,9	3 587,7	3 795,2	5,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 974,7	2 100,5	2 226,9	2 306,0	2 471,5	7,2%
(dt) livrets ordinaires	805,2	827,7	846,6	881,9	947,4	7,4%
(dt) livrets A et bleus	535,9	594,6	721,0	790,0	894,0	13,2%
(dt) livrets jeunes	36,9	39,8	40,0	40,3	39,5	-1,9%
(dt) livrets d'épargne populaire	128,5	137,4	119,9	110,9	103,5	-6,6%
(dt) livrets de développement durable	220,9	256,0	258,3	259,6	267,5	3,0%
(dt) comptes d'épargne logement	233,0	230,7	225,7	223,0	219,6	-1,5%
Placements indexés sur les taux de marché	1 572,7	1 680,1	1 374,0	1 281,7	1 323,7	3,3%
(dt) comptes créditeurs à terme	656,7	824,4	617,1	580,5	637,4	9,8%
(dt) bons de caisse	17,2	15,8	14,2	17,9	17,1	-4,3%
(dt) certificats de dépôt	397,1	419,4	327,1	262,1	349,2	33,2%
(dt) OPCVM monétaires	501,7	420,5	415,6	421,2	320,0	-24,0%
Epargne à long terme	3 408,6	3 325,7	3 574,4	3 690,8	3 669,6	-0,6%
(dt) plans d'épargne logement	823,7	769,9	754,9	767,8	761,4	-0,8%
(dt) plans d'épargne populaire	84,9	73,1	68,1	61,1	57,4	-6,1%
(dt) actions	204,8	122,3	161,7	163,6	146,0	-10,8%
(dt) obligations	247,2	301,0	386,5	393,2	328,7	-16,4%
(dt) OPCVM non monétaires	450,5	378,5	357,3	264,3	265,9	0,6%
(dt) contrats d'assurance-vie	1 588,2	1 672,4	1 837,4	2 033,0	2 102,8	3,4%

Tableau 3

Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

	Encours en millions d'euros					Var.
	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	11/10
Entreprises	7 130,2	7 730,9	7 409,7	7 364,3	7 562,8	2,7%
Crédits d'exploitation	1 195,4	1 416,3	1 195,5	1 095,2	1 112,0	1,5%
Créances commerciales	154,9	158,4	125,9	115,0	119,7	4,0%
Crédits de trésorerie	593,6	769,9	630,0	589,5	646,9	9,7%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>116,7</i>	<i>119,0</i>	<i>114,6</i>	<i>112,0</i>	<i>121,0</i>	<i>8,0%</i>
Comptes ordinaires débiteurs	288,1	296,4	243,0	222,6	200,2	-10,1%
Affacturage	158,9	191,7	196,6	168,0	145,3	-13,5%
Crédits d'investissement	3 221,3	3 505,8	3 331,3	3 322,5	3 441,6	3,6%
Crédits à l'équipement	2 801,4	3 033,3	2 876,7	2 864,5	2 969,9	3,7%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>262,0</i>	<i>250,3</i>	<i>229,9</i>	<i>265,0</i>	<i>309,4</i>	<i>16,7%</i>
Crédit-bail	419,9	472,5	454,6	458,0	471,8	3,0%
Crédits à l'habitat	2 652,2	2 750,5	2 806,2	2 891,2	2 950,9	2,1%
Autres crédits	61,3	58,2	76,7	55,5	58,3	5,0%
Ménages	5 853,9	6 191,0	6 384,7	6 551,8	6 713,6	2,5%
Crédits à la consommation	1 720,9	1 733,8	1 698,9	1 633,2	1 605,4	-1,7%
Crédits de trésorerie	1 606,7	1 612,0	1 582,6	1 524,5	1 495,9	-1,9%
Comptes ordinaires débiteurs	46,4	41,4	41,1	43,4	51,2	17,9%
Crédit-bail	67,9	80,4	75,2	65,3	58,3	-10,7%
Crédits à l'habitat	4 130,5	4 455,1	4 683,7	4 911,7	5 107,2	4,0%
Autres crédits	2,5	2,1	2,0	6,9	1,0	-85,5%
Collectivités locales	1 723,7	1 774,5	1 882,4	1 933,9	1 991,7	3,0%
Crédits d'exploitation	43,5	37,0	25,5	17,1	24,5	43,9%
Crédits de trésorerie	41,2	33,0	25,2	16,6	22,9	37,7%
Comptes ordinaires débiteurs	2,3	4,0	0,2	0,4	1,6	287,0%
Crédits d'investissement	1 675,0	1 734,9	1 848,0	1 910,2	1 965,4	2,9%
Crédits à l'équipement	1 675,0	1 734,9	1 847,3	1 908,7	1 965,4	3,0%
Crédit-bail			0,8	1,4		-100,0%
Crédits à l'habitat	0,1	0,1	1,5	1,4	1,4	-n.s-
Autres crédits	5,1	2,5	7,4	5,2	0,4	-92,9%
Autres agents	349,4	516,9	549,7	549,9	594,2	8,1%
TOTAL des encours sains	15 057,3	16 213,3	16 226,4	16 399,9	16 862,3	2,8%
Crédits d'exploitation	2 918,6	3 131,5	2 874,2	2 701,6	2 721,6	0,7%
Créances commerciales	157,0	160,5	134,8	123,8	121,1	-2,1%
Crédits de trésorerie	2 257,1	2 428,9	2 247,8	2 137,6	2 171,4	1,6%
Comptes ordinaires débiteurs	345,7	350,4	295,0	272,2	283,8	4,3%
Affacturage	158,9	191,7	196,6	168,0	145,3	-13,5%
Crédits d'investissement	5 114,8	5 586,7	5 524,4	5 579,6	5 830,0	4,5%
Crédits à l'équipement	4 625,6	5 032,1	4 991,8	5 052,5	5 297,6	4,9%
Crédit-bail	489,2	554,6	532,7	527,1	532,4	1,0%
Crédits à l'habitat	6 787,1	7 212,0	7 502,7	7 820,4	8 070,6	3,2%
Autres crédits	236,8	283,0	325,1	298,4	240,1	-19,5%
Créances douteuses brutes	596,7	712,2	995,0	1 087,8	1 091,0	0,3%
Créances douteuses nettes	241,3	328,6	470,3	473,5	457,1	-3,5%
<i>(dt) Entreprises</i>	<i>130,7</i>	<i>196,1</i>	<i>252,1</i>	<i>273,9</i>	<i>268,8</i>	<i>-1,9%</i>
<i>(dt) Ménages</i>	<i>86,4</i>	<i>74,8</i>	<i>115,7</i>	<i>105,5</i>	<i>102,4</i>	<i>-3,0%</i>
Provisions	355,4	383,7	524,7	614,3	633,9	3,2%
Encours brut total	15 653,9	16 925,5	17 221,4	17 487,7	17 953,3	2,7%
Taux de créances douteuses	3,8%	4,2%	5,8%	6,2%	6,1%	-0,1 pt
Taux de provisionnement	59,6%	53,9%	52,7%	56,5%	58,1%	1,6 pt

Tableau 4

Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

	Encours en millions d'euros					Var. 11/10
	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	
Entreprises	6 641,9	7 079,6	6 899,3	6 786,3	6 910,5	1,8%
Crédits d'exploitation	1 155,7	1 331,4	1 152,1	1 045,4	1 069,9	2,4%
Créances commerciales	152,9	155,7	124,1	103,6	110,8	6,9%
Crédits de trésorerie	583,0	716,1	609,0	571,1	630,8	10,4%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>115,2</i>	<i>117,6</i>	<i>113,7</i>	<i>111,5</i>	<i>120,6</i>	<i>8,2%</i>
Comptes ordinaires débiteurs	278,0	284,1	233,1	212,9	193,4	-9,1%
Affacturage	141,8	175,5	185,9	157,7	134,9	-14,5%
Crédits d'investissement	2 785,7	2 950,1	2 894,7	2 822,6	2 851,4	1,0%
Crédits à l'équipement	2 526,4	2 643,4	2 614,3	2 561,3	2 599,2	1,5%
<i>(dt) Entrepreneurs individuels</i>	<i>224,8</i>	<i>210,3</i>	<i>187,2</i>	<i>215,2</i>	<i>252,6</i>	<i>17,4%</i>
Crédit-bail	259,3	306,7	280,4	261,3	252,2	-3,5%
Crédits à l'habitat	2 639,2	2 739,8	2 775,9	2 862,8	2 930,9	2,4%
Autres crédits	61,3	58,2	76,7	55,5	58,3	5,0%
Ménages	5 825,3	6 168,8	6 314,1	6 547,5	6 708,9	2,5%
Crédits à la consommation	1 720,4	1 733,7	1 698,8	1 633,0	1 605,2	-1,7%
Crédits de trésorerie	1 606,6	1 612,0	1 582,6	1 524,5	1 495,9	-1,9%
Comptes ordinaires débiteurs	45,9	41,2	40,9	43,2	51,1	18,1%
Crédit-bail	67,9	80,4	75,2	65,3	58,3	-10,7%
Crédits à l'habitat	4 102,3	4 433,0	4 613,4	4 907,6	5 102,6	4,0%
Autres crédits	2,5	2,1	2,0	6,8	1,0	-85,4%
Collectivités locales	1 674,6	1 682,6	1 772,1	1 841,2	1 894,9	2,9%
Crédits d'exploitation	30,5	36,3	25,5	17,1	24,5	43,9%
Crédits de trésorerie	28,2	32,2	25,2	16,6	22,9	37,7%
Comptes ordinaires débiteurs	2,3	4,0	0,2	0,4	1,6	287,0%
Crédits d'investissement	1 639,0	1 643,9	1 737,8	1 817,5	1 868,6	2,8%
Crédits à l'équipement	1 639,0	1 643,9	1 737,0	1 816,1	1 868,6	2,9%
Crédit-bail			0,8	1,4		-100,0%
Crédits à l'habitat			1,5	1,4	1,4	-n.s-
Autres crédits	5,1	2,5	7,4	5,2	0,4	-92,9%
Autres agents	328,4	462,3	493,1	495,7	526,3	6,2%
TOTAL des encours sains	14 470,2	15 393,4	15 478,6	15 670,7	16 040,5	2,4%
Crédits d'exploitation	2 850,9	3 036,6	2 827,4	2 651,6	2 679,4	1,0%
Créances commerciales	155,0	157,8	133,0	112,3	112,3	0,0%
Crédits de trésorerie	2 219,0	2 365,2	2 223,6	2 119,3	2 155,3	1,7%
Comptes ordinaires débiteurs	335,1	338,1	284,9	262,3	276,9	5,6%
Affacturage	141,8	175,5	185,9	157,7	134,9	-14,5%
Crédits d'investissement	4 636,7	4 894,6	4 924,2	4 932,9	5 075,1	2,9%
Crédits à l'équipement	4 308,7	4 506,8	4 566,5	4 603,1	4 762,8	3,5%
Crédit-bail	327,9	387,9	357,7	329,8	312,2	-5,3%
Crédits à l'habitat	6 745,9	7 179,1	7 401,9	7 787,9	8 046,0	3,3%
Autres crédits	236,8	283,0	325,0	298,3	240,1	-19,5%
Créances douteuses brutes	553,2	645,6	851,4	972,2	988,4	1,7%
Créances douteuses nettes	197,9	261,9	326,7	357,9	354,5	-1,0%
<i>(dt) Entreprises</i>	<i>112,9</i>	<i>186,1</i>	<i>209,6</i>	<i>248,5</i>	<i>249,0</i>	<i>0,2%</i>
<i>(dt) Ménages</i>	<i>84,4</i>	<i>73,1</i>	<i>114,6</i>	<i>105,3</i>	<i>102,2</i>	<i>-2,9%</i>
Provisions	355,4	383,7	524,7	614,3	633,9	3,2%
Encours brut total	15 023,4	16 038,9	16 330,0	16 642,9	17 029,0	2,3%
Taux de créances douteuses	3,7%	4,0%	5,2%	5,8%	5,8%	0,0 pt
Taux de provisionnement	64,2%	59,4%	61,6%	63,2%	64,1%	1,0 pt

Tableau 5
Le bilan agrégé (quatre banques)

ACTIF	Montants en millions d'euros					Var. 11/10
	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	
OPERATIONS DE TRESORERIE	1 046,5	1 144,4	1 430,7	1 682,4	1 795,4	6,7%
Caisse & Banques centrales	153,5	163,8	145,3	124,4	136,5	9,7%
Etablissements de crédit	884,3	963,3	1 268,0	1 544,1	1 643,6	6,4%
(dt) Comptes ordinaires débiteurs	64,8	52,5	179,5	159,1	136,5	-14,2%
(dt) Comptes et prêts	209,1	108,8	109,3	211,1	202,5	-4,1%
(dt) Réseau	610,4	802,1	979,2	1 173,9	1 304,6	11,1%
Autres opérations	8,7	17,3	17,4	13,9	15,3	9,7%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 419,2	7 864,2	7 824,4	7 801,0	7 764,5	-0,5%
Créances commerciales	85,9	100,6	84,0	68,4	74,7	9,2%
Crédits de trésorerie	1 248,1	1 322,8	1 263,1	1 116,1	1 148,9	2,9%
Crédits à l'équipement	2 362,9	2 397,5	2 386,3	2 439,4	2 439,3	0,0%
Crédits à l'habitat	3 174,0	3 431,3	3 461,6	3 528,9	3 485,2	-1,2%
Comptes ordinaires débiteurs	259,3	245,1	178,0	158,8	176,6	11,2%
Autres crédits	186,1	229,6	253,4	263,5	206,0	-21,8%
Créances douteuses nettes	102,7	137,3	197,9	226,0	233,8	3,4%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	233,8	265,0	364,4	432,9	463,2	7,0%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	488,2	529,7	406,8	406,4	493,9	21,5%
Comptes de régularisation & divers	177,7	242,0	139,8	144,1	210,1	45,8%
Opérations sur titres	310,5	287,7	267,0	262,3	283,8	8,2%
VALEURS IMMOBILISEES	299,1	361,0	395,1	389,3	350,2	-10,0%
Titres de participation et filiales	203,2	263,6	300,1	304,6	267,3	-12,2%
Immobilisations	92,3	93,3	89,0	82,7	82,2	-0,6%
Crédit-bail et opérations assimilées	3,6	3,0	1,9	0,9	0,5	-43,7%
Divers	0,1	1,2	4,0	1,1	0,1	-86,1%
TOTAL ACTIF	9 253,0	9 899,3	10 057,0	10 279,1	10 404,0	1,2%
PASSIF						
OPERATIONS DE TRESORERIE	3 062,6	3 552,6	3 774,2	3 980,8	3 686,0	-7,4%
Banques centrales & Trésor public	0,2	0,1	0,1	0,3	0,0	-82,6%
Etablissements de crédit	3 021,9	3 499,8	3 719,9	3 936,7	3 628,8	-7,8%
(dt) Comptes ordinaires créditeurs	147,6	57,8	88,3	82,2	175,7	113,8%
(dt) Comptes et emprunts	463,6	509,4	613,9	540,8	513,5	-5,0%
(dt) Réseau	2 410,7	2 932,6	3 017,6	3 313,7	2 939,6	-11,3%
Autres opérations	40,4	52,8	54,2	43,9	57,2	30,3%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	5 047,7	5 109,4	5 053,5	5 036,1	5 335,5	5,9%
Comptes ordinaires créditeurs	2 435,8	2 320,8	2 419,2	2 459,5	2 561,3	4,1%
(dt) Sociétés financières	1 048,4	970,7	1 044,7	1 025,5	1 083,2	5,6%
(dt) Ménages	1 169,3	1 127,6	1 140,4	1 220,1	1 256,0	2,9%
Comptes créditeurs à terme	588,6	741,7	562,3	541,5	580,1	7,1%
(dt) Sociétés financières	320,0	368,7	350,1	338,1	365,2	8,0%
(dt) Ménages	219,1	318,8	176,0	160,1	167,1	4,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 651,5	1 642,3	1 715,7	1 765,7	1 837,7	4,1%
Bons de caisse et d'épargne	16,8	15,4	13,9	12,6	11,9	-5,5%
Titres de créances négociables	286,5	338,3	289,0	213,4	293,1	37,4%
Autres dépôts	68,5	50,7	53,5	43,5	51,5	18,5%
(dt) Epargne collectée pour des tiers	1 005,0	997,4	1 055,3	1 095,9	1 137,7	3,8%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	155,9	183,8	176,7	172,2	210,0	21,9%
Comptes de régularisation & divers	151,9	179,4	171,3	168,9	205,5	21,7%
Opérations sur titres	4,0	4,4	5,4	3,3	4,5	34,2%
CAPITAUX PROPRES	986,8	1 053,5	1 052,6	1 090,1	1 172,5	7,6%
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	211,0	225,7	248,9	249,5	263,3	5,6%
Réserves	488,9	534,1	570,1	604,0	630,8	4,4%
Capital	151,6	155,2	159,7	159,7	159,7	0,0%
Report à nouveau	61,5	55,8	75,5	31,5	45,8	45,2%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	73,9	82,7	-1,7	45,4	72,9	60,6%
TOTAL PASSIF	9 253,0	9 899,3	10 057,0	10 279,1	10 404,0	1,2%

Tableau 6
Le compte de résultat agrégé (quatre banques)

	Montants en millions d'euros					Var.
	2007	2008	2009	2010	2011	
(+) Produit d'exploitation bancaire	602,6	696,8	643,4	619,5	643,8	3,9%
Opérations de trésorerie et interbancaires	43,1	63,1	47,7	43,9	48,3	9,9%
Opérations à la clientèle	422,4	468,0	442,4	415,6	420,4	1,1%
Opérations sur titres	11,7	12,6	6,4	7,4	5,6	-23,3%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	1,2	1,2	1,2	1,0	1,3	23,4%
Divers	124,2	152,0	145,7	151,6	168,2	11,0%
(-) Charges d'exploitation bancaire	263,3	356,6	293,2	265,2	267,9	1,0%
Opérations de trésorerie et interbancaires	153,9	207,9	173,2	151,5	144,0	-5,0%
Opérations à la clientèle	44,3	52,4	32,7	24,0	25,9	8,0%
(dt) sur dépôts à vue	1,2	0,9	0,4	0,2	0,2	34,6%
(dt) sur comptes d'épargne (hors CEL et PEL)	11,7	13,2	9,9	7,6	9,8	27,7%
(dt) sur comptes d'épargne logement	1,5	2,0	1,0	0,7	1,0	37,4%
(dt) sur plans d'épargne logement	6,3	5,7	5,1	4,9	4,6	-6,0%
(dt) sur dépôts à terme	20,6	28,4	15,0	6,8	8,7	27,4%
(dt) sur bons de caisse	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	-5,1%
Opérations sur titres	15,1	21,8	18,0	15,6	12,8	-17,7%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	1,1	1,1	1,3	1,1	0,6	-42,2%
Divers	49,0	73,2	68,0	73,0	84,6	15,8%
(+) Produits accessoires et produits divers	13,3	16,4	19,4	22,5	22,7	0,9%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0,3	0,7	0,1	0,1	0,2	243,2%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	-0,7	12,2	-5,3	-1,1	0,0	-ns-
(-) Intérêts sur créances douteuses	13,6	12,8	16,8	19,5	23,8	22,4%
Produit Net Bancaire	339,4	330,9	357,9	358,4	374,5	4,5%
(-) Frais généraux	177,0	183,2	195,4	197,0	211,0	7,1%
(dt) frais de personnel	105,1	109,7	117,2	120,4	125,0	3,8%
(dt) impôts et taxes	6,5	6,7	7,6	8,1	8,8	8,1%
(dt) services extérieurs	65,5	66,8	70,6	68,4	77,2	12,7%
(-) Dotations aux amortissements	15,7	15,4	15,1	14,3	14,1	-1,1%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	0,0	0,0	-0,1	0,3	0,1	-73,0%
(-) Quote part des frais de siège social	1,4	-1,2	-2,0	-2,2	-2,5	-12,9%
(-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-ns-
(+) Charges refacturées	1,6	1,1	1,1	1,7	2,4	43,1%
Résultat Brut d'Exploitation	147,0	134,6	150,7	150,8	154,3	2,3%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	6,3	33,6	109,5	69,7	34,8	-50,0%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,2	0,0	-0,1	0,0	-ns-
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	4,6	9,2	11,9	12,4	4,7	-61,9%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	31,0	19,7	16,0	31,5	30,1	-4,3%
(+) Intérêts sur créances douteuses	13,6	12,8	16,8	19,5	23,8	22,4%
Résultat d'exploitation	118,7	84,9	30,2	56,7	108,4	91,1%
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-0,2	-0,1	-0,2	0,0	-0,4	-ns-
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	-1,8	29,1	-4,3	1,6	0,5	-67,0%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	5,3	7,1	-2,3	3,2	1,5	-51,4%
Résultat courant avant impôt	111,5	106,8	28,1	55,2	107,0	93,9%
(+) Produits exceptionnels	0,1	0,0	0,0	0,0	0,7	-ns-
(-) Charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-ns-
(-) Dotations nettes au FRBG	3,0	4,5	5,0	-7,0	7,7	-ns-
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-0,4	0,0	-0,4	-1,0	-0,9	11,0%
(-) Impôts sur les bénéfices	35,1	19,6	25,2	18,1	28,0	55,2%
Résultat Net	73,9	82,8	-1,7	45,2	72,9	61,4%

Tableau 7
Le bilan agrégé (onze sociétés financières)

ACTIF	Montants en millions d'euros					Var. 11/10
	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	
OPERATIONS DE TRESORERIE	77,6	80,6	46,9	93,3	100,8	-41,9%
Caisse & Banques centrales	3,6	4,5	0,3	0,2	0,4	-93,5%
Etablissements de crédit	73,6	75,9	46,3	92,8	100,1	-39,0%
(dt) Comptes ordinaires débiteurs	43,8	27,5	25,7	64,4	65,1	-6,5%
(dt) Comptes et prêts	9,0	11,5	10,7	8,5	7,4	-7,1%
(dt) Réseau	20,8	36,9	9,9	19,9	27,6	-73,1%
Autres opérations	0,4	0,2	0,3	0,3	0,4	12,2%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 718,0	1 843,0	1 788,1	1 674,4	1 613,2	-3,0%
Crédits de trésorerie	716,0	752,9	711,4	722,2	707,2	-5,5%
Crédits à l'équipement	397,1	428,4	365,9	268,4	244,3	-14,6%
Crédits à l'habitat	358,8	373,2	384,7	390,4	404,4	3,1%
Comptes ordinaires débiteurs	27,0	37,9	46,7	45,0	31,4	23,3%
Affacturation	141,8	175,5	185,9	157,7	134,9	5,9%
Autres crédits	7,1	8,1	7,9	8,0	10,8	-2,4%
Créances douteuses nettes	70,3	67,1	85,8	82,7	80,1	27,9%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	79,7	80,4	111,5	122,6	110,6	38,7%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	48,2	43,3	48,2	39,8	56,0	11,5%
Comptes de régularisation & divers	44,3	39,7	44,7	36,4	52,8	12,6%
Opérations sur titres	3,9	3,6	3,6	3,4	3,2	-0,5%
VALEURS IMMOBILISEES	426,2	454,3	424,5	373,5	392,4	-6,6%
Titres de participation et filiales	1,4	3,0	3,5	3,6	7,0	19,4%
Immobilisations	6,8	6,8	6,0	5,4	4,5	-11,4%
Crédit-bail et opérations assimilées	338,6	369,8	331,1	294,0	275,5	-10,5%
Location simple	58,4	54,8	66,4	57,3	84,8	21,2%
Divers	21,0	20,0	17,4	13,2	20,7	-12,7%
TOTAL ACTIF	2 270,0	2 421,3	2 307,7	2 181,0	2 162,4	-4,7%
PASSIF						
OPERATIONS DE TRESORERIE	1 788,6	1 912,7	1 811,9	1 675,6	1 606,2	-5,3%
Etablissements de crédit	1 772,9	1 895,4	1 798,9	1 665,4	1 593,7	-5,1%
(dt) Comptes ordinaires créditeurs	110,5	120,5	111,3	72,2	68,5	-7,6%
(dt) Comptes et emprunts	1 423,2	1 489,6	1 410,2	1 332,6	1 240,5	-5,3%
(dt) Réseau	239,2	285,3	277,4	260,6	284,7	-2,8%
Autres opérations	15,6	17,3	13,0	10,1	12,5	-24,6%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	44,6	46,8	59,7	64,6	57,5	27,5%
Comptes d'affacturation	29,4	33,5	46,4	50,0	41,4	38,3%
Comptes ordinaires créditeurs	3,6	2,8	1,9	2,2	2,8	-33,0%
(dt) Sociétés financières	2,8	2,1	0,9	1,3	1,9	-58,7%
(dt) Ménages	0,7	0,8	1,0	0,9	0,9	37,3%
Comptes créditeurs à terme	1,2	0,6	0,6	0,1	0,1	0,9%
(dt) Sociétés financières	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,9%
Autres dépôts	10,4	9,8	10,8	12,2	13,1	9,6%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	116,9	114,8	110,4	97,6	110,3	-3,8%
Comptes de régularisation & divers	79,3	74,6	75,2	72,9	94,3	0,8%
Opérations sur titres	37,6	40,2	35,2	24,7	16,0	-12,5%
CAPITAUX PROPRES	319,9	347,0	325,7	343,2	388,4	-6,1%
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	67,0	65,4	62,9	68,7	74,3	-3,8%
Réserves	87,6	87,8	87,9	93,8	93,9	0,1%
Capital	75,1	74,0	74,0	92,5	90,0	0,0%
Report à nouveau	34,1	58,9	78,0	65,9	71,2	32,5%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	41,6	46,8	8,9	22,3	58,7	-ns-
Divers	14,6	14,2	14,0	0,0	0,2	-0,9%
TOTAL PASSIF	2 270,0	2 421,3	2 307,7	2 181,0	2 162,4	-4,7%

Tableau 8
Le compte de résultat agrégé (dix sociétés financières)

	Montants en millions d'euros					Var. 11/10
	2007	2008	2009	2010	2011	
(+) Produit d'exploitation bancaire	325,3	379,8	358,4	331,2	321,8	-2,8%
Opérations de trésorerie et interbancaires	1,8	1,4	0,9	0,7	1,4	110,9%
Opérations à la clientèle	137,3	153,2	145,6	128,3	120,9	-5,7%
Opérations sur titres	0,2	13,4	0,0	0,0	0,0	-ns-
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	181,0	207,3	202,3	194,6	190,3	-2,2%
Divers	5,0	4,5	9,6	7,6	9,1	19,7%
(-) Charges d'exploitation bancaire	298,1	268,2	255,6	229,5	213,9	-6,8%
Opérations de trésorerie et interbancaires	53,2	63,3	55,1	46,3	42,9	-7,4%
Opérations à la clientèle	24,0	28,2	23,7	12,9	9,6	-26,0%
(dt) sur dépôts à vue	2,1	0,7	0,1	0,0	0,0	-90,1%
(dt) sur dépôts à terme	13,8	19,4	17,6	12,3	8,5	-31,0%
Opérations sur titres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-ns-
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	214,2	171,0	173,2	167,2	158,5	-5,2%
Divers	6,8	5,8	3,6	3,0	2,9	-2,7%
(+) Produits accessoires et produits divers	73,7	9,0	11,4	16,8	21,1	25,5%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0,2	0,9	0,4	0,8	1,1	34,4%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,2	-ns-
(-) Intérêts sur créances douteuses	2,7	3,9	5,4	2,8	2,4	-13,8%
Produit Net Bancaire	98,2	115,8	108,5	115,1	125,2	8,8%
(-) Frais généraux	49,6	53,9	49,8	58,2	55,8	-4,2%
(dt) frais de personnel	16,4	17,0	16,1	17,5	15,8	-9,6%
(dt) impôts et taxes	3,6	4,5	3,6	3,7	3,9	5,8%
(dt) services extérieurs	29,6	32,4	30,1	37,1	36,1	-2,7%
(-) Dotations aux amortissements	1,3	1,2	1,1	0,9	0,8	-12,4%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	-ns-
(-) Quote part des frais de siège social	1,3	1,8	1,7	0,0	0,0	-ns-
(-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-ns-
(+) Charges refacturées	3,0	2,7	2,8	4,4	4,2	-4,3%
Résultat Brut d'Exploitation	48,9	61,7	58,8	60,5	72,9	20,4%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-0,9	-2,8	35,1	31,6	-9,4	-129,9%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,0	-1,3	-1,7	-35,8%
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-2,1	3,6	0,0	-8,1	6,0	-ns-
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	3,2	13,8	13,5	15,5	14,4	-6,9%
(+) Intérêts sur créances douteuses	2,7	3,9	5,4	2,8	2,4	-13,8%
Résultat d'exploitation	51,4	51,0	15,6	25,5	66,0	158,8%
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	1,7	0,4	0,1	0,3	0,5	61,1%
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	2,9	0,0	0,0	-1,0	0,0	-ns-
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-0,3	0,7	0,9	-0,6	0,0	-101,3%
Résultat courant avant impôt	56,3	50,7	14,7	25,4	66,5	161,9%
(+) Produits exceptionnels	0,3	0,1	0,8	0,1	0,1	25,4%
(-) Charges exceptionnelles	0,2	0,6	0,3	0,0	0,9	-ns-
(-) Dotations nettes au FRBG	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-ns-
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,8	0,1	0,0	0,0	0,0	-ns-
(-) Impôts sur les bénéfices	18,1	13,0	14,1	9,7	20,8	115,9%
Résultat Net	37,5	37,0	1,2	15,9	44,9	183,1%

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2011

Janvier

- Visite officielle du Premier Ministre Mauricien Navin Ramgoolam dans le cadre de la coopération régionale. Il est accueilli par Marie-Luce Penchard, Ministre de l'Outre-mer.
- Ouverture d'une liaison directe Réunion-Bangkok par la compagnie aérienne Air Austral.

Février

- La Sapmer renforce les capacités de traitement de son usine mauricienne de transformation et de valorisation de produits halieutiques.
- Le géant international Engen fait son entrée à La Réunion en rachetant le réseau de 32 stations-service ayant appartenu à Caltex.
- La Martiniquaise rachète à Tereos le pôle spiritueux de Quartier Français.
- CFAO est le nouveau propriétaire de l'enseigne Citroën à La Réunion.

Mars

- L'interdiction de survol de la Libye conduit les compagnies aériennes à modifier leur plan de vol sur les liaisons entre La Réunion et Paris.
- Publication d'un arrêté préfectoral reconnaissant l'état de catastrophe naturelle sur sept communes suite à la sécheresse qui sévit dans l'île et affecte le monde agricole.

Avril

- Nassimah Dindar est élue Présidente du conseil général pour un troisième mandat.
- Jean-Pierre Philibert succède à Guy Dupont à la présidence de la FEDOM.
- Blocage du dépôt de carburant de la SRPP au Port par les transporteurs, qui dénoncent l'augmentation du prix du gazole.
- Démarrage des travaux de modernisation de l'aéroport Roland Garros.
- Le terminal céréalier du Port est opérationnel. Composé de seize énormes silos et du plus gros hangar de l'île, sa capacité de stockage a été multipliée par deux.
- Mise en place d'une surcharge « piraterie » sur le fret maritime par les armateurs.
- Finalisation du rachat de la société d'eaux en bouteille « Edena » par le groupe Marbour.

Mai

- Expérimentation d'un système accéléré de délivrance des visas touristiques suite à la Conférence de la coopération régionale sur le développement économique et la sécurité.
- EDF investit 35 millions d'euros (M€) dans l'immersion de câbles très haute tension reliant la Possession à Saint-Denis.
- Fin du gigantesque chantier du basculement des eaux d'Est en Ouest. Le coût final du projet, qui s'est étalé sur vingt ans, s'élève à 925 M€. Cet ouvrage permet d'apporter un complément de ressource en eau aux communes de l'Ouest, essentiellement destiné à l'irrigation.
- Guy Dupont est nommé président du GIP Gerri, dont l'objectif toujours affiché est de rendre La Réunion complètement autonome sur le plan énergétique à l'horizon 2030.

Juin

- Création à l'initiative des transporteurs de la coopérative « Réunion carburant libre », qui a vocation à importer du gazole et de le proposer aux adhérents à moins d'un euro / litre.
- L'aéroport de Gillot change de statut et devient une société anonyme. Ibrahim Patel, président de la CCIR, en prend officiellement la présidence.

Juillet

- Lancement officiel du nouveau prêt à taux zéro (PTZ+) par le secrétaire d'Etat Benoist Apparu, en visite à La Réunion.

Août

- L'Union Européenne accepte d'accompagner techniquement et financièrement le projet de coopération touristique « îles Vanilles » entre les îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien.
- Air Austral réceptionne un nouveau Boeing 777-200, affecté à la desserte de Mayotte.

Septembre

- Création d'un cluster maritime de l'Océan Indien, présidé par Maurice Cerisola.
- Décès de l'ancien champion de bodyboard Mathieu Schiller, victime d'une attaque mortelle de requin. Des études sont lancées pour mieux comprendre le comportement des squales suite à la multiplication des attaques (6 en 7 mois, dont 2 mortelles).
- La Région finance 17 000 ordinateurs portables destinés aux élèves de l'académie, ainsi que l'équipement en Wifi de tous les lycées.
- L'Observatoire astronomique des Makes fête ses 20 ans et inaugure un nouveau télescope.

Octobre

- Signature d'une convention Etat-Pôle Emploi permettant d'anticiper les besoins en main d'œuvre des futurs chantiers liés au protocole Maignon (route du littoral, Trans Eco Express, extension des aéroports), qui devraient générer 8 000 à 12 000 emplois.
- Déclenchement d'un nouvel incendie au Maido. Il sera déclaré éteint 4 mois plus tard, après avoir ravagé 2 800 ha de forêt, essentiellement sur le territoire du Parc national.
- EDF lance, en partenariat avec la Région et l'Ademe, le projet « Millener », qui permet aux usagers d'optimiser leur consommation électrique.
- Démarrage des travaux du Trans Eco Express à l'entrée Est de Saint-Denis.

Novembre

- Visite de Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, qui préside le conseil de surveillance de l'IEDOM. Il donne une conférence sur la crise financière internationale.
- L'Assemblée nationale adopte la reconduction de l'amendement prolongeant les exonérations de charges sociales et le bonus salarial pour un an.
- Annonce de la fin du dispositif de défiscalisation « Scellier Outre-mer », qui interviendra en décembre 2012. Le coup de rabot sur les niches fiscales est relevé de 10 % à 15 %.
- Tereos est contraint par l'Autorité de la concurrence de vendre sa filiale agroalimentaire « Mascarin » (sucre, chocolat et sirops) à un pool de repreneurs réunionnais.
- La CCI de La Réunion accueille l'édition 2011 des Assises de l'Outre-mer.

Décembre

- Les assises de la mer se sont tenues à Saint-Pierre. Diffusion du « livre bleu de la mer ».
- « La Martiniquaise », qui a racheté le pôle spiritueux de Quartier Français, peut conserver la distillerie Rivière du Mât, mais devra revendre les rhums Charrette et Savanna.
- Fin de la campagne sucrière. Les usines du Gol et de Bois-Rouge ont broyé 1 900 000 tonnes de cannes en 2011, un volume stable malgré la sécheresse.
- La compagnie aérienne Air Austral affiche un déficit de 24 M€ sur le premier semestre. Sa stratégie de déploiement de nouvelles dessertes est remise en cause.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles utilisés

Cdec :	Commission départementale d'équipement commercial
COI :	Commission de l'Océan indien
Comesa :	Commission Market for Eastern ou Southern Community
Cospar :	Collectif des organisations syndicales politiques et associatives de la Réunion
CPER :	Contrat de Plan État-Région
CVS :	Corrigé des variations saisonnières
Docup :	Document unique de programmation
Drom :	Départements et régions d'Outre-mer
EC :	Établissement de crédit
Feader :	Fonds européen agricole de développement rural
Feaga :	Fonds européen agricole de garantie
Feder :	Fonds européen de développement régional
Fep :	Fonds européen pour la pêche
Fir :	Fonds d'investissement routier
FSE :	Fonds social européen
Gerri :	Grenelle de l'environnement à la Réunion - Réussir l'innovation
HCCP :	Haut Conseil de la Commande Publique
ICA :	Indice du climat des affaires
IOR :	Indian Ocean Rim
LBU :	Ligne budgétaire unique
LME :	Loi de modernisation de l'économie promulguée le 5 août 2008
Lodeom :	Loi pour le développement économique des Outre-mer promulguée le 27 mai 2009
OPCVM :	Organisme de placement en commun de valeurs mobilières
PCES :	Plan de consolidation de l'économie sucrière
PIB :	Produit intérieur brut
PNB :	Produit net bancaire (principal solde intermédiaire de gestion utilisé pour l'analyse du compte de résultat d'un établissement de crédit)
Posei :	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité
Pride :	Programme régional intégré de développement des échanges
RSTA :	Revenu supplémentaire temporaire d'activité
Rup :	Régions ultrapériphériques
SADC :	South African Development Africa
SCR :	Service central des risques (de la Banque de France)
Taaf :	Terres australes et antarctiques françaises
ZFGA :	Zone franche globale d'activité

Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM

- La Lettre mensuelle de l'Institut d'émission
- Le suivi de la conjoncture financière et bancaire
- Les Rapports annuels : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et rapport annuel du siège de l'IEDOM

Les Notes de l'Institut d'émission

- Echanges régionaux des départements français d'Amérique –juillet 2011
- Le microcrédit professionnel en Outre-mer : de la création de mono-entreprise au développement économique durable - avril 2011
- Les collectivités locales des DROM : des acteurs majeurs du développement économique - décembre 2010
- L'habitat dans les Outre-mer Français - février 2010

Les Notes expresses - Portrait

Documents appelés à servir de référence pendant un laps de temps assez long (au moins un an). On y trouve notamment les Panoramas et les Notes de synthèse annuelle pour chaque géographie.

Les Notes expresses - Tendance

Publications conjoncturelles. On y trouve notamment les Premières tendances (premiers résultats de l'enquête trimestrielle), les Tendances conjoncturelles (publication trimestrielle par géographie), la publication « Conjoncture Outre-mer » (évolution trimestrielle de l'ensemble de l'Outre-mer français).

Les Notes expresses - Éclairage

Ensemble des notes ponctuelles. On y trouve notamment les notes sur le thème transversal, les synthèses des Notes de l'institut, les études sur un thème spécifique.

- le financement bancaire de l'économie guyanaise – 2012
- la consommation des ménages à La Réunion – 2011
- l'investissement à La Réunion : prédominance de la construction – 2011
- endettement et surendettement des ménages en Martinique – 2011
- le microcrédit en Guyane - 2011
- échanges régionaux des DFA : facteurs de frein et élément de soutien- 2011

Les Etudes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE et AFD

- Les entreprises de La Réunion 2000 / 2008 – avril 2011

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Ont participé à la rédaction de cet ouvrage :

Frédéric Arhan-Hoarau

Arnaud Bellamy-Brown

David Lauret

Christine Lebreton

Matthieu Morando

David Perrain

Nicole Taochy

Jérôme Taurand

Directeur de la publication : N. de Sèze
Responsable de la rédaction : A. Bellamy-Brown
Éditeur : IEDOM
Imprimé par GRAPHICA
Achévé d'imprimer en juin 2012 – Dépôt légal : juin 2012
ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-916119-57-1

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-57-1

